

Document de référence 2010



beyond
payment

Document de référence 2010



SOMMAIRE

L'activité

Présentation générale	6
Présentation	6
Historique du Groupe	13
Activité	14
Résultats 2010 du Groupe	14
Prévisions	17
Rapport des CAC sur les prévisions	19
Perspectives	20
Risques	21
Risques liés à l'activité et à la stratégie	21
Risques environnementaux	24
Risques liés au secteur	25
Risques juridiques	26
Risques de marché	28
Faits exceptionnels et litiges	28
Assurances	29

Les états financiers

Comptes de résultat consolidés	32
États du résultat global	33
États de la situation financière	34
Tableau des flux de trésorerie consolidés	36
État de variation des capitaux propres consolidés	37
Notes annexes aux états financiers consolidés	39
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	122

Informations juridiques et financières

Gouvernement d'entreprise	126
Informations sur les administrateurs et le censeur	126
Fonctionnement du Conseil d'administration	136
Intérêts et rémunérations des dirigeants	139
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	150
Informations sur les commissaires aux comptes	152
Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	152

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	153
Rapport du président du Conseil d'administration	153
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil d'administration	168

Informations sociales	170
Effectifs et embauches	170
Organisation du travail	170
Rémunération	171
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	172
Formation	173
Emploi et insertion des travailleurs handicapés	173
Œuvres sociales	173
Importance de la sous-traitance	174
Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional	174
Relation avec les établissements d'enseignement et les associations	174
Manière dont la société promeut la protection de l'environnement	175

Informations environnementales	176
Capital	180
Capital social au 31 décembre 2010	180
Evolution du capital social au cours des 5 dernières années	180
Autorisations d'augmenter, réduire le capital et de racheter des actions	181

Actionnariat	186
Actionnariat au 31 décembre 2010	186
Evolution de l'actionnariat au cours des 3 derniers exercices	187
Politique de distribution de dividendes	188
Franchissement de seuils	188
Pacte d'actionnaires	189

Marché des titres d'Ingenico	191
Evolution du cours de bourse et volume de transactions sur 18 mois	191

Informations juridiques	192
Généralités	192
Organigramme	193
Statuts	194
Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique	197
Documents accessibles au public	197
Document d'information annuel	197

Autres informations

Responsables du document de référence	202
Attestation du responsable document de référence	202
Responsables de l'information financière	202

Tables de concordance	203
Table de concordance avec le document de référence	203

L'activité



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Présentation du Groupe

La réussite et le leadership d'Ingenico¹ prennent appui sur son cœur de métier historique : l'équipement des marchands en terminaux de paiement. Le marché du terminal est estimé entre 2 milliards et 2,5 milliards d'euros².

Pour renouveler sa dynamique de croissance, le Groupe capitalise, depuis 2008, sur son cœur de métier pour évoluer dans la chaîne du paiement électronique et capter la croissance la plus rapide du marché des transactions de paiement.

En novembre 2009, le Groupe a franchi, une étape majeure dans son développement stratégique avec l'acquisition d'easycash, leader des services de paiement en Allemagne, lui permettant d'accélérer sa présence dans les solutions de paiement.

En 2010, le Groupe a consolidé son leadership des terminaux en achevant le renouvellement de sa nouvelle gamme, tout en développant la gestion de transactions et les services à valeur ajoutée à travers une politique d'acquisitions et d'investissements ciblés. Les acquisitions d'Ingenico Prepaid Services France (ex Payzone France) et d'Ingenico Services Iberia (ex First Data Iberica) et la prise de contrôle de Transfer To ont renforcé la présence dans les solutions « au-delà du paiement ».

Le Groupe met en œuvre le développement de sa stratégie, annoncée dans le cadre de son plan 2010-2013 et décrite au paragraphe « Tendances », se traduisant par une plus grande part de chiffre d'affaires récurrent sur le segment en croissance rapide des transactions électroniques de paiement.

Ingenico, leader mondial des terminaux de paiement

Une position construite sur une consolidation du marché

En 2008, Ingenico est devenu le leader du marché des terminaux de paiement, suite à la fusion avec Sagem Monetel (mars 2008) suivie de la prise de participation majoritaire dans

Landi, second fournisseur de terminaux en Chine (juin 2008). Par ces acquisitions, le Groupe a pu accroître son avance technologique en prenant appui sur les plateformes issues de Sagem Monetel, et renforcer son implantation géographique dans les régions où Sagem était présente ainsi que sur un marché chinois à fort potentiel de croissance.

A fin 2010, la base installée de terminaux du Groupe Ingenico dans le monde est d'environ 15,4 millions, soit environ 35% du marché.

Une présence globale et capillaire

Ingenico exerce son activité commerciale dans 125 pays. Cette présence globale permet d'appréhender au mieux des problématiques spécifiques à chaque pays (taux de bancarisation, niveau des infrastructures de télécommunications, nombre et type de cartes de crédit ou de débit en circulation, essor du commerce organisé...).

Il est ainsi primordial pour le Groupe d'être proche de ses clients et de ses partenaires. Cette politique de proximité lui permet d'offrir une expertise et des solutions parfaitement adaptées à leurs besoins. C'est là l'une des grandes forces commerciales du Groupe et un facteur majeur de différenciation.

Une présence équilibrée entre marchés matures et marchés émergents

Répartition du chiffre d'affaires de 907 millions d'euros en 2010

Le Groupe détient une position forte dans les marchés matures³ qui représentent 59% du chiffre d'affaires en 2010. Dans ces pays, le Groupe peut bénéficier de forts potentiels de croissance particulièrement dans les régions où sa part de marché reste insuffisamment élevée. Le marché est essentiellement de renouvellement, provoqué par l'obsolescence (la durée de vie des appareils est en moyenne de 5 ans), la nécessité de se conformer à de nouveaux standards de sécurité (PCI-PED 2.0, EMV) ou la volonté des clients de s'équiper de nouvelles fonctionnalités, par exemple afin de limiter le temps d'attente en caisse (écran couleur, terminaux mobiles, paiement sans contact).

¹ Position confirmée en 2010 sur la base des chiffres d'affaires publiés par Ingenico, Verifone et Hypercom, séparément.

² Marché estimé à partir du volume de terminaux issu du Nilson Report 2010, du prix de vente moyen et de la maintenance estimé par le Groupe. Estimation vérifiée avec les chiffres d'affaires publiés d'Ingenico, Verifone, Hypercom et Gemalto.

³ Les marchés matures représentent les régions Europe-SEPA et Amérique du Nord dont le chiffre d'affaires est décrit dans le chapitre « Activité »

Fort de sa solide position sur les marchés matures, le Groupe est très présent dans les marchés émergents⁴ qui ont représenté, en 2010, 41% du chiffre d'affaires d'Ingenico. Dans la plupart des marchés émergents (Chine, Inde...), le marché est un marché de premier équipement, principalement soutenu par la bancarisation des classes moyennes et le volontarisme des autorités locales (qui souhaitent par ce biais augmenter le recouvrement des taxes). De par la structure de leur marché, certains pays émergents (Brésil, Turquie) jouissent d'un taux d'équipement en terminaux de paiement relativement élevé. Dans l'ensemble des pays émergents, les transactions de non-paiement (rechargement, pré-paiement, distribution de micro-crédit, etc.) représentent également un marché à fort potentiel.

Une production externalisée

Depuis 2003, la production d'Ingenico est intégralement confiée à des partenaires industriels de premier plan : le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil.

D'année en année, Ingenico poursuit ses efforts de rationalisation de ses activités de production et aujourd'hui, l'outil de production est principalement implanté en Asie (marché mondial) et au Brésil (marché brésilien). La flexibilité de l'outil industriel permet d'ajuster la production à la demande (à la hausse comme à la baisse) et d'assurer une politique d'achats performante.

Banques et grande distribution, des marchés phares

Le cœur de métier historique d'Ingenico consiste à équiper les marchands de terminaux de paiement, soit directement pour la grande distribution ou indirectement auprès des acquéreurs ou intermédiaires pour l'équipement des marchands de petite ou moyenne taille.

Le marché des acquéreurs

Ils constituent le principal marché du Groupe. Le marché de l'acquisition est composé des acteurs gérant le contrat avec le marchand pour les services de paiement : établissements bancaires, sociétés de gestion de l'acquisition des transactions électroniques pour le compte des banques, ainsi que distributeurs de solutions.

Les acquéreurs ne sont pas les utilisateurs des terminaux, mais fournissent les marchands en terminaux de paiement : le commerce indépendant, l'hôtellerie et la restauration. Les plus grandes banques dans le monde font confiance à Ingenico :

Barclays, Crédit Mutuel, Bank of China, Garanti Bank, Bank of America...

Le marché de la grande distribution

Ce secteur représente l'autre segment de clientèle privilégié par Ingenico, qui compte parmi ses clients les plus grandes sociétés mondiales de la grande distribution : Home Depot, Safeway, Tesco, FNAC, RATP, JC Decaux,... et les plus grandes enseignes multi-sites tels que McDonald's, Starbucks coffee, Quick, Zara...

Ingenico leur propose des solutions complètes et intégrées à leur système d'information. Elles sont constituées de produits de la gamme Ingenico, des PIN Pads connectés aux points d'encaissement, des logiciels de gestion et de concentration des transactions électroniques et également des prestations de conseils et de services. Le Groupe les accompagne dans la mise en œuvre de solutions intégrant plus de mobilité (terminaux mobiles) et combinant tous les paiements (physiques, en ligne et par téléphonie mobile).

Les marchés verticaux

Le Groupe sert également, directement ou indirectement, de nombreux autres segments de marché dits verticaux : pétrole, loterie, distribution automatique de biens et de services, contrôle des passagers et livraisons à domicile.

Vers un accès direct aux commerçants

Historiquement, sur son cœur d'activité, le Groupe vend principalement ses terminaux aux banques. Toutefois, depuis l'acquisition d'easycash en novembre 2009, le Groupe vend des terminaux et des services associés aux marchands allemands par l'intermédiaire de sa filiale. Généralement, easycash opère l'ensemble de la monétique des marchands de petite taille (de la location du terminal à la gestion des transactions de paiement ou des services à valeur ajoutée) alors qu'il gère les transactions de paiement et/ou les services à valeur ajoutée (cartes cadeaux, fidélité...) pour la grande distribution.

Les acquisitions de Payzone et First Data Iberica ont aussi renforcé l'accès direct aux marchands en France, en Espagne et au Portugal.

Un leadership technologique dans les terminaux de paiement

Une politique d'innovation soutenue

Sur le marché des terminaux de paiements, en mutation technologique et réglementaire permanente, l'innovation et la R&D représentent plus que jamais un levier de différenciation essentiel.

⁴ Les marchés émergents représentent les régions Amérique du Sud, Asie Pacifique et EEMEA dont le chiffre d'affaires est décrit dans le chapitre « Activité »

8 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2010, Ingenico a poursuivi sa politique d'innovation, favorisant particulièrement des axes tels que l'ergonomie, le design des produits, et l'intégration des toutes dernières technologies en termes de connectivité, de nouveaux moyens de paiement ou de multimédia. En 2010, le Groupe a consacré 9% de son chiffre d'affaires à la R&D pour poursuivre le renouvellement de sa gamme de terminaux achevé en 2009 (pin pad, mobiles, signature capture) et emploie 772 personnes, soit environ 25% des effectifs du Groupe représentant la grande majorité des coûts.

Si l'essentiel de la R&D est réalisé pour la recherche fondamentale liée à l'activité des terminaux au niveau du Groupe, une partie est effectuée dans les régions pour développer les applications spécifiques aux différents marchés.

Le Groupe détient des brevets couvrant l'ensemble des technologies essentielles à ses métiers. Sa politique de développement des brevets repose à la fois sur des efforts de R&D réalisés en interne et sur l'acquisition auprès de tiers de droits de propriété intellectuelle.

Une seule plateforme : Telium 2

En capitalisant sur l'architecture apportée par Sagem Monetel, Ingenico a développé une nouvelle plateforme « Telium 2 » qui est déployée sur l'ensemble de la nouvelle gamme de terminaux. Cette plateforme présente des avantages compétitifs marqués, notamment en termes de coût de production, de vitesse de transaction et de fiabilité. Les performances des

terminaux sont significativement améliorées, tout en nécessitant deux fois moins de composants pour leur production.

La sécurité

La sécurité est une composante clé de la conception des terminaux et une priorité dans les offres de services. Le département R&D abrite une équipe dédiée à la sécurité et chargée d'anticiper les évolutions des normes.

Les terminaux de la nouvelle gamme Ingenico ont été parmi les premiers du marché à obtenir la certification PCI PED 2.0 (Payment Card Industry – Pin Entry Device), le dernier standard de l'industrie mis en application en 2008, répondant aux exigences les plus récentes de PCI SSC (Payment Card Industry Security Standards Council) en matière de sécurité physique et logique dans le domaine des cartes à puce et à piste.

Par ailleurs, Ingenico a obtenu, en 2009, la certification PCI DSS 1.2 (Payment Card Industry – Data Security Standard) pour sa plateforme internationale de services s'appuyant sur une infrastructure de hubs redondants et sécurisés sur trois continents. Cette certification renforce les exigences de sécurité relatives au transport, stockage et traitement des données (serveurs, réseaux, architecture logicielle, contrôle d'accès).

Grâce à la certification PCI DSS sur sa plateforme internationale de services et à la certification PCI PED sur ses terminaux de paiement, Ingenico offre à ses clients – banques et commerçants – le niveau de sécurité le plus élevé.

Une gamme de terminaux complète et innovante



Une nouvelle génération de terminaux opérationnelle

En 2010, le Groupe a poursuivi le renouvellement complet de sa gamme initié en 2009, avec 3 objectifs :

- Uniformiser la gamme de terminaux issus d’Ingenico et de Sagem Monetel sur l’architecture Telium2 dont les performances, en termes de rapidité de transactions et de fiabilité constituent des références sur le marché.
- Offrir sans délai une réponse aux attentes nouvelles des commerçants, en termes de mobilité (wifi, GPRS, 3G), de paiement sans contact, ou d’ergonomie (écran couleur).
- Accompagner les utilisateurs « au-delà du paiement » en leur offrant la possibilité de proposer des services à valeur ajoutée, source de revenus complémentaires.

En 2010, Ingenico a lancé une nouvelle série de PIN Pad, les iPP300 dédiés au marché de la grande distribution, enrichit sa gamme de Signature Capture avec les iSC200, développé sa gamme de terminaux Satellite avec la cible sans contact iST150 et entièrement renouvelé ses terminaux mobiles avec le lancement des iWL200.

Ainsi, Ingenico propose une offre complète de terminaux pour satisfaire aussi bien les demandes classiques d’un marchand que les exigences très sophistiquées de la grande distribution et des banques et afin de leur permettre d’accéder à de nouveaux Services à Valeur Ajoutée et d’optimiser la rentabilité de leurs points de vente.

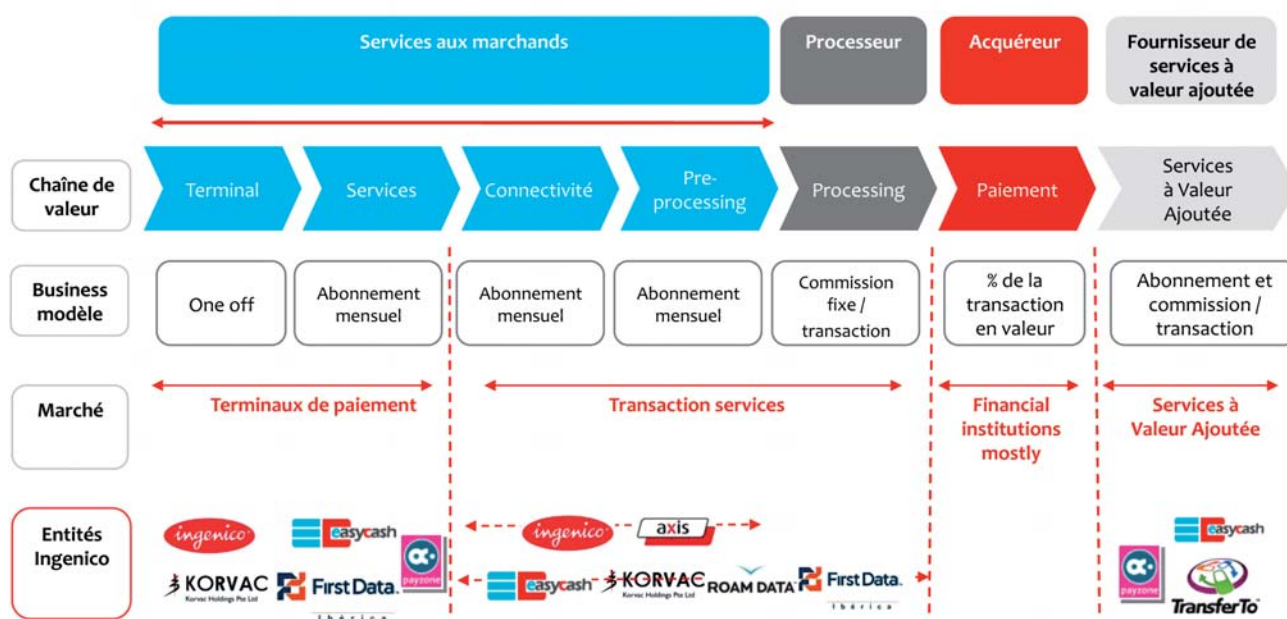
Des terminaux aux services et solutions

Des modifications structurelles de l’écosystème du paiement résultent des nouvelles attentes des consommateurs et des commerçants, du développement des marchés émergents, de la réglementation et des nouvelles technologies. Les tendances nouvelles du commerce entraînent une modification de l’offre qui combine paiements au point de vente, en ligne et par téléphonie mobile. L’expertise d’Ingenico dans cet écosystème complexe est un élément clé de différenciation.

Une offre de services de paiement complète, transfrontalière et globale

Ingenico propose à ses clients (banques, marchands et fournisseurs de services de paiement) la gestion complète, centralisée et sécurisée de leur solution monétique (terminaux et transactions) afin de leur permettre d’optimiser les coûts d’exploitation de leur monétique, de gérer efficacement les flux de paiement, de répondre aux exigences grandissantes de sécurité et de générer de nouveaux revenus. Ingenico assure la sécurité de bout en bout, le contrôle et la surveillance de l’ensemble de la chaîne de paiement.

Ainsi, Ingenico propose, en mode opéré, la gestion centralisée des flux transactionnels pour garantir une qualité et une intégrité optimale du service, du terminal jusqu’à l’acquéreur.



10 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La solution s'articule autour des services suivants :

- les terminaux de paiement et les logiciels de paiement,
- la gestion des parcs de terminaux intégrant notamment la mise à jour des applications de sécurité,
- la connectivité assurant la connexion du terminal au serveur de la banque,
- des services après-vente complets, prenant en charge toutes les étapes du cycle de vie des terminaux et des logiciels, de l'installation à la mise à niveau et à la maintenance, 24h/24h et 7 jours sur 7,
- la centralisation des transactions (Axis),
- la sécurité de bout en bout (du terminal jusqu'à la banque ou un processeur) et,
- des services à valeur ajoutée.

Le Groupe se différencie par sa capacité à répondre aux besoins d'optimisation intégrée, transfrontalière et globale de ses clients (banques et grande distribution), grâce à sa présence dans de nombreux pays et son offre de services de paiement s'appuyant sur le savoir faire d'easycash dans les services de paiement et sa plateforme internationale certifiée PCI DSS. En 2010, le Groupe a internationalisé son offre Axis en déployant ses premiers clients hors de France, confirmant la pertinence de son approche.

Le Groupe se donne pour objectif de tirer profit au mieux des changements réglementaires, notamment en Europe avec la mise en œuvre de la directive européenne des services de paiement (DSP) et du nouveau marché de paiement européen (SEPA).

Au-delà du marché européen, le Groupe a réalisé un investissement stratégique de 49% dans le groupe Korvac, un fournisseur de services de paiement basé à Singapour et opérant en Asie du Sud-Est. Le Groupe souhaite tirer parti de l'émergence d'un nouveau schéma de paiement sponsorisé par les banques étrangères basées à Singapour pour équiper les marchands en terminaux de paiement et monter dans la chaîne de valeur à travers la gestion des transactions.

Des solutions de paiement multi canal

Aujourd'hui, les commerçants sont confrontés à la multiplicité des canaux de ventes : magasins, site web, centres d'appels... Une diversité qui implique d'avoir une multitude de partenaires et de solutions pour gérer ces différents canaux et des impacts importants en termes de coûts ou d'infrastructure cohérente.

En enrichissant son offre de paiement centralisé Axis par une solution ePayment en 2010, Ingenico permet aux marchands d'avoir une vision globale de tous ses flux de paiement en ligne ou à travers les terminaux avec un seul fournisseur. Le Groupe souhaiterait tirer parti de ses fortes relations commerciales avec la grande distribution, notamment à travers Axis en France, pour développer le paiement en ligne, pour lequel Ingenico a commencé à déployer ses premiers pilotes.

Par ailleurs, le Groupe se prépare aussi au paiement mobile qui constitue une opportunité incontestable. Pour les acteurs du marché, l'enjeu consistera, à moyen terme, à être en mesure de proposer des offres complètes, capables de traiter les transactions réalisées à partir de n'importe quel moyen de paiement électronique (terminal, Internet, téléphone).

Ingenico estime que le téléphone mobile se développera progressivement comme outil du paiement, notamment dans les pays émergents où la population est sous-bancarisée. Dans cette perspective, le Groupe se positionne en prenant des participations dans des sociétés présentes sur la chaîne du paiement par mobile.

Ainsi, en novembre 2009, le Groupe a pris une participation dans la société américaine ROAM Data, fournisseur d'applications mobiles hébergées. Grâce à sa technologie brevetée et à son infrastructure PCI-DSS, les applications développées par ROAM Data permettent à l'utilisateur de réaliser avec facilité des transactions sur tout type de mobiles, grâce à une plate-forme de paiement opérationnelle 24h/24h. Le marché des professionnels et des très petits commerçants travaillant en situation de mobilité est sa principale cible.

Une offre de services à valeur ajoutée au-delà du paiement

Les commerçants cherchent à fidéliser leur clientèle, à se différencier de la concurrence et aussi à vendre des services complémentaires. La nature du point de vente change : le terminal n'est plus considéré comme un outil de paiement permettant d'assurer un encaissement rapide, mais comme un point de services permettant de générer des revenus supplémentaires.

Dans le souci d'apporter à ses clients des solutions complètes intégrées, le Groupe a accéléré son développement stratégique vers les solutions au-delà du paiement, notamment au travers des acquisitions réalisées depuis 2009.

Le Groupe offre un bouquet de services à valeur ajoutée complet :

- transfert de compte mobile prépayé (Transfer To). Transfer To exploite un réseau international de recharge à distance de comptes prépayés par SMS permettant, à ses utilisateurs, en complément aux modes traditionnels de versement

d'argent, d'envoyer des petites sommes sous la forme de recharges de minutes de communication partout dans le monde. Transfer To a renforcé sa présence en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique, et est désormais disponible en France grâce à son partenariat avec SFR.

- traitement des cartes de fidélité (easycash). easycash est un leader du traitement des cartes de fidélité et des cartes cadeaux. easycash propose une solution complète et intégrée, de l'émission de la carte à la gestion des flux. En 2010, easycash a remporté son premier contrat en France avec un opérateur de carte cadeau de premier plan.
- recharge de cartes de téléphone mobile (Ingenico Prepaid Services France). La société gère une base unique de commerçants et distribue des rechargements pour téléphone mobile de l'ensemble des opérateurs en France. A travers sa plateforme, elle peut proposer des recharges de mobile et également de nombreux services à valeur ajoutée comme le transfert d'argent ou le chargement de musique.
- gestion de cartes de marque privée (Ingenico Services Iberia). ISI est spécialisée sur le traitement du paiement de marques de distributeurs (MDD) en Espagne, en particulier sur le segment des stations-service pour le traitement des transactions effectuées avec des cartes universelles, de fidélité, prépayées ou des cartes cadeau.
- paiement électronique des contraventions à travers des partenaires, notamment au Royaume Uni.
- autres services : conversion de change dynamique, cartes prépayées, etc.

Avec la mise en place d'une fonction « Solutions Globales Ventes & Marketing », le Groupe souhaite fédérer ces différentes briques de services et les déployer à travers sa plate-forme de services Incendo Online permettant d'agréger des services à valeur ajoutée et de les déployer de façon simple et efficace sur le parc de terminaux.

Une offre de services déclinée en solutions verticales

Petits commerçants, établissements bancaires, grande distribution, loterie, secteur hospitalier, commerce organisé, secteur public, compagnie pétrolière, commerce mobile, transports ou restauration : chaque secteur d'activité a des enjeux et des besoins spécifiques.

Pour répondre aux besoins de ces marchés verticaux, Ingenico a défini un portefeuille de produits segmenté et a développé des offres complètes entièrement dédiées au métier spécifique de chaque secteur d'activité tout en s'appuyant sur son offre de services (terminaux de paiement, connectivité, gestion des transactions et de services à valeur ajoutée). Ces offres lui

permettent aussi de tirer le meilleur parti de sa nouvelle gamme de terminaux ouverte sur des services au-delà du paiement.

Au-delà de répondre aux enjeux et besoins de chaque marché vertical, l'ambition d'Ingenico est d'accompagner ses clients dans un nouveau challenge : faire évoluer leur point de vente vers un point de paiement, de service, de contact privilégié et de choix.

Le paiement, un marché concurrentiel

Le marché des terminaux de paiement structuré

Un marché structuré

Au cours des dernières années, le marché des terminaux de paiement s'est structuré, notamment suite aux opérations significatives suivantes :

- le rachat de Lipman par Verifone en avril 2006,
- la fusion entre Ingenico et Sagem Monetel en mars 2008,
- le rachat des activités « e-Transactions » de Thalès par Hypercom en avril 2008,
- l'offre publique initiée par Verifone sur Hypercom en octobre 2010
- le rachat des activités « terminaux de paiement » de Gemalto par Verifone en décembre 2010.

A l'issue de ces opérations, le marché s'est concentré autour de trois principaux acteurs représentant environ 80% à 90%⁵ du marché en valeur en 2010, l'acquisition annoncée d'Hypercom par Verifone réduisant ce nombre à deux. Le Groupe est aussi en concurrence avec des acteurs locaux (notamment, Pax en Chine).

En 2010, Ingenico a consolidé sa position de leader avec une part de marché en valeur estimée à 39%⁵, devant Verifone et Hypercom.

Des barrières à l'entrée importantes

Ingenico évolue dans un système à la fois local et multi-global: les terminaux de paiement et les systèmes de transactions sécurisées nécessitent non seulement l'obtention de certifications globales, imposées notamment par Payment Council Industry, mais aussi de certifications au niveau local, chaque pays ayant ses propres applications.

A ces contraintes réglementaires s'ajoutent les disparités locales en matière d'habitudes de paiement, ainsi que les demandes spécifiques émanant des clients, en termes d'applications.

⁵ Estimation basée sur les chiffres d'affaires publiés d'Ingenico, Verifone, Hypercom et Gemalto

Le fait de posséder un portefeuille important d'applications client constitue un atout pour Ingenico qui gère plus de 1 000 applications pour le compte de ses clients.

Un marché des services de paiement par carte bancaire fragmenté et local

Le marché des services de paiement lié à la carte bancaire est un marché important (estimé à environ 10 milliards⁶ d'euros), fragmenté et local, chaque pays ayant des applications de paiement différentes. Il existe de nombreux intervenants sur la chaîne de valeur, mais rares sont les acteurs offrant des solutions globales.

En effet, il existe des acteurs internationaux qui sont souvent des acteurs multi-locaux présents sur tout ou partie de la chaîne de valeur. Ainsi, First Data est un acteur multi-local, généralement opérateur des infrastructures techniques entre les acquéreurs et les émetteurs, même s'il couvre toute la chaîne de valeur dans certains pays, comme en Allemagne.

Aux côtés des acteurs internationaux (First Data, SIX cards, Equens, Tsys...), co-existent des acteurs généralement locaux, tels que Commidea au Royaume-Uni, El Corte Ingles Informatica en Espagne, Atos Worldline en France et easycash en Allemagne.

Une organisation reposant sur une forte proximité régionale

La stratégie d'Ingenico est fondée sur une très forte présence locale partout dans le monde afin de répondre aux problématiques des systèmes de paiement qui sont très locales car fondées sur des protocoles nationaux de paiement. Il est ainsi primordial pour le Groupe d'être proche de ses clients et de ses partenaires. Cette politique de proximité est une des grandes forces commerciales du Groupe et un facteur majeur de différenciation.

Au 31 décembre 2010, le Groupe emploie plus de 3,000 personnes, avec 80% des effectifs regroupés dans cinq

zones géographiques. L'organisation des régions permet une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et fluidité dans les échanges entre la direction du Groupe et les régions.

Pour mieux appréhender la dynamique propre aux marchés asiatiques, à l'émergence du SEPA (« Single Euro Payment Area ») en Europe et au potentiel des continents américain et africain, le Groupe a procédé dans le courant 2010 à une réorganisation de ses activités autour de cinq régions :

- SEPA, qui couvre l'essentiel des marchés appelés à bénéficier de l'émergence du marché Européen du paiement,
- EEMEA, qui couvre les autres pays du continent européen, le Moyen Orient et l'Afrique,
- LAR, qui couvre les marchés sud-américains,
- NAR, qui couvre les Etats-Unis et le Canada,
- Asie/Pacifique qui regroupe l'Asie du Sud Est, l'Australie et la Chine.

Le Groupe est constitué autour d'une organisation matricielle fondée sur :

- les cinq régions afin de proposer aux clients une offre adaptée à leurs besoins,
- quatre fonctions support au niveau du Groupe (Finance & Support, Opérations et R&D, Solutions Globales Ventes & Marketing, Technologies & Infrastructures) travaillant en étroite collaboration avec chacune des régions.

Ces neuf représentants (Christopher COONEN, Patrice LE MARRE, Matthias SCHULZ, Pierre-Antoine VACHERON, Oscar BELLO, Siegfried HEIMGÄRTNER, Chris JUSTICE, Michel LEGER) siègent au côté de Philippe LAZARE au conseil de direction dont la mission consiste à déployer efficacement la stratégie de l'entreprise et à garantir la performance opérationnelle. Le Groupe a d'ailleurs renforcé son conseil de direction au cours de l'année en intégrant trois nouveaux membres afin de développer ses activités dans les services et de renforcer son leadership dans les terminaux.

⁶ Estimation basée sur les chiffres de A.D. Little Analysis "revenue stemming from payment transactions and other payment related revenues"

Historique

1980

Création d'INGENICO, société spécialisée dans l'étude et la réalisation de terminaux électroniques de paiement par cartes

1984

Lancement du premier terminal intelligent Piste/Puce

1985

Introduction de la société sur le Second Marché de la Bourse de Paris

1987-2004

Développement et internationalisation de l'activité

1987 Création d'INGENICO INTERNATIONAL PACIFIC PTY LTD (Australie)

1994 Développement accéléré par l'adoption d'une norme standardisée de carte à puce comme moyen de paiement par les grands émetteurs de carte Visa, MasterCard et Europay

1996 Acquisition d'EPOS en Allemagne

1999 Acquisition de l'activité de terminaux des groupes DE LA RUE et BULL

2001 Acquisition d'IVI CHECKMATE CORP aux Etats-Unis

2004 Reprise de l'activité d'Europa en Australie

2006

Transformation du Groupe

- Externalisation de la fabrication des terminaux
- Acquisition de MONEYLINE, société proposant des solutions de centralisation des transactions en France

2007

Retour confirmé de la rentabilité du Groupe

- Renforcement du positionnement sur des marchés prometteurs à travers l'acquisition des sociétés turques Planet Ödeme et Planet Elektronik

2008

Consolidation du rôle de leader mondial des terminaux de paiement

- Apport de l'activité des terminaux de paiement de Sagem Sécurité (Sagem Monétel)
- Acquisition de 55% de FUJIAN LANDI, second fournisseur de terminaux en Chine.

Déploiement de l'offre de services autour des terminaux de paiement, transfrontalière et globale

2009

Accélération du changement de profil du Groupe

- Premiers succès commerciaux internationaux significatifs témoignant de la pertinence de la stratégie autour des services
- Acquisition d'easycash, leader des services de paiement en Allemagne
- Création d'Ingenico Ventures pour investir sur la chaîne du paiement par mobile

Lancement de la nouvelle génération de terminaux traditionnels pour le paiement et des terminaux « Beyond Payment ».

2010

Mise en œuvre du plan stratégique 2010-2013

- Intégration d'easycash ; premiers succès commerciaux communs
- Présentation du plan stratégique 2010-2013
- Déploiement de la stratégie dans les services à valeur ajoutée à travers les prises de contrôle suivantes : First Data Iberica, Transfer To, Payzone, Ingserve
- Investissement stratégique d'Ingenico dans Korvac, fournisseur de services de paiement en Asie du Sud-Est
- Montée en puissance de la nouvelle gamme des terminaux issus de la plateforme Telium2 avec le lancement des « pin pad », mobiles et « signature capture ».

L'ACTIVITÉ

Résultats 2010 du Groupe

Les éléments financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS. Afin de fournir des informations comparables pertinentes d'un exercice sur l'autre, les éléments financiers sont présentés sur une base ajustée, c'est-à-dire retraitée de la charge d'amortissement liée à l'acquisition de nouvelles entités. En vertu de la norme IFRS3 et de la norme IFRS3R, le prix d'acquisition de nouvelles entités est affecté aux actifs identifiables intégrés dans le périmètre puis amorti sur des durées définies.

Pour faciliter la lecture de la performance du Groupe en 2010, le chiffre d'affaires 2009 et les principaux éléments financiers sont retraités, à partir du 1^{er} janvier 2009 dans le périmètre d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 et présentés sur une base ajustée (« pro forma 2009 ») : intégration des changements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2009 (entrée d'easycash et sortie de Sagem Danemark, Manison Finlande et Moneyline Banking Systems) et exclusion des changements de périmètre intervenus au cours de l'exercice 2010 (entrée de Payzone, First Data Iberia et TransferTo). Le Groupe précise que le calcul du « pro forma 2009 » a été révisé pour tenir compte de l'ajustement, durant la phase d'intégration d'easycash et dans le délai de douze mois qui a suivi son acquisition, des valeurs des actifs et passifs d'ouverture (principalement les créances liées aux contrats de location de financement).

L'EBITDA est une notion extra-comptable représentant le résultat opérationnel courant avant amortissements, dépréciations et provisions, et coût des paiements fondés en actions.

Le cash flow opérationnel représente l'EBITDA diminué de la variation de besoin en fonds de roulement et des investissements nets des produits de cessions.

En application de la norme comptable IAS 18, le chiffre d'affaires de certaines activités de flux (TransferTo et « credit acquiring » d'easycash) correspond au montant brut des produits et prestations de services, avant reversement aux opérateurs pour TransferTo et interchange fees pour l'activité « credit acquiring » d'easycash, respectivement.

Chiffres clés

(en millions d'euros)	2008 publié	2009 publié	2009 pro forma	2010
Chiffre d'affaires	728,0	700,7	761,4	907,0
Marge brute	271,7	270,9	296,1	366,1
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	37,3%	38,7%	38,9%	40,4%
Charges opérationnelles ajustées	188,2	190,8	206,8	240,4
Résultat opérationnel courant ajusté	91,2	80,1	89,3	125,7
Taux de marge opérationnelle courante ajustée	12,5%	11,4%	11,7%	13,9%
Résultat opérationnel (IFRS)	57,5	47,4	-	73,8
Résultat net (IFRS)	36,7	26,8	-	39,6
Résultat net part du Groupe	36,7	26,8	-	39,6
EBITDA	115,8	105,4	118,0	165,9
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	15,9%	15,0%	15,5%	18,3%
Cash flow opérationnel	119,2	80,5	-	158,9
Dette nette	(77,5)	144,4	-	109,1
Capitaux propres	455,1	493,1	-	545,6

Chiffre d'affaires en données publiées en croissance de 29,4%, résultant de la bonne progression des ventes et un effet de change positif

(en millions d'euros)	2010	2009		Variation à données comparables	
		publié	pro forma	comparables	publiées
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE					
Europe-SEPA	431,7	306,9	367,6	14,5%	42,2%
Amérique du Sud	162,2	130,2	130,2	8,2%	24,6%
Asie Pacifique	138,7	80,9	80,9	41,5%	71,7%
Amérique du Nord	103,0	102,2	102,2	(8,2%)	0,7%
EEMEA	71,4	80,5	80,5	(15,2%)	(11,3%)
TOTAL	907,0	700,7	761,4	10,1%	29,4%

En 2010, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 907,0 millions d'euros, en hausse de 29,4% à données publiées. Il intègre un effet de change positif de 50,7 millions d'euros et une contribution de 17,9 millions d'euros des acquisitions réalisées en 2010. Le chiffre d'affaires est de 789,6 millions d'euros pour les terminaux de paiement (hardware, services et maintenance) et de 117,4 millions d'euros pour l'activité « transactions ».

A données comparables, le chiffre d'affaires est en hausse de 10,1% en 2010. Cette performance s'appuie sur une dynamique forte de l'activité des terminaux de paiement (+9,4%) notamment soutenue par la montée en puissance des nouveaux terminaux de la gamme Telium.

Progression de la marge brute grâce à la contribution croissante des terminaux issus de Telium

En données publiées, la marge brute s'établit à 366,1 millions d'euros, en augmentation de 35% par rapport à 2009. Le taux de marge brute progresse de 170 points de base en 2010 à 40,4% par rapport à l'exercice 2009.

En données pro forma, la marge brute progresse de 150 points de base à 40,4% sur l'exercice. Cette performance s'explique principalement par l'amélioration de 230 points de base de la marge brute de l'activité « terminaux » (hardware, services et maintenance) à 40,7% du chiffre d'affaires en 2010 grâce à la contribution croissante des terminaux de la gamme Telium et à l'évolution du mix produits sur l'exercice. La marge brute du hardware progresse de 400 points de base à 44% alors que la marge brute des services de maintenance est en baisse du fait de la charge non récurrente de 6,1 millions d'euros relative à un problème de qualité sur certains produits de l'ancienne gamme constatée au premier semestre.

La progression du chiffre d'affaires « transactions » (+16,4%) est tirée par la contribution croissante des activités de flux d'easycash (« credit acquiring ») comptabilisées en brut en application de la norme comptable IAS 18. La croissance, nette des *interchange fees*, est conforme à l'objectif du Groupe (+10,7%).

En 2010, le Groupe a bénéficié d'une performance commerciale forte en Asie Pacifique, Europe-SEPA et en Amérique du Sud où le Groupe a consolidé ses positions en tirant pleinement parti de la croissance du marché soutenue par l'équipement des marchés émergents (Chine), les échéances réglementaires (Allemagne, Brésil) et les développements technologiques (France, Espagne). L'activité est en repli en EEMEA et en Amérique du Nord sur l'ensemble de l'exercice mais se redresse dans ces régions au quatrième trimestre.

Compte tenu de l'application de la norme IAS18 sur les activités de flux en forte croissance (« credit acquiring », TransferTo), le taux de marge brute de l'activité « transactions », s'établit à 38,1% contre 42,5% en 2009, la croissance de ces activités ayant un impact facialement négatif sur le taux de marge brute. En 2010, ces activités ont représenté 8% du chiffre d'affaires des transactions contre 2% en 2009. Le taux de marge brute nette des *interchange fees* et reversements est en progression à 44% en 2010 contre 43,4% en 2009.

Des charges opérationnelles maîtrisées

A données publiées, les charges opérationnelles s'établissent à 269,2 millions d'euros en 2010, contre 210,1 millions d'euros en 2009. Elles intègrent 28,8 millions d'euros de charge d'amortissement des actifs alloués. Cette augmentation est principalement liée à l'impact des sociétés acquises, aux dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement. Les charges opérationnelles représentent 29,7% du chiffre d'affaires, en baisse de 30 points de base par rapport à 2009.

(en millions d'euros)	2009 publié	2009 pro forma ajusté	2010 publié	Retraitement de la charge d'amortissement	2010 ajusté
Charges commerciales et marketing	55,1	52,7	85,2	(16,0)	69,2
Frais de Recherche et Développement	75,6	62,8	84,2	(12,8)	71,5
Frais administratifs	79,3	91,4	99,8	-	99,8
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	210,1	206,9	269,2	(28,8)	240,4
EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	30,0%	27,2%	29,7%		26,5%

Retraitées de la charge d'amortissement de 28,8 millions d'euros liée aux acquisitions, les charges opérationnelles courantes ajustées s'établissent à 240,4 millions d'euros pour l'exercice 2010, contre 206,9 millions d'euros en pro forma 2009, incluant 4,7 millions d'euros pour les sociétés acquises au cours de l'exercice 2010. Cette différence est principalement due à l'augmentation des charges commerciales liée à la performance commerciale et des frais de recherche et développement pour lancer les nouveaux terminaux de la gamme Telium (« PIN Pad », « signature capture », portables). Les charges opérationnelles représentent 26,5% du chiffre d'affaires, en baisse de 70 points de base par rapport à 2009 pro forma.

Une marge opérationnelle courante ajustée en progression de 220 points de base à 13,9%

A données publiées, le résultat opérationnel courant progresse de 59% à 96,9 millions d'euros contre 60,8 millions d'euros en 2009. Ainsi, la marge opérationnelle courante s'établit à 10,7% du chiffre d'affaires, en progression de 200 points de base. En 2010, le résultat opérationnel courant inclut des charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition en progression à 28,8 millions d'euros (contre 19,3 millions d'euros en 2009) compte tenu des acquisitions réalisées (easycash, First Data Iberia, Transfer To).

Le résultat opérationnel courant ajusté progresse de 41% à 125,7 millions d'euros contre 89,3 millions d'euros en pro forma 2009 grâce à une meilleure absorption des charges opérationnelles. Ainsi, la marge opérationnelle courante ajustée s'établit à 13,9% du chiffre d'affaires en 2010, en progression de 250 points de base.

Un résultat opérationnel en forte progression (+56%)

Après prise en compte des charges relatives à l'allocation de prix d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel est en progression de 56% à 73,8 millions d'euros contre 47,4 millions d'euros en 2009. La marge opérationnelle s'établit à 8,1% du chiffre d'affaires, en progression de 130 points de base.

(en millions d'euros)	2009 publié	2010 publié
Résultat opérationnel courant	60,8	96,9
Autres produits et charges opérationnels	(13,4)	(23,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	47,4	73,8
EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES	6,8%	8,1%

Le résultat opérationnel intègre les autres charges opérationnelles nettes pour 23,1 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2009. Cette évolution est liée à des charges de restructuration, à la réévaluation des actifs et passifs antérieurement acquis de TransferTo à la suite de la prise de contrôle de cette société et enfin, à la dépréciation partielle du goodwill d'Amérique du Nord au 31 décembre 2010 pour 21,4 millions d'euros. En effet, au vu du déroulement de l'exercice dans la région et du réexamen des efforts requis pour atteindre les objectifs visés, le Groupe a procédé à une dépréciation partielle du goodwill de la région, sans impact sur la trésorerie.

Réconciliation du résultat opérationnel courant à l'EBITDA

(en millions d'euros)	2009	2010
Résultat opérationnel courant	60,8	96,9
Amortissement des actifs alloués	19,3	28,8
Autres amortissements et provisions pour risques et charges	18,6	35,0
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites	6,7	5,2
EBITDA	105,4	165,9

Résultat financier

(en millions d'euros)	2009	2010
Coût de l'endettement financier	(3,3)	(11,7)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,8	3,4
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1,5)	(8,3)
Gains et pertes de change	(2,2)	1,4
Autres produits et charges	1,5	(2,9)
RÉSULTAT FINANCIER	(2,2)	(9,8)

Les charges financières s'inscrivent en hausse du fait des charges d'intérêts des emprunts à court et moyen terme, en partie compensée par les gains de change nets. Le Groupe a contracté deux principaux emprunts à moyen terme d'un montant total de 310 millions d'euros dont 244 millions d'euros tels que décrits dans la Note 4 « Gestion des risques financiers » de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2010.

Un résultat net en progression de 48% à 39,6 millions d'euros

En 2010, le résultat net s'élève à 39,6 millions d'euros, contre 26,8 millions d'euros en 2009. Le résultat net intègre un résultat financier de -9,8 millions d'euros (contre -2,2 millions

d'euros en 2009) et une charge d'impôt de 22,7 millions d'euros (contre 18,1 millions d'euros). Le taux d'imposition s'établit à 35,5%⁷ en 2010.

(en millions d'euros)	2009	2010
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	47,4	73,8
Résultat financier	(2,2)	(9,8)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(0,3)	(1,7)
Résultat avant impôt	45,0	62,3
Impôt	(18,1)	(22,7)
RÉSULTAT NET	26,8	39,6

Proposition de dividende à 0,35 euro par action, en progression de 17%

Après prise en compte de l'augmentation de capital par incorporation de réserves réalisée en 2010, le bénéfice net par action s'élève à 0,81 euro, contre 0,58 euro en 2009. Il sera proposé de distribuer un dividende de 0,35 euro par action à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2011, payable le 31 mai 2011 en numéraire ou en actions, au libre choix de l'actionnaire.

Une situation financière renforcée par le quasi doublement du cash flow opérationnel

En 2010, le cash flow opérationnel progresse à 158,9 millions d'euros, contre 80,5 millions d'euros en 2009. Cette hausse s'explique d'une part, par un EBITDA en forte augmentation à 165,9 millions d'euros résultant notamment de la performance opérationnelle du Groupe, et d'autre part, de la contraction du besoin en fonds de roulement qui permet de dégager 16,2 millions d'euros contre un besoin complémentaire de 1,8 millions d'euros en 2009. Cette contraction est liée à une gestion rigoureuse des stocks et des créances clients, ainsi qu'à une amélioration des dettes fournisseurs qui tient notamment à l'évolution de la politique de sous-traitance du Groupe. Les investissements, nets des produits de cessions, qui correspondent pour une part significative à la R&D capitalisée sont stables à 23,2 millions d'euros, représentant 2,6% du chiffre d'affaires.

En conséquence, le taux de conversion en cash (cash flow opérationnel/EBITDA) s'élève à 96% en 2010 contre 76% en 2009.

(en millions d'euros)	2009	2010
EBITDA	105,4	165,9
Variation du besoin en fonds de roulement	(1,8)	16,2
Investissements	(23,0)	(23,2)
CASH FLOW OPÉRATIONNEL	80,5	158,9

Au 31 décembre 2010, l'endettement net s'établit à 109,1 millions d'euros contre 144,4 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le ratio d'endettement net rapporté à l'EBITDA s'établit à 0,7x, confirmant la solidité financière du Groupe.

Afin d'accroître sa flexibilité financière et d'accompagner sa stratégie de croissance, le Groupe envisage, en fonction des conditions de marché, de diversifier ses sources de financement et d'allonger la maturité de sa dette.

Prévisions pour 2011

En 2011, la stratégie du Groupe restera centrée sur l'accélération de son évolution de profil vers les transactions et les services en prenant appui sur l'intégration des sociétés acquises et le renforcement de son leadership sur les terminaux de paiement.

Après une année 2010 particulièrement soutenue dans le domaine des terminaux sur ses principaux marchés, le Groupe anticipe une croissance organique de l'activité des terminaux en 2011 proche des tendances long terme de ce marché (estimées entre 3% et 5% en valeur). Dans le domaine des transactions, le Groupe se donne pour objectif une progression organique comprise entre 12% et 15%, supérieure aux anticipations sur ce marché (estimée entre 8% et 10% en valeur). Au total, le groupe anticipe à ce stade de réaliser, en 2011, un chiffre d'affaires compris entre 965 et 985 millions d'euros, à taux de change comparable et à périmètre constant, représentant une croissance comprise entre 6,4% et 8,6% par rapport au chiffre d'affaires consolidé 2010 publié.

En 2011, le Groupe vise une marge opérationnelle courante ajustée et une marge d'EBITDA supérieures à la performance 2010 (13,9% et 18,3%, respectivement). Cet objectif tient compte de la meilleure absorption des charges opérationnelles courantes qui devrait permettre de compenser l'impact transitoirement négatif de la contribution croissante au chiffre d'affaires des activités de flux (« credit acquiring », TransferTo), de par l'application de la norme IAS18 sur ces activités.

Précisions sur les prévisions

Ces prévisions résultent du processus d'élaboration détaillé des prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle ajustée de chaque entité opérationnelle. Ces prévisions tiennent compte des paramètres opérationnels propres de

⁷ Taux d'imposition : charge d'impôt / (résultat avant impôt – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence)

l'entité, de sa situation géographique et de ses métiers, ainsi que du portefeuille d'activité et des prévisions commerciales. Elles sont établies sur la base des méthodes comptables telles qu'appliquées par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

S'agissant en particulier des activités de flux (credit acquiring, Transfer To), le chiffre d'affaires est reconnu en brut des commissions perçues, conformément à la norme IAS 18.

Les prévisions sont établies à périmètre constant, c'est-à-dire en incluant au 1^{er} janvier l'ensemble des entités acquises dans le courant de l'exercice 2010.

Elles sont établies à taux de change comparable, c'est-à-dire en prenant les taux de change moyens de l'exercice 2010 pour la conversion des comptes des filiales dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro. La conversion en euro des transactions en dollars réalisées par les sociétés dont la devise de fonctionnement est l'euro est établie sur la base de la parité euro/dollar anticipée pour l'année 2011 par un consensus bancaire au mois de novembre 2010.

Limites

Elles dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et non exclusivement sur des données historiques. Elles ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les prévisions seront atteintes. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, et réglementaire.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre « Risques » du document de référence pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Enfin, ces prévisions de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes d'administration et de direction du Groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. Ingenico ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions figurant au présent chapitre.

Rapport sur des prévisions de bénéfice

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfice de la société Ingenico S.A. incluses dans la partie « Activité – Prévisions pour 2011 », pages 17 et 18 du document de référence daté du 2 mars 2011.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Ingenico S.A. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Ingenico S.A.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence et de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus qui sera visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 2 mars 2011

KPMG Audit IS

Jean-Pierre VALENSI

Associé

Paris, le 2 mars 2011

C.G.E.C. S.A.

Sophie BRULEBOIS

Associée

Perspectives (3 ans)

A l'occasion d'un communiqué de presse diffusé le 9 juin 2010, le Groupe a annoncé son plan stratégique pour la période 2010-2013 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous.

Avec l'intégration réussie d'easycash, Ingenico s'est concentré sur la consolidation de son leadership des terminaux de point de vente tout en développant la gestion de transactions et les services à valeur ajoutée. L'objectif du Groupe est de multiplier par 3 entre 2009 et 2013 le chiffre d'affaires provenant de la gestion de transactions. En conséquence, le chiffre d'affaires récurrent issu des services de maintenance et des transactions devrait représenter de l'ordre de 40% du chiffre d'affaires total en 2013, comparé à 28% en 2009 pro forma. En 2013, l'EBITDA devrait être supérieur à 18% du chiffre d'affaires total.

L'évolution de l'écosystème des paiements génère des fortes opportunités

Le marché du paiement est en croissance structurelle avec le développement continu des paiements électroniques. Des modifications structurelles de son écosystème résultent des nouvelles attentes des consommateurs et des commerçants, du développement des marchés émergents, de la réglementation et des nouvelles technologies. Les tendances nouvelles du commerce entraînent une modification de l'offre qui combine paiements au point de vente, en ligne et par téléphonie mobile. L'expertise d'Ingenico dans cet écosystème complexe est un élément clé de différenciation.

Principaux points du plan stratégique 2010-2013

- L'objectif de chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros en 2013 est basé sur une croissance de tous les segments - avec un accès accru aux commerçants, des terminaux points de vente à la gestion des transactions et aux services à valeur ajoutée.
- Le chiffre d'affaires des transactions devrait être multiplié par 3 en 2013, comparé à 84 millions d'euros en 2009 pro forma. Il reposera notamment sur la croissance organique et l'internationalisation du modèle d'easycash en dehors de l'Allemagne (2/3), et des acquisitions ciblées (1/3) dont le programme est bien avancé.
- L'EBITDA devrait être supérieur à 18% du chiffre d'affaires en 2013, grâce à des optimisations de coûts de l'activité point de vente et au levier opérationnel de l'activité de gestion des transactions. Les effets de synergies avec easycash devraient générer 12 millions d'euros d'EBITDA additionnel en 2013.

Le Groupe réitère sa confiance dans l'atteinte de ces objectifs. Les performances de 2010 et les prévisions de 2011 pourraient conduire le Groupe à revoir à la hausse ses objectifs moyen terme.

A la date du présent document de référence, aucun investissement financier significatif n'a fait l'objet d'engagement vis-à-vis de tiers.

RISQUES

Ingenico estime que, à la date du présent document de référence, ces risques sont ceux susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités ou ses résultats. Ingenico a procédé à une revue de ses risques et n'identifie pas de risque significatif en dehors de ceux présentés ci-après, dont la survenance serait susceptible d'affecter l'activité, les opérations commerciales et économiques ainsi que le cours de bourse de la société. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques peuvent exister, non identifiés à la date du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Le Comité d'audit apprécie et évalue régulièrement les risques potentiels pouvant avoir des conséquences sur les activités menées au sein du Groupe, ainsi que l'adéquation des procédures mises en place. Il fait part de ses principales conclusions et décisions au Conseil d'administration.

Risques liés à l'activité et à la stratégie

Risque de ne pas atteindre les objectifs attendus

La performance financière du Groupe dépendra de plusieurs facteurs, et en particulier de son aptitude à :

- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité traditionnelle des terminaux de paiement, étant entendu que la demande a baissé en 2009 et que cela pourrait se reproduire à l'avenir si la consommation et les investissements étaient freinés,
- développer le chiffre d'affaires lié à l'activité des services, à travers l'internationalisation des services de gestion des transactions d'easycash et de la commercialisation de l'offre de services à valeur ajoutée s'appuyant sur les récentes acquisitions du Groupe (easycash, Payzone, First Data Iberica et Transfer To),
- maintenir ses marges, étant précisé que le marché des terminaux de paiement est historiquement soumis à une pression sur les prix à la baisse,
- rationaliser et exploiter efficacement l'infrastructure technique et les plateformes des différentes acquisitions réalisées dans les transactions,

- contrôler ses coûts d'exploitation et de développement des services et solutions.

La direction financière élabore des analyses de performance mensuelles et des prévisions périodiques, et informe régulièrement le Conseil d'administration des performances et de possibles écarts. L'activité du Groupe, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être affectés si le Groupe n'atteignait pas tout ou partie des objectifs fixés, notamment les objectifs du plan stratégique 2010-2013 de la société, tel que décrit au paragraphe « Perspectives » de l'Activité.

Risque de voir apparaître de nouveaux besoins de financement

Le Groupe pourrait avoir besoin de nouveaux financements, notamment dans les cas suivants :

- poursuite de sa politique de croissance externe afin de générer des synergies avec ses activités traditionnelles (les terminaux de paiement), d'acquérir des bases de terminaux pour accélérer le développement de sa stratégie services ou d'acquérir des technologies de paiement complémentaires aux terminaux de paiement (Internet, mobile),
- changements technologiques imposant des investissements significatifs dans de nouvelles technologies et de nouvelles offres de terminaux et de services,
- contraction du chiffre d'affaires et des marges provoquée par des événements indépendants du Groupe,
- enfin, de façon plus générale, des changements majeurs dans le marché du paiement électronique.

Le Groupe ne peut garantir la disponibilité d'un financement adéquat au moment opportun, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur la capacité de son développement. Toutefois, le Groupe dispose de sources de financement non utilisées telles que décrites dans la Note 4 aux états financiers « Gestion des risques financiers » et a mis en place un processus de décision lui permettant d'anticiper les besoins à venir.

Risque lié à l'inexactitude des prévisions

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend de sa capacité à attirer et fidéliser des clients, ainsi que du développement du marché des terminaux de paiement et des services. Le rythme de croissance du chiffre d'affaires lié aux terminaux de paiement est lié d'une part, au rythme de renouvellement du parc de terminaux et à l'adoption de nouvelles technologies des marchands dans les pays matures et d'autre part, au rythme d'équipement des marchands dans les pays émergents. Le cycle de vie d'un terminal de paiement est en moyenne de 5 ans. Toutefois, les marchands et les banques peuvent retarder le renouvellement de leurs parcs, comme cela s'est produit en 2009 dans un contexte économique tendu. Enfin, la croissance du chiffre d'affaires, notamment sur les terminaux de paiement est aussi liée à la régulation sur ce marché dont le changement pourrait induire une diminution significative des volumes, ainsi qu'à la réussite de la migration sur la plateforme Telium, notamment aux États-Unis.

Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend aussi de sa capacité à vendre des services à des sociétés qui étaient jusqu'alors clients sur l'activité traditionnelle des terminaux de paiement mais qui peuvent être des concurrents sur l'activité des services. Globalement, le Groupe estime que la nouvelle offre de services est bien accueillie par ses clients et prospects car elle répond à leur volonté de rationaliser et simplifier la gestion des parcs de terminaux. Le Groupe a d'ailleurs remporté des succès commerciaux au cours de l'exercice et estime que l'acquisition d'easycash crédibilise son approche des services. Toutefois, le cycle de vente des services est plus long que le cycle de vente des terminaux et nécessite généralement la mise en place de pilotes avant le déploiement de la solution.

En cas de non réalisation des hypothèses de chiffre d'affaires, le niveau de marge opérationnelle courante ajustée pourrait être impacté.

Par ailleurs, une forte croissance des activités de flux (« acquiring », Transfer To) aurait un impact facilement dilutif sur le taux de marge, compte tenu de la comptabilisation du chiffre d'affaires du fait de l'application de la norme IAS 18.

Globalement, le niveau des chiffres d'affaires futurs générés par les terminaux de paiement et les services est donc difficile à prévoir. L'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière pourraient être affectés 1) si le Groupe n'atteignait pas tout ou partie des objectifs fixés 2) si les prix de marché des terminaux de paiement baissaient de manière significative et continue 3) si la croissance de la demande pour les terminaux de paiement ralentissait 4) si l'adoption des services autour des terminaux ne se concrétisait pas.

Risque lié à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe a externalisé l'ensemble de la production de ses terminaux de paiement à des partenaires industriels de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (« External Manufacturing Services », EMS). Le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil qui assurent la majorité de la production. En cas de défaillance, le Groupe aurait recours à de nouveaux fournisseurs identifiés et sait basculer sur une période assez rapide la production d'un fournisseur à l'autre. Au demeurant, le Groupe ne peut exclure qu'au cas de problème politique majeur, le changement de site de production pourrait générer des difficultés temporaires de production des terminaux.

Risque lié aux approvisionnements en composants

Le Groupe se fournit directement en composants. Le risque de pénurie des composants électroniques étant un risque clairement identifié dans l'industrie de l'électronique, le Groupe est particulièrement soucieux du suivi de ces prévisions industrielles et le département Opérations s'assure de la cohérence de ces dernières par leur rapprochement avec les prévisions commerciales afin de prévenir tout risque de pénurie de composants. En 2010, le Groupe estime avoir réussi à gérer la pénurie de composants grâce à son anticipation des besoins et ses bonnes relations avec les fabricants, sans impact significatif sur les résultats du Groupe en 2010.

Risque lié à la fabrication des terminaux et à la fourniture de prestations de service

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure qualité interne qui permet de réduire les risques *in situ* chez les EMS et considère qu'il n'y a pas de risque justifiant des provisions complémentaires dans ses comptes 2010. Toutefois, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à l'inexactitude des prévisions

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend de sa capacité à attirer et fidéliser des clients, ainsi que du développement du marché des terminaux de paiement et des services. Le rythme de croissance du chiffre d'affaires lié aux terminaux de paiement est lié d'une part, au rythme de renouvellement du parc de terminaux et à l'adoption de nouvelles technologies des marchands dans les pays matures et d'autre part, au rythme d'équipement des marchands dans les pays émergents. Le cycle de vie d'un terminal de paiement est en moyenne de 5 ans. Toutefois, les marchands et les banques peuvent retarder le renouvellement de leurs parcs, comme cela s'est produit en 2009 dans un contexte économique tendu. Enfin, la croissance du chiffre d'affaires, notamment sur les terminaux de paiement est aussi liée à la régulation sur ce marché dont le changement pourrait induire une diminution significative des volumes, ainsi qu'à la réussite de la migration sur la plateforme Telium, notamment aux États-Unis.

Par ailleurs, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe dépend aussi de sa capacité à vendre des services à des sociétés qui étaient jusqu'alors clients sur l'activité traditionnelle des terminaux de paiement mais qui peuvent être des concurrents sur l'activité des services. Globalement, le Groupe estime que la nouvelle offre de services est bien accueillie par ses clients et prospects car elle répond à leur volonté de rationaliser et simplifier la gestion des parcs de terminaux. Le Groupe a d'ailleurs remporté des succès commerciaux au cours de l'exercice et estime que l'acquisition d'easycash crédibilise son approche des services. Toutefois, le cycle de vente des services est plus long que le cycle de vente des terminaux et nécessite généralement la mise en place de pilotes avant le déploiement de la solution.

En cas de non réalisation des hypothèses de chiffre d'affaires, le niveau de marge opérationnelle courante ajustée pourrait être impacté.

Par ailleurs, une forte croissance des activités de flux (« acquiring », Transfer To) aurait un impact facilement négatif sur le taux de marge, compte tenu de la comptabilisation du chiffre d'affaires du fait de l'application de la norme IAS 18.

Globalement, le niveau des chiffres d'affaires futurs générés par les terminaux de paiement et les services est donc difficile à prévoir. L'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière pourraient être affectés 1) si le Groupe n'atteignait pas tout ou partie des objectifs fixés 2) si les prix de marché des terminaux de paiement baissaient de manière significative et continue 3) si la croissance de la demande pour les terminaux de paiement ralentissait 4) si l'adoption des services autour des terminaux ne se concrétisait pas.

Risque lié à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs

Le Groupe a externalisé l'ensemble de la production de ses terminaux de paiement à des partenaires industriels de premier plan spécialisés dans l'assemblage des produits électroniques (« External Manufacturing Services », EMS). Le Groupe travaille aujourd'hui avec deux des cinq plus grands sous-traitants mondiaux de sous-ensembles électroniques, Flextronics et Jabil qui assurent la majorité de la production. En cas de défaillance, le Groupe aurait recours à de nouveaux fournisseurs identifiés et sait basculer sur une période assez rapide la production d'un fournisseur à l'autre. Au demeurant, le Groupe ne peut exclure qu'au cas de problème politique majeur, le changement de site de production pourrait générer des difficultés temporaires de production des terminaux.

Risque lié aux approvisionnements en composants

Le Groupe se fournit directement en composants. Le risque de pénurie des composants électroniques étant un risque clairement identifié dans l'industrie de l'électronique, le Groupe est particulièrement soucieux du suivi de ces prévisions industrielles et le département Opérations s'assure de la cohérence de ces dernières par leur rapprochement avec les prévisions commerciales afin de prévenir tout risque de pénurie de composants. En 2010, le Groupe estime avoir réussi à gérer la pénurie de composants grâce à son anticipation des besoins et ses bonnes relations avec les fabricants, sans impact significatif sur les résultats du Groupe en 2010.

Risque lié à la fabrication des terminaux et à la fourniture de prestations de service

Un défaut de fabrication ou de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits et systèmes du Groupe pourrait entraîner des actions en responsabilité d'importance variable.

Le Groupe a mis en place une procédure qualité interne qui permet de réduire les risques *in situ* chez les EMS et considère qu'il n'y a pas de risque justifiant des provisions complémentaires dans ses comptes 2010. Toutefois, l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

- sur le développement de l'offre des services à valeur ajoutée au plan global, à travers Payzone en France, First Data Iberica principalement en Espagne, Transfer To, et
- sur le développement de son activité de transactions dans les pays d'Asie du Sud Est, à travers la prise de participation minoritaire dans Korvak réalisée en septembre 2010.

Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration d'easycash et des sociétés acquises au cours de l'exercice 2010, l'intégration des services et du personnel et enfin l'impact des synergies positives attendues. En effet, le Groupe intègre des sociétés ayant des métiers complémentaires (les transactions de paiement et de services à valeur ajoutée) avec différentes cultures.

Globalement, le Groupe doit également maintenir une capacité d'évolution rapide de son organisation pour s'adapter à l'évolution des technologies et des moyens de paiement et à la demande des clients. Le Groupe pourrait ne pas investir dans les produits et services adaptés à la demande à des prix concurrentiels et ne pas réussir à adapter ses produits et services, ses coûts et son organisation dans des délais suffisants. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la transformation du Groupe au plan des Ressources Humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2013, le Groupe a procédé à un certain nombre d'acquisitions dans le marché des transactions. Le Groupe évolue d'un métier de fournisseur de terminaux de paiement vers un métier de fournisseur de solutions et doit accompagner activement sa transformation.

Conscient de l'enjeu humain de son évolution stratégique, le Groupe met en œuvre un programme visant à faire évoluer les compétences clés des collaborateurs à travers la formation des équipes de vente et de R&D et le recrutement de profils et talents issus du monde des services. Par ailleurs, le Groupe a fait évoluer les schémas de bonus afin de soutenir la croissance dans les services de paiement et mis en place une équipe chargée de l'intégration des nouvelles sociétés dans le Groupe. Enfin, le Groupe s'appuie sur la communication interne pour assurer l'appropriation de son nouveau modèle.

En dépit de ces initiatives, l'incapacité du Groupe à accompagner sa transformation pourrait être préjudiciable au succès de sa stratégie.

Risques environnementaux

Risque lié à l'utilisation de substances dangereuses

L'activité du Groupe est soumise à la directive RoHS (« Restriction of the use of certain Hazardous Substances ») limitant l'utilisation de six substances dangereuses pour la santé et l'environnement pouvant entrer dans la composition des équipements électriques et électroniques à savoir, quatre métaux lourds (Hg, Pb, Cd et CrVI) et deux retardateurs de flammes (PBB et PBDE). Bien qu'Ingenico ne fabrique pas ses propres produits (modèle « Fabless »), le Groupe s'assure auprès de ses fournisseurs et sous-traitants du respect de la directive 2002/95/EC. Ainsi, 100% des terminaux livrés en 2010 étaient conformes à cette directive.

Risque lié aux Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

La directive « DEEE » sur les Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (2002/96/CE) demande à ce que les producteurs organisent et financent la collecte, le traitement et la valorisation de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie.

Afin d'éviter tout risque de pollution liée aux DEEE, le Groupe fait en sorte que des programmes de recyclage des terminaux en fin de vie soient mis en place et proposés à ses clients. Ingenico informe également les utilisateurs sur les exigences de collecte par le biais du marquage du symbole de la collecte sélective sur tous les produits mis sur le marché.

Risque lié à REACH « Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals » (ou enregistrement, évaluation, et autorisation et restrictions des produits chimiques)

REACH est un règlement européen (n°1907/2006/CE) permettant l'identification et l'élimination progressive des substances chimiques les plus dangereuses (en tant que telles ou contenues dans les préparations et articles). L'objectif est d'améliorer la connaissance des usages des substances chimiques fabriquées ou importées dans l'Union Européenne et d'assurer la maîtrise des risques liés à leurs usages.

Au titre de REACH, Ingenico importe et met sur le marché des « articles non relargants », c'est-à-dire des articles dont les substances ne sont pas destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Ingenico est donc exempté de la procédure d'enregistrement.

La réglementation REACH impose également la communication d'informations aux clients dans le cas où une substance

extrêmement préoccupante dite « SVHC » (Substances Very High Concern) est présente dans un article en concentration supérieure à 0,1% en masse. Pour répondre à ses obligations, Ingenico suit attentivement la liste des « SVHC » mise à jour par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et engage les actions nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que les produits mis sur le marché ne contiennent pas de telles substances en concentration supérieure au niveau spécifié.

Risque lié à la directive ErP « Energy related Products »

La directive ErP établit un cadre réglementaire pour la fixation et la mise en œuvre d'exigences en matière d'éco-conception applicables aux produits liés à l'énergie. Cette directive est associée à des mesures d'exécution qui définissent les catégories de produits couverts et les obligations en matière d'éco-conception applicables.

Pour les produits couverts par une mesure d'exécution, les fabricants doivent ainsi garantir que le produit mis sur le marché est conforme à la mesure d'exécution applicable. Les produits non conformes risquent d'être retirés du marché.

Les produits Ingenico n'entrent aujourd'hui pas dans le champ d'application des diverses mesures d'exécution définies par la Commission Européenne. Cependant, afin d'anticiper de futures obligations, Ingenico suit attentivement l'ensemble des mesures d'exécution qui sont établies par la Commission Européenne portant ainsi application de la Directive 2009/125/CE.

Risques liés au secteur

Risque lié au développement de nouveaux systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiements

Le secteur du paiement fait l'objet de changements rapides et importants en matière de services et technologie, avec l'émergence de nouvelles technologies pour les terminaux de paiement (sans contact, biométrie...) et d'alternatives de paiement aux terminaux (Internet, mobile).

Pour le Groupe, les cartes à microprocesseur représentent la plate-forme la mieux adaptée pour la fourniture de services en réseau, l'identification personnelle, la sécurité, l'e-commerce et le commerce mobile. La stratégie de croissance du Groupe repose sur la conviction que la carte à microprocesseur deviendra la norme principale en matière de solution d'accès sécurisé.

Néanmoins, si d'autres solutions devaient être retenues, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les risques liés aux développements de différents systèmes et standards incompatibles avec les systèmes de paiement sécurisés sont atténués par la poursuite du programme EMV et par le travail étroit mené avec les principaux fournisseurs de technologie de paiement permettant leur intégration dans les terminaux (cartes sans contact, paiement par téléphone avec la technologie Near Field Communication...). Le Groupe s'est attaché à développer des compétences dédiées à la maîtrise de ces risques.

Le Groupe est attentif à l'évolution des solutions technologiques de paiement et des usages des banques et des marchands au plan mondial. Le Groupe a déjà investi dans des sociétés possédant des solutions technologiques innovantes adressant la diversification des moyens de paiement, et notamment dans le paiement mobile (Roam Data).

En dépit de ces initiatives, il est possible que le Groupe ne parvienne pas à anticiper correctement ou au moment opportun la demande de nouveaux moyens de paiement, les conséquences des changements technologiques et de l'émergence de nouveaux moyens de paiement n'étant pas prévisibles. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la concurrence sur l'activité des terminaux de paiement

Le marché des terminaux de paiement s'est concentré autour de 3 acteurs mondiaux représentant environ 90% du marché en valeur en 2010 (estimation basée sur des données publiques), l'acquisition annoncée d'Hypercom par Verifone réduisant ce nombre à deux. Le Groupe est aussi en concurrence avec des acteurs locaux.

En dépit de cette structure de marché, le Groupe ne peut exclure l'essor de nouveaux fabricants sur le marché des terminaux :

- l'internationalisation d'acteurs des pays émergents,
- l'entrée de grands groupes spécialisés jusqu'alors dans le traitement des transactions électroniques sécurisées et souhaitant descendre dans la chaîne de valeur du paiement électronique en intégrant dans leurs offres des terminaux de paiement,
- l'émergence de nouveaux acteurs utilisant des solutions supposées moins sécurisées et basées sur des plates-

formes ouvertes (Windows CE ou Linux) et cherchant à pénétrer l'industrie des terminaux de paiement.

Cette évolution concurrentielle pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la concurrence sur l'activité des services de paiement

Le développement de cette nouvelle activité contribue à l'élargissement des risques concurrentiels au-delà du marché des terminaux de paiement classiques. En effet, les services proposés par le Groupe (gestion de la connectivité, des transactions, du parc de terminaux, traitement des transactions et offre de services à valeur ajoutée) ne sont généralement pas offerts par les concurrents traditionnels, mais par des sociétés qui pouvaient être partenaires, clients ou par des entreprises très bien installées sur l'une de ces « briques » de services. Globalement, le marché des services de paiement est un marché concurrentiel, composé d'acteurs de plus grande taille (ex : First Data International, Atos Worldline).

Toutefois, le Groupe estime l'effet taille limité, le marché du paiement étant local et cloisonné. Ainsi, le Groupe définit, en fonction des pays et de ses clients, la mise en œuvre de ses briques de services et solutions en tenant compte de la structure du marché et notamment du positionnement de ses clients.

En dépit de la crédibilité renforcée avec l'acquisition d'easycash sur le marché allemand des services de paiement combinée à sa plateforme internationale de services et du savoir faire acquis sur les services à valeur ajoutée à travers ses récentes acquisitions (Payzone, Transfer To et First Data Iberica), il est possible que le Groupe ne parvienne pas à bénéficier d'une crédibilité suffisante sur le marché des services de paiement. Une telle évolution pourrait alors avoir un impact négatif sur l'activité, la performance financière et la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs.

Risques juridiques

Risque lié à l'évolution de la réglementation

Le contexte réglementaire est en constante évolution. Les produits conçus et livrés par Ingenico peuvent être impactés par ces évolutions et il est nécessaire de les anticiper pour ne pas risquer de tomber sous le coup d'une interdiction de commercialisation. A cet effet, Ingenico a mis en place une veille réglementaire ciblée et s'appuie sur un prestataire externe pour identifier et analyser les textes qui pourraient impacter son activité, en Europe et dans les principaux pays du monde.

En raison de l'engouement croissant de l'Internet, du GSM, du WAP et des réseaux de communication basés sur le protocole Internet, il n'est pas exclu que des lois et règlements soient adoptés afin d'encadrer les questions de confidentialité, de tarification, de contenu et de qualité des produits et services.

L'intérêt croissant porté à ces problématiques du fait de l'adoption de lois et règlements supplémentaires pourrait ralentir le taux de croissance dans ces domaines, ce qui pourrait se traduire par une moindre demande pour les produits Ingenico et, en conséquence, avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risque lié à la norme PCI

Les normes de sécurité développées par le PCI-SSC (Payment Card Industry - Security Standard Council) visent à améliorer la sécurité des données des cartes au travers une large adoption des normes spécifiques relatives aux différents composants d'une transaction de paiement par carte. La norme PCI-PED (désormais appelée PCI-PTS), relative aux dispositifs de saisie du code PIN en est la principale (« Payment Card Industry - PIN Entry Device »). Elle a comme objectif de garantir que le code confidentiel du porteur de carte fait toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau du dispositif d'acceptation du code et présente le plus haut niveau de sécurité pour les transactions de paiement. D'autres normes de PCI SSC sont entrées en application comme PCI-DSS (visant à sécuriser la confidentialité des données durant la réalisation d'une transaction) et PCI-UPT (norme de sécurité spécifique au module de paiement sur automate).

Les évolutions de ces normes impliquant des modifications aux niveaux des exigences en place sont gérées par les membres fondateurs PCI-SSC : Visa, MasterCard, JCB, American Express et Discover en consultation avec les autres acteurs de l'industrie des paiements électroniques (fabricants de terminaux de paiements, régulateurs, commerçants, associations de banques, banques, processeurs...). Cette organisation permet aux industriels de participer à l'élaboration des normes et à leurs règles d'application. Ingenico est une « organisation participante » du PCI Security Standards Council et contribue à la définition des spécifications afin de garantir la validité de telles normes sur une période minimale de trois ans. Les équipes de développement des produits d'Ingenico prennent en compte ces nouvelles normes dès les phases de conception.

Chaque évolution de norme entraîne des modifications du noyau logiciel en charge de la gestion des composants sécuritaires ainsi que du hardware lui-même. D'une version à l'autre, les implications en termes d'investissement peuvent donc être assez importantes pour Ingenico.

Ingenico met en œuvre tous les efforts financiers et techniques nécessaires pour faire certifier ses nouveaux terminaux de paiements conformes à la nouvelle version V2.0 de la norme PCI POS PED, nécessitant un renforcement de la sécurisation de la piste magnétique et de la protection du PIN. Cette norme est entrée en vigueur en mars 2008 et tous les nouveaux produits doivent désormais se conformer à cette version de norme. Même si le processus de certification est particulièrement robuste, il existe un risque que des défauts se manifestent à l'usage qui pourrait conduire PCI à remettre en cause la certification d'un produit donné qui, dans le cas d'un retrait, pourrait entraîner l'interdiction de vendre ce produit, induisant une baisse de chiffre d'affaires et une perte financière.

En tant que fournisseur de solution de paiements, et notamment de solution de paiements centralisés dans le grand commerce, Ingenico doit également se conformer à la nouvelle norme de PCI SSC, intitulée, norme PCI-DSS (« Payment Card Industry - Data Security Standard »). Cette nouvelle norme vise à garantir que les données confidentielles du porteur de carte ainsi que les données sensibles des transactions font toujours l'objet d'un traitement sécurisé au niveau des systèmes et bases de données. Cette norme de sécurité est obligatoire pour tous les systèmes dès lors que de telles données sont manipulées, stockées ou transmises lors d'un paiement avec ou sans carte à puce.

Comme pour PCI-PED, cette norme implique des modifications d'architecture des systèmes de traitement des données ainsi que des réseaux et des serveurs. Les implications en termes d'investissement sont importantes pour INGENICO.

En 2009, Ingenico a réalisé d'importants investissements pour se conformer à la norme PCI DSS et a obtenu avec succès la certification de conformité.

Le Groupe entretient des relations régulières avec les responsables du PCI-SSC de manière à gérer dans les meilleures conditions tous les aspects relatifs aux normes existantes ou à venir de manière à pouvoir anticiper les évolutions et se préparer aux futurs investissements ou aux dépenses correctives. En dépit de cette relation étroite il peut s'avérer que le Groupe ne dispose pas de tous les éléments et ne puisse éviter une fraude ou une intrusion sur ces terminaux de paiements ou solutions certifiées qui pourraient avoir un impact sur l'image et les résultats du Groupe.

Risque lié au SEPA

Le projet SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros) consiste en la création d'une gamme unique de moyens de paiement électronique (virement, prélèvement, paiement par carte) permettant aux citoyens européens d'effectuer des paiements en euros dans des conditions identiques dans l'ensemble des pays européens. L'espace SEPA comprend en plus des Etats membres de

l'Union Européenne : l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et Monaco.

En novembre 2009, la directive européenne des services de paiement (DSP) est entrée en vigueur. La DSP fournit un cadre juridique du droit européen, nécessaire à la mise en place d'un marché européen unique des paiements. Elle vise à harmoniser les règles applicables à tous les services de paiement dans l'Union Européenne et à accroître la concurrence, avec notamment la création d'établissements de paiement qui permet l'émergence de nouveaux acteurs non bancaires dans l'écosystème du paiement. En effet, un établissement de paiement est habilité à distribuer et exécuter des services de paiement au même titre que les établissements de crédit, à l'exception de services bancaires, comme la réception de fonds du public, les opérations de crédit (de plus de 12 mois) et la gestion des moyens de paiement autres que les services de paiement. En décembre 2010, la commission européenne a soumis une proposition visant à définir une date de fin de migration pour les virements et prélèvements SEPA qui remettrait notamment en cause les systèmes de prélèvements nationaux existants, dont l'ELV, ce qui pourrait avoir à terme un impact sur l'activité d'easycash.

Parallèlement, le projet SEPA a initié l'harmonisation technique des instruments de paiement menée par l'EPC (European Payments Council à l'initiative de la Banque Centrale Européenne et regroupant des banques européennes). Cette harmonisation vise à définir les règles métiers et de nouveaux standards pour des services de paiements SEPA qui ont vocation à remplacer à terme les moyens de paiement nationaux correspondants. L'EPC a récemment défini les règles applicables au virement SEPA, au prélèvement SEPA et devrait finaliser, courant 2011, le cadre de fonctionnement et les standards techniques applicables au paiement par carte SEPA.

Conscient des enjeux liés au SEPA, le Groupe participe activement aux initiatives de standardisation technique visant à développer des solutions en conformité avec le « cahier des charge » SEPA dans les domaines d'interface carte-terminal, terminal-acquéreur et acquéreur-émetteur ainsi qu'au niveau de la sécurité des cartes et des terminaux et de la certification. Le Groupe siège par ailleurs dans de nombreux organismes européens, dont le CSG (Cards Stakeholders Group), organe consultatif de l'EPC qui gère le cahier des charges techniques («SEPA Cards Standardisation Volume-Book of requirements»).

Globalement, le Groupe estime que la création d'un grand marché domestique en Europe est davantage une opportunité qu'un risque. Le SEPA constituera certes la levée progressive des barrières à l'entrée avec l'harmonisation des certifications de la sécurité des solutions de paiements sur le marché européen. Toutefois, l'émergence du SEPA est l'opportunité pour le Groupe de conforter sa stratégie afin de répondre à la principale attente des acquéreurs et des commerçants : fournir des solutions et services de paiement innovants, intégrés,

complets et transfrontaliers, combinant les exigences actuelles et futures liées à l'harmonisation des services de paiement. Fort de sa présence dans les pays de la zone SEPA et de son offre de solutions de paiement globale et transfrontalière, le Groupe estime disposer des atouts nécessaires. En 2010, le Groupe a créé une région SEPA afin de mieux bénéficier de la dynamique commerciale liée à l'émergence du SEPA.

Risque lié à la protection des données personnelles

Dans le cadre de son activité de services, certaines entités du Groupe ont l'obligation de déposer des déclarations auprès des organismes nationaux visant à faire respecter l'identité, la vie privée et les libertés des personnes dans le monde numérique (en France, la CNIL). Ainsi, ces entités s'engagent, dans le cadre strict des normes légales, à gérer et conserver les données personnelles auxquelles elles auraient accès.

En 2010, les autorités de protection de données des régions de Hambourg et de Rhénanie du Nord Westphalie ont déposé une plainte contre easycash pour manquement à ses obligations en matière de données personnelles. A ce jour, les plaintes n'ont pas été déclarées recevables. Toute réclamation liée au non respect des données personnelles pourrait nuire à la réputation du Groupe et avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs. Si ces plaintes étaient reçues, le Groupe serait susceptible de devoir faire face à des conséquences civiles et/ou pénales.

Risque lié aux revendications de tiers

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe faisaient usage sans autorisation de leurs droits et qu'Ingenico n'obtenait pas les licences pour utiliser cette technologie, la revendication légitime des dits tiers pourrait conduire à l'interdiction de faire usage de cette technologie et à interdire la vente des produits. Les éventuels litiges que cette situation entraînerait impliqueraient des coûts importants, des délais de production, ou pourraient obliger Ingenico à revoir la conception de ses produits. Chacune de ces situations pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société s'assure du respect des droits des tiers en procédant, notamment en matière de propriété intellectuelle, à des recherches d'antériorité et la surveillance de son portefeuille. Elle suit, en liaison avec des conseils spécialisés, les actions en revendication et contentieux qui pourraient naître de ces actions. Il est à noter qu'aujourd'hui se développent aux Etats-Unis comme en France, des revendications de sociétés spécialisées dans la revendication d'antériorités de droits au

niveau des brevets. Ingenico a mis en place une veille particulière à ce sujet et a demandé, aux Etats-Unis comme en France, à un cabinet spécialisé en matière de propriété intellectuelle de la défendre contre ce type de revendications abusives.

D'un point de vue financier, au regard de l'analyse de risque réalisée et conformément aux normes comptables applicables, seuls les honoraires d'avocats ont fait l'objet de provisions à la clôture de l'exercice dans le cadre de certaines de ces revendications.

Risques de marché et actions

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans la Note 4 « Gestion des risques financiers » de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Faits exceptionnels et litiges

Litige fiscal au Brésil

Comme évoqué dans la Note 27 « Autres provisions » de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2010, des procédures de redressement fiscal concernant une filiale au Brésil sont en cours. L'une est liée à la taxe sur les services (ISS). La plus importante est liée à l'ICMS, avec un montant en cause (principal, au titre des années 2004 à 2009, intérêts et pénalités) de l'ordre de 79,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Dans un contexte de guerre fiscale entre Etats (« Tax War ») qui affecte potentiellement Ingenico au même titre qu'un grand nombre d'entreprises brésiliennes et internationales, l'administration fiscale de l'Etat de Sao Paulo conteste la déduction par Ingenico Do Brasil, d'une fraction de l'ICMS mentionnée sur les factures émises par un de ses fournisseurs au motif que ce dernier bénéficierait d'un avantage fiscal accordé par l'Etat du Minas Gerais dans lequel il est implanté et qui ne serait pas conforme à la législation fédérale. La Société, appuyée par ses conseils spécialisés, estime avoir de sérieux arguments pour contester ceux de l'administration. Au regard de l'analyse de ces risques et en application des critères de la norme IAS 37, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2010, à l'exception des coûts de procédure.

Au 31 décembre 2010, la filiale brésilienne avait reçu des notifications de redressements relatives à l'ISS (2003-2007) et à l'ICMS (2004-2009). Tous ces redressements ont été contestés par la société. Certains ont été annulés par des décisions administratives. S'agissant des redressements maintenus, aucune demande de mise en recouvrement n'a été reçue au 31 décembre 2010.

Litiges commerciaux

Parmi ces litiges commerciaux, Ingenico SA, sa filiale tchèque et le responsable de la filiale ont été assignés par la société BULL s.r.o. devant le tribunal de Prague (Municipal Court) pour le paiement de dommages et intérêts pour concurrence déloyale pour un montant de l'ordre de 3,7 millions d'euros, une réparation financière supplémentaire pour un montant de l'ordre de 1 million d'euros ainsi que des excuses publiques dans un quotidien local. Le Groupe a constitué une provision pour un montant total de 1 million d'euros, répartie entre Ingenico SA et Ingenico CZ s.r.o, au titre de la réclamation des dommages et intérêts que Bull s.r.o estime lui être dus.

Autres litiges

Les contentieux avec Monsieur Bonnemoy, de rupture dite abusive et de mise en jeu de la garantie de passif, tels que détaillés dans le document de référence 2009, suivent leur cours, sans évolution marquée au cours de l'exercice 2010. La Société considère cependant qu'une éventuelle perte au contentieux ne saurait à elle seule avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les 12 derniers mois précédant le 31 décembre 2010, de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe autres que les litiges listés ci-dessus.

Conclusion

Au 31 décembre 2010, le Groupe a constitué des provisions au titre des litiges pour un montant de 5,9 millions d'euros, dont :

- 0,3 million d'euros au titre de divers litiges fiscaux ;
- 1,1 million d'euros au titre de divers contentieux prud'homaux ;
- 1 million d'euros au titre du litige BULL décrit précédemment ;
- 3,5 millions d'euros au titre d'autres litiges, essentiellement commerciaux.

Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques de l'entreprise et de son personnel qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Il estime que la nature des risques couverts et les garanties offertes par ces assurances sont conformes à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

Le programme d'assurances Groupe est coordonné par MARSH, leader mondial en matière de courtage d'assurances, et

comporte notamment une assurance Dommage, une assurance Responsabilité Civile et une assurance Transport. Ce programme a été renouvelé pour 2010 sur les mêmes bases que celles de 2009 en tenant compte des modifications de périmètre du Groupe : c'est un programme intégré assurant une couverture homogène pour toutes les filiales du Groupe en termes de garanties. Il est à rappeler que toute nouvelle société créée ou qui intègre le Groupe en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre de ce programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions. La Société n'a pas souscrit de police d'assurance couvrant les risques de maladie, démission ou décès de ses « hommes clefs ».

Le programme est décliné en 2 niveaux :

- au niveau central, le Groupe a mis en place des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales ;
- localement, les filiales ont mis en œuvre les couvertures d'assurance pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du Groupe pour leurs expositions spécifiques.

La solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe.

Le coût des couvertures d'assurance du Groupe en 2010 s'élève à 1 240 milliers d'euros, dont 1 100 milliers d'euros de primes.

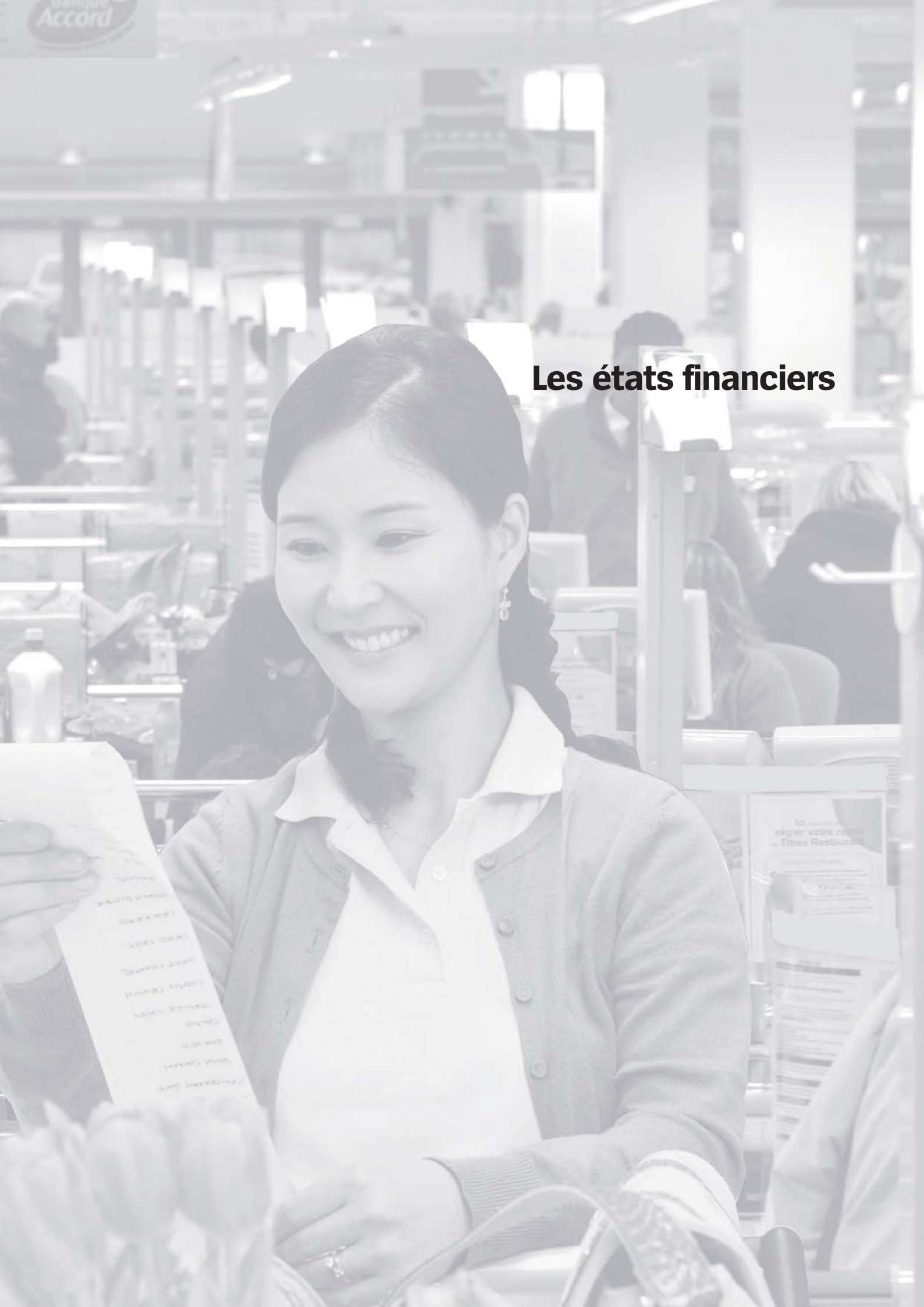
Pour l'exercice 2010, le montant des polices d'assurances dites « master », c'est-à-dire applicables à l'intégralité du Groupe, se répartit de la façon suivante par grande catégorie de risques :

- couverture des risques de responsabilité civile pour 435 milliers d'euros
- couverture des risques des dommages et pertes d'exploitation pour 293 milliers d'euros
- couverture des risques transport pour 192 milliers d'euros
- couverture des risques de responsabilité civile des mandataires sociaux pour 36 milliers d'euros

S'ajoutent à ces montants ceux supportés par le Groupe et ses filiales pour les programmes d'assurance locale qui tiennent compte des exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays.

Pendant l'année 2010, le Groupe a lancé un appel d'offres auprès des cabinets de courtage et a sélectionné AON, le second leader mondial en matière de courtage d'assurances. AON reprend la gestion du portefeuille d'assurances du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011. Le Groupe assure la coordination entre MARSH et AON pour permettre la continuité de la couverture des assurances dans le cadre de ce transfert.

Les états financiers



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui figurent aux pages 36 à 108 du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 déposé auprès de l'Autorité
- des marchés financiers le 8 avril 2010 sous le numéro D.10-0229 ; et
- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui figurent aux pages 166 à 242 du document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2009 sous le numéro D.09-0297.

I. Comptes de résultat consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2009	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	7	728 017	700 684	907 020
Coût des ventes		(456 358)	(429 780)	(540 885)
MARGE BRUTE	7	271 659	270 904	366 135
Charges commerciales et marketing		(59 012)	(55 133)	(85 236)
Frais de recherche et développement		(61 828)	(75 639)	(84 247)
Frais Administratifs		(78 838)	(79 298)	(99 761)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		71 981	60 835	96 891
Autres produits opérationnels	9	10 239	736	10 366
Autres charges opérationnelles	9	(24 710)	(14 123)	(33 487)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		57 510	47 448	73 770
Produits financiers	10	45 090	37 224	59 738
Charges financières	10	(52 536)	(39 428)	(69 532)
RÉSULTAT FINANCIER		(7 446)	(2 204)	(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	14	-	(283)	(1 671)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		50 064	44 961	62 305
Impôt sur les bénéfices	11	(13 382)	(18 121)	(22 715)
RÉSULTAT NET		36 682	26 840	39 589
Attribuables aux :				
• actionnaires d'Ingenico SA		36 683	26 840	39 575
• participations ne donnant pas le contrôle		(1)	-	14
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	23			
Résultat :				
• de base		0,83	0,58	0,81
• dilué		0,82	0,56	0,80

II. États du résultat global

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2009	2010
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'INGENICO SA		36 683	26 840	39 575
Écarts de conversion		(11 108)	4 682	17 214
Variation de valeur des instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾		(181)	2 528	(705)
Variation de valeur des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	9	489		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies ⁽³⁾	26	1 795	(3 426)	1 706
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-	2	-
Impôts sur gains et pertes comptabilisés en capitaux propres ⁽⁴⁾		(369)	33	(354)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'INGENICO SA		(9 373)	3 820	17 862
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux actionnaires d'Ingenico SA		27 311	30 660	57 437
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	-	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		27 310	30 660	57 437

2010

⁽¹⁾ Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

⁽³⁾ En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel sont reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

⁽⁴⁾ Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

• Impôts liés aux écarts de conversion :	-111 k€
• Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	243 k€
• Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	-486 k€

2009

⁽¹⁾ Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des options de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

⁽²⁾ Aucune validation de valeur n'avait été constatée au titre des actifs disponibles à la vente, ces actifs financiers ayant été cédés sur la période.

⁽³⁾ En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actualiels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

⁽⁴⁾ Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

• Impôts liés aux écarts de conversion :	-90 k€
• Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	-870 k€
• Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	993 k€

2008

⁽¹⁾ Comptabilisation en capitaux propres des variations de valeur des swaps de taux sur emprunts bancaires et des contrats de couverture de change sur flux futurs pour leur part efficace.

⁽²⁾ La perte de valeur des placements disponibles à la vente, auparavant comptabilisée en capitaux propres, avait été reconnue en compte de résultat 2008.

Le cumul de la perte de valeur enregistré en résultat sur l'exercice s'élevait ainsi à 6.414 milliers d'euros.

⁽³⁾ En application de la norme IAS19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux engagements envers le personnel étaient reconnus en contrepartie des capitaux propres consolidés.

⁽⁴⁾ Détails des impôts comptabilisés en capitaux propres :

• Impôts liés aux écarts de conversion :	239 k€
• Impôts liés aux variations de valeur des instruments de couverture :	63 k€
• Impôts liés aux variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente :	-168 k€
• Impôts liés aux écarts actuariels sur les régimes à prestations définies :	-502 k€

III. États de la situation financière

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2008	2009	2010
ACTIFS NON COURANTS				
Goodwill	12	221 437	414 228	466 260
Autres immobilisations incorporelles	12	103 257	166 549	156 810
Immobilisations corporelles	13	25 361	33 075	31 275
Participations dans les entreprises associées	14	-	6 787	21 116
Actifs financiers	15	3 265	3 567	4 561
Impôts différés actifs	11	20 631	23 341	22 883
Autres actifs non courants	16	1 030	14 730	20 460
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		374 979	662 277	723 365
ACTIFS COURANTS				
Stocks	17	77 211	74 230	105 497
Clients et créances d'exploitation	18	177 390	225 327	254 123
Autres actifs courants	20	3 577	5 825	7 440
Actifs d'impôts exigibles	20	8 602	9 456	10 582
Instruments financiers dérivés	25	162	3 433	3 461
Placements	24	2 847	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	142 770	91 205	158 937
Actifs destinés à la vente	21	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		412 560	409 475	540 040
TOTAL DES ACTIFS		787 539	1 071 752	1 263 405

PASSIF (en milliers d'euros)		2 008	2 009	2 010
Capital		47 793	48 638	51 512
Primes d'émission et d'apport		371 538	380 320	382 517
Autres réserves		44 000	67 677	97 250
Écarts de conversion		(8 229)	(3 547)	14 288
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'INGENICO SA	22	455 102	493 088	545 567
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE		-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		455 102	493 088	545 567
PASSIFS NON COURANTS				
Dettes financières à long terme	24	61 018	215 370	228 775
Provisions pour retraite et engagements assimilés	26	4 776	10 415	8 650
Autres provisions	27	10 645	13 013	20 109
Impôts différés passifs	11	24 216	43 289	39 123
Autres dettes non courantes	28	4 827	10 385	15 531
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		105 482	292 472	312 188
PASSIFS COURANTS				
Dettes financières à court terme	24	7 149	20 275	39 228
Autres provisions	27	10 310	12 068	14 030
Dettes fournisseurs et autres dettes courantes	29	153 960	188 162	267 730
Dettes diverses	31	47 880	47 758	73 813
Dettes d'impôt courant	30	5 184	17 124	8 633
Instruments financiers dérivés	25	2 472	806	2 216
Passifs destinés à être cédés	21	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		226 955	286 193	405 650
TOTAL DES PASSIFS		332 437	578 665	717 838
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		787 539	1 071 752	1 263 405

IV. Tableau des flux de trésorerie consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat de la période	36 682	26 840	39 589
Ajustements pour :			
• Résultat des sociétés mises en équivalence	-	283	1 671
• Élimination de la charge (produit) d'impôt	13 382	18 121	22 715
• Élimination des amortissements et provisions	32 956	41 104	84 769
• Élimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)	1 124	(3 076)	2 787
• Élimination des résultats de cession d'actifs	1 605	1 106	(8 490)
• Élimination des charges (produits) d'intérêts nettes	854	322	9 241
• Élimination des produits de dividendes	-	-	-
Coût des paiements fondés sur des actions	8 539	6 663	5 611
Intérêts versés	(4 399)	(3 836)	(12 106)
Impôts payés	(24 632)	(12 733)	(38 763)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	66 111	74 794	107 024
Variation du besoin en fonds de roulement			
• Stocks	979	2 578	(22 902)
• Créances et autres débiteurs	16 173	(15 808)	(13 338)
• Dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 544	11 437	52 410
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	24 696	(1 794)	16 170
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	90 808	73 000	123 194
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 752)	(23 161)	(24 085)
Produit de cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles	429	131	879
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	(336)	(165 778)	(57 993)
Cession de filiales sous déduction de la trésorerie cédée	0	27 752	2 653
Placements	11 180	4 716	(524)
Prêts et avances consentis	(2 273)	(778)	(665)
Remboursements reçus sur prêts	576	2 582	650
Intérêts encaissés	1 748	3 834	3 245
Dividendes reçus	-	-	-
Variation nette des placements à court terme	(1 333)	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(11 761)	(150 702)	(75 840)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	1 210	2 133	4 895
Rachats d'actions propres	(24 524)	2 088	(5 859)
Emissions d'emprunts	63 153	210 741	34 257
Remboursements d'emprunts	(35 378)	(190 995)	(5 934)
Variation des autres dettes financières	-	(3 648)	-
Variation de valeur des instruments de couverture	441	(1 566)	-
Dividendes versés aux actionnaires	(10 771)	(4 310)	(9 404)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(5 868)	14 442	17 955
Incidence de la variation de cours des devises	(1 100)	(508)	3 819
Part capitaux propres du rachat des océanes	(3 062)	-	-
Reclassement d'un actif financier en équivalent de trésorerie	-	1 083	-
VARIATION DE TRÉSORERIE	69 016	(62 684)	69 128
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	70 096	139 112	76 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture (1)	139 112	76 430	145 557
Commentaires	2 008	2 009	2 010
(1) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
OPCVM (uniquement pour la partie qui a un caractère de disponibilités)	98 286	24 635	22 712
Disponibilités	44 485	66 570	136 225
Comptes créditeurs de banque	(3 658)	(14 775)	(13 380)
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	139 112	76 430	145 557
OPCVM (ayant un caractère de placement) évalué à la juste valeur par le compte de résultat	1 083	-	-
Actifs disponibles à la vente	1 763	-	-
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS	141 960	76 430	145 557

V. État de variation des capitaux propres consolidés

au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves de conversion	Part efficace des instruments de couverture	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres consolidés - Part du groupe	Intérêts minori-taires	Total capitaux propres consolidés
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2008	32 931	123 581	2 878	(858)	(10 823)	48 168	195 877	47	195 924
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(10 771)	(10 771)		(10 771)
Actions propres ⁽³⁾					(24 331)	(1 249)	(25 580)		(25 580)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	135	1 304			7 634	905	9 978		9 978
Rachat Océanes composante capitaux propres ⁽⁵⁾						(3 061)	(3 061)		(3 061)
Conversion Océanes composante capitaux propres ⁽⁵⁾	4 063	54 983			223		59 270		59 270
Augmentation de Capital Sagem Monetal ⁽⁶⁾	10 663	191 670					202 333		202 333
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			(11 108)	(118)		38 536	27 310	(2)	27 308
Autres						(254)	(254)	(45)	(299)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	47 793	371 538	(8 230)	(976)	(27 297)	72 273	455 102	-	455 101
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(4 310)	(4 310)		(4 310)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions ⁽²⁾	597	6 654				(7 251)			-
Actions propres ⁽³⁾					2 141	(37)	2 104		2 104
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	248	2 408				6 877	9 533		9 533
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			4 683	1 658		24 320	30 660		30 660
Autres		(280)				280			-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	48 638	380 320	(3 547)	681	(25 156)	92 152	493 088	-	493 088
Dividendes versés aux actionnaires ⁽¹⁾						(9 404)	(9 404)		(9 404)
Dividendes versés aux actionnaires : paiement du dividende en actions ⁽²⁾	290	4 601				(4 891)			-
Actions propres ⁽³⁾					6 203	(12 425)	(6 222)		(6 222)
Paiements fondés sur des actions et levées de souscription d'actions ⁽⁴⁾	217	1 858				6 179	8 254		8 254
Réduction de capital ⁽⁵⁾	(250)	(4 059)			4 309				-
Augmentation de capital salariés ⁽⁵⁾	172	2 241					2 414		2 414
Augmentation de capital actions gratuites ⁽⁵⁾	2 445	(2 445)							-
Total des produits/charges comptabilisés au titre de la période			17 214	(462)		40 685	57 437		57 437
Autres			623			(623)			-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	51 512	382 516	14 290	219	(14 644)	111 672	545 567	-	545 567

2010 : ⁽¹⁾ Paiement du dividende en numéraire le 15 juin 2010. ⁽²⁾ Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 290.272 actions. ⁽³⁾ Au 1^{er} janvier 2010, la société détenait 1.361.958 actions propres. Au 31 décembre 2010, la société détient 875.443 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales. ⁽⁴⁾ Paiements fondés sur des actions : • l'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel courant, y compris un impôt différé pour 144 milliers d'euros ; • l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions. ⁽⁵⁾ Renvoie à la note 22 « Capitaux propres consolidés ».

2009 : ⁽¹⁾ Paiement du dividende en numéraire le 17 juin 2009. Le paiement du dividende en numéraire et en actions correspond à 0,25 euros par action. ⁽²⁾ Paiement du dividende en actions par incorporation des réserves et création de 597.274 actions. ⁽³⁾ Au 1^{er} janvier 2009, la société détenait 1.624.290 actions propres. Au 31 décembre 2009, la société détenait 1.361.958 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales. ⁽⁴⁾ Paiements fondés sur des actions : • l'augmentation des réserves consolidées correspond à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives, dans le résultat opérationnel courant, y compris un impôt différé pour 211 milliers d'euros ; • l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspond à la levée d'options de souscription d'actions.

2008 : ⁽¹⁾ Paiement du dividende le 27 mai 2008. ⁽²⁾ Actions propres : diminution relative à l'élimination des actions propres détenues par la société. Au 1^{er} janvier 2008, la société détenait 634.332 actions propres. Au 31 décembre 2008, la société détenait 1.624.290 actions propres acquises dans le cadre des autorisations données lors des assemblées générales. ⁽⁴⁾ Paiements fondés sur des actions : • l'augmentation des réserves consolidées correspondait à la juste valeur des options et actions gratuites attribuées et comptabilisée à chaque exercice en charges administratives et autres produits et charges opérationnels ; • l'augmentation du capital social et des primes d'émission et d'apport correspondait à la levée d'options de souscription d'actions. ⁽⁵⁾ Mouvements de capitaux propres des opérations de rachat (janvier 2008) et de conversion des océanes (12 février 2008) : 4.063.236 actions avaient été créées suite à la conversion. ⁽⁶⁾ Augmentation consécutive au rachat de Sagem « terminaux de paiements » en date du 14 mars 2008. L'opération de rachat avait été effectuée par échange de titres : 10.663.046 actions avaient été créées. La prime d'émission ressortait à 191.670 milliers d'euros après imputation des frais d'émission de titres pour 265 milliers d'euros.

Index des notes annexes aux états financiers consolidés

1. La société	39
2. Règles et méthodes comptables	39
3. Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable au regard des normes IFRS	50
4. Gestion des risques financiers	53
5. Périmètre de consolidation	60
6. Acquisitions et cessions	62
7. Information sectorielle	65
8. Coûts par nature et autres charges	69
9. Autres produits et charges opérationnels	70
10. Coût financier net	71
11. Impôts	73
12. Goodwill et autres immobilisations incorporelles	75
13. Immobilisations corporelles	85
14. Sociétés mises en équivalence	86
15. Actifs financiers	87
16. Autres actifs non courants	88
17. Stocks	88
18. Clients et créances d'exploitation courants	88
19. Réconciliation des éléments du besoin en fonds de roulement entre le bilan et le tableau de flux de trésorerie	90
20. Autres actifs courants et créances d'impôt	93
21. Actifs et passifs destinés à être cédés	93
22. Capitaux propres consolidés	93
23. Résultat par action	100
24. Dettes financières nettes	100
25. Instruments financiers dérivés	107
26. Provisions pour retraites et engagements assimilés	107
27. Autres provisions	114
28. Autres dettes non courantes	115
29. Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	115
30. Dettes d'impôt courant	116
31. Dettes diverses	116
32. Engagements hors bilan	117
33. Transactions avec les parties liées	119
34. Événements post clôture	120
35. Informations financières pro forma	120

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. La société

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société Ingenico et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. Ingenico est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et dont le siège social est situé à Neuilly-sur-Seine.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 février 2011. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2011.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2010 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Les nouveaux textes obligatoirement applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 et concernant le Groupe sont les suivants :

- l'IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »,
- L'IAS 27 amendée « Etats financiers individuels et consolidés »,
- L'amendement à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie »,
- Les amendements à IFRIC 9 et à IAS 39 « Dérivés incorporés »,
- L'amendement à l'IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture »,
- L'IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- L'IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires »,
- L'IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »,
- Les améliorations annuelles des IFRS publiées en 2010.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée pour la comptabilisation des regroupements d'entreprise et les acquisitions de participations ne conférant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon prospective et s'est traduit, pour les acquisitions survenues à compter du 1^{er} janvier 2010, par la comptabilisation en charges des frais d'acquisition, plus précisément en autres produits et charges opérationnels. D'autre part, la réévaluation de la quote-part de la participation antérieurement détenue à sa juste valeur, générée lors de la prise de contrôle dans une entité et pour

lequel le Groupe détenait déjà une participation, est également reconnue en autres produits et charges opérationnels au compte de résultat.

L'application des autres normes n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2010, dont l'application n'est pas obligatoire, n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne notamment :

- L'IAS 24 « Information relative aux parties liées »,
- L'amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droit »,
- L'amendement à IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers aux moyens d'instruments de capitaux propres »,
- L'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »,
- L'amendement à IFRS 1 « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ».

Certaines normes, amendements de normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Il s'agit des normes suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers » (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers),
- Améliorations annuelles des IFRS publiées en mai 2010.

Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers classés en placements, réévaluations des actifs et passifs des entités dont le Groupe prend le contrôle.

Les actifs non courants et les groupes d'actif destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation

d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent notamment les tests de valeurs sur les actifs et les provisions ; les méthodes et hypothèses de valorisation retenues dans le cadre de l'identification des actifs incorporels lors des regroupements d'entreprises ; la détermination de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ; les estimations des provisions pour risques et charges, notamment les litiges ; les actifs et passifs résultant des contrats de location financement ; les hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et, en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires, l'allocation en fonction de la valeur relative de chaque élément séparable d'un contrat à éléments multiples ; la reconnaissance du chiffre d'affaires en brut / net pour les nouvelles activités de services acquises en 2010.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées de façon permanente sur l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par l'ensemble des entités du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les entités dans lesquelles la société dispose d'un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires en vertu d'un accord contractuel. Comme l'autorise la norme IAS 31, Ingenico a choisi de consolider ces sociétés selon la méthode de la mise en équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros.

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris, pour les acquisitions intervenues après le 1^{er} janvier 2004, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la

consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les taux moyens de la période, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2008, 2009 et 2010 sont les suivants :

Taux de clôture	2008	2009	2010
Dollar US	1,3917	1,4406	1,3362
Dollar Canadien	1,6998	1,5128	1,3322
Dollar Australien	2,0274	1,6008	1,3136
Livre Anglaise	0,9525	0,8881	0,8608
Real Brésilien	3,2436	2,5113	2,2177
Yuan Chinois	9,4956	9,8350	8,8220
Taux moyens	2008	2009	2010
Dollar US	1,4706	1,3933	1,3268
Dollar Canadien	1,5593	1,5852	1,3665
Dollar Australien	1,7416	1,7749	1,4442
Livre Anglaise	0,7965	0,8910	0,8582
Real Brésilien	2,6745	2,7706	2,3344
Yuan Chinois	10,22471	9,5174	8,9805

Couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Toute relation de couverture doit être hautement efficace à l'origine et pendant toute la durée. Les variations de l'élément couvert doivent compenser les variations de l'instrument de couverture.

L'efficacité se situe dans un ratio de 80 % / 125 % sur une base cumulée. A chaque date d'arrêt un suivi de la mesure d'efficacité est réalisé.

L'inefficacité, enregistrée en résultat au niveau du Groupe résulte principalement des :

- différentiels de taux d'intérêt entre la devise de référence de l'instrument de couverture et l'euro sur la période couverte (points de terme),
- différentiels entre le notionnel/principal de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- écarts entre les maturités résiduelles ou les dates de refixation des taux d'intérêt de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.

Le fait que la relation de couverture soit « hautement efficace » ne conduit pas à ignorer l'impact résultat de l'inefficacité constatée.

Si une couverture de transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non-financier ou un passif non-financier, ou si une transaction prévue portant sur un actif non financier ou un passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliqué une comptabilité de juste valeur, le profit ou la perte cumulé associé est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans tout autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si une couverture d'une transaction prévue conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments financiers sont initialement évalués à leur juste valeur. A l'exception des cas de couverture décrits ci-avant, les variations de juste valeur des instruments dérivés sont reconnues en résultat financier à la date d'établissement des comptes.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture (i.e. la valeur actuelle du prix forward coté).

La juste valeur des options de taux est la valeur actuelle des flux estimés qui seraient payés par la contrepartie et correspond à la différence entre le taux d'exercice et les taux anticipés (taux forward) sur la durée couverte.

Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles, y compris les immeubles de placements, sont évaluées au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre directe, et les autres coûts directement attribuables pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise en immobilisations le coût de remplacement d'un composant au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Locations financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des

paiements minimaux au titre de la location, diminuée du cumul des amortissements et perte de valeur et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être amené à mettre des terminaux à la disposition de ses clients, sous la forme de contrats répondant à la qualification de location financement (« bailleur »). Ces terminaux peuvent être refinancés par le Groupe sous la forme de contrats de location financement (« preneur »). L'achat et la vente de ces terminaux sont alors enregistrés au commencement du contrat pour le montant actualisé des décaissements et encaissements futurs prévus aux contrats, un actif et un passif financiers étant portés au bilan en conséquence. Un produit et une charge financiers sont comptabilisés en résultat financier sur la durée des contrats.

La location de certains terminaux s'accompagne de prestations de service liées à la maintenance du matériel et/ou à la gestion des transactions de paiement. Dans ce cas, la reconnaissance du chiffre d'affaires est dissociée entre la partie « matériel » (reconnaissance du chiffre d'affaires à la livraison du matériel) et la partie « service », dont les revenus récurrents sont reconnus linéairement sur la période contractuelle.

Amortissements

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	30 ans
Aménagements	5 - 10 ans
Equipements	3 - 4 ans
Véhicules	5 ans
Moules	4 ans
Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique	3 - 10 ans

Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). S'agissant des entreprises associées et des co-entreprises,

comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

Les engagements d'achat de titres (put) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont enregistrés en dettes pour leur valeur actualisée, un goodwill étant comptabilisé pour la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des participations décomptabilisées ne donnant pas le contrôle. La charge liée à l'actualisation est comptabilisée en résultat financier.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Rapprochements d'entreprises ainsi que la norme IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels.

Les principaux changements concernent :

- Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition,
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est prise au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charge dans l'agrégat « Autres produits et charges opérationnels », à mesure qu'ils sont engagés.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la

participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat en autres produits et charges opérationnels et, - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

- L'acquisition complémentaire de titres après une prise de contrôle exclusif :

Lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris le goodwill.

- La comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle :

Selon la norme IAS 27 révisée, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale.

- Les variations ultérieures de juste valeur des engagements d'achat de titres (put) :

Toute variation ultérieure de juste valeur de la dette financière constatée initialement et due à une révision des flux de trésorerie futurs estimés est comptabilisée en capitaux propres.

Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Concernant les engagements d'achat de titres (put), les variations ultérieures de juste valeur de la dette financière constatée initialement et dues à une révision des flux de

trésorerie futurs estimés sont comptabilisées en variations de goodwill.

Les goodwill antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, conformément à IFRS 3, à compter de cette date.

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou son utilité pour le Groupe).

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement, nettes de subventions de crédit d'impôt détenues, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles

Les licences, les marques, contrats clients, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité, sauf si celle-ci est indéterminée. Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les goodwill, les immobilisations en cours de développement et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations des éléments d'actifs »). Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Frais de développement activés	3 à 7 ans
Licences	3 ans
Relations clients	5 à 12 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Créances clients

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Placements

Les instruments financiers classés en placements sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 selon les catégories auxquelles ils correspondent. Tout profit ou perte latent en résultant est comptabilisé soit directement en compte de résultat, soit temporairement en capitaux propres jusqu'à la cession de l'instrument financier.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition d'IAS 7 sont classés en placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Dépréciation des éléments d'actif

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture ou plus souvent s'il existe un indice de dépréciation.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres charges opérationnelles.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

Actifs financiers

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Actifs non financiers

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente

et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre de la dépréciation d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Capital

Actions propres

Les actions rachetées par Ingenico sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres, pour leur prix d'acquisition.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

Endettement net

L'endettement net correspond aux dettes financières à court terme et long terme, diminuées de la trésorerie, des placements à court terme, ainsi que des instruments dérivés lorsqu'ils se rapportent à des éléments sous-jacents inclus dans les dettes financières nettes.

Instruments financiers composés

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés.

La juste valeur de la dette au bilan incluse dans les dettes à long terme, a été calculée par référence au taux moyen du marché pour une obligation non convertible. La différence entre la valeur faciale de l'emprunt obligataire et sa juste valeur a

été affectée en capitaux propres dans les autres réserves, net d'impôts différés.

Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé sont affectés aux composantes « passif financier » et « capitaux propres » de l'instrument au prorata de la répartition du produit de l'émission. La valeur de la composante « capitaux propres » des obligations convertibles est déterminée en déduisant du montant du produit de l'émission la valeur actuelle des paiements futurs des intérêts et du principal, actualisés au taux d'intérêt du marché applicable aux passifs analogues non assortis d'une option de conversion. Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par Ingenico sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de l'année en cours et des années antérieures ; ce montant est actualisé

pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par des actuaires indépendants, la méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Ingenico applique l'option ouverte par la norme IAS 19 révisée. En conséquence, tous les écarts actuariels sont reconnus, en contrepartie des capitaux propres consolidés.

Avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe. Les écarts actuariels des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat.

Paiements fondés sur des actions

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options et actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Les options et/ou actions gratuites sont valorisées par un actuaire externe selon les méthodes habituellement utilisées et adaptées aux modalités des plans d'attribution concernés, en tenant compte des termes et conditions définis au moment de leur attribution (Black & Scholes et/ou Monte-Carlo). Le montant comptabilisé en charge est ajusté pour refléter le nombre réel des options et/ou actions acquises.

Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux litiges et réclamations.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a :

- soit commencé à exécuter le plan ;
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Garanties

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants.

La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Enfin, pour certaines prestations de services, il convient de déterminer si le Groupe agit en tant que principal ou agent en suivant les critères fournis par la norme IAS18 (responsabilité de la prestation de services, risque d'inventaire, établissement des prix, risque de crédit...). Cette analyse est effectuée sur la base de l'étude des modes opératoires de fourniture et de vente des services, notamment par l'analyse des contrats de vente et/ou d'achat. Lorsqu'il est déterminé que le Groupe agit en tant qu'agent pour les opérations relatives à un contrat de ventes de services, la reconnaissance du revenu se limite à la marge nette dégagée sur la vente de ces services. A contrario, s'il est déterminé que le Groupe agit en tant que principal, le chiffre d'affaires reste enregistré sur une base brute.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits d'intérêt

Les intérêts financiers sont comptabilisés en produits, au prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif.

Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits non récurrents, comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidés ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges, les frais relatifs aux regroupements d'entreprises, les dépréciations d'actifs et de goodwill, et la réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe dans l'entreprise acquise lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, considérés comme non récurrents.

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les pertes et gains de change, mais également les réévaluations d'instruments financiers, les produits et charges sur cessions d'instruments financiers.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont

comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes, et (iii) tout autre impôt calculé sur un montant net de produits et de charges.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible et (iii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprise, n'affectant ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette appréciation repose notamment sur les critères suivants :

- Existence de bénéfices imposables avant que les pertes fiscales activées n'expirent ;
- Existence de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable qui engendreront des montants imposables sur lesquels les reports déficitaires activés pourront s'appliquer,
- Détermination du caractère non récurrent des éléments qui ont conduit à la reconnaissance des déficits fiscaux ;
- Existence de possibilités d'optimisation fiscales qui permettront à l'entité de générer des résultats taxables sur la période au cours de laquelle les déficits fiscaux peuvent être utilisés.

Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

La Loi de finances pour 2010 votée le 30 décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend

deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Suite à ce changement fiscal, le Groupe Ingenico a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS et notamment de la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

Concernant la taxe professionnelle le Groupe qualifie la composante CVAE d'impôts sur le résultat pour les raisons suivantes :

- la base de calcul de la CVAE est conforme à la définition donnée par l'IFRIC pour qu'un impôt entre dans le champ d'application d'IAS 12 : elle est calculée sur un montant net de produits et de charges et ce montant net peut être différent du résultat net comptable ;
- afin d'assurer une cohérence avec le traitement comptable de taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Information sectorielle

Un secteur est une composante de l'entité susceptible de générer des revenus, dont les résultats sont ceux issus du reporting interne de l'entité.

Le Groupe ayant opéré principalement dans le secteur d'activité de la vente de terminaux de paiement, seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance permettant de présenter une information sectorielle.

Les coûts encourus au niveau du Groupe pour le compte des secteurs géographiques sont affectés aux différents secteurs. Ces coûts, liés aux activités opérationnelles des secteurs, sont directement attribués par secteur, ou raisonnablement affectés.

Les éléments non alloués correspondent aux frais de siège.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico SA par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires d'Ingenico S.A. et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions et actions gratuites attribuées aux salariés.

3. Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable au regard des normes IFRS

2010

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers			776	3 807			4 583	4 583
Créances d'exploitation et autres créances courantes				238 092			238 092	238 092
Instruments financiers dérivés	763					2 698	3 461	3 461
Autres actifs non courants				17 895			17 895	17 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 712			136 225			158 937	158 937
Placements								
TOTAL ACTIF	23 474		776	396 019		2 698	422 968	422 968
Emprunts à long terme					228 775		228 775	228 775
Autres dettes non courantes					9 235		9 235	9 235
Emprunts à court terme					39 228		39 228	39 228
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes					281 668		281 668	281 668
Instruments financiers dérivés	387				-	1 829	2 216	2 216
TOTAL PASSIF	387				558 907	1 829	561 122	561 122

2009

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
Actifs financiers			306	3 285			3 591	3 591
Créances d'exploitation et autres créances courantes				206 525			206 525	206 525
Instruments financiers dérivés	926					2 507	3 433	3 433
Autres actifs non courants				13 668			13 668	13 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 635			66 570			91 205	91 205
Placements								
TOTAL ACTIF	25 561		306	290 048		2 507	318 421	318 421
Emprunts à long terme					215 370		215 370	215 370
Autres dettes non courantes					6 571		6 571	6 571
Emprunts à court terme					20 275		20 275	20 275
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes					182 342		182 342	182 342
Instruments financiers dérivés	5				-	801	806	806
TOTAL PASSIF	5				424 557	801	425 363	425 363

(1) Le Groupe a estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

2008

Classes d'actifs et de passifs (en milliers d'euros)	Actifs/Passifs évalués à la JV par compte de résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés en couverture	Total de la valeur nette comptable	Juste valeur de la classe
						de flux futurs de trésorerie		
Actifs financiers			251	3 037			3 287	3 287
Créances d'exploitation et autres créances courantes				168 470			168 470	168 470
Instruments financiers dérivés	153					9	162	162
Autres actifs non courants				466			466	466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98 286			44 485			142 770	142 770
Placements	1 083		1 763				2 847	2 847
TOTAL ACTIF	99 522	-	2 014	216 457	-	9	318 002	318 002
Emprunts à long terme					61 018		61 018	61 018
Autres dettes non courantes					4 535		4 535	4 535
Emprunts à court terme					7 149		7 149	7 149
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes					170 900		170 900	170 900
Instruments financiers dérivés	923					1 550	2 472	2 472
TOTAL PASSIF	923	-	-	-	243 603	1 550	246 074	246 074

(1) Pour les actifs financiers disponibles à la vente, il était créé dans les capitaux propres un compte de réserves temporaires recyclables, permettant de stocker le résultat latent avant de constater dans le compte de résultat, le bénéfice ou la perte lié à la cession ou au remboursement du titre. Au 31 décembre 2008, la perte de valeur de ces actifs, considérée comme durable et significative, avait été reconnue au compte de résultat.

(2) Le Groupe avait estimé que la valeur inscrite dans les comptes pour la ligne de crédit restait proche de sa valeur de marché.

Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- Actifs / passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat
- Actifs disponibles à la vente

- Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie

Les instruments financiers de ces classes d'actifs et de passifs correspondent aux 3 niveaux de juste valeur présentés dans les tableaux suivants pour les années 2008, 2009 et 2010.

Il n'y a pas d'instruments financiers relevant du niveau 3. Par ailleurs, nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2008, 2009 et 2010.

31 décembre 2010

	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, DONT :			
Actifs disponibles à la vente	776		776
Instruments financiers dérivés	3 461		3 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 712	22 712	
Placements	-		
TOTAL ACTIF	26 949	22 712	4 237
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, DONT:			
Instruments financiers dérivés	2 216		2 216
TOTAL PASSIF	2 216	-	2 216

Les instruments financiers dérivés correspondent à des actifs ou passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou à des instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

31 décembre 2009

	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, DONT :			
Actifs disponibles à la vente	306		306
Instruments financiers dérivés	3 433		3 433
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 635	24 635	
Placements	-		
TOTAL ACTIF	28 374	24 635	3 739
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, DONT:			
Instruments financiers dérivés	806		806
TOTAL PASSIF	806	-	806

31 décembre 2008

	TOTAL	Niveau 1	Niveau 2
ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, DONT :			
Actifs disponibles à la vente	251		251
Instruments financiers dérivés	162		162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98 286	98 286	
Placements	2 847	2 847	
TOTAL ACTIF	101 546	101 133	413
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR, DONT:			
Instruments financiers dérivés	2 472		2 472
TOTAL PASSIF	2 472	-	2 472

4. Gestion des risques financiers

4.1 Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes avant de lever des ressources sur les marchés financiers.

La politique de financement d'Ingenico est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des investissements et aux besoins de trésorerie liés à l'exploitation, en veillant à une bonne adéquation entre ses actifs et ses ressources en termes de maturité, de devises et de taux.

Actifs financiers au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, les actifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les éléments de trésorerie et équivalent de trésorerie pour 158,9 millions d'euros,

- des créances clients à hauteur de 227 millions d'euros liées au cycle d'exploitation du Groupe.

Les placements en trésorerie, d'une maturité moyenne n'excédant pas trois mois, sont disponibles à tout moment. Ils sont essentiellement investis en certificats de dépôt et titres de créances négociables d'établissements financiers de premier rang. Au 31 décembre 2010, Ingenico n'a pas de placements.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque pourrait provenir essentiellement des créances clients, des titres de placement et des contreparties bancaires.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2010, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Trésorerie et équivalent de trésorerie	142 770	91 205	158 937
Placements	2 847		
Actifs financiers	3 287	3 591	4 583
Créances clients sur vente de biens et services	159 381	188 928	227 008
Créances financières liées aux locations financement		25 654	25 828
Créances d'exploitation	9 048	5 217	2 823
Autres actifs courants	41	218	179
Autres actifs non courants	466	175	147
Instruments financiers dérivés (actif)	162	3 433	3 461
TOTAL	318 002	318 421	422 968

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Le risque de crédit est suivi au niveau du Groupe par le département trésorerie, et plus particulièrement par le « Credit Management » du Groupe. Le Groupe suit mensuellement les délais de paiement de ses filiales et provisionne les créances qu'il considère comme partiellement ou totalement non recouvrables.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc limiter son risque de non paiement, le Groupe détermine le risque de crédit de chaque client, puis fixe une limite de crédit et des conditions de paiement spécifiques en conséquence. Ingenico s'assure que des garanties sont apportées dans le cas de pays sensibles. Ces garanties peuvent être constituées par des lettres de crédit qui seront notifiées, voir confirmées par des banques françaises.

Pour plus de précision sur les créances clients et leur provisionnement, se référer à la note 18 « balance âgée des créances commerciales ».

Passifs financiers au 31 décembre 2010

La capacité du Groupe à assurer le service de sa dette dépend de la performance de ses activités opérationnelles et de sa capacité à générer de la trésorerie par ses activités.

Les flux de trésorerie de la société proviennent principalement de deux sources :

1. Flux de trésorerie opérationnels : la société mère opère comme une centrale d'achat vis-à-vis de ses filiales. Elle commande des terminaux à des fabricants tiers puis les vend à ses filiales selon des prix de transfert définis.
2. Flux de trésorerie financiers : le Groupe a mis en place un « cash pool » qui se traduit par des opérations de prêts et/ou emprunts entre la maison mère et ses filiales. Ceci se traduit par un flux de cash net positif au niveau d'Ingenico SA.

Si les flux de trésorerie futurs s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à :

- réduire ou retarder ses investissements,
- vendre des actifs,
- se financer par endettement ou émission de capitaux propres supplémentaires,
- restructurer ou refinancer tout ou partie de sa dette.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Elle estime notamment que ses flux de trésorerie futurs suffiront à faire face au remboursement de sa dette et à ses besoins de financement.

A ce titre, il est nécessaire de souligner que :

- le Groupe a la capacité de générer des flux de trésorerie significatifs, permettant de faire face aux investissements (cf. TFT),
- la société bénéficie d'une ligne de 60 millions d'euros de crédit revolving, non tirée à ce jour, ainsi que de lignes bilatérales non encore tirées pour 31,5 millions d'euros,
- une dette nette de 109,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 et des ratios d'endettement limités qui laissent la capacité d'endettement du Groupe intacte.

L'échéance des passifs financiers au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

2010						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS						
Dettes bancaires	240 296	245 463	22 377	41 828	181 259	
Dettes liées au contrat de location financement	13 482	13 482	4 558	4 036	4 887	
Concours bancaires	13 380	13 380	13 380			
Autres dettes financières	845	845	697	21	127	
TOTAL	268 003	273 170	41 012	45 885	186 273	-
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 216	2 216	2 216			
Instruments de taux						
TOTAL	2 216	2 216	2 216	-	-	-
2009						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS						
Dettes bancaires	206 396	210 044	18 044	36 000	156 000	
Dettes liées au contrat de location financement	13 922	13 922	4 905	3 747	5 261	9
Concours bancaires	14 775	14 775	14 775			
Autres dettes financières	552	552	552			
TOTAL	235 645	239 293	38 276	39 747	161 261	9
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	728	728	728			
Instruments de taux	78	78	78			
TOTAL	806	806	806	-	-	-
2008						
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS						
Dettes bancaires	61 525	61 877	2 203		59 674	
Dettes liées au contrat de location financement	2 760	2 760	1 433	699	572	56
Concours bancaires	3 550	3 550	3 550			
Autres dettes financières	332	332	315	17		
TOTAL	68 167	68 519	7 501	716	60 246	56
Passifs financiers dérivés						
Instruments de change	2 472	2 472	2 472			
Instruments de taux						
TOTAL	2 472	2 472	2 472	-	-	-

Le Groupe estime son risque de contrepartie bancaire limité, car il travaille avec des établissements de premier rang bénéficiant de la meilleure notation de crédit.

Au 31 décembre 2010, le passif financier se compose des éléments suivants :

- un crédit syndiqué de 370 millions d'euros à taux variable, contracté le 24 septembre 2009, qui a fait l'objet le 7 juillet 2010 d'une renégociation portant sur l'obtention d'une tranche supplémentaire de 100 millions d'euros, le report de la date d'échéance du contrat au 30 septembre 2014 et le report du premier remboursement du capital au 30 septembre 2011. Le crédit se décompose comme suit :
 - une tranche amortissable de 210 millions d'euros, avec une maturité à fin septembre 2014, tirée en totalité le 30 novembre 2009 pour financer l'acquisition du Groupe easycash. Les amortissements s'étalent sur la durée du prêt à partir du 30 septembre 2011 : 18 millions d'euros par semestre jusqu'au 31 mars 2013, puis 46 millions d'euros par semestre jusqu'au 30 septembre 2014,
 - une tranche revolving de 60 millions d'euros, remboursable à l'échéance, non tirée au 31 décembre 2010,
 - une tranche dédiée à des acquisitions de 100 millions d'euros, tirée à hauteur de 34 millions d'euros en août 2010.
- de concours bancaires pour 13,4 millions d'euros. Le Groupe bénéficie par ailleurs d'un montant de 31,5 millions d'euros d'autorisation de découverts, non utilisés au 31 décembre 2010.
- de dettes liées aux contrats de location financement et autres dettes pour 14,3 millions d'euros, qui concernent essentiellement des contrats de vente et de cessions-baïls sur des terminaux loués aux clients du Groupe.

Concernant le crédit syndiqué souscrit en 2010, le Groupe s'est engagé à respecter certains ratios financiers qui sont testés tous les semestres de chaque année, sur la base des comptes consolidés pro-forma :

- le ratio dettes nettes sur fonds propres doit rester inférieur à 80% ;

- les dettes nettes doivent être inférieures à 2,5 fois l'EBITDA ;
- le ratio EBITDA sur charges financières nettes doit être supérieur à 5 ;

Le Groupe s'est également engagé à respecter certains covenants juridiques usuels.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2010.

Des cas de remboursement anticipé sont prévus à l'initiative d'Ingenico ou des prêteurs dans les cas usuels.

4.2 Risque de marché

Risque de change

Une part significative du chiffre d'affaires et des charges d'Ingenico est comptabilisée en devises autres que l'euro. Le Groupe est donc soumis à des risques de change naissant des achats auprès des fournisseurs de terminaux et des relations commerciales entre les filiales et la maison mère. Les principales devises pour lesquelles Ingenico est exposé à un risque de change significatif sont le dollar américain (USD), le dollar canadien (CAD), la livre sterling (GBP), le dollar australien (AUD).

Les achats et les ventes en devises étrangères qui ne font pas l'objet d'une couverture naturelle sont couverts en partie par des instruments de couverture.

Ainsi, le Groupe a mis en place une politique de gestion centralisée des positions de change consistant à couvrir les opérations en devises, en utilisant des instruments financiers tels que swaps, achats et ventes à termes, ou options de change. Le dispositif de surveillance du risque de change est piloté par la Direction de la Trésorerie, directement rattachée au Directeur Financier. Enfin, le Groupe dispose d'un logiciel de valorisation des positions de change permettant de suivre au quotidien la valorisation « mark to market » de ses positions.

(en milliers de devises)	31.12.2010				
	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	68 018	16 523	-	14 982	15 388
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(100 452)	(9 847)	-	(10 283)	(15 004)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(32 433)	6 676	-	4 700	384
Ventes prévisionnelles estimées	93 345	28 165	-	22 404	29 731
Achats prévisionnels estimés	(211 330)	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE	(150 418)	34 841	-	27 104	30 115
Instruments dérivés de change					
Achat à terme	95 500	-	-	-	-
Vente à terme	-	(8 800)	-	(3 900)	(17 100)
Options	23 500	(9 000)	-	(6 500)	-
EXPOSITION NETTE	(31 418)	17 041	-	16 704	13 015

Sensibilité au risque de change

(en milliers d'euros)	31.12.2010		31.12.2010	
	Impact sur le compte de résultat	Impact en réserves de juste valeur	Impact sur le compte de résultat	Impact en réserves de juste valeur
	Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises		Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro	
Créances commerciales	(8 460)		10 340	
Dettes fournisseurs	9 614		(11 751)	
Instruments financiers dérivés	(314)	(3 355)	(293)	6 491
TOTAL	840	(3 355)	(1 704)	6 491

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10% de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances

clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

Dans le tableau ci-dessous, est présentée la sensibilité par devise d'une variation de l'euro par rapport aux devises d'exposition :

(en milliers d'euros)	31.12.2010				
		Créances commerciales	Dettes fournisseurs	Instruments financiers dérivés	Total
Impact sur le compte de résultat d'une appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	USD	(4 628)	6 834	(285)	1 922
	GBP	(1 745)	1 040	(78)	(783)
	YEN				
	CAD	(1 022)	702	49	(272)
	AUD	(1 065)	1 038		(27)
	SOUS TOTAL	(8 460)	9 614	(314)	840
Impact sur le compte de résultat d'une appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro	USD	5 656	(8 353)	(161)	(2 858)
	GBP	2 133	(1 271)	(108)	753
	YEN				
	CAD	1 250	(858)	(24)	368
	AUD	1 302	(1 269)		33
	SOUS TOTAL	10 340	(11 751)	(293)	(1 704)

31.12.2009

(en milliers de devises)	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	72 952	17 256	8 655	13 539	9 685
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(98 280)	(10 407)	-	(13 818)	(6 478)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(25 327)	6 849	8 655	(279)	3 207
Ventes prévisionnelles estimées	77 964	25 635	-	22 844	26 600
Achats prévisionnels estimés	(213 000)	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE	(160 363)	32 484	8 655	22 565	29 807
Instruments dérivés de change					
Achat à terme	90 000	-	-	-	-
Vente à terme	-	(14 250)	-	(12 750)	(20 600)
Options	30 000	(5 850)	-	(5 150)	-
EXPOSITION NETTE	(40 363)	12 384	8 655	4 665	9 207

31.12.2008

(en milliers de devises)	US Dollar	Livre Sterling	Yen	Dollar Canadien	Dollar Australien
Créances commerciales	67 969	21 834	-	17 875	20 348
Prêts bancaires garantis (dettes bancaires)	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	(76 079)	(11 393)	(126)	(9 906)	(8 653)
EXPOSITION BILANCIELLE BRUTE	(8 109)	10 441	(126)	7 969	11 696
Ventes prévisionnelles estimées	78 865	21 811	-	25 098	24 967
Achats prévisionnels estimés	(242 742)	-	-	-	-
EXPOSITION BRUTE	(171 986)	32 252	(126)	33 067	36 663
Instruments dérivés de change					
Achat à terme	73 100	400	-	20 267	2 347
Vente à terme	-	(16 700)	-	(19 600)	-
Options	-	-	-	-	-
EXPOSITION NETTE	(98 886)	15 952	(126)	33 734	39 010

Risque de taux

La gestion du risque de taux est centralisée au niveau de la Direction de la Trésorerie. La politique de couverture suivie par le Groupe répond au double objectif de sécurité et d'optimisation du coût des ressources. En fonction des évolutions anticipées de la dette consolidée (nouvel endettement et remboursement) et des évolutions attendues des taux d'intérêt, le Groupe se fixe des objectifs de répartition taux fixe/taux variable.

Ces objectifs de répartition sont régulièrement examinés et déterminés pour les périodes à venir par la Direction Générale du Groupe après avis du Comité d'audit et de financement, puis mis en œuvre par la Direction de la Trésorerie. Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swap) et de garantie de taux (caps) sont les instruments les plus couramment utilisés.

En 2009, le Groupe a mis en place une couverture de taux à hauteur de 75% de la tranche de 210 millions d'euros du crédit syndiqué, dont l'échéance est en 2014, assurant un taux maximal de 4,25% sur la partie couverte (hors commissions).

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable		
	2008	2009	2010
INSTRUMENTS À TAUX FIXE			
ACTIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	-	-	-
Billets de trésorerie	30 000		
Emprunts amortissables	1 735		
Autres		27 172	14 615
PASSIFS FINANCIERS À TAUX FIXE	31 735	27 172	14 615
INSTRUMENTS À TAUX VARIABLE			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	142 770	91 205	158 937
Placements	2 847		
Actifs financiers	3 287	3 591	4 583
Créances clients sur vente de biens et services	159 381	188 928	227 008
Créances financières liées aux locations financement		25 654	25 828
Créances d'exploitation	9 048	5 217	2 823
Autres actifs courants	41	218	179
Autres actifs non courants	466	175	147
Instruments financiers dérivés (actif)	162	3 433	3 461
ACTIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	318 002	318 421	422 968
Dettes bancaires, crédits bail, trésorerie passive	36 432	208 473	253 389
PASSIFS FINANCIERS À TAUX VARIABLE	36 432	208 473	253 389

L'impact d'une variation de +100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait été de -3,1 millions d'euros sur le compte de résultat et de 0,6 million d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2010.

Tandis qu'une variation de -100 points de base de l'Euribor à 3 mois aurait eu un impact de +2,8 millions d'euros sur le compte de résultat et de -0,01 million d'euros sur les capitaux propres au 31 décembre 2010.

5. Périmètre de consolidation

Les méthodes appliquées pour consolider les sociétés du Groupe sont l'intégration globale et la mise en équivalence.

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe a opté pour la méthode de mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles le contrôle est exercé de façon conjointe (Roam Data et Korvac).

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'inté- gration
SOCIETE MÈRE				
INGENICO SA	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex	France		
FILIALES CONSOLIDÉES				
IDS SOFRACIN SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex	France	100%	IG
INGENICO TRANSACTIONS SERVICES SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex	France	100%	IG
INGENICO VENTURES SAS	192, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex <i>Ainsi que ses filiales Fixed & Mobile Pte Ltd, société singapourienne, détenue à 38,38% et Roam Data, société américaine, détenue à 43,92% et mise en équivalence</i>	France	100%	IG
INGENICO PREPAID SERVICES FRANCE SAS	5, rue de Marignan 75008 Paris	France	100%	IG
INGENICO GmbH	Pfalzburger Straße 43-44 10717 Berlin	Allemagne	100%	IG
SAGEM GmbH	Konrad-Zuse-Ring 1 - 24220 Flintbek	Allemagne	100%	IG
DI DEUTSCHE INGENICO HOLDING GmbH	c/o Debevoise & Plimpton LLP Taubenstrasse 7-9 - 60313 Frankfurt am Main <i>Ainsi que ses filiales easycash Loyalty Solutions GmbH, easycash GmbH, détenues à 100%</i>	Allemagne	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL (PACIFIC) PTY LTD	6 Prosperity Parade - Warriewood NSW 2102	Australie	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL (SINGAPORE) PTE LTD	390 Havelock Road #03-03 King's Centre Singapore 169662	Singapour	100%	IG
INGENICO UK LTD	Ridge Way - Donibristle Industrial Estate Dalgety Bay Dunfermline FIFE JY11 5JU - Ecosse <i>Ainsi que ses filiales Ingenico Ireland Ltd et Sagem Matsui détenues à 100%</i>	Grande Bretagne	100%	IG
INGENICO IBERIA SL	c/ Ribera del Loira, 4 y 6 - 4ª planta Campo de las Naciones 28042 Madrid <i>Ainsi que ses filiales Ingenico Services Iberia détenue à 100% et Ingenico Barcelona S.A. détenue à 99,99%</i>	Espagne	100%	IG
INGENICO CORP	6195 Shiloh Road, Suite D Alpharetta, Georgia 30005 <i>Ainsi que ses filiales américaines et canadiennes toutes détenues à 100%</i>	Etats-Unis	100%	IG

Dénomination	Adresse	Pays	% intérêt Ingenico SA	Mode d'intégration
FILIALES CONSOLIDÉES				
INGENICO IVI INC	9155 South Date Land Blvd - Suite 1408 Miami Florida 33156 <i>Ainsi que sa filiale au Mexique détenue à 100%</i>	Etats-Unis	100%	IG
DESCARTES INC	6 colonail Lake drive Lawrenceville - New jersey USA	Etats-Unis	100%	IG
INGENICO DO BRASIL LTDA	Rua Tomé de Souza, 15-8 floor Sao Bernardo do Campo - Sao Paulo <i>Ainsi que ses filiales et succursales en Colombie, Venezuela, Argentine et Chili détenues à 100%</i>	Brésil	100%	IG
INGENICO ITALIA SPA	Via Stephenson 43/a - 20157 Milano <i>Ainsi que EPOS Italia SpA détenue à 100%</i>	Italie	100%	IG
AUTO GAIN HONG KONG LTD.	3806 Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong <i>Ainsi que ses filiales Landi et Ingeserve Ltd, détenues respectivement à 68% et à 100% (directement et indirectement), et consolidées à 100%, et ses filiales Korvac Holdings Pte, détenue à 49% et mise en équivalence, et Fixed & Mobile Pte Ltd, détenue à 51,62%</i>	Hong Kong	100%	IG
INGENICO SOFTWARE SERVICES PHILIPPINES INC.	15 & 17 Floors pearl Bank Center - 146 Valero, Salce do Village Mkt Philippines	Philippines	100%	IG
INGENICO INTERNATIONAL PRIVATE INDIA LTD	D-4, Ground Floor, Street # 1, Chandra Shekhar Azad Road, Laxmi Nagar - New Delhi - 110092, Delhi, India	Inde	100%	IG
INGENICO SWITZERLAND SA	Impasse des Ecuireuls 2 Case postale 56 CH-1763 Granges-Paccot	Suisse	100%	IG
INGENICO HUNGARY	1022 Budapest, Bég u. 3-5.	Hongrie	100%	IG
INGENICO EASTERN EUROPE I SARL	23, avenue de la Porte Neuve - L-2227 Luxembourg <i>Ainsi que sa filiale Ingenico Polska détenue à 100%</i>	Luxembourg	100%	IG
INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG SA	10 bd Royal L2449 Luxembourg	Luxembourg	100%	IG
INGENICO CIS	Godovikova street, 9 - 119085, Moscow - Russia	Russie	100%	IG
INGENICO CZ S.R.O.	Myslíkova 173/25 - 110 00, Praha 1 - Czech Republic	République Tchèque	100%	IG
INGENICO ÖDEME	ITU Ayazaga Kampuzu Ari 2 Binasi B blok N° 6/1 Koruyolu - 34469 Maslak Istanbul <i>Ainsi que sa filiale Ingenico Elektronik Sanayi, détenue à 100%</i>	Turquie	100%	IG

6. Acquisitions et cessions

Acquisitions

6.1 Acquisition de la société Payzone France (renommée Ingenico Prepaid Services France)

Description de l'opération

Le 5 mai 2010, Ingenico a acquis 100% de Payzone France, renommée depuis Ingenico Prepaid Services France. Ingenico Prepaid Services France est un distributeur de rechargement mobile, présent auprès de tous les opérateurs du secteur en France. A travers sa plateforme, la société peut proposer de nombreux services à forte valeur ajoutée, comme le transfert d'argent, le chargement de musique ou le rechargement d'unités sur les téléphones portables.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement « beyond payment », à travers une offre complète de services à valeur ajoutée pour les commerçants.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Ingenico Prepaid Services France par Ingenico s'est faite pour un montant total de 7,3 millions d'euros.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 0,8 million d'euros. L'effet net en termes de trésorerie s'élève donc à -6,5 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de mai 2010)

La société Ingenico Prepaid Services France est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 2,69 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- -0,15 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- -0,07 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net de cette société s'élèveraient respectivement à 3,86 millions d'euros et à -0,30 million d'euros.

6.2 Acquisition de la société Ingeserve Co. Ltd

Description de l'opération

Le 21 mai 2010, Ingenico a acquis 100% d'Ingeserve Co. Ltd. Ingeserve est le distributeur des produits et services du Groupe Ingenico en Thaïlande et aux Philippines. Son activité principale est constituée par la vente de terminaux et de NCC de la marque Ingenico dans ces 2 pays, ainsi que par la

réalisation et la vente de logiciels sur-mesure pour des clients internationaux dans le domaine du paiement.

Périmètre

L'ensemble Ingeserve est constitué des sociétés suivantes :

- Ingeserve CO.Ltd. (Thaïlande)
- Ingeserve Corp (Philippines)
- Ingesoft Ltd. (Thaïlande)

L'acquisition d'Ingeserve s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Holding Asia.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Ingeserve par Ingenico s'est faite pour un montant de 0,3 million de dollars américains (0,2 million d'euros).

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 0,3 million d'euros. L'effet net en termes de trésorerie s'élève donc à 0,1 million d'euros.

Badwill

Le badwill ressort à 0,3 million de dollars américains (0,2 million d'euros). Le badwill a immédiatement été réalisé dans le compte de résultat.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de juin 2010)

Ingeserve est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale et sa contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 0,46 million d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- -0,02 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,20 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 0,52 million d'euros et à -0,03 million d'euros.

6.3 Prise de contrôle de la société Fixed & Mobile Pte Ltd (nom commercial Transfer To)

Description de l'opération

En juillet 2010, le Groupe a pris le contrôle de la société Fixed & Mobile Pte Ltd, société basée à Singapour et spécialisée dans le transfert de compte mobile prépayé, dont il possédait 38% à travers la société Ingenico Ventures. Le Groupe a ainsi accru sa participation dans le capital de cette société à hauteur de 90%.

Périmètre

L'ensemble Fixed & Mobile Pte Ltd est constitué des sociétés suivantes :

- Fixed & Mobile Pte Ltd (Singapour)
- Transfer To Inc. (Etats-Unis)

L'acquisition d'un complément de participation de 52% de Fixed & Mobile Pte Ltd s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Holding Asia.

Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition lié à la participation supplémentaire de 52% est de 22,7 millions de dollars américain (18,5 millions d'euros). Il comprend :

- le coût d'acquisition des titres pour 19,4 millions de dollars américain (15,8 millions d'euros) ;
- la valorisation d'un put (exerçable en 2013) sur 10% des actions de Fixed & Mobile Pte Ltd de 3,3 millions de dollars américain (2,7 millions d'euros). Ce put est à juste valeur. Elle a été déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, en probabilisant les différents scénarii de business plans.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition était de 0,2 million d'euros. Le décaissement net de trésorerie s'élève à 14,4 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de juillet 2010)

Depuis juillet 2010, ces sociétés auparavant consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont consolidées en intégration globale. Leur contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 9,86 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- -0,69 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- -0,75 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 18,45 millions d'euros et à -0,77 million d'euros.

6.4 Acquisition de First Data Iberica (FDI, renommée Ingenico Services Iberia)

Description de l'opération

Le 19 juillet 2010, le Groupe a acquis 100% des titres d'Ingenico Services Iberia, opérateur leader de solutions verticales sur le marché de stations services en Espagne,

détenu par des investisseurs familiaux espagnols. Ingenico Services Iberia opère toute la chaîne de valeur du paiement (du terminal à la transaction) et de la fidélité pour plus de 5,000 stations service. Ingenico Services Iberia gère aussi le rechargement de mobile pour une base unique de 42,000 terminaux dans la péninsule ibérique.

Périmètre

L'ensemble Ingenico Services Iberia est constitué des sociétés suivantes :

- Ingenico Services Iberia
- Payments Consulting S.L.U.

L'acquisition d'Ingenico Services Iberia s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Iberia.

Prix d'acquisition

L'acquisition d'Ingenico Services Iberia par Ingenico s'est faite pour un montant total de 27,9 millions d'euros.

La trésorerie acquise lors de l'acquisition étant de 9,4 millions d'euros, le décaissement net s'élève donc à 18,5 millions d'euros.

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de septembre 2010)

Ces sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis la date de prise de contrôle et leur contribution aux résultats consolidés du Groupe Ingenico a été de :

- 4,91 millions d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- 0,15 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- 0,21 million d'euros pour le résultat net.

Si l'acquisition avait eu lieu dès le 1^{er} janvier 2010, le chiffre d'affaires et le résultat net s'élèveraient respectivement à 14,73 millions d'euros et à -1,70 million d'euros.

6.5 Acquisition du Groupe Korvac

Description de l'opération

Le 14 septembre 2010, Ingenico a annoncé l'acquisition de 49% de Korvac Holdings Pte Ltd, un fournisseur de services de paiement basé à Singapour. Les activités de Korvac sont essentiellement liées à la fourniture de services de paiement sur ses principaux marchés : acquisition des transactions de paiement auprès des marchands, incluant la gestion des terminaux, le traitement des transactions, la gestion des offres de fidélité et l'analyse des données clients.

Périmètre

L'ensemble Korvac est constitué des sociétés suivantes :

- Korvac Holdings Pte Ltd
- Card Alliance Pte Ltd
- Korvac Payment Services (S) Pte Ltd
- JED Service Co Ltd
- Korvac (Thailand) Co Ltd
- Korvac (M) Sdn Bhd
- Consumer Cube Pte Ltd
- Payment Link Pte Ltd
- E-Coins Pte Ltd
- QB-Link Pte Ltd
- Korvac HK Ltd

L'acquisition de la participation minoritaire dans Korvac s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société Ingenico Holding Asia.

Prix d'acquisition

Ingenico a acquis Korvac pour un montant total de 30,0 millions de dollars singapouriens (16,5 millions d'euros).

Contribution aux résultats du Groupe (à partir de septembre 2010)

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

La contribution de Korvac aux résultats consolidés du Groupe Ingenico (résultat des sociétés mises en équivalence) a été de -0,48 million d'euros.

Cessions

6.6 Cession de Mynt Betal Norvège

Descriptif de l'opération

Le 14 décembre 2010, le Groupe a cédé sa filiale Mynt Betal Norvège aux sociétés Eugen Holding AS et Altenborg Holding AS.

Prix de cession

Le montant de la transaction, réglé en numéraire, le 14 décembre 2010 s'élève à 0,5 million d'euros.

Contribution des sociétés cédées aux résultats du Groupe

Le résultat consolidé de la cession s'établit à un montant de 1,3 million d'euros.

La société a contribué au résultat consolidé du Groupe respectivement en 2010 (11 mois) et 2009 (12 mois) à hauteur de :

- 0,64 million d'euros et 0,52 million d'euros en termes de chiffre d'affaires ;
- -0,25 million d'euros et -0,28 million d'euros pour le résultat opérationnel courant ;
- -0,26 million d'euros et 0 million d'euros pour le résultat net.

7. Information sectorielle

Les principes de détermination des secteurs sont présentés en note 2 « Règles et méthodes comptables » des états financiers du Groupe au 31 décembre 2010. Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le comité exécutif pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation à partir du 1er avril 2010, dans le cadre de la mise en place du SEPA, espace unique de paiement en euro. Une nouvelle région SEPA a donc été créée parallèlement aux 4 autres grandes régions et ce nouveau secteur regroupe notamment les anciens secteurs Europe du Nord et Europe du Sud.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Groupe et des modalités de suivi de l'information par la Direction en interne, les secteurs retenus sont les suivants :

- SEPA ;
- le Pacifique / Asie (Australie, Chine...) ;
- l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada...) ;
- l'Amérique Latine (Brésil, Mexique...) ;
- l'Europe Centrale, l'Afrique, le Moyen Orient.

L'information sectorielle est donc présentée selon cette nouvelle organisation pour 2010 et a été retraitée pour 2009 et 2008.

Analyse des résultats sectoriels

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels des sociétés qui contribuent à plusieurs secteurs ont été ventilés par zone géographique.

Au 31 décembre 2010, les résultats sectoriels s'analysent comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2010							
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués (*)	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires hors-groupe	431 688	138 798	102 985	162 179	71 378	(8)		907 020
Chiffre d'affaires groupe	24 767	3 093	888	6 920	43 491	254 169	(333 328)	-
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	456 455	141 891	103 873	169 099	114 869	254 161	(333 328)	907 020
Résultat opérationnel courant	38 326	19 470	13 472	10 425	1 848	13 350		96 891
Résultat opérationnel	33 330	27 811	(8 785)	10 805	1 264	9 344		73 769
Résultat financier								(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence								(1 671)
Impôt								(22 716)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE								39 589
PART DU GROUPE								39 575

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	427 228	134 342	101 454	168 098	75 899			907 020
--------------------------------	---------	---------	---------	---------	--------	--	--	---------

(*) Les éléments non alloués correspondent aux activités de la holding non affectées aux segments géographiques opérationnels. Pour 2010, le résultat opérationnel du segment « Amérique du Nord » comprend la dépréciation du goodwill « Amérique du Nord » pour un montant de -21,4 millions d'euros (cf. note 12 « Goodwill »). Celui du segment « Asie Pacifique » comprend la réévaluation à la juste valeur de la quote-part initialement détenue dans la société Transfer To (cf. note 12 « Goodwill »).

Au 31 décembre 2009, les résultats sectoriels s'analysaient comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2009							Éliminations	Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués (*)			
Chiffre d'affaires hors-groupe	303 570	80 849	102 234	130 275	80 482	3 274		700 684	
Chiffre d'affaires groupe	21 690	945	132	4 678	36 499	214 546	(278 491)	-	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	325 260	81 794	102 366	134 954	116 981	217 821	(278 491)	700 684	
Résultat opérationnel courant	39 101	9 410	3 115	2 935	6 591	(315)		60 835	
Résultat opérationnel	35 816	15 079	1 526	2 104	6 542	(13 618)		47 448	
Résultat financier								(2 204)	
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence								(283)	
Impôt								(18 121)	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE								26 840	
PART DU GROUPE								26 840	

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	303 646	82 754	105 087	134 178	75 019			700 684
--------------------------------	---------	--------	---------	---------	--------	--	--	---------

(*) Les éléments non alloués correspondaient aux activités de la holding non affectées aux segments géographiques opérationnels. Pour 2009, les résultats contributifs de la société MBS Moneyline Banking System cédée au mois de décembre étaient inclus dans la catégorie « Non alloués » : chiffre d'affaires hors groupe 3.274 milliers d'euros, résultat opérationnel courant -1.325 milliers d'euros, résultat opérationnel -1.382 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, les résultats sectoriels s'analysaient comme suit :

Analyse des résultats sectoriels (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2008							Éliminations	Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués (*)			
Chiffre d'affaires hors-groupe	293 866	71 302	105 123	129 953	123 186	4 588		728 017	
Chiffre d'affaires groupe	12 907	1 239	927	10 774	34 229	219 689	(279 766)	-	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	306 772	72 541	106 050	140 727	157 415	224 277	(279 766)	728 017	
Résultat opérationnel courant	39 821	10 703	10 388	5 130	13 670	(7 731)		71 981	
Résultat opérationnel	37 301	12 620	9 328	2 741	13 748	(18 227)		57 510	
Résultat financier								(7 446)	
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence								-	
Impôt								(13 382)	
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE								36 682	
PART DU GROUPE								36 683	

Le chiffre d'affaires par zone de destination est le suivant :

Chiffre d'affaires hors-groupe	293 061	77 852	109 679	137 674	109 751			728 017
--------------------------------	---------	--------	---------	---------	---------	--	--	---------

(*) Les éléments non alloués correspondaient aux frais de siège non affectés aux segments géographiques.

(**) La perte de valeur concernant Moneyline Banking System d'un montant de 1.000 milliers d'euros était comprise dans le segment Europe du Sud.

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie en trésorerie

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués	Consolidé
Charges d'amortissement	46 636	2 608	22 883	3 099	1 135	-	76 363
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	9 453	922	3 829	89	(276)	-	14 017

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysaient comme suit au 31 décembre 2009 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués	Consolidé
Charges d'amortissement	31 865	2 340	1 534	2 197	1 125	-	39 061
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	5 297	610	455	1 835	508	-	8 706

Les charges d'amortissement et les charges sans contrepartie en trésorerie s'analysaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des charges d'amortissements et des charges sans contrepartie de trésorerie (en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués	Consolidé
Charges d'amortissement	27 748	1 250	1 540	1 302	1 274	-	33 114
Dotations aux provisions nettes des reprises de provisions et charges IFRS 2	5 736	707	(822)	1 933	826	-	8 381

Analyse des actifs et passifs sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale Moyen Orient Afrique	Non alloués	Consolidé
Goodwill	314 263	61 967	46 002	8 339	35 691	-	466 260
Autres actifs sectoriels hors groupe	470 689	122 939	75 532	72 209	14 288	-	755 658
Impôts différés actifs							22 883
Créances d'impôts courants							10 582
Créances financières							4 561
Instruments dérivés							3 461
Actifs destinés à la vente							
TOTAL ACTIF	784 952	184 905	121 534	80 548	49 979	-	1 263 405
Passifs sectoriels hors groupe	231 419	83 748	24 963	52 149	7 584	-	399 863
Situation nette de l'ensemble consolidé							545 567
Impôts différés passifs							39 123
Dettes d'impôt courant							8 633
Dettes financières							268 003
Instruments dérivés							2 216
Passifs destinés à la vente							0
TOTAL PASSIF	231 419	83 748	24 963	52 149	7 584	-	1 263 405

L'augmentation des Goodwill correspond aux acquisitions et prises de contrôle réalisées dans l'année sur les zones SEPA (Ingenico Prepaid Services, Ingenico Services Iberia) et Asie Pacifique (Fixed & Mobile Pte, Korvac). La diminution est consécutive à la dépréciation effectuée sur la zone Amérique du Nord.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysaient comme suit au 31 décembre 2009 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale		Non alloués	Consolidé
					Moyen Orient	Afrique		
Goodwill	281 719	23 747	66 527	7 364	34 872	-	-	414 228
Autres actifs sectoriels hors groupe	427 159	60 550	51 692	64 540	13 787	-	-	617 728
Impôts différés actifs								23 341
Créances d'impôts courants								9 456
Créances financières								3 567
Instruments dérivés								3 433
Actifs destinés à la vente								
TOTAL ACTIF	708 877	84 296	118 219	71 904	48 658	-	-	1 071 752
Passifs sectoriels hors groupe	170 838	42 635	15 481	44 194	8 654	-	-	281 801
Situation nette de l'ensemble consolidé								493 088
Impôts différés passifs								43 289
Dettes d'impôt courant								17 124
Dettes financières								235 645
Instruments dérivés								806
Passifs destinés à la vente								0
TOTAL PASSIF	170 838	42 635	15 481	44 194	8 654	-	-	1 071 752

L'augmentation sensible des goodwill et des autres actifs sectoriels hors groupe est consécutive à l'acquisition d'easycash.

Les actifs et passifs sectoriels s'analysaient comme suit au 31 décembre 2008 :

Analyse des actifs et des passifs sectoriels (en milliers d'euros)	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale		Non alloués	Consolidé
					Moyen Orient	Afrique		
Goodwill	93 100	20 793	66 917	5 701	34 926	-	-	221 437
Autres actifs sectoriels hors groupe	379 786	62 522	34 983	45 600	10 551	-	-	533 443
Impôts différés actifs								20 631
Créances d'impôts courants								8 602
Créances financières								3 265
Instruments dérivés								162
Actifs destinés à la vente								
TOTAL ACTIF	472 886	83 315	101 900	51 302	45 477	-	-	787 539
Passifs sectoriels hors groupe	133 378	54 104	4 212	33 584	7 120	-	-	232 398
Situation nette de l'ensemble consolidé								455 102
Impôts différés passifs								24 216
Dettes d'impôt courant								5 184
Dettes financières								68 167
Instruments dérivés								2 472
Passifs destinés à la vente								0
TOTAL PASSIF	133 378	54 104	4 212	33 584	7 120	-	-	787 539

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2010 s'analyse comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe centrale						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Non alloués	
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 858)	(1 134)	(825)	(2 557)	(712)	-	(24 085)

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2009 s'analysait comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe centrale						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Non alloués	
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19 005)	(427)	(397)	(3 325)	(7)	-	(23 161)

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2008 s'analysait comme suit :

Analyse du coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros)	Europe centrale						Consolidé
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Moyen Orient Afrique	Non alloués	
Coût des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17 405)	(484)	(651)	(2 983)	(228)	-	(21 752)

8. Coûts par nature et autres charges

Ingenico présentant son résultat par fonction, il est indiqué dans cette note les principales charges opérationnelles par nature et leurs montants correspondants.

Les frais de personnel s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Traitements et salaires	91 825	101 133	133 834
Charges sociales	28 094	33 511	39 498
Charges de retraite - régimes à prestations définies	151	(915)	36
Provisions pour indemnités de départ en retraite	304	456	311
Stock options et actions gratuites	8 539	6 663	5 612
TOTAL	128 913	140 848	179 292

Les charges d'amortissements et de dépréciation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dotations / (Reprises)			
Amortissements et provisions immobilisations incorporelles	17 613	25 707	39 992
Amortissements et provisions immobilisations corporelles	8 399	11 484	14 670
Dépréciations des Goodwill	1 000	1 829	21 845
Provisions pour dépréciation des stocks	2 977	1 542	1 508
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(1 098)	2 371	1 395
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	6 216	40	54
TOTAL	35 107	42 974	79 465

Les coûts directs s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Coût des terminaux	(323 669)	(279 460)	(302 886)
Coût des services et des logiciels	(79 942)	(95 524)	(156 879)
TOTAL DES COÛTS DIRECTS	(403 610)	(374 984)	(459 765)
Coûts indirects	(52 748)	(54 796)	(81 120)
TOTAL COÛT DES VENTES	(456 358)	(429 780)	(540 885)

La part des frais de recherche et développement activés est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Montant de recherche et développement activé	5 723	7 961	5 496
Total des dépenses de R&D (charges et investissements) (*)	67 551	83 600	89 743
PART DES FRAIS DE R&D ACTIVÉS (en %)	8%	10%	6%

(*) Net des 2.165 milliers d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche 2010 (1.781 milliers d'euros en 2009)

9. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Frais de restructuration	(9 051)	(9 787)	(9 934)
Litiges et coûts liés aux problèmes de qualité	701	(276)	(168)
Gains ou pertes sur cessions d'éléments d'actif		(2 725)	1 161
Perte de valeur d'un actif disponible à la vente	(6 414)		
Cessions, mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles	(481)	(408)	(883)
Dépréciation des écarts d'acquisition			(22 086)
Gains ou pertes de revalorisation des participations			8 303
Autres	775	(192)	487
TOTAL	(14 471)	(13 387)	(23 121)

Pour l'année 2010, les autres produits et charges opérationnels comprennent essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe pour un total de 9,9 millions d'euros dont notamment :
 - les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,5 millions d'euros ;
 - les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 1,7 million d'euros ;
 - les frais engagés dans le cadre d'un projet d'offre sur le capital, au cours du 2^{ème} semestre, pour 3,8 millions d'euros ;
- le résultat de cession de la filiale Mynt Betal Norvège en décembre 2010 pour un montant de 1,3 million d'euros ;
- la dépréciation du Goodwill « Amérique du Nord » pour un montant de 21,4 millions d'euros ;
- le gain de revalorisation à la juste valeur lié au regroupement d'entreprises réalisé par étape pour un montant de 8,3 millions d'euros, en application des dispositions de la norme IFRS 3R appliquée par le Groupe à partir de l'exercice 2010. Le gain a été calculé comme la différence entre la juste valeur de la quote-part initiale, déterminée en fonction du prix payé pour obtenir le contrôle exclusif, et sa valeur comptable.

Pour l'année 2009, les autres produits et charges opérationnels comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées dans le cadre de la réorganisation du Groupe, notamment en ce qui concernait le redéploiement des activités de recherche et de développement, pour un total de 9,8 millions d'euros dont :
 - les coûts liés aux dispositions prises en faveur des salariés d'Ingenico Barcelona pour 3,9 millions d'euros ;
 - les coûts additionnels liés à la migration d'applicatifs vers la plateforme Telium pour un montant de 2,3 millions d'euros ;

- les charges supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités pour 3,6 millions d'euros.

- le résultat de cession des filiales Sagem Danemark et Manison Finlande en juin 2009 : -1,2 million d'euros et Moneyline Banking System en décembre 2009 : -1,5 million d'euros.

Pour l'année 2008, les charges et produits non récurrents pour un montant de -14,5 millions d'euros comprenaient essentiellement :

- les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions, d'arrêts ou de réorganisation d'activités ainsi que les frais relatifs aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs (Ingenico Barcelone : 5,2 millions d'euros principalement dans le cadre du redéploiement des activités de recherche et développement au sein du Groupe – France : 2,3 millions d'euros d'honoraires de restructuration et 1,1 million d'euros de coûts de licenciements).

- les produits et charges relatifs aux litiges juridiques et commerciaux (0,7 million d'euros) correspondant aux sommes engagées pour la défense de la société et des sommes perçues ou versées lors de la résolution des litiges.

10. Coût financier net

L'analyse du coût financier (net) est la suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Charges d'intérêts sur les emprunts	(2 656)	(3 331)	(10 626)
Charges d'intérêts sur les contrats de location financement			(1 024)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(2 656)	(3 331)	(11 650)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 095	1 840	501
Revenus des intérêts des contrats de location financière			2 864
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(561)	(1 492)	(8 285)
Gains de change	42 217	32 359	56 353
Pertes de change	(44 094)	(34 601)	(54 937)
GAINS ET PERTES DE CHANGE	(1 877)	(2 243)	1 415
Gains/Pertes sur opérations de placements (réévaluation, cession)	66	(356)	(539)
Autres produits financiers	648	3 026	12
Autres charges financières	(5 723)	(1 139)	(2 397)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(5 008)	1 531	(2 924)
COÛT FINANCIER NET	(7 446)	(2 204)	(9 794)

L'analyse du coût financier net pour 2010 est la suivante :

Les charges d'intérêts sont liées à des emprunts à court et à moyen terme, ainsi qu'à des contrats de location financement. Les charges d'intérêts sur emprunts à moyen terme concernent deux emprunts contractés par Ingenico SA, un emprunt syndiqué de 210 millions d'euros mis en place fin 2009 pour l'acquisition d'easycash et un nouvel emprunt de 100 millions en juillet 2010, dont 34 millions ont été tirés en août 2010. Le montant des charges d'intérêts relatives à ces deux emprunts est de -8,6 millions d'euros, auquel s'ajoute la variation de juste valeur du cap de taux pour un montant de -1 million d'euros. Les charges d'intérêts à court terme s'élèvent à -0,9 million d'euros et concernent essentiellement un emprunt de la filiale brésilienne, remboursé au 31 décembre 2010. Les charges d'intérêts, ainsi que les revenus, liés aux contrats de location financement concernent essentiellement easycash GmbH.

Le coût de l'endettement financier net comprend, outre les charges d'intérêt des emprunts contractés et les revenus nets des locations financement, les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le résultat de change représente un gain net de change de 1,4 million d'euros. Il résulte des gains et pertes de change réalisés et latents, générés par les activités du Groupe, ainsi que de la stratégie de couverture de change, mise en place par la société mère pour couvrir ce risque qu'elle assume pour tout le Groupe (cf. Note 4.2 Risque de change).

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des variations de juste valeur des instruments financiers non éligibles à la couverture

- des dividendes versés aux minoritaires de la filiale chinoise Fujian Landi (cf. Note 12 Goodwill)
- des charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires, ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de retraite à prestations définies de différentes filiales (cf. note 26 provisions pour retraites et engagements assimilés).

Pour l'année 2009, les charges d'intérêts constituant le coût de l'endettement financier concernaient pour l'essentiel des emprunts à court et à moyen terme, contractés par la maison mère et Ingenico Brésil. Pour ce qui concerne la maison mère, les intérêts provenaient d'une part, du tirage de la ligne de crédit de 60 millions d'euros à compter de décembre 2008, entièrement remboursée fin avril 2009, et d'autre part, du nouvel emprunt syndiqué de 210 millions d'euros, mis en place en septembre 2009 pour l'acquisition du Groupe easycash.

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie provenaient essentiellement des plus-values sur cessions de valeurs mobilières, réalisées par la maison mère.

Le risque de change est principalement assumé par la maison mère qui assure également la couverture de ce risque. Les pertes de change nettes s'élevaient à 2,2 millions d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élevaient à 1,5 million d'euros. Ils étaient constitués principalement d'une plus-value sur cession d'actifs disponibles à la vente et de charges d'actualisation liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires ainsi qu'à la variation de juste valeur des actifs de couverture relative aux engagements de retraite à prestations définies de différentes filiales.

Pour l'année 2008, le coût de l'endettement financier était composé des charges d'intérêts, essentiellement des emprunts à court et moyen terme, souscrits par la maison mère et le Brésil. Pour la maison mère, les intérêts correspondant au tirage fin décembre de la totalité de la tranche A du prêt syndiqué mis en place en mai 2007. La forte diminution de ce poste en 2008 s'expliquait par l'évolution positive de la trésorerie et de la dette nette. La trésorerie nette avait pratiquement doublé et la dette nette était devenue positive, après le remboursement et la conversion des océanes.

Les produits de trésorerie correspondaient aux revenus des équivalents de trésorerie et des placements.

Les pertes de change nettes s'élevaient à 1,9 million d'euros.

Les autres produits et charges financiers s'élevaient à -5 millions d'euros, et s'expliquaient principalement par la dévaluation du réal brésilien contre le dollar américain et ses conséquences sur un produit de bonification de taux adossé à un prêt en réal.

L'analyse du résultat financier selon la norme IAS 39 se présente ainsi :

Comptabilisés en compte de résultat	2008	2009	2010
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	528	900	367
Produits d'intérêts des contrats de location financière			2 864
Produits de cession des actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 209	3 578	74
Gain net de change			2 577
Autres			19
PRODUITS FINANCIERS	2 738	4 477	5 902
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti	(7 980)	(4 125)	(10 661)
Charges d'intérêts des contrats de location financière			(1 024)
Charges d'actualisation financière			(1 269)
Pertes de juste valeur des actifs financiers réévalués à la juste valeur par le compte de résultat	(262)	(193)	(546)
Perte nette de change	(1 118)	(3 160)	
Pertes de juste valeur des instruments de couverture de change	(823)	797	(1 160)
Pertes de juste valeur des instruments de couverture de taux	-	-	(1 035)
CHARGES FINANCIÈRES	(10 183)	(6 681)	(15 696)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(7 446)	(2 204)	(9 794)
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	2008	2009	2010
Variation nette de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	489	-	-
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (change)	(173)	2 381	(46)
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie (taux)	1	147	(659)
COMPTABILISÉS EN RÉSERVES DE JUSTE VALEUR	318	2 528	(705)

11. Impôts

Charges d'impôt sur les résultats des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Charge d'impôt de l'exercice	(18 677)	(23 047)	(28 096)
Impôts différés	5 295	4 926	5 381
TOTAL	(13 382)	(18 121)	(22 715)

En 2010, la charge d'impôt de l'exercice correspond principalement à :

- la charge d'impôt courant due en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine, aux Etats-Unis et au Canada ;
- et l'économie d'impôt différé résultant de la comptabilisation d'impôts différés actifs – notamment en France, en Chine et en Allemagne – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'activation d'impôts différés par le Groupe est fonction de la situation propre de l'entité ou du groupe d'entités (intégrations fiscales) dans chaque pays et de l'échéance d'expiration des pertes fiscales et des crédits d'impôts.

Ainsi, pertes fiscales et crédits d'impôts ne font l'objet d'une activation que dans la mesure où il est très probable que les bénéfices imposables que dégageront les ensembles considérés permettront leur imputation.

En 2009, la charge d'impôt de l'exercice correspondait principalement aux impôts dus en France, au Brésil et en Italie. L'économie d'impôt résultait de la comptabilisation d'impôts différés actifs – notamment au Brésil, en Australie et en France – sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

En 2008, la charge d'impôt de l'exercice correspondait essentiellement aux impôts dus chez Ingenico France (ex-Sagem Monetel), au Canada, en Italie et au Royaume-Uni. L'économie d'impôt résultait de l'utilisation et de l'activation

de déficits antérieurement non reconnus, notamment en France et en Australie.

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la réforme de la Taxe Professionnelle, le Groupe Ingenico a décidé de qualifier la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat (Cf. Règles et méthodes comptables). En 2010, le montant de la CVAE ainsi reclassé en impôt sur le résultat s'élève à 2 millions d'euros. L'impôt différé passif net de 868 milliers d'euros comptabilisé dès le 31 décembre 2009 (la Loi de finances ayant été votée en 2009) au titre de la réforme est reversé au résultat, au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes des sociétés françaises.

Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôt au 31 décembre 2010. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 34,43% pour 2010 et les années suivantes.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt liés aux produits non imposables et aux charges non déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE (HORS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)	36 682	27 123	41 260
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	(13 382)	(18 121)	(22 715)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	50 064	45 244	63 975
Taux d'imposition français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(17 237)	(15 578)	(22 027)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	1 696	2 242	5 550
Pertes fiscales de l'exercice et différences temporaires non activées	(1 398)	(3 103)	(5 033)
Activation de différences temporelles et de déficits reportables antérieurs		2 702	3 085
Utilisation de déficits reportables non activés	7 928	2 891	1 049
Crédits d'impôt	2 417	1 562	(1 017)
Effet des différences permanentes et autres	(6 788)	(8 837)	(4 322)
TOTAL	(13 382)	(18 121)	(22 715)
Taux d'impôt effectif	26,73%	40,05%	35,51%

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables	Impôts différés actifs sur différences temporelles	Total impôts différés actifs	Total impôts différés passifs	Total impôts différés nets
AU 31 DÉCEMBRE 2007	12 070	7 320	19 391	(835)	18 556
Impôts différés constatés en résultat	(2 574)	1 526	(1 048)	6 342	5 295
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises	148	3 873	4 021	(30 299) ^(a)	(26 278)
Différences de conversion	(460)	(496)	(956)	(203)	(1 159)
Autres mouvements		(778)	(778)	778	
AU 31 DÉCEMBRE 2008	9 184	11 445	20 631	(24 216)	(3 586)
Impôts différés constatés en résultat	(2 173)	2 742	569	4 357	4 926
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises		883	883	(23 546) ^(b)	(22 663)
Différences de conversion	469	1 032	1 501	13	1 514
Autres mouvements	(535)	294	(243)	103	(140)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	6 945	16 394	23 341	(43 289)	(19 948)
Impôts différés constatés en résultat	(3 884)	4 792	908	4 473	5 381
Impôts différés constatés en capitaux propres et issus d'un regroupement d'entreprises		(726)	(726)	(2 733) ^(c)	(3 459)
Différences de conversion	360	1 421	1 781	5	1 786
Autres mouvements	383	(2 804)	(2 421)	2 421	(0)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	3 804	19 077	22 883	(39 123)	(16 240)

^(a) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition de l'activité Sagem « Terminaux de paiement » et de la société Fujian Landi aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

^(b) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe easycash aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

^(c) Ce chiffre inclut l'impôt différé passif issu de l'allocation du prix d'acquisition des sociétés Fixed and Mobile Pte, Ingenico Services Iberia et Ingenico Prepaid Services France aux éléments d'actifs et de passifs identifiables de ces entités.

Analyse par nature

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS PAR CATÉGORIES DE DIFFÉRENCES TEMPORELLES			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(2 236)	613	1 536
Engagements envers le personnel	5 208	2 382	1 147
Stock, créances, fournisseurs et provisions	9 331	12 810	16 597
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés	9 184	6 942	3 804
Autres (dont instruments financiers)	(856)	594	(201)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	20 631	23 341	22 883
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS PAR CATÉGORIES DE DIFFÉRENCES TEMPORELLES			
Immobilisations corporelles et incorporelles	(27 113)	(47 013)	(38 776)
Engagements envers le personnel	767	350	3 157
Stock, créances, fournisseurs et provisions	2 042	2 713	(3 310)
Pertes fiscales et crédits d'impôts non récupérés		662	(0)
Autres (dont instruments financiers)	88	(1)	(193)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(24 216)	(43 289)	(39 123)
TOTAL NET	(3 585)	(19 948)	(16 240)

Détails des IDA non reconnus

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Impôts différés sur déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	10 164	6 583	13 468
Impôts différés sur différences temporelles	3 614	4 991	6 668
TOTAL	13 778	11 574	20 137

12. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
AU 1^{er} JANVIER	106 324	221 437	414 227
Investissements	118 623	217 381	48 866
Cessions (Danemark & Manison - Moneyline Banking System)		(25 882)	
Pertes de valeur	(1 000)		(22 086)
Différences de conversion	(4 880)	1 416	4 018
Réévaluations			21 236
Autres	2 370	(126)	
AU 31 DÉCEMBRE	221 437	414 227	466 260

Le Groupe a mis en place une nouvelle organisation à partir du 1er avril 2010 afin de mieux appréhender la dynamique propre à l'émergence du SEPA, « Single Euro Payment Area » pour espace unique de paiement en euro. Une nouvelle région

éponyme a donc été créée parallèlement aux quatre autres grandes régions. Cette nouvelle région regroupe pour l'essentiel les anciennes régions Europe du Nord et Europe du Sud.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Groupe et des modalités de suivi de l'information par la Direction en interne, les secteurs retenus, représentatifs des régions, sont les suivants :

- SEPA ;
- le Pacifique / Asie (Australie, Chine...);
- l'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada...);
- l'Amérique Latine (Brésil, Mexique...);
- l'Europe Centrale, l'Afrique, le Moyen Orient.

L'ensemble des activités des anciennes régions Europe du Nord et Europe du Sud, ainsi que les nouvelles activités déployées à travers la région SEPA sont désormais conduites selon une stratégie opérationnelle et d'investissements commune visant à développer ces activités à l'intérieur d'un espace économique cohérent, couvrant l'essentiel des marchés appelés à bénéficier de l'émergence du marché européen du paiement (« Single Euro Payment Area »). Cette organisation

doit permettre de déployer sur ce marché une offre commerciale homogène s'appuyant sur le savoir-faire développé et acquis par le Groupe en matière de solutions de paiement et de traitement des transactions.

Elle a également pour objectif d'intégrer et de rationaliser les opérations européennes en matière d'infrastructure des technologies de l'information, de développement de logiciels, et de support administratifs à l'intérieur d'un espace économique homogène.

Il en résulte que la région SEPA constitue une nouvelle unité génératrice de trésorerie (UGT), les entrées de trésorerie générées sur les anciennes UGT Europe du Nord, Allemagne, France, Espagne, MBS et Pologne n'étant plus, dès lors, largement indépendantes les unes des autres. Enfin, il convient de souligner que les anciennes UGT ont été regroupées pour les exercices 2008 et 2009 sous la nouvelle dénomination SEPA aux fins de comparaison.

Détail des Goodwill

Unités Génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)	2008			2009			2010		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
SEPA									
Europe du Nord	33 455	(27)	33 428	8 950	(46)	8 903	9 241	(748)	8 493
Allemagne	5 523		5 523	220 004		220 004	227 265		227 265
France	35 235		35 235	35 235		35 235	41 830		41 830
Espagne	5 708		5 708	5 708		5 708	24 806		24 806
Italie	12 113	(1 096)	11 017	12 113	(1 096)	11 017	12 113	(1 096)	11 017
Moneyline Banking System	2 834	(1 500)	1 334						
Pologne	855		855	851		851	851		851
	95 723	(2 623)	93 101	282 860	(1 142)	281 718	316 107	(1 844)	314 263
ASIE / PACIFIQUE									
Asie	18 337	(376)	17 961	20 536	(376)	20 160	57 596	-	57 596
Pacifique	6 483	(3 651)	2 832	8 210	(4 623)	3 586	4 371	-	4 371
	24 821	(4 027)	20 793	28 746	(4 999)	23 747	61 966	-	61 967
AMÉRIQUE DU NORD	Amérique du Nord		66 917	66 527		66 527	67 394	(21 392)	46 002
AMÉRIQUE LATINE	Amérique Latine		5 701	7 364		7 364	8 339		8 339
EUROPE CENTRALE / MOYEN ORIENT / AFRIQUE	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique		34 926	34 871		34 871	35 691		35 691
TOTAL			228 088	420 368	(6 142)	414 227	489 496	(23 235)	466 260

En 2010

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2010 les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée pour la comptabilisation des regroupements d'entreprise et les acquisitions ne conférant pas le contrôle. Le changement de méthode comptable a été appliqué aux acquisitions et prises de contrôle survenues

à compter du 1^{er} janvier 2010. Les ajustements de Goodwill des acquisitions et prises de contrôle antérieures au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés suivant les modalités de la norme applicable antérieurement.

L'augmentation des goodwill est due essentiellement aux acquisitions réalisées en 2010 : Ingenico Prepaid Services

France pour 6,6 millions d'euros et Ingenico Services Iberia pour 19,1 millions d'euros, ainsi qu'à la prise de contrôle dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd pour 23,2 millions d'euros.

Les autres variations de valeur de goodwill sont la conséquence de réévaluations de passifs relatifs aux clauses du contrat d'acquisition concernant la filiale chinoise Fujian Landi pour 14 millions d'euros ou à des réajustements de juste valeur des actifs et passifs à la date du bilan d'ouverture pour 7,2 millions d'euros en ce qui concerne easycash.

Acquisitions et prises de contrôle (application de la norme IFRS3 révisée)

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs identifiables assumés des sociétés acquises ci-dessous ont été déterminées de façon provisoire, dans l'attente de la finalisation des évaluations.

Les coûts liés aux acquisitions de l'exercice 2010 s'élèvent à 1,2 millions d'euros et ont été comptabilisés en autres produits et charges opérationnels.

Ingenico Prepaid Services France

Le prix d'acquisition d'Ingenico Prepaid Services France s'élève à 7,3 millions d'euros.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition d'Ingenico Prepaid Services France a été conduite au 2^{ème} semestre 2010 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels, non inscrits dans les comptes d'Ingenico Prepaid Services France, pour un montant de 1,8 million d'euros.

- Portefeuille clients : 2,7 millions d'euros, amortissable sur 5 ans
- Impôts différés passifs : -0,9 million d'euros

La juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élève à 0,7 million d'euros.

Le goodwill ressort ainsi à un montant de 6,6 millions d'euros.

Ingenico Services Iberia

Le prix d'acquisition d'Ingenico Services Iberia s'élève à 27,9 millions d'euros.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition d'Ingenico Services Iberia a été conduite au 2^{ème} semestre 2010 et sera finalisée

dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Une évaluation des actifs incorporels à la juste valeur a été réalisée.

Cette évaluation a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels non inscrits dans les comptes d'Ingenico Services Iberia, pour un montant de 7,4 millions d'euros.

- Portefeuille clients : 9,7 millions d'euros amortissable sur 5 ans
- Plateforme : 0,9 million d'euros amortissable sur 5 ans
- Impôts différés passifs : -3,2 millions d'euros

La juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élève à 8,8 millions d'euros.

Le goodwill ressort ainsi à un montant de 19,1 millions d'euros.

Fixed & Mobile Pte Ltd

La prise de contrôle de la société Fixed and Mobile Pte Ltd a été effectuée en juillet 2010. Le Groupe a alors acquis 52% des titres de la société pour un montant de 22,7 millions de dollars américains (18,5 millions d'euros), s'ajoutant au 38% détenus depuis juillet 2009. Le solde de 10% reste détenu par le dirigeant auquel Ingenico a accordé un put.

En application d'IFRS 3 révisée, ce regroupement d'entreprises réalisé par étape, conduit à une détermination du goodwill correspondant à la juste valeur de la quote-part initiale (38%), la contrepartie transférée et à la juste valeur du put desquels sont déduits la situation nette de l'ensemble acquis (actifs et passifs identifiables à leur juste valeur). La réévaluation à la juste valeur de la quote-part initiale s'élève à 8,3 millions d'euros et a été comptabilisée en compte de résultat, en autres produits opérationnels. Le gain a été calculé comme la différence entre la juste valeur de la quote-part initiale, déterminé en fonction du prix payé pour obtenir le contrôle exclusif, et sa valeur comptable.

Une allocation provisoire du prix d'acquisition de Fixed & Mobile Pte Ltd a été conduite au 2^{ème} semestre 2010 et sera finalisée dans le délai de 12 mois suivant la prise de contrôle de la société.

Cette évaluation d'actifs incorporels à la juste valeur a conduit à la reconnaissance d'actifs non inscrits dans les comptes de Fixed & Mobile Pte Ltd, pour un montant de 3,3 millions d'euros.

- Portefeuille clients : 1,9 million d'euros amortissable sur 4 et 5 ans
- Plateforme : 2,0 millions d'euros amortissables sur 7,5 ans
- Impôts différés passifs : -0,6 million d'euros

La juste valeur des actifs nets identifiables à la date d'acquisition s'élève à 9,5 millions de dollars singapouriens (5,6 millions d'euros).

Le goodwill ressort donc à un montant de 23,2 millions d'euros.

Réévaluations des valeurs de goodwill (application de la norme IFRS 3)

Le Groupe a par ailleurs procédé à des ajustements ou réévaluation des goodwill suivants :

Fujian Landi (acquise en juillet 2008)

Pour tenir compte des perspectives de résultats futurs de sa filiale chinoise, le Groupe a établi un nouveau business plan pour l'entité. La juste valeur du put du vendeur sur 32% des actions de la société a ainsi été réévaluée d'un montant de 14,0 millions d'euros. L'augmentation de valeur du put a pour contrepartie la valeur du goodwill. Le goodwill de la société Fujian Landi ressort à 32,6 millions d'euros.

easycash (acquise fin décembre 2009)

Le Groupe avait à la fin de l'exercice 2009 enregistré un goodwill de 214,5 millions d'euros correspondant à la juste valeur estimée au 31 décembre 2009 des actifs et passifs du sous-groupe au moment de l'acquisition.

En 2010, durant la phase d'intégration du sous-groupe et dans le délai de 12 mois qui suit l'acquisition, le Groupe a dû réviser ces évaluations d'actifs et passifs d'ouverture pour un montant de 7,2 millions d'euros. Ces révisions de valeur concernent principalement les créances liées aux contrats de location-financement pour 4,4 millions d'euros mais aussi des dettes d'impôts courant pour un montant de 2,2 millions d'euros dont l'origine est relative à des périodes antérieures à l'acquisition et qui n'avaient pas fait l'objet d'une comptabilisation. Le goodwill easycash ressort au 31 décembre 2010 à 221,7 millions d'euros.

Pertes de valeur

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2010 ont amené le Groupe à déprécier le goodwill de l'unité génératrice de trésorerie Amérique du Nord pour un montant

de l'ordre de 21,4 millions d'euros (cf. « Tests de dépréciation des goodwill »).

En 2009

La variation de la valeur des goodwill était due essentiellement à l'acquisition du Groupe easycash le 30 novembre 2009 pour 214,5 millions d'euros et à la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2009 n'avaient pas amené le Groupe à constater de dépréciation du goodwill.

En 2008

L'augmentation des goodwill était due essentiellement aux acquisitions réalisées dans le courant du 1^{er} semestre 2008 : Sagem « terminaux de paiements » pour 106,9 millions d'euros et Fujian Landi pour 10,8 millions d'euros. Les autres variations correspondaient à des rachats de parts minoritaires et à un ajustement du goodwill d'ouverture de la filiale turque.

Les tests de dépréciation effectués au cours du 4^{ème} trimestre 2008 avaient amené le Groupe à constater une dépréciation du goodwill de Moneyline Banking System pour un montant de 1 million d'euros.

Tests de dépréciation des goodwill

Ingenico a réalisé un test de dépréciation des valeurs nettes des goodwill. Cette procédure, s'appuyant notamment sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) générant des flux propres de trésorerie. Ces UGT correspondent à une zone géographique dans laquelle le Groupe est implanté. Les tests de dépréciation sont effectués chaque année au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant sur une période de trois ans au delà de l'année en cours, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés pour chaque UGT à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

2010															
Segments	SEPA							ASIE / PACIFIQUE			AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE	EUROPE CENTRALE / MOYEN ORIENT / AFRIQUE		
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	TOTAL SEPA	Asie	Pacifique	TOTAL ASIE / PACIFIQUE	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	TOTAL
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	8 493	227 265	41 830	24 806	11 017	851	-	314 262	57 596	4 371	61 967	46 002	8 339	35 691	466 260
Méthode de valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%		2,00%	2,00%		1,00%	2,00%	1,94%	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2010	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%	11,00%		12,15%	12,15%		11,44%	14,10%	12,72%	

2009															
Segments	SEPA							ASIE / PACIFIQUE			AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE	EUROPE CENTRALE / MOYEN ORIENT / AFRIQUE		
Unités génératrices de trésorerie	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	TOTAL SEPA	Asie	Pacifique	TOTAL ASIE / PACIFIQUE	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	TOTAL
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	8 903	220 004	35 235	5 708	11 017	851	-	281 718	20 160	3 586	23 746	66 527	7 364	34 871	414 227
Méthode de valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,94%	1,00%		2,00%	1,00%		1,00%	2,00%	1,94%	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2009	11,36%	10,86%	11,16%	11,45%	11,86%	12,72%	11,16%		11,45%	13,18%		11,44%	14,10%	12,72%	

2008

Segments	SEPA								ASIE / PACIFIQUE			AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE	EUROPE CENTRALE / MOYEN ORIENT / AFRIQUE	TOTAL
	Europe du Nord	Allemagne	France	Espagne	Italie	Pologne	Moneyline Banking System	TOTAL SEPA	Asie	Pacifique	TOTAL ASIE / PACIFIQUE	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe centrale / Moyen Orient / Afrique	
Valeur nette comptable des goodwill (en milliers d'euros)	33 428	5 523	35 235	5 708	11 017	851	1 334	93 096	17 961	2 832	20 793	66 917	5 701	34 930	221 437
Méthode de valorisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie	Valeur d'utilité														
Nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés	3 ans														
Taux de croissance à long terme	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,94%	1,00%		2,00%	1,00%		1,00%	2,00%	1,94%	
Coût moyen pondéré du capital utilisé au 31/12/2008	11,36%	10,86%	11,16%	11,45%	11,86%	12,72%	11,16%		11,45%	13,18%		11,44%	14,10%	12,72%	

Les hypothèses de taux de croissance et du coût moyen pondéré du capital utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché. Le coût moyen pondéré du capital utilisé est un taux à moyen terme.

L'évolution des taux d'actualisation résulte de celle des trois composantes utilisées pour le calculer : le taux sans risque, la prime de risque, et la volatilité du cours de l'action Ingenico aux variations de son marché de cotation (« bêta »). Il convient enfin de souligner que le taux de croissance à long terme retenu par le Groupe n'excède pas celui du secteur d'activité. L'application d'un taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt aurait conduit à une valorisation similaire des unités génératrices de trésorerie.

Le Groupe est historiquement dans une position de challenger sur le marché des Etats-Unis, et notamment sur le marché des petits commerçants, dominé par ses deux concurrents américains. Les risques liés au redressement de l'activité étaient évoqués dans le rapport d'activité du premier semestre. Le chiffre d'affaires publié en Amérique du Nord au troisième trimestre 2010 faisait apparaître une nouvelle baisse par rapport au troisième trimestre 2009. En revanche, le chiffre d'affaires sur la zone s'est stabilisé au quatrième trimestre 2010. Au demeurant, la réévaluation des efforts requis pour migrer les produits sur la plateforme Telium et pour conquérir les parts de marché a conduit le Groupe à procéder à une dépréciation du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Amérique du

Nord de l'ordre de 21,4 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2010, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

Le Groupe reste très positif sur les perspectives à moyen terme en Amérique du Nord, avec une croissance moyenne annuelle de 10% au cours des prochaines années. Si l'ambition de croissance à moyen terme attendue de l'UGT Amérique du Nord n'était pas satisfaite, il en résulterait une dépréciation complémentaire du goodwill. Ainsi dans l'hypothèse où le taux de croissance serait inférieur de 30% aux objectifs à moyen terme, une dépréciation complémentaire de 2,7 millions d'euros devrait être constatée.

Des taux d'actualisation conservateurs sont utilisés par le Groupe pour procéder aux tests de dépréciation. Au demeurant, les tests de sensibilité au WACC montrent qu'une hausse du taux d'actualisation de respectivement 1 point et 2 points conduirait uniquement à une dépréciation supplémentaire du goodwill de l'UGT Amérique du Nord de respectivement 8 millions d'euros et 15 millions d'euros.

Enfin, concernant les autres UGT, une analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres clés (taux d'actualisation et taux de croissance à long terme) selon des hypothèses raisonnablement possibles, n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	2010				TOTAL
	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	27 350	65 369	170 736	-	263 456
Investissements	1 403	5 337	4 223		10 963
Cessions	(283)	-	(30)		(313)
Variation de périmètre (*)	3 710	-	13 331		17 041
Différences de conversion	1 038	477	1 347		2 863
Autres et reclassements	(2 833)	(1 579)	2 972		(1 440)
AU 31 DÉCEMBRE	30 386	69 605	192 580	-	292 570
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(17 022)	(36 298)	(43 587)	-	(96 907)
Amortissements	(4 937)	(9 725)	(25 330)		(39 992)
Cessions et pertes de valeur	152	-	18		170
Variation de périmètre (*)	-	-	-		-
Différences de conversion	(706)	(471)	(618)		(1 795)
Autres et reclassements	739	1 872	153		2 765
AU 31 DÉCEMBRE	(21 774)	(44 622)	(69 363)	-	(135 759)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	10 329	29 071	127 149	-	166 549
AU 31 DÉCEMBRE	8 612	24 983	123 216	-	156 810

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2010 correspondent essentiellement aux variations induites par la prise de contrôle de Fixed & Mobile Pte Ltd. en juillet 2010, l'acquisition d'Ingenico Services Iberia le 19 juillet 2010 et d'Ingenico Prepaid Services France le 5 mai 2010.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisition des sociétés acquises faites en 2010 représentent les montants suivants :

- un montant de 320 milliers d'euros pour Ingenico Prepaid Services France pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010.
- un montant de 315 milliers d'euros pour Fixed & Mobile Pte Ltd pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010.
- un montant de 529 milliers d'euros pour Ingenico Services Iberia pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions sont les suivantes pour 2010 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés (en milliers d'euros)	SAGEM			EASYCASH			AUTRES (Ingenico Prepaid Services, Fixed & Mobile, Ingenico Services Iberia, Moneyline, Turquie, Landi, Payzone, Transfer To, FDI)					TOTAL Amortissements de la période
	Montants nets fin décembre 2009	Amortissements 2010	Montants nets fin décembre 2010	Montants nets fin décembre 2009	Amortissements 2010	Montants nets fin décembre 2010	Montants nets fin décembre 2009	Entrée de périmètre	Amortissements 2010	Écarts de conversion	Montants nets fin décembre 2010	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
CONCESSIONS, BREVETS & DROITS SIMILAIRES												
Technologie hardware et software en cours	13 720	(3 430)	10 290	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 430)
Technologie hardware et software existante	7 233	(5 786)	1 447	4 550	(1 287)	3 263	1 900	2 843	(1 136)	46	3 652	(8 210)
Logiciels applicatifs	7 374	(2 269)	5 105									(2 269)
Marque	-	-	-	-	-	-	1 725	58	(1 182)	146	747	(1 182)
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Contrats clients à long terme	30 230	(3 664)	26 566	69 488	(7 751)	61 737	7 396	14 239	(2 289)	715	20 061	(13 704)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58 557	(15 149)	43 408	74 038	(9 038)	65 000	11 020	17 140	(4 607)	907	24 460	(28 795)
STOCKS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	58 557	(15 149)	43 408	74 038	(9 038)	65 000	11 020	17 140	(4 607)	907	24 460	(28 795)

2009

(en milliers d'euros)	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	24 357	58 102	84 101	-	166 561
Investissements	1 768	7 961	605	-	10 334
Cessions	(1 243)	-	(133)	-	(1 376)
Variation de périmètre (*)	1 852	-	86 505	-	88 356
Différences de conversion	(14)	(218)	(362)	-	(594)
Autres et reclassements	631	(476)	20	-	175
AU 31 DÉCEMBRE	27 350	65 369	170 736	-	263 456
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(15 056)	(29 170)	(19 078)	-	(63 304)
Amortissements	(3 943)	(7 818)	(13 946)	-	(25 708)
Cessions et pertes de valeur	1 243	-	730	-	1 973
Variation de périmètre (*)	758	-	(11 260)	-	(10 501)
Différences de conversion	(30)	215	131	-	315
Autres et reclassements	6	476	(164)	-	318
AU 31 DÉCEMBRE	(17 022)	(36 298)	(43 587)	-	(96 907)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	9 302	28 932	65 023	-	103 255
AU 31 DÉCEMBRE	10 329	29 071	127 149	-	166 549

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2009 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'acquisition du Groupe easycash le 30 novembre 2009 et la cession des sociétés Sagem Danemark et Manison le 11 juin 2009.

Les amortissements des immobilisations incorporelles identifiées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition d'easycash représentaient un montant de 723 milliers d'euros pour la période du 30 novembre 2009 au 31 décembre 2009.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions étaient les suivantes pour 2009 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés (en milliers d'euros)	SAGEM			EASYCASH			AUTRES (Moneyline, Turquie, Landi)					TOTAL Amortissements de la période
	Montants nets fin décembre 2008	Amortis- sements 2009	Montants nets fin décembre 2009	Montants identifiés et affectés - Entrée de périmètre	Amortis- sements 2009	Montants nets fin décembre 2009	Montants nets fin décembre 2008	Amortis- sements 2009	Écarts de conversion	Sortie de périmètre	Montants nets fin décembre 2009	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
CONCESSIONS, BREVETS & DROITS SIMILAIRES												
Technologie hardware et software en cours	17 150	(3 430)	13 720	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 430)
Technologie hardware et software existante	13 019	(5 786)	7 233	4 653	(103)	4 550	2 929	(926)	(5)	(99)	1 900	(6 815)
Logiciels applicatifs	9 643	(2 269)	7 374	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 269)
Marque	-	-	-	-	-	-	3 016	(1 238)	(53)	-	1 725	(1 238)
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Contrats clients à long terme	33 895	(3 663)	30 230	70 108	(620)	69 488	8 853	(1 235)	(222)	-	7 396	(5 518)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020	(19 270)
STOCKS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	73 707	(15 148)	58 557	74 761	(723)	74 038	14 797	(3 399)	(279)	(99)	11 020	(19 270)

2008

(en milliers d'euros)	Licences, Marques, Technologie	Frais de développement (générés en interne)	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	20 668	35 600	10 266	-	66 534
Investissements	1 465	5 723	954	-	8 142
Cessions	-	-	(484)	-	(484)
Variation de périmètre (*)	2 519	17 150	75 188	-	94 857
Différences de conversion	(287)	447	636	-	796
Autres et reclassements	(9)	(817)	(2 459)	-	(3 285)
AU 31 DÉCEMBRE	24 357	58 102	84 101	-	166 561
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(12 243)	(24 859)	(5 854)	-	(42 956)
Amortissements	(2 972)	(4 561)	(10 081)	-	(17 615)
Cessions et pertes de valeur	10	-	63	-	73
Variation de périmètre (*)	(20)	-	(3 177)	-	(3 197)
Différences de conversion	203	(421)	(303)	-	(520)
Autres et reclassements	(34)	671	274	-	911
AU 31 DÉCEMBRE	(15 056)	(29 170)	(19 078)	-	(63 304)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	8 425	10 741	4 412	-	23 576
AU 31 DÉCEMBRE	9 302	28 932	65 023	-	103 255

(*) Les variations de périmètre de l'exercice 2008 correspondaient essentiellement aux variations induites par l'affectation des goodwill de Sagem « Terminaux de paiements » et de Fujian Landi. Ceci correspondait à des immobilisations incorporelles identifiées et comptabilisées à l'entrée de périmètre pour les montants bruts suivants :

- **Sagem « Terminaux de paiements » :**

Recherche & développement :

Technologie : 17.150 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Portefeuille clients : 36.643 milliers d'euros

Technologie : 28.703 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 8.790 milliers d'euros correspondant à 9 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Sagem « terminaux de paiements ».

- **Fujian Landi :**

Licences :

Marques : 2.517 milliers d'euros

Autres immobilisations incorporelles :

Contrats Clients long terme : 6.534 milliers d'euros

Les amortissements de ces immobilisations sur la période représentaient un montant de 875 milliers d'euros correspondant à 6 mois d'amortissements à compter de la date d'acquisition de Fujian Landi.

Les charges d'amortissement des actifs identifiés lors des acquisitions étaient les suivantes pour 2008 :

Charges d'amortissement des actifs incorporels identifiés (en milliers d'euros)	SAGEM			LANDI				AUTRES (Moneyline, Turquie)				TOTAL Amortissements de la période
	Montants identifiés et affectés	Amortis- sements 2008	Montants nets fin décembre 2008	Montants identifiés et affectés	Amortis- sements 2008	Écarts de conversion	Montants nets fin décembre 2008	Montants nets fin décembre 2007	Amortis- sements 2008	Écarts de conversion	Montants nets fin décembre 2008	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
CONCESSIONS, BREVETS & DROITS SIMILAIRES												
Technologie hardware et software en cours	17 150	-	17 150	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologie hardware et software existante	17 358	(4 340)	13 019	-	-	-	-	4 287	(989)	(369)	2 929	(5 328)
Logiciels applicatifs	11 345	(1 702)	9 643	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 702)
Marque	-	-	-	2 517	(470)	339	2 386	1 005	(304)	(72)	629	(774)
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES												
Contrats clients à long terme	36 643	(2 748)	33 895	6 534	(405)	894	7 023	2 617	(530)	(257)	1 830	(3 683)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 497	(8 790)	73 707	9 051	(875)	1 233	9 409	7 909	(1 823)	(698)	5 388	(11 487)
STOCKS	6 087	(6 087)	-	1 441	(1 614)	173	-	-	-	-	-	(7 701)
TOTAL DES ACTIFS IDENTIFIÉS ET AFFECTÉS	88 584	(14 877)	73 707	10 492	(2 489)	1 406	9 409	7 909	(1 823)	(698)	5 388	(19 188)

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas d'indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles autres que les goodwill.

13. Immobilisations corporelles

2010					
(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	2 319	44 835	33 596	22	80 772
Investissements	178	6 445	6 271	293	13 187
Cessions	(58)	(950)	(10 238)	(15)	(11 261)
Variation de périmètre	24	1 278	1 184	7	2 494
Différences de conversion	96	598	2 433	2	3 129
Autres	-	(803)	(1 081)	(14)	(1 898)
AU 31 DÉCEMBRE	2 559	51 403	32 165	295	86 422
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(1 006)	(28 508)	(18 182)	-	(47 695)
Amortissements	(405)	(7 375)	(6 869)		(14 649)
Cessions et pertes de valeur	56	721	6 533		7 309
Variation de périmètre	1	-	-		1
Différences de conversion	(55)	(598)	(1 470)		(2 123)
Autres	-	1 074	935		2 009
AU 31 DÉCEMBRE	(1 410)	(34 685)	(19 052)	-	(55 147)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	1 313	16 327	15 414	22	33 076
AU 31 DÉCEMBRE	1 149	16 718	13 113	295	31 275
2009					
(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	1 402	35 878	23 361	840	61 480
Investissements	496	6 644	5 632	15	12 787
Cessions	-	(1 814)	(1 028)	(61)	(2 903)
Variation de périmètre	141	6 130	748	(15)	7 005
Différences de conversion	4	864	2 691	-	3 559
Autres	276	(2 868)	2 192	(757)	(1 156)
AU 31 DÉCEMBRE	2 319	44 835	33 596	22	80 772
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(611)	(22 515)	(12 993)	-	(36 118)
Amortissements	(191)	(6 650)	(4 641)		(11 481)
Cessions et pertes de valeur	-	1 618	707		2 325
Variation de périmètre	(62)	(1 999)	1 118		(943)
Différences de conversion	(2)	(691)	(1 450)		(2 144)
Autres	(140)	1 729	(923)		667
AU 31 DÉCEMBRE	(1 006)	(28 508)	(18 182)	-	(47 695)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	791	13 363	10 367	840	25 361
AU 31 DÉCEMBRE	1 313	16 327	15 414	22	33 076

2008

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres	En-cours	TOTAL
VALEUR BRUTE					
AU 1^{er} JANVIER	897	31 977	15 723	22	48 619
Investissements	438	6 874	5 366	761	13 439
Cessions	(379)	(5 394)	(1 433)	-	(7 206)
Variation de périmètre	297	6 133	3 165	96	9 690
Différences de conversion	(21)	(2 977)	(2 056)	1	(5 054)
Autres	170	(735)	2 596	(40)	1 990
AU 31 DÉCEMBRE	1 402	35 878	23 361	840	61 480
AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEUR					
AU 1^{er} JANVIER	(512)	(20 360)	(9 918)	-	(30 791)
Amortissements	(118)	(5 193)	(2 966)	-	(8 277)
Cessions et pertes de valeur	176	4 905	754	-	5 834
Variation de périmètre	(82)	(3 930)	(1 718)	-	(5 730)
Différences de conversion	20	1 777	1 195	-	2 991
Autres	(94)	287	(338)	-	(146)
AU 31 DÉCEMBRE	(611)	(22 515)	(12 993)	-	(36 118)
VALEUR NETTE					
AU 1^{er} JANVIER	385	11 617	5 804	22	17 829
AU 31 DÉCEMBRE	791	13 363	10 367	840	25 361

14. Sociétés mises en équivalence

Détail des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Fixed and Mobile Pte Ltd	Roam Data	Korvac	TOTAL
% d'intérêt 31 décembre 2009	38,27%	43,92%		
% d'intérêt 31 décembre 2010		43,92%	49,00%	
AU 1^{er} JANVIER 2009	-	-	-	-
Goodwill	1 154	3 090		4 244
Quote part de situation nette	1 012	1 662		2 674
INVESTISSEMENT	2 165	4 752	-	6 917
Quote part de résultat	(154)	(129)		(283)
Écart de conversion	12	141		153
AU 31 DÉCEMBRE 2009	2 023	4 764	-	6 787
Goodwill	38	22	8 938	8 998
Quote part de situation nette	-	-	7 589	7 589
INVESTISSEMENT	38	22	16 527	16 587
Quote part de résultat	(110)	(1 081)	(480)	(1 671)
Écart de conversion	157	401	963	1 521
Changement de méthode de consolidation*	(2 108)	-	-	(2 108)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	-	4 106	17 010	21 116

* suite à la prise de contrôle en 2010, cette société est consolidée en intégration globale

2010

Dans le courant du second semestre, le Groupe a acquis, à travers sa structure Ingenico Holding Asia, une participation dans la société Korvac Holdings Pte Ltd à Singapour.

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Goodwill

Le goodwill avant allocation du prix d'acquisition du Groupe Korvac représente 16,2 millions de dollars singapouriens (8,9 millions d'euros), compte tenu de la part de situation nette revenant à Ingenico pour 7,6 millions d'euros. La juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables assumés de la société acquise a été déterminée de façon provisoire, dans l'attente de la finalisation des évaluations.

Options d'achat de participation supplémentaires

L'option d'achat de Roam Data n'étant pas exerçable dans l'immédiat, celle-ci n'a pas été prise en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire n'a pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle est négligeable au 31 décembre 2010.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2010, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'a été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

2009

Dans le courant du second semestre 2009, le Groupe avait acquis, à travers sa structure Ingenico Ventures SAS, des participations dans deux sociétés :

- Fixed & Mobile Pte Ltd à Singapour
- Roam Data aux Etats-Unis

Méthode de consolidation

Compte tenu de la structure de gouvernance mise en place lors des prises de participation, le contrôle étant exercé de façon conjointe entre le Groupe Ingenico et les actionnaires historiques, la méthode de consolidation retenue était la mise en équivalence.

Options d'achat de participation supplémentaires

Les options d'achat n'étant pas exerçables dans l'immédiat, celles-ci n'avaient pas été prises en compte dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui était donc égal au pourcentage des droits acquis.

La juste valeur des options d'achat de participation complémentaire n'avait pas varié de façon significative depuis l'acquisition. Elle était négligeable au 31 décembre 2009.

Perte de valeur

Au 31 décembre 2009, aucune perte de valeur du montant de ces investissements n'avait été constatée dans les comptes consolidés du Groupe.

15. Actifs financiers

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, les actifs financiers comprennent les dépôts et cautionnements versés, les titres de participation et autres créances rattachées non consolidées.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Actifs financiers non courants	3 265	3 567	4 561
TOTAL	3 265	3 567	4 561

16. Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, les autres actifs non courants comprennent :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Créances	466	182	314
Créances financières liées aux locations-financement	-	13 493	17 747
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	-	-	23
Créances d'impôt sur les sociétés (carry back)	324	985	1 110
Charges constatées d'avance	240	71	1 265
TOTAL	1 030	14 730	20 460

Les autres actifs non courants ont tous une échéance à plus d'un an. Leur forte augmentation en 2009 s'explique par l'entrée dans le périmètre du Groupe easycash et de son activité de location-financement.

17. Stocks

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Matières premières et consommables	16 651	17 398	26 780
Produits finis	76 312	73 439	97 676
Dépréciations Mat. prem. et consommables	(3 825)	(3 291)	(4 923)
Dépréciations Produits finis	(11 926)	(13 316)	(14 036)
NET	77 211	74 230	105 497

L'augmentation des stocks de produits finis s'explique principalement par une forte activité de production en fin d'exercice (+18,7 millions d'euros) et la constitution de stocks de précaution sur les matières premières (+ 8,0 millions d'euros), mais également pour répondre à la demande des filiales en Chine et en Amérique latine. L'effet de conversion représente 5,7 millions d'euros.

18. Clients et créances d'exploitation courants

Les clients et créances d'exploitation s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Fournisseurs : avances & acomptes versés	5 659	2 170	1 220
Créances clients sur ventes de biens et services	163 428	206 796	251 134
Créances financières liées aux locations-financement	-	12 162	8 088
Créances sur personnel & organismes sociaux	100	537	384
Créances fiscales - hors impôt sur les sociétés	8 861	15 975	15 827
Comptes courants - actif	257	-	386
Autres créances	3 246	5 571	1 232
Dépréciations pour créances douteuses	(4 047)	(17 868)	(24 125)
Dépréciations sur créances liées aux locations-financement	-	-	(8)
Dépréciations sur autres créances	(114)	(16)	(15)
TOTAL	177 390	225 327	254 123

L'augmentation des créances clients est principalement due au fort niveau des ventes dans le courant du 4^{ème} trimestre 2010 (+18,9 millions d'euros) et à l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés dont le Groupe a pris le contrôle en 2010 (17,8 millions d'euros), essentiellement Ingenico Prepaid Services et Ingenico Service Iberia. Les écarts de conversion s'élèvent à 7,6 millions d'euros.

Les créances financières liées aux locations-financement correspondent principalement au Groupe easycash pour un montant de 8,1 millions d'euros.

La balance âgée des créances commerciales se présente ainsi :

	Clôture	Non échus	2010		
			Échus		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	251 134	170 723	42 895	7 330	30 186
Prov. clients et comptes rattachés	(24 125)	(220)	(2 848)	(499)	(20 560)
NET	227 008	170 503	40 048	6 831	9 625

Les créances supérieures à 180 jours, non provisionnées (9,6 millions d'euros) résultent pour une part des activités traditionnelles de ventes de terminaux sur la région EEMEA, où les délais de paiement peuvent être plus longs que pour la moyenne du Groupe, et d'autre part du modèle économique de certaines des entités acquises au cours de l'exercice (iPS ; iSI). Aucune de ces créances ne correspond à des situations de litiges et la société n'anticipe pas de difficulté de recouvrement.

	Clôture	Non échus	2009		
			Échus		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	206 796	144 768	34 730	6 487	20 811
Prov. clients et comptes rattachés	(17 868)	(281)	(1 636)	(487)	(15 464)
NET	188 928	144 487	33 094	6 000	5 347

L'augmentation des dépréciations pour créances douteuses en 2009 était relative à l'entrée du Groupe easycash dans le périmètre du Groupe Ingenico. Au 31 décembre 2009, la part des dépréciations pour créances douteuses du Groupe easycash représentait 68,30% du montant global.

	Clôture	Non échus	2008		
			Échus		
			< 120 jours	120 - 180 jours	> 180 jours
Clients et comptes rattachés	163 428	130 812	23 058	2 327	7 232
Prov. clients et comptes rattachés	(4 047)	(165)	(223)	(537)	(3 122)
NET	159 381	130 647	22 835	1 790	4 109

19. Réconciliation des éléments du besoin en fonds de roulement entre le bilan et le tableau de flux de trésorerie

2010

Postes du bilan	31/12/09	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/10	
STOCKS	74 230				105 497	
dont postes du BFR	74 230	364	22 902	8 001	105 497	
VARIATION DES STOCKS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1)	364	22 902	8 001	105 497	
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	14 730				20 460	
dont postes du BFR	13 746	Autres actifs non courants	1 066	4 415	124	19 350
dont postes hors BFR	985	Autres créances hors exploitation				1 110
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION	225 327				254 123	
dont postes du BFR	203 260	Créances clients	15 151	16 818	1 083	236 311
dont postes du BFR	19 559	Autres créances d'exploitation	4 463	(7 211)	1 001	17 812
dont postes hors BFR	2 508	Autres créances hors exploitation				-
AUTRES ACTIFS COURANTS	5 825				7 440	
dont postes du BFR	5 085	Autres créances d'exploitation	2 558	(683)	186	7 146
dont postes hors BFR	739	Autres créances hors exploitation				294
VARIATION DES CRÉANCES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(2)	23 239	13 338	2 394	280 619	
AUTRES DETTES NON COURANTES	10 385				15 531	
dont postes du BFR	6 571	Dettes fournisseurs	333	2 127	1 468	10 498
dont postes hors BFR	3 814	Autres dettes hors exploitation				5 033
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	188 162				267 730	
dont postes du BFR	133 622	Dettes fournisseurs	25 074	46 399	2 770	207 692
dont postes du BFR	53 562	Autres dettes courantes	3 416	595	2 452	60 025
dont postes hors BFR	978	Autres dettes hors exploitation				13
DETTES DIVERSES	47 758				73 816	
dont postes du BFR	28 625	Autres dettes	151	3 288	4 041	36 106
dont postes hors BFR	19 133	Autres dettes hors exploitation				37 710
VARIATION DES DETTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(3)	28 974	52 410	10 730	314 321	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-(1)-(2)+(3)	5 372	16 170	335	(71 796)	

2009

Postes du bilan	31/12/08	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/09	
STOCKS	77 211				74 230	
dont postes du BFR	77 211	(4 695)	(2 578)	4 292	74 230	
VARIATION DES STOCKS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1)	77 211	(4 695)	(2 578)	4 292	74 230
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 030				14 730	
dont postes du BFR	Autres actifs non courants	705	13 547	(510)	4	13 746
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	324				985
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION	177 390				225 327	
dont postes du BFR	Créances clients	165 041	24 282	9 519	4 419	203 260
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	12 350	1 220	5 932	56	19 559
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	-				2 508
AUTRES ACTIFS COURANTS	3 577	-	-	-	5 825	
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	3 536	552	866	131	5 085
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	41				739
VARIATION DES CRÉANCES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(2)	181 631	39 601	15 808	4 610	241 650
AUTRES DETTES NON COURANTES	4 827				10 385	
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	4 535	4	774	1 258	6 571
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	291				3 814
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	153 960				188 162	
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	103 184	11 671	12 245	6 522	133 622
dont postes du BFR	Autres dettes courantes	31 878	2 976	18 128	580	53 562
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation (*)	18 898				978
DETTES DIVERSES	47 880				47 758	
dont postes du BFR	Autres dettes	47 800	(971)	(19 711)	1 507	28 625
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation (*)	80				19 133
VARIATION DES DETTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(3)	187 397	13 681	11 437	9 866	222 380
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-(1)-(2)+(3)	(71 446)	(21 225)	(1 794)	965	(93 500)

(*) En 2009, reclassement de l'option de vente des 45% des actions de Fujian Landi du poste « Dettes courantes d'exploitation » à « Dettes diverses » pour un montant de 19.133 milliers d'euros (le montant de cette option était de 16.371 milliers d'euros en 2008).

2008

Postes du bilan	31/12/07	Variations de périmètre	Variation nette du BFR	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/08	
STOCKS	52 472				77 211	
dont postes du BFR	52 472	33 325	(979)	(7 606)	77 211	
VARIATION DES STOCKS AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(1)	52 472	33 325	(979)	(7 606)	77 211
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2 338				1 030	
dont postes du BFR	Autres actifs non courants	2 338	187	(1 804)	(15)	705
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	-				324
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION	138 938				177 390	
dont postes du BFR	Créances clients	132 719	55 496	(14 946)	(8 228)	165 041
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	6 219	2 367	4 024	(261)	12 350
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	-				-
AUTRES ACTIFS COURANTS	6 917				3 577	
dont postes du BFR	Autres créances d'exploitation	6 748	376	(3 447)	(137)	3 536
dont postes hors BFR	Autres créances hors exploitation	170				41
VARIATION DES CRÉANCES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(2)	148 023	58 426	(16 173)	(8 641)	181 635
AUTRES DETTES NON COURANTES	1 697				4 827	
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	1 497	68	4 683	(1 713)	4 535
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	200				291
DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	110 260				153 960	
dont postes du BFR	Dettes fournisseurs	90 557	28 391	(8 447)	(7 317)	103 184
dont postes du BFR	Autres dettes courantes	19 550	8 196	4 638	(4 819)	31 878
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	153				18 898
DETTES DIVERSES	35 209				47 880	
dont postes du BFR	Autres dettes	35 201	7 508	6 669	(1 579)	47 800
dont postes hors BFR	Autres dettes hors exploitation	8				80
VARIATION DES DETTES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	(3)	146 805	44 162	7 544	(15 427)	187 397
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-(1)-(2)+(3)	(53 690)	(47 588)	24 696	819	(71 449)

20. Autres actifs courants et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Charges constatées d'avance	3 536	5 085	7 146
Prêts, cautionnements et autres créances	41	739	294
TOTAL	3 576	5 825	7 440
ÉTAT, IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	8 602	9 456	10 582

21. Actifs et passifs destinés à être cédés

Le Groupe n'a pas engagé au 31 décembre 2010 de processus conduisant à la cession d'activités ou de filiales significatives.

22. Capitaux propres consolidés

Nombre d'actions en circulation

	2008	2009	2010
ÉMISES AU 1^{er} JANVIER	32 930 070	47 791 674	48 637 135
Émises dans le cadre des options exercées et des distributions de dividendes	135 342	845 461	507 349
Émises dans le cadre de l'opération d'acquisition de Sagem terminaux de paiement	10 663 046		
Émises dans le cadre de l'opération de conversion des Océanes	4 063 216		
Émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés			172 417
Émises dans le cadre de l'augmentation de capital par incorporation de réserves			2 445 070
Annulation dans le cadre de l'opération de réduction de capital			(250 000)
ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE	47 791 674	48 637 135	51 511 971
ACTIONS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE	1 624 290	1 361 958	875 443

Au 31 décembre 2010, le capital social d'Ingenico est composé de 51.511.971 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Le 17 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé le principe d'une émission d'actions d'un montant de 1% réservée aux salariés des sociétés implantées en France et en Allemagne et adhérentes aux plans d'épargne du Groupe. Le programme de souscription a été mis en œuvre par le Président Directeur Général en juin 2010. La période de souscription s'est terminée

le 21 juin 2010. 172.417 actions nouvelles ont été créées, le 21 juillet 2010, dans le cadre de ce plan.

Le 11 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé d'une augmentation de capital par incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions, à raison d'une action nouvelle pour 20 actions détenues. Cette opération d'attribution a été réalisée le 30 juillet 2010, le cours a été ajusté en conséquence et 2.445.070 actions ont ainsi été créées.

Actions propres

(en euros)	2009	Acquisitions	Cessions	Autres (*)	2010
Nombres de titres	1 361 958	2 112 993	(1 753 481)	(846 027)	875 443
Cours moyen en euros	18,47	19,22	19,21	20,63	16,73
TOTAL	25 156 558	40 620 436	(33 680 380)	(17 451 394)	14 645 220

(*) Correspond essentiellement aux actions propres données aux attributaires de plans d'actions gratuites à la fin de la période d'acquisition.

(en euros)	2008	Acquisitions	Cessions	Autres	2009
Nombres de titres	1 624 290	2 135 945	(2 263 181)	(135 096)	1 361 958
Cours moyen en euros	16,81	14,33	13,46	16,94	18,47
TOTAL	27 297 123	30 602 664	(30 454 859)	(2 288 370)	25 156 558

(en euros)	2007	Acquisitions	Cessions	Autres	2008
Nombres de titres	634 332	3 350 504	(1 881 447)	(479 099)	1 624 290
Cours moyen en euros	17,06	16,86	17,09	16,40	16,81
TOTAL	10 823 149	56 478 556	(32 147 452)	(7 857 130)	27 297 123

Actions acquises pour être attribuées ou annulées

En 2010, il a été fait usage de deux autorisations du Conseil :

- celle donnée par l'assemblée du 15 mai 2009 (mise en œuvre par décision du Conseil du 15 mai 2009) ;
- celle donnée par l'assemblée du 11 mai 2010 qui s'était substituée à l'autorisation du 15 mai 2009 (mise en œuvre par décision du Conseil du 11 mai 2010).

Le portefeuille des actions achetées en nom propre, afin de servir les plans d'attributions d'actions gratuites ou de réduire le capital, était de 1.166.780 actions au 31 décembre 2009. Ce portefeuille est de 823.699 actions au 31 décembre 2010, compte tenu du prélèvement de 636.000 actions pour servir les plans d'actions gratuites arrivant à échéance, de l'opération d'attribution du 30 juillet 2010 pour 39.973 actions (augmentation de capital par incorporation de prime), de l'achat de 582.000 actions et du prélèvement de 250.000 actions pour la réduction du capital et de 79.054 actions correspondant aux actions investies dans le cadre du plan de co-investissement.

En 2009, aucune action propre n'avait été achetée en vue de son attribution ou de son annulation, et 135.096 actions avaient été prélevées, elles étaient destinées aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance. Au 31 décembre 2009, le portefeuille des actions propres

(hors contrat de liquidité) était constitué de 1.166.780 actions au cours moyen de 18,69 euros, dont 250.000 actions propres, acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros, étaient destinées à une réduction du capital. Cette opération de réduction a été réalisée en janvier 2010, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 20 janvier 2010.

En 2008, il avait été fait usage de deux autorisations par le Conseil d'administration afin d'acheter des titres sur le marché (hors contrat de liquidité) :

- celle donnée par l'assemblée du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décisions du Conseil des 19 septembre 2007 et 23 janvier 2008) ;
- celle donnée par l'assemblée du 15 mai 2008 qui s'était substituée à l'autorisation du 10 mai 2007 (mise en œuvre par décision du Conseil du 15 mai 2008).

250.000 actions propres avaient été acquises en 2008 au prix moyen de 17,23 euros dans l'objectif de réduire le capital.

986.143 actions propres avaient été acquises en 2008 au prix moyen de 18,95 euros dans le but de servir les plans d'attributions d'actions gratuites.

Sur le portefeuille d'actions propres, 479.099 actions propres avaient été prélevées en 2008 dont 462.217 actions destinées

aux bénéficiaires des plans d'attributions d'actions gratuites arrivant à échéance et 16.882 actions pour servir la conversion des océanes.

Actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en 2004

En 2010, 1.610.047 actions ont été acquises au cours moyen de 19,67 euros et 1.753.481 actions vendues au cours moyen de 19,21 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 51.744 actions au 31 décembre 2010.

En 2009, 2.135.945 actions ont été acquises au cours moyen de 14,33 euros et 2.263.181 actions vendues au cours moyen de 13,46 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité est de 195.178 actions au 31 décembre 2009.

En 2008, 2.114.361 actions avaient été acquises au cours moyen de 15,84 euros et 1.881.447 actions avaient été vendues au cours moyen de 17,09 euros.

Le portefeuille des actions afférant au contrat de liquidité était de 322.414 actions au 31 décembre 2008.

Plan d'options de souscription d'actions et actions gratuites

Caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2010

Les principales caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

a) Plans d'option de souscription d'actions

L'assemblée des actionnaires avait autorisé le 4 mai 2000 et le 18 octobre 2004 le Conseil d'administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs pendant un délai respectif de 5 ans et 24 mois des options donnant droit à la souscription d'actions.

En 2007, suite à un ajustement, réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.904 options supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du Conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

En 2010, suite à un ajustement réalisé pour tenir compte d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, 11.457 options supplémentaires ont été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 11 mai 2010 (date du Conseil d'administration ayant décidé de cette augmentation de capital).

Aucun nouveau plan de souscription d'actions n'a été mis en place dans le courant de l'année 2010. Pour tous les plans d'options, les périodes d'acquisition ont pris fin et les délais d'indisponibilité sont dépassés.

Compte tenu de l'opération d'ajustement et des souscriptions d'actions de la période, le nombre d'options existantes au 31 décembre 2010 est de 74.864.

Tranche A

Agissant sur délégation du Conseil d'administration du 18 mars 2003, le président du Conseil d'administration avait attribué, le 15 avril 2003, une première tranche d'options, dite Tranche A, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche A, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche A avait été fixé à 5,67 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution, soit le 15 avril 2003. Suite au paiement en actions gratuites du dividende, ce montant a été modifié en 2007 à 5,64 euros. Il a été modifié en 2010 à 5,37 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Tranche B

Le Conseil d'administration du 25 juillet 2003 avait attribué une deuxième tranche d'options, dite Tranche B, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche B, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche B avait été fixé à 8,46 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (25 juillet 2003). Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 8,42 euros.

Tranche C

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 avait attribué une troisième tranche d'options dite Tranche C, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche C, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche C avait été fixé à 10,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (20 avril 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,88 euros. Il a été modifié en 2010 à 10,36 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Tranche D

Le Conseil d'administration du 10 juin 2004 avait attribué une quatrième tranche d'options dite Tranche D, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche D, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche D avait été fixé à 11,04 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution (10 juin 2004). Ce prix a été modifié en 2007 à 10,99 euros.

Tranche E

Le Directeur Général agissant dans le cadre de la subdélégation qui lui avait été conférée par le Conseil d'administration de la société en date du 8 juillet 2004, avait attribué une cinquième tranche d'options, dite Tranche E et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche E, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche E avait été fixé à 13,93 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le Conseil d'administration du 8 juillet 2004.

Tranche F

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2004 avait attribué une nouvelle tranche d'options dite Tranche F, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche F, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche F avait été fixé à 11,68 euros représentant 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution. Ce prix a été modifié en 2007 à 11,62 euros. Il a été modifié en 2010 à 11,07 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Tranche H

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2005 avait attribué, en date du 19 octobre 2005, une nouvelle tranche d'options dite Tranche H, et avait déterminé la liste des bénéficiaires de la Tranche H, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux et le prix de souscription. Le prix de souscription de la Tranche H avait été fixé à 11,62 euros représentant la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution sans décote. Le prix de souscription a été modifié en 2007 à 11,56 euros. Il a été modifié en 2010 à 11,01 euros suite à l'opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves.

Pour tous les plans ci-dessus, les conditions de souscription sont la présence dans l'entreprise pendant 3 ans à compter de la date d'attribution.

b) Actions gratuites

L'Assemblée générale des actionnaires du 19 avril 2005 avait autorisé le Conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 2 % du capital social de la société au jour de l'assemblée soit 596.052 actions. Cette limite avait été portée à 599.046 actions par l'Assemblée générale du 5 mai 2006, représentant 2 % du capital.

Au 31 décembre 2005, il avait été attribué 65.000 actions dont 10.000 au Président, 50.000 au Directeur Général.

L'Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 2006 avait autorisé le Conseil à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre à des salariés ou mandataires du Groupe, dans la limite de 3% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration soit 898.569 actions.

Au 14 décembre 2005, 100.000 actions gratuites avaient été attribuées au Directeur Général, Mr Amedeo d'Angelo, réparties en attributions trimestrielles sur 2006 du quart de ce montant à la fin de chaque trimestre.

Le 15 mars 2006, le Conseil d'administration avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites aux managers clés de la Société : 635.000 actions avaient été ainsi attribuées en plusieurs sous groupes à 41 bénéficiaires. Sur cet ensemble, 150.000 actions avaient été attribuées à des membres du comité exécutif. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans et à condition qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours employé du Groupe Ingenico. Les actions doivent être conservées par les bénéficiaires pendant une nouvelle période de 2 ans après leur acquisition.

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'avait été mis en place dans le courant de l'année 2007. Suite à un ajustement réalisé pour tenir compte du versement du dividende prélevé sur la prime d'émission, 3.522 actions gratuites supplémentaires avaient été accordées aux bénéficiaires n'ayant pas encore exercé leur droit au 27 juin 2007 (date du Conseil d'administration ayant validé le calcul de l'ajustement).

Lors du Conseil d'administration du 17 juillet 2007, il avait été attribué 100.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare, réparties en attributions trimestrielles de 25% par trimestre. Mr Jacques Stern s'est vu attribué 15.000 actions gratuites à partir de sa date de nomination en tant que Président du Conseil d'administration.

60.290 actions propres avaient été prélevées en juin 2007 pour servir un plan d'attribution d'actions gratuites arrivant à échéance et concernant Mrs Znaty et d'Angelo.

100.000 actions avaient été créées par augmentation de capital et prélèvement sur la prime d'émission pour servir le plan d'attribution tombant à échéance le 14 décembre 2009 et concernant Mr Amedeo d'Angelo.

Le Conseil d'administration du 23 janvier 2008 avait décidé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites, faisant usage de l'autorisation de l'assemblée du 5 mai 2006 et de celle alors à venir de l'assemblée du 14 mars 2008.

Lors du Conseil d'administration du 11 mars 2009, il a été attribué 75.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2009 a décidé d'attribuer 75.000 actions gratuites au Directeur Général, Mr Philippe Lazare, et 10.000 actions gratuites à Mr Jacques Stern en tant que Président du Conseil d'administration. Par ailleurs, 115.000 actions gratuites ont été attribuées aux directeurs généraux opérationnels du Groupe.

Le Conseil d'administration du 30 mars 2010 a décidé l'attribution de 37.555 actions gratuites.

Compte tenu de cette attribution, de l'attribution supplémentaire de 38.150 actions gratuites, de l'annulation de 6.219 actions

gratuites et de l'acquisition sur la période de 636.000 actions gratuites remises aux attributaires le nombre d'actions gratuites existantes au 31 décembre 2010 s'élève à 364.486.

Au 31 décembre 2009, il restait 931.000 actions gratuites attribuées.

c) Plan de co-investissement

Le Conseil d'administration du 30 mars 2010 a également décidé la mise en place d'un plan de co-investissement en 3 tranches successives (2010, 2011 et 2012) destinés aux 37 premiers dirigeants du Groupe.

Ce plan prend la forme d'un accord avec les bénéficiaires, au terme duquel il est prévu d'attribuer, sous conditions de souscription, de présence et de performances (externe et interne) un nombre variable d'actions gratuites. La période de souscription de la tranche 1 s'est achevée le 15 avril 2010. Le Conseil d'administration du 11 mai 2010 a arrêté le nombre définitif d'actions souscrites (79.054 titres) et le nombre maximal d'actions pouvant leur être attribué (553.378 titres).

Ce nombre maximal d'actions est de 548.300 actions gratuites au 31 décembre 2010, compte tenu de la revalorisation des droits consécutive à l'augmentation de capital par incorporation de réserves (27.650 actions gratuites supplémentaires) décidée par le Conseil d'administration du 11 mai 2010 et des annulations de droit (32.728 actions gratuites) intervenues dans la période.

Évolution des plans d'options sur titre et actions de la période

2010							
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options exercées/ Actions acquises sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	73 249	2 134	59 262	0	16 121	8	5,37 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	-
Tranche C	6 180	110	2 512	1 507	2 271	8	10,36 €
Tranche D	0	0	0	0	0	8	-
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	46 756	1 575	25 026	0	23 305	8	11,07 €
Tranche H	155 806	7 638	130 277	0	33 167	8	11,01 €
Actions gratuites	931 000	75 705	636 000	6 219	364 486		
Co-investissement	0	581 028		32 728	548 300		
TOTAL	1 212 991	668 190	853 077	40 454	987 650		

⁽¹⁾ dont 74.864 exerçables au 31 décembre 2010

2009							
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options exercées/ Actions acquises sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	109 842	0	35 085	1 508	73 249	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	-
Tranche C	25 958	0	11 051	8 727	6 180	8	10,88 €
Tranche D	0	0	0	0	0	8	-
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	36 194	10 557	46 756	8	11,62 €
Tranche H	327 695	0	165 857	6 032	155 806	8	11,56 €
Actions gratuites	880 096	275 000	135 096	89 000	931 000		
TOTAL	1 437 098	275 000	383 283	115 824	1 212 991		

⁽¹⁾ dont 281.991 exerçables au 31 décembre 2009

2008							
	Options/Actions en circulation au 1 ^{er} janvier	Options/Actions attribuées au cours de l'exercice	Options exercées/ Actions acquises sur la période	Options/Actions annulées, rendues caduques, autres mouvements	Nombre d'options/Actions existantes au 31 décembre ⁽¹⁾	Durée de vie moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
Tranche A	119 634	0	9 792	0	109 842	8	5,64 €
Tranche B	0	0	0	0	0	8	8,42 €
Tranche C	41 000	0	15 042	0	25 958	8	10,88 €
Tranche D	100 456	0	100 456	0	0	8	10,99 €
Tranche E	0	0	0	0	0	8	-
Tranche F	93 507	0	0	0	93 507	8	11,62 €
Tranche H	345 789	0	10 052	8 042	327 695	8	11,56 €
Actions gratuites	637 457	775 000	462 217	70 144	880 096		
TOTAL	1 337 843	775 000	597 559	78 186	1 437 098		

⁽¹⁾ dont 229.307 exerçables au 31 décembre 2008

Juste valeur des options attribuées

Ingenico a évalué la juste valeur des biens ou services reçus pendant la période en se fondant sur la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Pour les stocks options :

La valeur de départ de l'action est prise à la date d'attribution. La volatilité considérée est la volatilité historique calculée sur une période de 1 an précédant la date d'attribution, à l'exception des plans A et B pour lesquels la volatilité considérée a été établie sur la base d'une analyse multicritères portant sur la volatilité implicite d'instruments financiers à la date de calcul.

La courbe de taux d'intérêt est calculée à partir des taux monétaires et des taux swaps de Bloomberg.

Pour les attributions gratuites d'actions :

La juste valeur est constituée par le cours de l'action à leur date d'attribution.

Pour le plan de co-investissement :

Ingenico a évalué la juste valeur en se basant sur la probabilité d'atteinte de résultats internes et de conditions de marché. La charge IFRS 2 est évaluée en fonction de l'évolution des critères de performance interne à la date de clôture de chaque exercice.

Hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des options

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche H
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (€)	6,43	8,91	12,53	14,39	15,45	11,1	12,24
Prix d'exercice (€)	5,37	8,42	10,36	10,99	13,93	11,07	11,01
Volatilité attendue (%)	61,83%	54,69%	41,32%	41,28%	40,28%	38,71%	38,55%
Durée de vie de l'option (an)	8	8	8	8	8	8	8
Taux de dividendes attendu	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Taux de rendement sans risque	4,12%	3,87%	4,05%	4,30%	4,13%	3,46%	3,35%

Incidence sur les états financiers

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur, la charge reconnue en résultat opérationnel courant au titre des attributions d'actions gratuites, du plan de co-investissement et de l'avantage octroyé aux salariés (décote de 20%) ayant souscrit au plan ISOP s'élève sur l'exercice 2010 à 5.282 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 329 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnels.

Aucune charge n'a été reconnue en 2010 au titre des attributions d'options, la période d'acquisition ayant pris fin.

Sur 2009, la charge était la suivante :

- Attributions gratuites d'actions : 6.663 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

Sur 2008, la charge était la suivante :

- Stocks options : 411 milliers d'euros en résultat opérationnel courant et 24 milliers d'euros en autres produits et charges opérationnelles.
- Attributions gratuites d'actions : 8.104 milliers d'euros en résultat opérationnel courant.

23. Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires est une moyenne annuelle pondérée calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de l'exercice.

	2008	2009	2010
Résultat de la période part du Groupe (en milliers d'euros)	36 683	26 840	39 575
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	44 010 097	46 670 139	48 905 699
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EUROS)	0,83	0,58	0,81

Résultat dilué par action

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de tous les instruments dilutifs.

Au 31 décembre 2010, les instruments dilutifs comprennent les options de souscription d'actions et les actions gratuites.

En 2010, il n'existe plus aucun instrument anti-dilutif depuis le remboursement anticipé des océanes effectué au cours de l'exercice 2008.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PART DU GROUPE	36 683	26 840	39 575
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE PART DU GROUPE DILUÉ	36 683	26 840	39 575
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EXISTANTES	44 010 097	46 670 139	48 905 699
INCIDENCE DES INSTRUMENTS DILUTIFS :			
Exercice des options de souscriptions d'actions et actions gratuites	781 281	854 736	765 780
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES (DILUÉ)	44 791 378	47 524 875	49 671 479
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	0,82	0,56	0,80

24. Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes du Groupe Ingenico sont représentées par les dettes financières courantes et non courantes, diminuées des placements réalisables à court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142 770	91 205	158 937
Placements	2 847		
Dettes financières	(68 167)	(235 645)	(268 004)
DETTES FINANCIÈRES NETTES	77 450	(144 440)	(109 067)

Détail de la trésorerie et des placements à court terme

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 484	66 570	136 225
OPCVM classés en trésorerie	98 286	24 635	22 712
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	142 770	91 205	158 937
OPCVM classés en placement	2 847		
TRÉSORERIE ET PLACEMENTS	145 617	91 205	158 937

La variation des placements à court terme (OPCVM) et autres investissements classés en trésorerie et placement s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
SOLDE AU 1^{er} JANVIER	66 005	101 133	24 636
Augmentations / Achats	53 412	2 953	
Diminutions / Ventes	(14 088)	(79 415)	(2 123)
Différence de conversion	(39)	33	
Autres mouvements	(4 158)	(68)	200
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	101 133	24 636	22 713

Les OPCVM sont classés en trésorerie dès lors qu'ils répondent à la définition d'IAS 7. A défaut, ils sont classés en placements.

Détail des dettes financières

Les dettes financières peuvent s'analyser selon le terme de leurs échéances. Les dettes financières à court terme regroupent à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme, ainsi que les dettes financières dont la durée est inférieure à un an.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dettes bancaires		206 352	219 704
Billets de trésorerie	59 674		
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 340	9 018	8 924
Autres dettes financières	4		147
DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME	61 018	215 370	228 775
Dettes bancaires ou assimilées	2 002	596	20 832
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 433	4 904	4 558
Concours bancaires et autres dettes financières	3 714	14 775	13 838
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	7 149	20 275	39 228
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	68 167	235 645	268 004

1) Dettes bancaires et billets de trésorerie

2010

Au 31 décembre 2010, les dettes bancaires à court et à long terme s'élevaient à 240,5 millions d'euros, dont 238,8 millions d'euros correspondent d'une part au prêt syndiqué mis en place en septembre 2009 pour financer l'acquisition du Groupe easycash et d'autre part à un emprunt complémentaire souscrit par la maison mère pour financer d'autres opérations d'acquisition. Les montants de ces deux emprunts sont respectivement de 206 millions et de 32,9 millions d'euros, après déduction des frais financiers de 5,8 millions d'euros.

Les principales modalités contractuelles de ces emprunts sont détaillés en note 4.1 « Risques de liquidité et de contrepartie ».

2009

Durant le premier semestre 2009, Ingenico a procédé au remboursement de la tranche A de l'ancien prêt mis en place en 2007. Son tirage avait eu lieu en décembre 2008 pour un montant de 60 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les dettes bancaires s'élevaient à 206,4 millions d'euros, après déduction des frais d'émission pour 3,6 millions d'euros et correspondent au montant de l'emprunt mis en place en septembre 2009 par la maison mère dans le cadre de l'acquisition du Groupe easycash.

2008

Le 4 mai 2005, Ingenico avait émis 5.194.806 océanes à échéance le 1^{er} janvier 2012.

Sur la période du 31 décembre 2007 au 14 janvier 2008, Ingenico avait procédé au rachat de 1.000.000 d'océanes et à la remise de 144.530 actions auto-détenues pour satisfaire les demandes de conversion de 143.811 océanes.

Au 21 février 2008, à l'issue de la procédure de remboursement anticipé de la totalité des océanes, lancée le 21 janvier 2008, Ingenico avait procédé au remboursement de 7.974 océanes non converties et avait répondu à la demande de conversion de 4.043.021 océanes par l'émission de 4.063.236 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2008, Ingenico a tiré en totalité la tranche A du nouveau financement mis en place en 2007 en remplacement de l'ancien prêt syndiqué pour un montant de 60 millions d'euros.

2) Concours bancaires

Les concours bancaires s'élevaient à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2010, et sont attribuables pour une large part à la société easycash GmbH, soit un montant de 13,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, les concours bancaires de 14,8 millions d'euros comprennent les découverts bancaires d'Ingenico do Brasil pour 2,7 millions d'euros et un montant de 11,4 millions d'euros chez easycash GmbH.

Au 31 décembre 2008, les concours bancaires (3,6 millions d'euros) sont répartis principalement sur le Brésil, la Grande-Bretagne et la France.

3) Dettes liées aux contrats de location financement

Au 31 décembre 2010, les dettes relatives aux contrats de location financement concernent les sociétés easycash, intégrées au Groupe depuis novembre 2009, pour un montant de 12,3 millions d'euros, la société Ingenico Italia pour 0,9 million d'euros, et dans une moindre mesure les sociétés ibériques pour 0,2 million d'euros.

Principales caractéristiques des emprunts et dettes financières

Taux d'intérêts et échéances

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2010			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
DETTES BANCAIRES	Ingenico SA	238 833	Euribor 3 mois + 200 pts	19 129	40 249	179 455	
	Ingenico Services Iberia	56	5,25%	56			
	Landi	888	4,02%	888			
	Fixed & Mobile Pte	519	2,50%	519			
	TOTAL	240 296			20 592	40 249	179 455
DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	Iberia	209	Prêt subventionné par l'État à 0%	53		156	
	Ingenico Services Iberia	17	Euribor + 1,15%		8	8	
	Italia SpA	932	Euribor + 0,627%	433	228	271	
	easycash GmbH	12 214	5,46%	3 972	3 792	4 450	
	easycash Loyalties	110	6,83%	100	8	2	
TOTAL	13 482			4 558	4 036	4 887	
CONCOURS BANCAIRES	Ingenico SA	36	Eonia + 0,35%	36			
	Ingenico Ventures	3	Eonia + 0,35%	3			
	Ingenico Data Systems SA	1	Eonia + 0,35%	1			
	easycash GmbH	13 340	Eonia + 2,5%	13 340			
TOTAL	13 380			13 380			
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	Ingenico Prepaid Services France	148			21	127	
	Ingenico Services Iberia	265		265			
	Fixed & Mobile Pte Ltd	167		167			
	Transfer To inc.	25		25			
TOTAL	605			457	21	127	
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	Ingenico SA	227	Euribor 3 mois + 200 pts	227			
	Ingenico Services Iberia	13	5,25%	13			
TOTAL	240			240			
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	268 004			39 227	44 307	184 469	

2009

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	2009			
				Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
DETTES BANCAIRES	Ingenico SA	206 352	Euribor 3 mois + 200 pts	23 579	38 579	144 194	
	Landi	44	Taux fixe 5,103%	44			
	TOTAL	206 396		23 623	38 579	144 194	
DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	Ingenico SA	1				1	
	Ingenico Iberia	541	7% pour la part < 1 an Prêt subventionné par l'État à 0% pour la part > 1 an	288	97	147	9
	Italia SpA	1 175	Euribor 3 mois + 250 pts	504	480	191	
	easycash GmbH	12 204	6,50%	4 112	3 170	4 922	
	TOTAL	13 921		4 904	3 747	5 261	9
CONCOURS BANCAIRES	Ingenico SA	393	Eonia + entre 0,30% et 0,60%	393			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 714	Taux Banque Centrale Brésilienne (CDI) +20,64%	2 714			
	Ingenico UK	271		271			
	Ingenico Data Systems SA	1		1			
	easycash GmbH	11 397		11 397			
	TOTAL	14 776		14 776			
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	Ingenico SA	552	Euribor 3 mois + 200 pts	552			
TOTAL	552		552				
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	235 645		43 855	42 326	149 455	9	

2008

(en milliers d'euros)		Montant	Taux moyen annuel	Moins de 1 an	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
DETTES BANCAIRES	Ingenico SA	59 674	Euribor 1 mois + 60 pts			59 674	
	Ingenico Barcelona SA	148	Prêt subventionné 0%	148			
	Landi	1 703	Taux fixe entre 2,88% et 6,03%	1 703			
	TOTAL	61 525		1 851		59 674	
DETTES LIÉES AUX CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	Ingenico Iberia	1 587	Taux fixe de 7%	1 019		512	56
	Ingenico Hungary	17		7		10	
	Ingenico Pacific	2		2			
	Planet Odeme Sistem	1			1		
	Italia SpA	1 149	Euribor 3 mois + 250 pts	401	698	50	
	Matsu	4		4			
TOTAL	2 760		1 433	699	572	56	
CONCOURS BANCAIRES	Ingenico SA	98	Euribor 1 mois + 30 pts	98			
	Ingenico Do Brasil Ltda	2 550	Ptax + 0,20% à + 1,55% par mois	2 550			
	Ingenico UK	902		902			
TOTAL	3 550		3 550				
AUTRES DETTES FINANCIÈRES	Ingenico SA	154	Euribor 1 mois + 60 pts	150	4		
	Ingenico Do Brasil Ltda	13			13		
TOTAL	167		150	17			
INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS	Ingenico SA	165	Euribor 1 mois + 60 pts	165			
TOTAL	165		165				
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	68 167		7 149	716	60 246	56	

Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

	2008	2009	2010
Euro	62 975	232 616	266 404
Livre Sterling	906	271	1 599
Autres devises	4 286	2 758	
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	68 167	235 645	268 004

Les montants sont donnés en contrevaletur euro.

Variation des dettes financières

La variation des dettes financières s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dettes financières
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2008	111 273
Nouveaux emprunts	63 153
Remboursements	(35 378)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(12 885)
Différence de conversion	(912)
Autres mouvements	(57 092)
Variation de périmètre	8
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	68 167
Nouveaux emprunts	210 741
Remboursements	(190 995)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(4 375)
Différence de conversion	1 942
Autres mouvements	(4 439)
Variation de périmètre	154 605
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	235 645
Nouveaux emprunts	34 257
Remboursements	(5 934)
Variation des tirages sur lignes de crédit	(1 610)
Différence de conversion	278
Autres mouvements	644
Variation de périmètre	4 723
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	268 004

Dans le cadre de la renégociation de l'emprunt, une tranche complémentaire de 100 millions d'euros a été mise en place par la société mère pour le financement de nouvelles acquisitions, tirée à hauteur de 32,6 millions d'euros, après déduction des frais bancaires. Cet emprunt complémentaire représente l'essentiel des nouveaux emprunts.

Les remboursements d'emprunts sont principalement constitués par le remboursement de prêt à court terme pour un montant de 4,1 millions d'euros par la société Ingenico Services Iberia.

25. Instruments financiers dérivés

Juste valeur des instruments dérivés à la clôture

(en milliers d'euros)	Instruments dérivés de taux			Instruments dérivés de change		
	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2010
Actif courant	9	147	439	153	3 286	3 022
Passif courant	-	(78)	-	(2 472)	(728)	(2 216)
TOTAL	9	69	439	(2 319)	2 558	807

Ventilation des instruments par politique d'investissement

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
INSTRUMENTS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX FUTURS (CASH FLOW HEDGE)			
Contrats de change à terme	(1 550)	1 010	(57)
Options de change		627	488
Swaps de taux	9		
Options de taux (Cap)		69	439
INSTRUMENTS NON DÉSIGNÉS EN COUVERTURE DE FLUX FUTURS			
Contrats de change à terme	(769)		
Options de change		458	
Swaps de change		463	376
TOTAL	(2 310)	2 627	1 246

Les variations de valeur des instruments de couverture inefficaces ou celles des parties inefficaces d'instruments de couverture, sont enregistrées directement en résultat financier. Elles sont principalement liées aux différentiels de taux d'intérêts entre la devise des éléments couverts et l'euro.

Les caps de taux sont reconnus lors de la signature du contrat à leur juste valeur, résultant de la somme entre la valeur intrinsèque des instruments et leur valeur temps. Le montant

initial de la valeur intrinsèque des caps de taux est ensuite amorti au fur et à mesure de l'exigibilité des primes, ou linéairement lorsque les primes sont intégralement exigibles à l'origine. A chaque clôture, la différence entre la juste valeur de la valeur intrinsèque, et le montant résiduel de sa valeur initiale est comptabilisé en capitaux propres, alors que la réévaluation de la valeur temps à sa juste valeur est quant à elle comptabilisée en résultat.

26. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe a des obligations envers des régimes de retraite à prestations définies dans les pays suivants :

- France - Indemnité de fin de carrière
- Grande Bretagne - Régime de retraite
- Allemagne - Régime de retraite
- Italie - Régime TFR
- Turquie - Indemnité de retraite

Les montants d'engagement des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés. Le

Groupe a engagé une société extérieure pour prendre en charge la rédaction des annexes des provisions pour retraites et engagements assimilés.

Aucune obligation à long terme au titre des régimes médicaux n'existe dans le Groupe.

Le Groupe applique l'option ouverte par l'IAS 19 révisée, et en conséquence les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies sont reconnus dans les capitaux propres.

Il existe deux catégories de régimes de retraite :

1) Régimes à cotisations définies

Ces régimes existent dans la majorité des pays d'Europe (France, Benelux, Allemagne, Italie et Espagne), aux Etats Unis ainsi que dans les pays d'Asie Pacifique. Ces régimes font l'objet de versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite qui sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2) Régimes à prestations définies

Il existe deux natures de régime à prestations définies comptabilisées dans les provisions pour retraites et engagements assimilés :

- les régimes à prestations définies couverts par des actifs : ces régimes existent au Royaume-Uni.

- les régimes à prestations définies non couverts par des actifs : dans le cadre de ces régimes, des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont constatées au passif du bilan dans le compte « provisions pour retraites et engagements assimilés ». Les pays concernés sont la France, l'Italie, la Turquie et l'Allemagne avec easycash.

Les événements intervenus en cours d'exercice 2010 sont les suivants :

- Intégration de l'entité Ingenico Prepaid Services SA le 5 mai 2010 (France)
- Absorption de l'entité Ingenico France SA dans Ingenico SA le 30 septembre 2010 (France)
- Absorption de l'entité easycash Vertriebsgesellschaft GmbH dans easycash GmbH le 1^{er} janvier 2010 (Allemagne)
- Il n'y a plus de participant en activité pour le régime de retraite d'Ingenico UK Ltd (en Grande Bretagne)

La variation des provisions pour retraite et engagements assimilés se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	TOTAL	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	TOTAL
AU 1^{er} JANVIER	3 860	6 555	10 415	1 735	3 041	4 776
Entrée de périmètre	-	33	33	-	2 633	2 633
Différence de conversion et autres	131	2	132	132	-	132
Dotations	188	753	940	-	766	766
Reprise	-	(229)	(229)	(914)	(347)	(1 261)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(57)	(57)
Contribution au fonds	(932)	-	(932)	-	-	-
Écarts actuariels	(2 041)	331	(1 711)	2 907	519	3 426
AU 31 DÉCEMBRE	1 205	7 445	8 650	3 860	6 555	10 415

(en milliers d'euros)	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	TOTAL	Couverts par des actifs	Non couverts par des actifs	TOTAL
AU 1^{er} JANVIER	4 040	2 074	6 114	5 927	1 628	7 555
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion et autres	(660)	(220)	(880)	(401)	-	(401)
Dotations	151	495	646	68	820	888
Reprise	-	(340)	(340)	-	(374)	(374)
Variation de périmètre	-	1 031	1 031	-	-	-
Contribution au fonds	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	(1 795)	-	(1 795)	(1 553)	-	(1 553)
AU 31 DÉCEMBRE	1 735	3 041	4 776	4 040	2 074	6 114

Rapprochement des obligations au titre des prestations définies

Valeur actualisée de l'obligation (en milliers d'euros)	2010		
	TOTAL	Régime financé	Régime non financé
AU 1^{er} JANVIER	21 441	14 887	6 555
Coût des services rendus	349	-	349
Coût financier	1 144	870	274
Cotisations participants aux régimes	-	-	-
Écarts actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	(1 046)	(1 377)	332
Variations de change	477	474	2
Prestations versées imputées sur la reserve comptable	(229)	-	(229)
Prestations versées imputés sur les actifs du régime	(553)	(553)	-
Le coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-
Les regroupements d'entreprises	33	-	33
Les réductions	-	-	-
Les liquidations	-	-	-
Autres variations	130	-	130
AU 31 DÉCEMBRE	21 747	14 301	7 446

Les montants mentionnés en « autres variations » correspondent à la mise en conformité des évaluations en Turquie et en Italie.

L'historique des obligations au titre du régime financé est le suivant :

Valeur actualisée de l'obligation (en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007
AU 1^{er} JANVIER	14 887	9 643	16 150	17 812
Coût des services rendus	-	185	601	865
Coût financier	870	686	874	914
Cotisations participants aux régimes	-	155	235	298
Écarts actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	(1 377)	3 688	(4 879)	(1 944)
Variations de change	474	714	(3 169)	(1 491)
Prestations versées imputées sur la reserve comptable	-	-	-	-
Prestations versées imputés sur les actifs du régime	(553)	(184)	(169)	(304)
Le coût des services passés générés dans l'exercice	-	-	-	-
Les regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Les réductions	-	-	-	-
Les liquidations	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	14 301	14 887	9 643	16 150

Analyse de l'obligation ventilée entre régimes financés et non financés

Seul le régime de retraite en Grande Bretagne est couvert par un actif de régime.

Valeur actualisée de l'obligation (en milliers d'euros)	2010	2009
Régimes non financés	7 446	6 555
Régimes financés	14 301	14 887
	21 747	21 442

Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime

Juste valeur des actifs de couverture (en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007
AU 1^{er} JANVIER	11 026	7 907	12 109	11 885
Rendement attendu des actifs	683	492	655	859
Ecarts actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres	664	781	(3 083)	(391)
Variations de change	344	582	(2 509)	(1 091)
Cotisations de l'employeur	932	1 294	669	853
Cotisations des participants aux régimes	-	155	235	298
Paievements sur les actifs	(553)	(184)	(169)	(304)
Autres variations	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	13 096	11 026	7 907	12 109

Détail des actifs et passifs comptabilisés

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN				
Dette Actuarielle	21 747	21 441	12 683	18 223
Juste valeur des actifs de couverture	13 096	11 026	7 907	12 109
ENGAGEMENTS NETS	(8 651)	(10 415)	(4 776)	(6 114)
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-
Seuil de la valeur de l'actif défini par un plafond	-	-	-	-
PASSIF NET AU BILAN	(8 651)	(10 415)	(4 776)	(6 114)

Charge comptabilisée en résultat

(Prévisionnelle)

Charge comptabilisée en résultat (en milliers d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2011
Coût des services rendus	349	512
Coût financier	1 144	1 164
Rendement attendu des actifs du régime	(683)	(677)
Profit attendu venant du droit au remboursement	-	-
Le coût des services passés	-	-
L'effet de réduction ou liquidation	-	-
Autres variations	130	-
Variations de change	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	940	999

Les montants mentionnés en « autres variations » correspondent à la mise en conformité des évaluations en Turquie et en Italie.

État du Résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (OCI)

L'historique des impacts dans l'état du résultat global est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
AU 1^{er} JANVIER	975	(2 460)	(850)	347	1 266
Écarts actuariels nets (gain / perte) comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1 710)	3 436	(1 610)	(1 197)	(919)
Variations de change	132	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE	(602)	975	(2 460)	(850)	347

La ventilation des écarts actuariels reconnus dans l'exercice 2010 se détaille de la manière suivante :

	En milliers d'euros	En pourcentage
OBLIGATIONS		
Expérience	143	0,70%
Hypothèses	(1 188)	(5,50%)
VALEUR D'ACTIF		
Expérience	(664)	(5,10%)
	(1 710)	

Détail de la juste valeur des actifs

Structure des investissements	En milliers d'euros	En pourcentage
Actions	5 238	40,00%
Obligations	6 025	46,00%
Immobilier	-	N/A
Autres	1 833	14,00%
TOTAL	13 096	100,00%

Les actifs du régime ne comprennent pas de terrain ou d'immeubles occupés par des sociétés du Groupe, ou d'autres actifs utilisés par le Groupe. Il n'y a pas d'actifs distincts.

La juste valeur des actifs concerne uniquement le régime en Grande Bretagne.

En 2009, le rendement prévu des actifs a été supposé équivalent à celui des obligations d'État. Ce rendement attendu a été retraité pour refléter le paiement des frais du régime. Conformément à cette approche appliquée en 2009, le taux de rendement attendu serait égal à 4,10%.

Au cours de l'année 2010, il y a eu un changement dans cette pratique et ces frais sont maintenant payables en sus par l'employeur.

De plus, l'actuaire a également affiné l'approche pour déterminer le taux de rendement des actifs à partir de la clôture 2010. Comme mentionné dans la « Déclaration des Principes d'Investissement », l'objectif à long terme est une composition à hauteur de 60% en actifs risqués et 40% en actifs de couverture pure. Le rendement attendu des actifs de couverture pure est estimé à 4,1% par an (équivalent à des obligations d'État), celui des actifs risqués est de 2,5% par an au-delà de la performance de ces actifs de couverture (soit 6,5%). Cela conduit à considérer une hypothèse révisée de 5,6% par an selon l'objectif d'investissement (répartition prévue à long terme de 60% actifs risqués / 40% actifs de couverture). Ce taux a été réduit à 5,1% en considérant la répartition réelle des investissements au 31/12/2010 (40% actifs risqués / 60% actifs de couverture).

Hypothèses actuarielles

	France	Allemagne	Italie	Turquie	Grande Bretagne	En moyenne pondéré par la valeur de l'obligation
Taux d'actualisation	4,50%	4,61%	4,50%	9,00%	5,80%	5,39%
Taux de rendement attendu des actifs	N/A	N/A	N/A	N/A	5,10%	5,10%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,50%	1,50%	4,00%	2,00%	N/A	2,34%
Taux d'évolution des coût médicaux	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Effet d'une augmentation/diminution d'un point de pourcentage des coûts médicaux

Aucun régime n'est concerné.

Meilleure estimation des contributions à verser au régime pour l'année 2011

Les cotisations attendues pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2011 se répartissent de la manière suivante :

	En milliers d'euros
Cotisations de l'employeur	929
Cotisations des participants aux régimes	-

Sensibilité du bilan au taux d'actualisation au 31 décembre 2010

Sous l'hypothèse d'un taux d'actualisation révisé à +1% ou -1% pour l'ensemble des régimes, le bilan se présenterait ainsi :

Actifs et passifs comptabilisés au bilan (en milliers d'euros)	Taux d'actualisation +1%			Taux d'actualisation -1%		
	TOTAL	Régime financé	Régime non financé	TOTAL	Régime financé	Régime non financé
Dettes Actuarielles	16 279	9 741	6 538	27 372	18 860	8 511
Juste valeur des actifs de couverture	13 096	13 096	-	13 096	13 096	-
ENGAGEMENTS NETS	(3 183)	3 355	(6 538)	(14 276)	(5 764)	(8 511)
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-	-	-
Seuil de la valeur de l'actif défini par un plafond	-	-	-	-	-	-
PASSIF NET AU BILAN	(3 183)	3 355	(6 538)	(14 276)	(5 764)	(8 511)

Selon l'actuaire en Grande Bretagne, IFRIC 14 n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2010.

Sous ces variations de l'hypothèse d'actualisation, les impacts OCI au 31 décembre 2010 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Taux d'actualisation +1%	Taux d'actualisation -1%
	2010	2010
AU 1^{er} JANVIER	975	975
Écarts actuariels nets (gain / perte) reconnus dans l'année en capitaux propres net du plafonnement des actifs	(7 178)	3 915
Variations de change	132	132
AU 31 DÉCEMBRE	(6 070)	5 023

27. Autres provisions

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2010	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Provisions pour garantie	11 226	961	-	4 618	(3 609)	-	-	13 195
Provisions pour litiges et réclamations	5 720	145	187	3 521	(1 100)	(2 729)	140	5 885
Provisions pour restructuration	1 596	4	-	1 196	(1 562)	(90)	(18)	1 125
Autres provisions	6 537	141	-	12 496	(3 708)	(399)	(1 134)	13 933
TOTAL AUTRES PROVISIONS	25 079	1 251	187	21 830	(9 979)	(3 218)	(1 012)	34 138

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2009	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour garantie	9 305	815	(345)	6 640	(5 264)	-	75	11 226
Provisions pour litiges et réclamations	7 669	210	113	2 805	(1 506)	(3 717)	144	5 720
Provisions pour restructuration	1 120	31	(771)	1 771	(151)	(629)	225	1 596
Autres provisions	2 861	(11)	997	3 924	(1 271)	(105)	143	6 537
TOTAL AUTRES PROVISIONS	20 955	1 046	(6)	15 140	(8 192)	(4 451)	587	25 079

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2008	Différence de conversion	Variations de périmètre	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprise sans objet	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Provisions pour garantie	7 092	(1 219)	1 536	7 777	(5 562)	-	(319)	9 305
Provisions pour litiges et réclamations	5 303	(395)	4 131	1 737	(1 917)	(1 190)	-	7 669
Provisions pour restructuration	1 307	(76)	-	419	(505)	(25)	-	1 120
Autres provisions	3 274	(18)	951	4 320	(5 333)	(332)	(1)	2 861
TOTAL AUTRES PROVISIONS	16 976	(1 708)	6 618	14 253	(13 317)	(1 547)	(320)	20 955

(i) Garanties

La provision pour garanties correspond à une estimation des coûts attendus correspondant à la garantie annuelle concédée lors de la vente du produit.

(ii) Litiges et réclamations

Ingenico est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. Les reprises sans objet correspondent essentiellement à des litiges commerciaux et à des litiges avec des administrations fiscales qui ont pris fin à la suite d'une décision favorable au Groupe.

Concernant une filiale au Brésil, des procédures de redressement fiscal sont en cours. L'une est liée à la taxe sur les services (ISS). La plus importante est liée à l'ICMS, avec

un montant en cause (principal, au titre des années 2004 à 2009, intérêts et pénalités) de l'ordre de 79,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Dans un contexte de guerre fiscale entre Etats (« Tax War »), qui affecte potentiellement Ingenico au même titre qu'un grand nombre d'entreprises brésiliennes et internationales, l'administration fiscale de l'Etat de Sao Paulo conteste la déduction, par Ingenico Do Brasil, d'une fraction de l'ICMS mentionnée sur les factures émises par son fournisseur au motif que ce dernier bénéficierait d'un avantage fiscal accordé par l'Etat du Minas Gerais dans lequel il est implanté et qui ne serait pas conforme à la législation fédérale. La Société, appuyée par ses conseils spécialisés, estime avoir de sérieux arguments pour contester ceux de l'administration. Au regard de l'analyse des risques et selon les critères de la norme IAS 37, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2010, à l'exception des coûts de procédure. Au 31 décembre 2010, la filiale brésilienne avait reçu des notifications de redressements

relatives à l'ISS (2003-2007) et à l'ICMS (2004-2009). Tous ces redressements ont été contestés par la société. Certains ont été annulés par des décisions administratives. S'agissant des redressements maintenus, aucune demande de mise en recouvrement n'a été reçue au 31 décembre 2010.

(iii) Autres provisions

Les autres provisions correspondent à des provisions pour charges liées à l'activité (engagement de rachat de stocks des fournisseurs, risques qualité clients, indemnités commerciales clients...).

28. Autres dettes non courantes

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010, les autres dettes non courantes comprennent :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dettes fournisseurs	-	232	322
Dettes d'impôt sur les sociétés	292	3 814	5 033
Dettes sociales	-	-	1 263
Produits constatés d'avance	4 535	6 334	8 769
Autres dettes	-	5	143
TOTAL	4 827	10 385	15 531

Toutes les dettes non courantes ont une échéance supérieure à 1 an.

29. Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Dettes fournisseurs	96 950	126 183	194 167
Autres dettes d'exploitation	57 011	61 979	73 563
Dont avances versées par les clients	6 453	7 026	13 667
Dont dettes fiscales	10 443	24 132	17 963
Dont dettes sociales	21 435	29 430	42 062
Autres	18 680	1 392	(129)
TOTAL	153 960	188 162	267 730

30. Dettes d'impôt courant

Au 31 décembre 2010, la dette d'impôt courant est essentiellement constituée de l'impôt à payer du fait de résultats fiscaux bénéficiaires de filiales du Groupe.

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Allemagne	416	870	519
Argentine	-	-	55
Australie	-	-	1 250
Canada	2 419	836	1 381
Chili	-	-	86
Chine	639	718	1 580
Danemark	16	-	-
Espagne	-	70	428
Finlande	231	-	-
France	162	13 108	41
Hongrie	-	-	3
Inde	-	37	-
Irlande	3	-	16
Italie	506	458	-
Pologne	7	-	-
République Tchèque	-	226	207
Royaume-Uni	439	441	274
Russie	-	5	19
Thaïlande	-	-	17
Turquie	345	168	365
USA	-	187	2 365
Venezuela	-	-	28
TOTAL	5 184	17 124	8 633

31. Dettes diverses

Les dettes diverses s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Intérêts courus sur dettes	81	-	-
Autres dettes	24 326	21 388	40 084
Produits constatés d'avance	23 473	26 371	33 729
TOTAL	47 880	47 758	73 813

Les autres dettes comprennent les puts résultant des acquisitions des sociétés Fujian Landi et Fixed & Mobile Pte pour un montant respectif de 35,2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces options de vente (32% des actions de Fujian Landi et 10% des actions de Fixed & Mobile Pte) sont valorisées sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés, qui représentent la meilleure estimation du prix d'exercice des puts. Les flux de trésorerie pris en compte sont basés sur les business plans de chaque société.

32. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Au 31/12/10
ENGAGEMENTS REÇUS			
Cautions bancaires	-	-	3 259
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de rachat du distributeur Planet : échéance 12/07/2009 (dépôt du montant sur un compte séquestre pour un an, libérable pour moitié au bout de six mois, totalement libéré au 13 juillet 2008).	26 000	-	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération de fusion avec Sagem Monetel : échéance le 14 mars 2010 (pas de compte séquestre).	50 000	50 000	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition de 55% de Fujian Landi : échéance le 23 mai 2011 (montant de l'engagement 17 050 KUSD).	12 251	11 835	12 760
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'opération d'acquisition du fonds de commerce « Terminaux de Paiement » à Sagem Communications Iberica : échéance le 1 ^{er} janvier 2010.	500	500	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition du groupe easycash : échéance le 28 février 2011.	-	8 150	8 150
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 38,27% de Transfer To (Fixed & Mobile Pte Lte) : échéance le 30 juillet 2010 (montant de l'engagement 3 000 KUSD).	-	2 082	-
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 43,92% de Roam Data Inc. : sans limitation de durée (montant de l'engagement 500 KUSD).	-	347	374
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de Payzone : échéance le 5 novembre 2011.	-	-	1 050
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 49% de Korvac Holdings Pte Ltd (montant de l'engagement 30 000 kSGD). Les échéances sont les suivantes : • fiscale jusqu'à prescription • autres garanties jusqu'au 1 ^{er} mai 2012, dont 900 KSGD séquestré pour un litige particulier	-	-	17 507
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de 100% de First Data Iberica SA : échéance le 8 septembre 2012, dont 1 500kEUR séquestré pour toutes les garanties et 500kEUR séquestré pour un litige particulier.	-	-	15 000
Garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition d'Ingeserve Co. Ltd : échéance le 21 mai 2015.	-	-	illimitée
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS			
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Fixed & Mobile" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2012 ou 2013. Le prix de vente sera déterminé en fonction des performances financières de l'entreprise. La transaction pourra être réglée en numéraire ou en actions Ingenico. La part en numéraire ne pourra être inférieure à 5 MUSD ou 30 % du prix de vente.			
Promesse unilatérale de vente à Ingenico SA des actions "Roam Data" restantes détenues par les autres associés. L'option est exerçable en 2014. Le prix de vente sera fonction des performances financières de l'entreprise. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 0,1 USD par action. La transaction pourra être réglée en numéraire ou en actions Ingenico.			
Promesse unilatérale d'achat par Moneyline Banking System (MBS) des actions restantes exerçable en 2013. Le prix d'achat sera fonction de l'EBIT de MBS en 2012.			
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Cautions bancaires et locatives	4 126	11 011	25 569
Contrat de prestation de service avec un des actionnaires de l'ancien groupe Moneyline.	309	-	-
Nantissement des titres de la filiale américaine « Ingenico Corp. » en garantie de l'emprunt de refinancement 2005.	56 250	-	-
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de Sagem Denmark en 2009 : • garantie standard jusqu'au 30 juin 2010 • garantie corporate et litige jusqu'au 30 juin 2011 • garantie fiscale jusqu'à prescription Ces 3 garanties ne se cumulent pas.	-	10 127	-
	-	10 127	10 127
	-	20 254	20 254
Garantie de passif donnée dans le cadre de la cession de 68% de MoneyLine Banking Systems SA en 2009, garantie liée à 4 litiges, illimitée jusqu'à prescription (risque maximum estimé). Le risque est partiellement provisionné dans les comptes d'Ingenico SA.	-	3 050	3 050
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS			
Nantissement des titres DI Deutsche Ingenico Holding GmbH en garantie de l'emprunt BNP de 210 M€. Une sureté de second rang permet de garantir l'emprunt BNP additionnel de 34 M€.			
Concession commerciale auprès d'un client américain dans le cadre d'un accord de partenariat.		pour mémoire	pour mémoire

Au 31 décembre 2010, le Groupe a, dans le cadre de son activité, les engagements suivants :

- S'agissant des options d'achat ou de vente consenties par la société portant sur les actions de ses filiales, le Groupe détient un put investisseur qui pourrait aboutir au rachat des intérêts minoritaires de ses filiales :
 - Fixed & Mobile à Singapour : put comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.
 - Landi en Chine : Ce put a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et sa valeur actualisée aux 31 décembre 2009 et 2010.
- Le Groupe s'est engagé pendant 3 ans à compter du 15 juillet 2008 à indemniser les salariés de la société Ingenico Barcelona dans les mêmes conditions que celles prévues dans le plan social réalisé ; en cas de cession de l'activité, Ingenico reste solidaire de ces paiements.
- Le Groupe a effectué des commandes fermes auprès de ses fabricants pour un montant d'environ 233,6 millions d'euros au 31 décembre 2010.
- Paiements futurs relatifs à des contrats non résiliables en location simple.

Le tableau ci-dessous indique, à l'issue de chaque année, les loyers futurs minimaux pour les contrats non résiliables de location simple. Les données de 2008 et de 2009 ont été retraitées pour tenir compte du nouveau découpage géographique, parallèlement à la note 7 « information sectorielle ».

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Engagements donnés sur location simple	34 444	38 134	39 611
TOTAL	34 444	38 134	39 611

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2010 est la suivante :

(en milliers d'euros)	2010					TOTAL
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Moyen-Orient, Afrique	
N+1	9 964	998	588	544	-	12 094
N+2	8 237	752	601	500	-	10 090
N+3	6 931	577	577	236	-	8 321
N+4	5 803	529	359	160	-	6 851
N+5 et suivante	1 436	534	124	160	-	2 254
TOTAL	32 372	3 390	2 249	1 600	-	39 611

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2009 était la suivante :

(en milliers d'euros)	2009					TOTAL
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Moyen-Orient, Afrique	
N+1	8 229	1 034	519	652	75	10 508
N+2	7 452	343	532	400	6	8 734
N+3	6 715	91	543	258	-	7 607
N+4	5 668	-	523	62	-	6 252
N+5 et suivante	4 712	-	321	-	-	5 033
TOTAL	32 776	1 468	2 438	1 372	81	38 134

L'analyse des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables et par échéance au 31 décembre 2008 était la suivante :

(en milliers d'euros)	2008					TOTAL
	SEPA	Asie Pacifique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Europe Centrale, Moyen-Orient, Afrique	
N+1	6 762	746	1 065	686	100	9 358
N+2	6 311	531	766	496	80	8 184
N+3	6 050	127	456	258	7	6 898
N+4	4 777	67	470	207	-	5 521
N+5 et suivante	4 126	-	305	52	-	4 483
TOTAL	28 026	1 470	3 060	1 699	187	34 444

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, les loyers futurs minimaux que la société Ingenico percevra pour les contrats non résiliables de location simple représentent un montant de 2,5 millions d'euros.

33. Transactions avec les parties liées

Sur l'exercice 2010

Les achats de terminaux de la société Korvac, société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, avec les autres sociétés du Groupe représentent un montant de 1,5 million d'euros.

A contrario, aucune transaction n'a été réalisée entre la société Roam Data et les autres sociétés du Groupe sur ce même exercice.

Les relations entre le Groupe Safran, représenté au Conseil d'administration, et le Groupe Ingenico en 2010 sont limitées à des contrats peu significatifs à l'échelle du Groupe :

- un contrat de fabrication entre Morpho (ex Sagem sécurité) et Ingenico pour des terminaux de paiement (Type EFT principalement), terminant fin juin 2011, représentant 1% du chiffre d'affaires 2010,

- un « contrat de licence Telium » permettant à Morpho de développer des terminaux non destinés au paiement à partir de la plateforme Telium d'Ingenico, représentant 0,01% du chiffre d'affaires 2010,

- un contrat d'achat par Ingenico d'un module biométrique représentant 0,07% du chiffre d'affaires 2010 et terminé le 30 novembre 2010.

Pour mémoire, M. Jacques Stern, administrateur, détient indirectement avec son épouse 20,9% du capital de la société Cryptolog International, société fournisseur d'Ingenico. Thibault Poutrel détient également indirectement 1,59% de cette même société. Le montant des facturations 2010 de cette société à la maison mère n'est pas significatif (inférieur à 50 milliers d'euros).

Les rémunérations et avantages relatifs au Président du Conseil d'administration et au comité exécutif au 31 décembre 2010 se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2008	2009	2010
Rémunérations fixes	2 193	3 731	4 862
Rémunérations variables	1 644	2 472	2 453
Indemnités diverses	32	697	636
Stock options et attributions d'actions gratuites (coût du service comptabilisé)	4 451	4 615	3 616
TOTAL	8 319	11 516	11 566

L'ensemble des rémunérations, fixes et variables, des dirigeants est resté stable entre 2009 et 2010. Les rémunérations des personnes ne faisant plus partie du comité exécutif au 31 décembre 2010, mais qui ont été membres du comité durant l'année 2010, ont été prises en compte au prorata de leur présence.

L'augmentation des rémunérations et avantages relatifs au Président et au comité exécutif en 2009 s'expliquait par l'élargissement du comité exécutif. Les membres du comité exécutif étaient au nombre de 21 au 31 décembre 2009, alors qu'ils étaient 10 au 31 décembre 2008.

34. Événements post clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu après la clôture des comptes au 31 décembre 2010.

Aucune décision n'a été prise susceptible d'avoir une incidence significative sur la performance financière du Groupe pour l'exercice 2010 et sur sa situation financière au 31 décembre 2010.

35. Informations financières pro forma

Compte tenu de l'importance relative des sociétés acquises en 2010, le Groupe n'a pas préparé un compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Suite aux révisions des évaluations d'actifs et passifs d'ouverture d'easycash (cf. Note 12 Goodwill et autres immobilisations incorporelles) le Groupe a modifié le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)	2009 pro forma révisé	2010
CHIFFRE D'AFFAIRES	780 144	907 020
Coût des ventes	(474 357)	(540 885)
MARGE BRUTE	305 787	366 135
Charges commerciales et marketing	(70 563)	(85 236)
Frais de recherche et développement	(78 554)	(84 247)
Frais administratifs	(94 271)	(99 761)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	62 400	96 891
Autres produits et charges opérationnels	(13 387)	(23 121)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	49 013	73 770
Coût de l'endettement financier	(9 705)	(9 794)
RÉSULTAT FINANCIER	(9 705)	(9 794)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(283)	(1 671)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	39 025	62 305
Impôt sur les bénéfices	(15 728)	(22 716)
RÉSULTAT NET	23 297	39 589

Principales modifications pro forma 2009

Le calcul du pro-forma 2009 était basé sur les informations disponibles au moment de sa préparation et a été révisé suite à la revue des hypothèses de calcul initialement prises en compte par la société :

- Taux d'annulation de contrats de « finance lease » identique à celui de 2010 ayant un impact sur le coût des ventes (+3,5 millions d'euros) ;

- Taux de maintenance révisé ayant conduit à une diminution du chiffre d'affaires pour 0,5 million d'euros ;
- L'annulation des « finance leases » figurant au bilan d'ouverture au 31 décembre 2008 concerne du chiffre d'affaires antérieur au 1^{er} janvier 2009, et n'a pas eu d'impact sur les comptes pro-forma 2009.

Certains coûts par département (Call et Data center) ont également été réalloués en coûts des ventes, afin d'être plus cohérent avec la structure de reporting du Groupe Ingenico.

Hypothèses, méthodes retenues et principaux ajustements liés à l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma de l'année 2009

Le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 a été établi à partir des comptes consolidés du Groupe Ingenico auquel ont été appliqués les retraitements suivants :

- Prise en compte du résultat d'easycash pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date d'acquisition (30 novembre 2009), préparé conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et au vu des informations disponibles au moment de la préparation de cette information. Les règles et méthodes comptables retenues sont identiques à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Prise en compte de la charge d'amortissement complémentaire sur les actifs incorporels identifiés évalués à la juste valeur lors de l'affectation du prix d'acquisition – L'incidence de l'acquisition sur la charge d'amortissement du Groupe en 2009, si cette acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2009 représente une charge complémentaire de 8.315 milliers d'euros ;
- Pris en compte de la charge d'intérêt théorique correspondant au financement de l'acquisition, comme si le financement avait été mis en place le 1^{er} janvier 2009 –

L'incidence de l'acquisition sur la charge financière du Groupe en 2009, si cette acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2009 représente une charge d'intérêt de 8.394 milliers d'euros. La charge comptabilisée en 2009, directement liée au financement remplacé, a été annulée pour 9.519 milliers d'euros (dont -4.682 milliers d'euros en résultat opérationnel) ;

- Elimination des opérations intra-groupe entre easycash et le Groupe Ingenico pour la période retraitée ;
- Prise en compte de l'effet de ces retraitements sur la charge d'impôt sur la base des taux en vigueur dans chaque pays.

Les ajustements pro forma ne comprennent pas l'effet des synergies et des coûts de séparation éventuels de l'activité acquise.

Le compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tient uniquement compte de l'intégration d'easycash. Il n'est pas retraité de la sortie de Sagem Danemark et de sa filiale Manison Finlande du périmètre du Groupe qui a eu lieu le 11 juin 2009.

Les acquisitions ont été comptabilisées conformément aux normes IFRS selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Ingenico S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente la situation au 31 décembre 2010 des litiges fiscaux en cours concernant la filiale brésilienne d'Ingenico S.A..
- la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés qui présente l'incidence de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010, notamment sur l'acquisition de la participation complémentaire d'Ingenico S.A. dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée selon les modalités décrites dans le paragraphe « Dépréciation des éléments d'actif » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et avons vérifié que la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés « Goodwill et autres Immobilisations incorporelles » donne une information appropriée.
- les provisions constituées pour couvrir les risques relatifs aux litiges et réclamations sont comptabilisées conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans le paragraphe « Provisions » de la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles à ce jour, les modalités de détermination des provisions pour litiges et réclamations, et nous avons vérifié que la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés « Autres provisions » donne une information appropriée.
- l'incidence de la prise de contrôle de la société Fixed & Mobile Pte Ltd sur l'exercice 2010, en application de la norme IFRS 3 révisée, est décrite dans la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de comptabilisation de cette opération et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

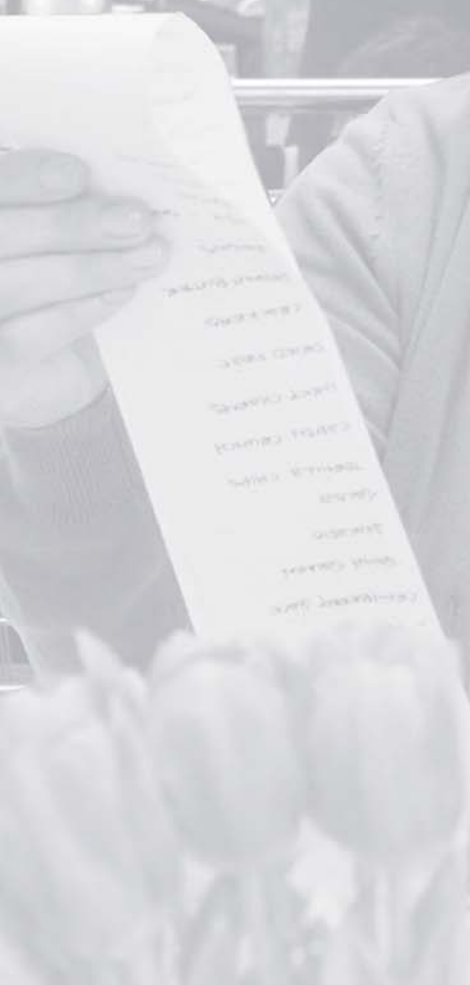
3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes	
Paris La Défense, le 28 février 2011	Paris, le 28 février 2011
KPMG Audit IS	C.G.E.C. S.A.
Jean-Pierre VALENSI	Sophie BRULEBOIS
Associé	Associée

Informations juridiques et financières



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le Conseil d'administration d'Ingenico a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces préconisations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les applique.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin

2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ainsi modifié, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société.

Ingenico a publié un communiqué en ce sens le 19 décembre 2008.

Le Conseil d'administration est assisté, pour l'accomplissement de ses missions, par des Comités spécialisés dont il nomme les membres et le Président.

Information sur les administrateurs et le censeur

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom	Age	Fonction	Première nomination / Dernier renouvellement	Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année
PHILIPPE LAZARE	54 ans	Président-Directeur Général et Administrateur	15 mars 2006 / 11 mai 2010	2015
ALLAN GREEN	49 ans	Administrateur	18 octobre 2004 / 11 mai 2010	2015
JEAN-PAUL JAINSKY	60 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
MICHEL MALHOUITRE	62 ans	Administrateur	15 février 1980 / 10 mai 2007	2012
ALAIN MARCHETEAU	66 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
XAVIER MORENO	62 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
EMMANUEL MOUNIER	37 ans	Administrateur	11 mars 2009	2013
JEAN-JACQUES POUTREL	76 ans	Administrateur	19 avril 2005	2010
THIBAUT POUTREL	33 ans	Administrateur	6 février 2002 / 5 mai 2006	2011
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT	52 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
JACQUES STERN	61 ans	Administrateur	19 avril 2005	2010
ELIE VANNIER	61 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
CONSELLIOR SAS	-	Administrateur	31 octobre 2006	2010

* Les fonctions de Directeur Général de Philippe Lazare prennent fin à l'échéance de son mandat d'administrateur

William NAHUM est Censeur auprès du Conseil.

Les fonctions de Président et de Directeur Général, dissociées depuis 2004, ont été réunies par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010. Depuis cette date,

Philippe LAZARE est Président-Directeur Général. Ce choix vise à permettre à la Société de simplifier son processus décisionnel et ainsi, de renforcer son efficacité opérationnelle. Suite à la réunion de ces fonctions, Jacques STERN demeure administrateur.

Liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

Philippe LAZARE

- Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010
- 229 475 actions détenues

Expérience et expertise

Philippe LAZARE est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Paris-La Défense. Il a occupé plusieurs fonctions à la Direction des Achats du Groupe PSA, et a rejoint le Groupe Thalès en tant que directeur d'un site de Sextant Avionique. En 1994, il devient Directeur Général Adjoint du Groupe Air France en charge du secteur de la logistique industrielle regroupant les entités Air France Maintenance, Air France Industries et Groupe Servair. Il dirige ensuite le Groupe d'hôtels et de casinos Lucien Barrière (1998-2000), puis devient Directeur Général et Président-Directeur Général du Groupe Eurotunnel jusqu'en 2002. Au sein du Groupe La Poste, il a été Directeur des achats, de l'immobilier, du contrôle des coûts (2003-2004), membre du Comité exécutif de La Poste et Président Directeur général de Poste Immo. En 2006, il est nommé Directeur Général Délégué du Groupe La Poste et Directeur Général de La Poste Grand Public, fonctions qu'il exerce jusqu'au 13 juillet 2007. Le 17 juillet 2007, il est nommé Directeur Général de la société Ingenico, dont il était déjà administrateur depuis le 15 mars 2006. Le 20 janvier 2010, il a également pris le titre de Président d'Ingenico, devenant ainsi Président-Directeur Général. Philippe LAZARE a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 2007.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Administrateur
- Directeur Général puis Président-Directeur Général à compter du 20 janvier 2010

Fonction principale exercée en dehors du Groupe en 2010 :

Néant

Autres fonctions et mandats en cours :

Les sociétés listées ci-dessous, dans lesquelles Philippe LAZARE exerce actuellement un mandat, sont toutes des sociétés du Groupe Ingenico

Président :

Ingenico Transactions Services SAS (France) depuis le 24 septembre 2008

Ingenico Prepaid Services France SAS (France) depuis le 5 mai 2010

Administrateur et Directeur Général :

Ingenico Corp. depuis le 17 juillet 2007

Ingenico (Latin America) Inc. depuis le 17 juillet 2007

Ingenico Canada Ltd depuis le 17 juillet 2007

Ingenico Italia SpA depuis le 28 septembre 2007

Administrateur et Président :

Ingenico Barcelona SA depuis le 18 juillet 2007

Ingenico Iberia SL : Administrateur depuis le 18 juillet 2007 et Président depuis le 25 septembre 2007

Ingenico Ödeme Sistem Cözümleri A.S. depuis le 17 juillet 2007

Ingenico Elektronik Sanayi Dis Ticaret A.S. depuis le 17 juillet 2007

Ingenico Inc. depuis le 17 juillet 2007

Ingenico Mexico SA de CV depuis le 19 juillet 2007

Ingenico Electronic Equipments (Beijing) Co Ltd depuis le 30 septembre 2007

Fujian Landi Commercial Equipments Co. Ltd (Chine) depuis le 25 juin 2008

Ingenico Services Iberia S.A. (Espagne) depuis le 8 septembre 2010

Administrateur :

Ingenico International (Pacific) Pty Ltd depuis le 19 septembre 2007

Ingenico UK Ltd depuis le 17 juillet 2007

Ingenico International (Singapore) Pte Ltd depuis le 19 décembre 2007

Ingenico International India Pte Ltd depuis le 27 juin 2008

EPOS Italia Spa, depuis le 18 octobre 2007

Fixed and Mobile Pte Ltd depuis le 2 juillet 2010

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Représentant de la Société Ingenico au Comité Stratégique de : **Natural Security SAS (ex. P1G SAS, France)** jusqu'au 10 juillet 2009

Directeur Général Délégué :

LA POSTE jusqu'au 13 juillet 2007

(et Directeur Général de **LA POSTE GRAND PUBLIC ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL** jusqu'au 13 juillet 2007)

Président Directeur Général :

LA POSTE SERVICES A LA PERSONNE SA jusqu'au 5 novembre 2007

Directeur Général :

POSTE IMMO SA jusqu'au 1^{er} septembre 2007

Gérant :

DI Deutsche Ingenico Holding GmbH jusqu'au 16 décembre 2009

Président du Conseil d'administration :

POSTE IMMO SA jusqu'au 17 septembre 2007

Président :

Ingenico France SAS (France) jusqu'au 30 septembre 2010

IMMOSTOC SAS jusqu'au 17 septembre 2007

Administrateur :

Ingenico Japan KK jusqu'au 15 juin 2009

Europa Communications Pty Ltd jusqu'au 14 décembre 2010

SOVAFIM S.A. jusqu'en 2007

Administrateur et Directeur Général :

Ingenico Software Services Philippines Inc jusqu'au 30 octobre 2010

Administrateur et Président :

Ingenico Investment Luxembourg SA jusqu'au 13 juin 2010

Représentant légal de Poste Immo SA, Président, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :

LOCAPOSTE SAS

CIPOSTE SAS

PI 4 SAS

PI 5 SAS

PI 6

VEHIPOSTE

Représentant légal de Poste Immo SA, Gérant, jusqu'au 1^{er} septembre 2007 :

SCI ACTIVITES ANNEXES

SCI ACTIVITES COLIS

SCI ACTIVITES COURRIER INDUSTRIEL

SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE

SCI BP

SCI BP MIXTE

SCI CENTRE DE LOISIRS

SCI CRSF DOM

SCI FOYERS

SCI LOGEMENT

SCI PI 3

SCI TERTIAIRE

SCI TERTIAIRE MIXTE

SCI TERTIAIRE SAINT ROMAIN

SCI TERTIAIRE SF MIXTE

SCI 44 VAUGIRARD

Allan GREEN

- Président du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- Membre du Comité des Opérations
- 40 190 actions détenues

Expérience et expertise :

Fondateur en 1992 et dirigeant de la société CANDEL ET PARTNERS qui intervient plus particulièrement dans le domaine du rapprochement d'entreprises, dans le capital investissement et le capital risque, Allan GREEN a, en outre, créé en 1998 la société FBT (anciennement FINANCIERE DE TAYNINH), holding de contrôle de la société cotée SOCIETE DE TAYNINH, qu'il a dirigé jusqu'en juillet 2006, date du rachat de la société par UNIBAIL. Il a créé en 2001 la société CONSELLIOR, qu'il dirige, et qui intervient également dans le domaine du rapprochement d'entreprises.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Président du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- Membre du Comité des Opérations depuis le 17 mars 2010

Fonctions principales exercées en dehors du Groupe en 2010 :

Président :

CONSELLIOR SAS

CANDEL & PARTNERS SAS

CONSELLIOR HOLDING SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Directeur général :

CONSELLIOR SA depuis le 15 novembre 2007

Gérant :

SCI 4H depuis le 27 avril 2000

MARTIEN REI depuis le 15 décembre 2005

ABA CONSEIL SARL depuis le 15 février 2007

CONSELLIART SPRL depuis le 26 octobre 2006

Liquidateur amiable :

FBT SCA depuis le 7 février 2003

Administrateur :

NSTUTA GOLD MINING LDT (Ghana) depuis janvier 2009

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général :

SOCIETE DE TAYNINH du 8 juin 1998 au 17 juillet 2006

Président :

MEDIGIS : administrateur du 17 mai 2004 au 6 mars 2007 puis Président du 6 mars 2007 au 31 décembre 2008

Administrateur :

ADVANCED VISION TECHNOLOGY du 5 mai 2004 au 18 septembre 2007

Représentant Permanent :

TRIVON A.G., représentant permanent de **FBT S.C.A.** du 27 septembre 2004 au 19 novembre 2007

ESCOMED SA, représentant permanent de **MEDIGIS** du 29 juillet 1997 au 26 novembre 2010

Jean-Paul JAINSKY

- Président du Comité des Opérations
- Membre du Comité Stratégique
- 1 079 actions détenues

Expérience et expertise :

Jean-Paul JAINSKY, diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers, est Président-Directeur Général de Morpho (ex-Sagem Sécurité) depuis juillet 2007. Jean-Paul JAINSKY a commencé sa carrière à la direction des fabrications mécaniques de la Société Anonyme de Télécommunications en 1975 puis, en 1988, est devenu responsable de production de l'usine de Poitiers. Il rejoint Sagem SA en 1993 où il va exercer différentes fonctions : coordinateur industriel de la division électronique, directeur de l'usine de Montluçon et directeur de l'activité sécurité. En 2002, Jean-Paul JAINSKY devient directeur de la division sécurité de Sagem puis, en 2005, de Sagem Défense Sécurité.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Président du Comité des Opérations depuis le 17 mars 2010
- Membre du Comité Stratégique

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Président-Directeur Général de **MORPHO** (ex Sagem Sécurité, SA, France, Groupe Safran)

Autres fonctions et mandats en cours :

Président :

MORPHO USA, Inc. (USA, Groupe Safran) depuis le 2 août 2010

Administrateur :

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, Groupe Safran)
CONFIDENCE (SA, France, Groupe Safran)

Représentant Permanent de **MORPHO** (ex-Sagem Sécurité) au Conseil d'administration :

SAGEM SECURITE MAROC (Maroc, Groupe Safran) depuis le 11 janvier 2010

Chairman :

MORPHOTRAK, Inc. (USA, Groupe Safran)

MORPHO Australasia Pty Ltd (ex-SAGEM Australasia Pty Ltd) (Australie, Groupe Safran)

Director :

MORPHO DETECTION, Inc. (USA, Groupe Safran) depuis le 4 septembre 2009

SMART CHIP Ltd (Inde, Groupe Safran)

SYSCOM CORPORATION Ltd (Inde, Groupe Safran)

SAGEM SECURITY INTERNATIONAL TRADING (SHANGHAI) Co. Ltd (Chine, Groupe Safran) depuis le 25 décembre 2010

Membre du Conseil de Surveillance (« Aufsichtsrat ») de :

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, Groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (« Supervisory Director ») de :

MORPHO B.V. (ex-SAGEM IDENTIFICATION B.V.) (Pays-Bas, Groupe Safran)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général Adjoint, Directeur de la Division Sécurité de **SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, Groupe Safran)**, de 2005 jusqu'au 1^{er} juillet 2007

Président :

SAGEM MONETEL (SAS, France, Groupe Safran) jusqu'au 14 mars 2008

SAGEM XELIOS (SAS, France, Groupe Safran) jusqu'au 17 décembre 2010

Chairman :

SAGEM Denmark A/S (Danemark, Groupe Safran) jusqu'au 14 mars 2008

SAGEM SECURITY INTERNATIONAL TRADING (SHANGHAI) Co. Ltd (Chine, Groupe Safran) jusqu'au 25 décembre 2010

Représentant Permanent de Sagem Défense Sécurité puis **MORPHO** (ex-Sagem Sécurité) au Conseil d'administration :

CIVI.POL CONSEIL (SA, France, participation Safran) jusqu'au 1^{er} février 2008

KEYNECTIS (SA, France, participation Safran) jusqu'en décembre 2007

ASSIAQA CARD (Maroc, participation Safran) jusqu'au 14 janvier 2010

Director :

WUHAN TIANYU INFORMATION INDUSTRY Co. Ltd (Chine) jusqu'en décembre 2007

SAGEM SECURITY SOUTH AFRICA Pty Ltd (Afrique du Sud, Groupe Safran) jusqu'au 14 janvier 2008

Membre du Conseil de Gérance :

SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, Groupe Safran) jusqu'en juillet 2007

Michel MALHOITRE

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 670 779 actions détenues

Expérience et expertise :

Diplômé ingénieur de l'Ecole Française de Radioélectricité et d'Electronique, Michel MALHOITRE est ingénieur en conception et développement électronique numérique. En 1980, avec Jean-Jacques POUTREL, il est co-fondateur de la société Ingenico. Directeur technique d'Ingenico jusqu'en 2000, il est administrateur de cette société depuis sa création

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Néant

Autres fonctions et mandats en cours :

Gérant :

SCI BLEU GESTION

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Alain MARCHETEAU

- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique
- 1 096 actions détenues

Expérience et expertise :

Secrétaire Général de Safran d'octobre 2004 jusqu'au 1^{er} juillet 2009, Alain MARCHETEAU a été administrateur civil au Ministère

des Transports de 1971 à 1975 puis au Ministère des Finances (Direction du Trésor) de 1975 à 1981. Il a été successivement trésorier, directeur financier et directeur général adjoint (finance et filiales) d'Air France de 1981 à 1991. Il a ensuite été directeur financier de la Compagnie de Suez de 1991 à 1996, président d'ISM, société de crédit-bail, filiale de Crédisuez de 1996 à 1998, puis directeur délégué chargé de mission auprès du directoire de Suez-Lyonnaise des Eaux de 1998 à 1999. Il est entré dans le Groupe Snecma en 1999 comme directeur général adjoint des affaires économiques et financières jusqu'à sa nomination, en octobre 2004, en tant que Secrétaire Général de Safran. Alain MARCHETEAU est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'une maîtrise en droit et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Néant

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :

COMPAGNIE DAHER depuis septembre 2009

SODEXO depuis le 25 janvier 2010

Administrateur des sociétés suivantes, du Groupe Safran :

MORPHO (ex-Sagem Sécurité) (SA, France, Groupe Safran)

AIRCELLE (SA, France, Groupe Safran)

MESSIER-BUGATTI (SA, France, Groupe Safran)

SAFRAN CONSEIL (SA, France, Groupe Safran)

Membre du Conseil de Surveillance (Supervisory Director) :

SAGEM IDENTIFICATION B.V. (Pays-Bas, Groupe Safran) depuis le

1^{er} septembre 2008

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif de **SAFRAN** jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Président-Directeur Général :

VALIN PARTICIPATIONS (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en janvier 2008

LEXVALL 2 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en décembre 2006

ETABLISSEMENTS VALLAROCHE (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

VALLAROCHE CONSEIL (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 31 mars 2009

Administrateur :

LABINAL (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en septembre 2008

SAGEM COMMUNICATIONS SAS (ex-Lexvall 20) (SAS, France) jusqu'en janvier 2008

CONNECTEURS CINCH (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en juin 2007

SNECMA SERVICES (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

SOREVAL (Luxembourg, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

SAGEM TELECOMMUNICATIONS (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

SAGEM MOBILES (ex-Lexvall 18) (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Représentant Permanent de Safran au Conseil d'administration :
SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en septembre 2007

AIRCELLE (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

MESSIER-BUGATTI (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroché, Président :

LEXVALL 21 (SAS, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Représentant Permanent de Etablissements Vallaroché au Conseil d'administration :

LEXVALL 19 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en 2008

LEXVALL 18 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en juillet 2007

LEXVALL 20 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en juillet 2007

LEXVALL 17 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'en juin 2007

SAFRAN SIXTY (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

LEXVALL 13 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009
LA FINANCIERE DE BRIENNE (SASCV, France, participation Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

LEXVALL 22 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

LEXVALL 23 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

LEXVALL 24 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

LEXVALL 25 (SA, France, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Director :

SAFRAN TAIWAN Co. Ltd (Taiwan, Groupe Safran) jusqu'au 1^{er} juillet 2009

Xavier MORENO

- Président du Comité Rémunérations et Nominations
- Membre du Comité Stratégique
- 2 102 actions détenues

Xavier MORENO est membre indépendant du Conseil d'administration

Expérience et expertise :

Xavier MORENO est diplômé de l'Ecole Polytechnique, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'administration. Xavier MORENO a commencé sa carrière en 1976 à la Direction du Trésor du Ministère des Finances, exerçant diverses responsabilités dans les domaines du financement des entreprises. En 1985, il rejoint Sanofi où il occupe des fonctions de Directeur de Branche et de membre du Comité Exécutif. Après avoir dirigé les investissements de la Compagnie de Suez dans l'industrie de 1991 à 1997, il a créé, en 1998, Astorg Partners dont il est depuis le Président. Astorg Partners est l'une des principales sociétés françaises indépendantes de Capital Investissement, spécialisée dans la transmission d'entreprises. En 2002 et 2003, Xavier MORENO a présidé l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Membre du Comité Stratégique
- Président du Comité Rémunérations et Nominations,

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Président d'ASTORG PARTNERS SAS

Autres fonctions et mandats en cours :

Président du Conseil de Surveillance :

HONORINE SAS (Groupe Staci)

Membre du Conseil de Surveillance :

GS & Cie Groupe SA (Groupe Gras Savoye)

Membre du Comité de Direction :

CAPUCINE SAS (Groupe Webhelp)

FINANCIERE OFIC SAS (Groupe Onduline)

Administrateur :

ETHYPHARM SA

FINANCIERE VERDI SAS (Groupe Ethypharm)

ONDULINE SA

SCT TELECOM SA

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :

ASTORG TEAM III SAS SCR

Président :

BORDEAUX TEAM IV SAS

FINANCIERE AMARYLLIS IV SAS

FINANCIERE MUSCARIS IV SAS

MERCURE TEAM IV SAS

CHURCH TEAM IV SAS

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Président-Directeur Général :

SI FINANCE SA (Groupe Suez) jusqu'au 8 avril 2009

Président :

SPFF SAS (Groupe Suez) jusqu'au 27 mars 2009**EUROPEENNE DE GASTRONOMIE SAS (Groupe Suez)** jusqu'au 27 mars 2009

Président du Conseil de Surveillance :

STACI DEVELOPPEMENT SA jusqu'en 2007**CELLIANDE SAS (Groupe CIS)** jusqu'en 2006

Administrateur :

OFEC SA (Groupe Onduline) jusqu'en 2007**OFIC SA (Groupe Onduline)** jusqu'en 2008**FINANCIERE IMPALA SAS (Groupe Mecatherm)** jusqu'en 2006**REGIE LINGE FINANCES SA** jusqu'en 2006**GEOSERVICES SA (représentant d'Astorg Partners)** jusqu'en 2010

Représentant d'Astorg Partners SAS, Président :

FINANCIERE ROMARIN SAS (Groupe Pino) jusqu'en 2008

Représentant d'Astorg Partners SAS, Membre du Conseil de Surveillance :

FINANCIERE MARJOLAINE SA (Groupe Pino) jusqu'en 2007**FINANCIERE DU JASMIN SA (Groupe Pino)** jusqu'en 2007**FINANCIERE UN JOUR AILLEURS SA** jusqu'en 2006**VETSOCA SA (Groupe Un Jour Ailleurs)** jusqu'en 2006

Représentant d'Astorg Partners SAS, Administrateur :

CEFID SA (Groupe Cerba) jusqu'en 2006**CERBA EUROPEAN LAB. SA** jusqu'en 2006**FINANCIERE VULCAIN SA (Groupe ECM)** jusqu'en 2007

Membre du Comité de Direction :

FINANCIERE SERINGA III SAS (Groupe Trescal) jusqu'en 2010**JUG SA (Groupe GEOSERVICES)** jusqu'en 2010**Emmanuel MOUNIER**

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique
- 1 010 actions détenues

Expérience et expertise :

Directeur des Affaires Stratégiques de Safran depuis juillet 2007, Emmanuel MOUNIER a débuté sa carrière chez Paribas en 1997 au sein du département Fusions et Acquisitions, avant de rejoindre la Direction de la Stratégie de Paribas puis de BNP Paribas.

En 2001, il entre chez Pêchiney au Département Affaires Financières. A la suite de la fusion avec Alcan, il devient Directeur Fusions & Acquisitions, notamment en charge de la restructuration du portefeuille d'activités du Groupe tant dans le Packaging que dans les métiers de l'aluminium.

En 2006, il rejoint Dassault Systèmes comme Directeur des Relations Investisseurs et des Fusions & Acquisitions.

Au cours de sa carrière, Emmanuel MOUNIER a été amené à négocier et finaliser plus d'une trentaine d'opérations de cessions et d'acquisitions ou d'opérations financières structurées ; il a notamment participé au rapprochement de BNP et Paribas en 1999, de Pêchiney et Alcan en 2001, et a mené pour Safran le désengagement de la Branche Communications de Safran (Mobiles et SagemCom / Haut Débit), l'opération d'échange d'actifs relatif aux activités terminaux de paiement de Safran avec Ingenico en 2008 ainsi que le développement depuis 2 ans de la stratégie du Groupe dans le domaine du Homeland Security. Emmanuel MOUNIER est diplômé de l'Ecole Polytechnique, Paris (promotion 1994).

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :Directeur des Affaires Stratégiques du **Groupe Safran****Autres fonctions et mandats en cours :**

Gérant :

SCI ARROW - GRANDS AUGUSTINS**USTONE TECHNOLOGIES (SARL)****Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :**

Néant

Jean-Jacques POUTREL

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 294 697 actions détenues

Expérience et expertise :

Jean-Jacques POUTREL est un des pionniers de la monétique et un des principaux contributeurs ayant permis le développement mondial de cette industrie. Il a développé des équipements électroniques sophistiqués dans les hôtels et les hôpitaux à partir de 1968. En 1980, il fonde le Groupe

Ingenico, dont il est resté Président-Directeur Général jusqu'en 2003. Il a fait d'Ingenico un des leaders mondiaux de l'activité monétique

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :
ATLANTIC RADIO SYSTEM S.A.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Thibault POUTREL

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité des Opérations
- 831 519 actions détenues

Expérience et expertise :

Thibault POUTREL est diplômé de l'IEP Paris et de la London School of Economics. Il a travaillé chez ABN AMRO France puis chez Rothschild et Cie Banque. En 2001, il fonde Diamond Minds, un véhicule d'investissement dont il est le Gérant. Il a fondé en 2003 la société Access Consulting qui offre des prestations de conseil Internet et d'intégration de logiciels et, en 2008, Beaubourg Capital SAS, une société de capital risque.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Membre du Comité Stratégique
- Membre du Comité d'Audit
- Membre du Comité des Opérations depuis le 17 mars 2010

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Président :
BEAUBOURG CAPITAL S.A.S.

Autres fonctions et mandats en cours :

Administrateur :
COME AND STAY S.A.

Gérant :

SCI DU 44 RUE DE MEAUX
DIAMOND MINDS INVESTMENT S.A.R.L.
ACCESS CONSULTING S.A.R.L.

Membre du conseil de Surveillance :
Cryptolog SAS

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT

- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- 1 060 actions détenues

Expérience et expertise :

Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT a commencé sa carrière en 1984 au Ministère de l'Industrie comme inspecteur des installations nucléaires avant de rejoindre la direction du Trésor en 1988. Il y est d'abord chargé du suivi des entreprises publiques du secteur de l'électronique et de l'armement avant de prendre le bureau des protocoles financiers. De 1993 à 1995, il est conseiller du Premier Ministre pour les affaires industrielles, la recherche et l'environnement. En 1995, il devient directeur général de la division Filtrauto de Labinal. De 2000 à 2002, il est directeur général d'Alcatel Contracting. En 2002, il occupe successivement les postes de directeur de cabinet du Ministre Délégué à la Recherche et l'Enseignement Supérieur, puis jusqu'en mars 2004 de chargé de mission auprès du Ministre Délégué au Commerce Extérieur. C'est en mars 2004 qu'il rejoint le Groupe Safran d'abord en tant qu'adjoint au directeur général délégué du Groupe en charge de la stratégie et du développement puis de directeur des études stratégiques. En juillet 2007, à la création de la société, il rejoint la filiale Sagem Sécurité, devenue Morpho, en tant que directeur général délégué, poste qu'il a occupé jusqu'au 31 août 2010. Thierry SEIZILLES DE MAZANCOURT est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il est également agrégé de mathématiques.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonctions principales exercées en dehors d'Ingenico en 2010 :

Directeur Général Délégué de Morpho (anciennement Sagem Sécurité SA) jusqu'au 31 août 2010

Président-Directeur Général de **Safran Conseil** depuis le 24 novembre 2010

Autres fonctions et mandats en cours :

Director :
MORPHOTRAK Inc. (USA, Groupe Safran, anciennement dénommée Sagem Morpho)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Directeur Général Délégué de **Sagem Sécurité SA** jusqu'au 31 août 2010

Directeur général des Affaires Administratives et Financières :
SAGEM SECURITE SA jusqu'au 31 août 2010

Président :
ALEAT (Albanie, Groupe Safran) jusqu'au 31 août 2010

Administrateur :
ASSIAQA CARDS (Maroc) jusqu'au 06 août 2010

Member of Advisory Board :
SAGEM ORGA GmbH (Allemagne, Groupe Safran) jusqu'au 22 décembre 2010

Gérant :
ESPACE ACCASTILLAGE ET SERVICES (SARL, France) jusqu'au 31 décembre 2010

Administrateur :
SNECMA PROPULSION SOLIDE (SA, France, Groupe Safran)
SAGEM SECURITE MAROC (Maroc, Groupe Safran)

Jacques STERN

- Membre du Comité Stratégique
- 28 620 actions détenues

Expérience et expertise :

Jacques STERN est ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et a soutenu sa thèse de Doctorat en 1975. Nommé professeur à l'Université de Caen, puis à l'Université de Paris VII, il a été ensuite professeur à l'ENS où il a dirigé le Département d'Informatique de 1996 à 2007. En disponibilité de ces fonctions de 2007 jusqu'au début de l'année 2010, il a été, durant cette période, Président du Conseil d'administration d'Ingenico. Jacques STERN est spécialiste de cryptologie. Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications dans les revues scientifiques et d'un ouvrage intitulé « La science du secret ». Il est titulaire d'une douzaine de brevets d'invention.

Jacques STERN a été membre du Conseil Scientifique de Défense de 1999 à 2005 et du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information de 2001 à 2007. Il a siégé à l'Observatoire sur la sécurité des cartes de paiement de 2003 à 2009. Jacques STERN est Officier de la Légion d'honneur. En 2006, il a reçu la médaille d'or du CNRS et s'est vu décerner, en 2007, le prix d'excellence RSA® en mathématiques, puis, en 2008, le prix Science et Défense. Il a été, d'août 2007 à mai 2010, Président du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Recherche et est, depuis la fin de ce mandat, Conseiller auprès de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Président du Conseil d'administration jusqu'au 20 janvier 2010
- Membre du Comité Stratégique depuis le 17 mars 2010

Fonction principale exercée en dehors du Groupe en 2010 :

Professeur à l'Ecole Normale Supérieure

Autres fonctions et mandats en cours :

- Conseiller auprès de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Membre du Conseil d'administration de MORPHO S.A.

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

- Représentant permanent de L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE, Censeur au Conseil d'administration d'OSEO innovation SA, jusqu'au 20 mai 2010
- Président du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Recherche jusqu'au 20 mai 2010
- Président du Conseil d'administration d'Ingenico du 27 juin 2007 jusqu'au 20 janvier 2010
- SCI les Avelines de Cabourg : Gérant jusqu'au 30 décembre 2006
- Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) jusqu'au 22 mars 2007
- Expert en informatique jusqu'au 31 décembre 2006
- Membre du Conseil Scientifique de France Télécom jusqu'au 31 décembre 2009
- Membre de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) jusqu'au 31 juillet 2009

Elie VANNIER

- Président du Comité d'Audit
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations
- Membre du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique
- 2 155 actions détenues

Elie VANNIER est membre indépendant du Conseil d'administration

Expérience et expertise :

Titulaire d'une maîtrise de droit et d'un diplôme d'études supérieures de droit et sciences politiques de Paris I-Sorbonne, Elie VANNIER a commencé sa carrière en tant que journaliste et a exercé de nombreuses fonctions dont Directeur de l'Information d'Antenne 2 jusqu'en 1988. Il a ensuite intégré l'industrie ; il a notamment été Directeur de la diversification du Groupe Strafor Facom jusqu'en 1991, puis il est devenu Directeur Général de la filiale française de la banque Deutsche Morgan Grenfell. En 1997, il a rejoint GrandVision où il a occupé différentes fonctions, Directeur Général Finance puis Directeur Général du Groupe.

Fonctions exercées au sein d'Ingenico en 2010 :

- Président du Comité d'Audit
- Membre du Comité Rémunérations et Nominations

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Président du Conseil d'administration de FLAMEL TECHNOLOGIES S.A.

Autres fonctions et mandats en cours :

Vice Président du Conseil de Surveillance du GROUPE LORET (France)

Administrateur :
CONBIPEL (Italie)
FAMAR (Grèce)
COMPAGNIE EUROPEENNE DE TELEPHONIE (Luxembourg)

Fonctions et mandats échus exercés au cours des 5 dernières années :

Administrateur Unique :
WALLY Europe S.r.l. (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance :
PROMOD SA jusqu'à décembre 2007

Administrateur :
VISILAB (Suisse)

Administrateur, Président ou vice Président de toutes les filiales françaises et étrangères :

GRANDVISION S.A.

CONSELLIOR S.A.S.

- 10 619 actions détenues

La société CONSELLIOR SAS, créée en 2001, a notamment pour objet le conseil et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs et financiers, en matière de rapprochement d'entreprises ainsi que le conseil en stratégie de gestion patrimoniale. Elle est dirigée par M. Allan GREEN qui en est le Président.

La société CONSELLIOR SAS est, actuellement représentée au Conseil d'administration d'Ingenico par Guillaume CERUTTI, nommé représentant permanent le 19 janvier 2010.

Diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Guillaume CERUTTI a commencé sa carrière en 1991 à l'Inspection Générale des Finances avant de rejoindre le secrétariat général pour les Affaires européennes en tant que conseiller financier. De 1996 à 2001, il assure la direction générale du centre Georges Pompidou avant d'occuper, en 2002, le poste de Directeur de cabinet du ministre de la Culture et de la communication, Jean-Jacques AILLAGON. Il est nommé en 2004 Directeur général de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) au ministère de l'Economie et des Finances. Il est, depuis septembre 2007, Président-Directeur Général de Sotheby's France.

Fonction principale exercée en dehors d'Ingenico en 2010 :

Président-Directeur Général Sotheby's France

Autres fonctions et mandats en cours :

Président du Conseil d'administration de l'Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC).

Fonctions et mandats échus, exercés au cours des 5 dernières années :

Néant

Liens familiaux

En dehors de Jean-Jacques POUTREL et de son fils, Thibault POUTREL, il n'existe aucun lien familial entre les autres membres du Conseil.

Déclaration d'absence d'incrimination et de sanction

Les membres du Conseil ont déclaré ne pas avoir fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'incrimination ni de sanction, ni d'empêchement par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ni avoir été impliqués dans des procédures de faillite, mise sous séquestre ou liquidation telles que définies par l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Fonctionnement des organes d'administration et de direction (articles 12 et 13 des statuts)

Nomination des administrateurs : la Société est administrée par un conseil composé de 3 à 13 membres qui seront nommés parmi par les actionnaires.

Ces administrateurs seront nommés par l'assemblée générale et sont révocables par elle. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans.

Le cumul des fonctions d'administrateur et d'autres mandats sociaux dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans les limites permises par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre de salariés de l'entreprise liés par un contrat de travail et nommés administrateurs ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonctions. Toute nomination intervenue en contravention des dispositions ci-dessus est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

En cas de vacance par décès ou démission d'un administrateur, le Conseil peut, entre deux assemblées, coopter un nouvel administrateur à titre provisoire. Cette cooptation devra être ratifiée par l'assemblée générale la plus proche. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en restent pas moins valables.

Si le nombre des administrateurs restant en fonction devient inférieur à trois, les administrateurs restants doivent immédiatement convoquer l'assemblée générale à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Limite d'âge : le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne pourra pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion sera dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du président, sera réputé démissionnaire d'office.

Administrateurs personnes morales : si une société fait partie du Conseil d'administration, elle doit dès sa nomination désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre. Ceci sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Si celle-ci révoque son représentant, elle doit immédiatement lui nommer un remplaçant. Il en est de même en cas de démission ou de décès du représentant permanent.

Actions d'Administrateur : chaque administrateur doit être propriétaire de dix (10) actions. Ces actions seront nominatives et elles devront être entièrement libérées. Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-22 du code de commerce.

Les administrateurs nommés en cours de vie de la société et qui ne seraient pas actionnaires lors de leur nomination, doivent acquérir le nombre minimum d'actions dans un délai de six mois à compter de leur nomination. Si cette condition ne pouvait être remplie, ces administrateurs seront considérés comme démissionnaires d'office.

Président du Conseil d'administration : le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit être obligatoirement une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration prennent fin, de plein droit, lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il a atteint soixante quinze ans.

Administrateur Délégué : en cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions du Président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement, cette délégation est renouvelable. En cas de décès, elle durera jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Directeur Général : la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par toute autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12, entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées à l'alinéa ci-dessus. Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français sauf dans le cas d'un second mandat exercé dans une société qui est contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dans laquelle est exercé le premier mandat.

Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de 75 ans.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même pour les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Directeurs Généraux Délégués : sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre maximum des directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

Les directeurs généraux délégués sont révocables par le Conseil d'administration sur proposition du directeur général. A défaut de juste motif, cette révocation peut donner lieu à dommages-intérêts.

Les directeurs généraux délégués ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Délibérations du Conseil : le Conseil d'administration nomme parmi ses membres pour la durée qu'il détermine mais sans excéder celle de son mandat d'administrateur, un président qui doit être une personne physique. Le Président peut être indéfiniment réélu.

Le Conseil peut nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, en un lieu fixé par la convocation. Le mode de convocation est déterminé par le Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il est tenu un registre de présence qui sera émargé par les administrateurs présents.

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonctions avec un minimum de deux membres. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Si deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions devront être prises d'un commun accord.

Sauf, lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur du Conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Les délibérations du Conseil seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président. En cas de liquidation, ces copies ou extraits seront valablement certifiés par le liquidateur.

Pouvoirs du Conseil : le Conseil d'administration détermine les orientations de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration est régulièrement tenu informé par le Directeur Général des décisions projetées ou mises en œuvre par celui-ci dans le cadre de la direction générale de la Société.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société feront obligatoirement l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

Les Comités du Conseil

Le Comité Stratégique

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de huit membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Allan GREEN, Président, Jean-Paul JAINSKY, Michel MALHOUITRE, Xavier MORENO, Emmanuel MOUNIER, Jean-Jacques POUTREL, Thibault POUTREL et Jacques STERN

Le Comité Stratégique a notamment pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements en France ou à l'étranger ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations afin de permettre au Conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des Groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

Le Comité Audit et Financement

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Elie VANNIER, Président, Guillaume CERUTTI, Alain MARCHETEAU, William NAHUM et Thibault POUTREL.

Le Comité Audit et Financement a pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et le cas échéant un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

Il est chargé d'assurer le suivi et d'apporter son avis au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- le contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes ;
- les conditions d'arrêté et le contenu des résultats annuels et semestriels ;
- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- les opérations financières (endettement, fonds propres, quasi fonds propres...) significatives proposées par la Société ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité Rémunérations et Nominations

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de six membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Xavier MORENO, Président, Allan GREEN, Jean-Jacques POUTREL, Michel MALHOUITRE, Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT et Elie VANNIER.

Le Comité des Rémunérations et Nominations présente des recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux ainsi qu'en matière de nominations et de politique d'actionnariat interne.

Le Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé trois membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : William NAHUM, Président, Alain MARCHETEAU et Emmanuel MOUNIER.

Elie VANNIER a, par ailleurs, été nommé membre de ce Comité par décision du Conseil d'administration du 18 janvier 2011.

Ce Comité statue sur toute question relative au gouvernement d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe, et fait part de ses observations au Conseil d'administration.

Le Comité des Opérations

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de trois membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Jean-Paul JAINSKY, Président, Allan GREEN et Thibault POUTREL.

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi de la réalisation et de l'évolution des opérations significatives en cours.

Intérêts et rémunérations des dirigeants

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société

Les dirigeants mandataires sociaux d'Ingenico n'ont reçu aucune rémunération / option / action de la part de sociétés contrôlées par Ingenico au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Philippe LAZARE - Président-Directeur Général (depuis le 20 janvier 2010)

	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	1 012 019,03 €	1 536 987,44 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	1 912 500,00 €	856 900,00 €
TOTAL	2 924 519,03 €	2 393 887,44 €

Jacques STERN - Président (jusqu'au 20 janvier 2010)

	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées ci-dessous)	300 000,04 €	200 000,00 €*
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées ci-dessous)	137 900,00 €	-
TOTAL	437 900,04 €	200 000,00 €

* Cette somme correspondait à la rémunération qui aurait été due à Jacques Stern pour toute l'année 2010. Compte tenu du terme de son mandat, une somme de 11 111,10€ correspondant à l'exercice *pro rata temporis* de son mandat de Président pour l'exercice 2010 a été versé à Jacques Stern en 2010.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Philippe LAZARE - Président-Directeur Général (depuis le 20 janvier 2010)

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
Rémunération fixe	500 000,04 €	500 000,04 €	500 000,04 €	500 000,04 €
Rémunération variable	500 000,00 €***	875 000,00 €	675 000,00 €***	290 000,00 €
Rémunération exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €****	0,00 €
Jetons de présence	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avantages en nature	12 018,99 €	12 018,99 €	11 987,40 €	11 987,40 €
TOTAL	1 012 019,03 €	1 387 019,03 €	1 536 987,44 €	801 987,44 €

* Montants dus : rémunérations attribuées au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

** Montants versés : rémunérations versées au cours de l'exercice

*** Rémunération variable maximale due

**** Rémunération exceptionnelle allouée par décision du Conseil du 25 février 2011

La décomposition des avantages en nature visés dans le tableau ci-dessus est la suivante :

- 4 271,40 € en 2009 et 4 271,40 € en 2010 au titre d'une voiture en rapport avec la fonction ;
- 7 747, 59 € en 2009 et 7 716 € en 2010 au titre d'une assurance perte de mandat.

La rémunération fixe de Philippe LAZARE a été déterminée par le Conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'Ingenico.

La rémunération variable de Philippe LAZARE pour 2009 avait été fixée, par décision du Conseil d'administration du 11 mars 2009, comme pouvant atteindre 100% de sa rémunération fixe (500 000 €) et a ventilé ledit bonus en plusieurs tranches : 75% sont adossés à l'atteinte d'objectifs de croissance, de rentabilité, de liquidité et de maîtrise des risques ; la part

restante est attribuée à la discrétion du Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations

Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration du 17 mars 2010 a décidé que Philippe LAZARE recevrait une somme de 290 000 € en tant que rémunération variable au titre de 2009.

La rémunération variable de Philippe LAZARE pour 2010 a été fixée par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010. Les critères de détermination de cette rémunération fixés par le Conseil d'administration du 11 mai 2010 comprennent une partie liée aux résultats à hauteur de 70% (soit 350 K€ - pouvant atteindre 150% de ce montant, soit 525 K€ en fonction de l'atteinte des résultats -) et une partie liée aux critères qualitatifs à hauteur de 30% (150 K€). Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration du 25 février 2011 a décidé que Philippe LAZARE recevrait une somme de 575 520 € en tant que rémunération variable au titre de 2010.

Jacques STERN - Président (jusqu'au 20 janvier 2010)

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus*	Montants versés**	Montants dus*	Montants versés**
Rémunération fixe	200 000,04 €	200 000,04 €	200 000 €	11 111, 10 €***
Rémunération variable	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rémunération exceptionnelle	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Indemnités de départ				200 000,00 €****
Jetons de présence	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avantages en nature	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	300 000,04 €	300 000,04 €	200 000 €	311 111, 10 €

* Montants dus : rémunérations attribuées au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement

** Montants versés : rémunérations versées au cours de l'exercice

*** 11 111,10 € correspondant à l'exercice *pro rata temporis* de son mandat de Président pour l'exercice 2010

**** Toutes les explications relatives aux indemnités de départ sont données dans la partie du Document de Référence en relation avec le tableau Engagements d'indemnités de départ.

La rémunération fixe de Jacques STERN a été déterminée par le Conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'Ingenico.

La rémunération exceptionnelle de Jacques STERN correspond à la réalisation de missions spécifiques liées à ses compétences techniques, autorisées par le Conseil d'administration selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce. Par décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2009, ces missions n'ont pas été renouvelées pour l'exercice 2010.

Suite à la fusion des fonctions de Président et de Directeur Général intervenue par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010, Jacques STERN a reçu, en janvier 2010, une indemnité de révocation de 200 000 € ainsi qu'une somme brute de 11 111,10 € correspondant à l'exercice *pro rata temporis* de son mandat de Président pour l'exercice 2010. Début 2010, il a également perçu une rémunération brute de 100 000 € correspondant aux missions spécifiques liées à ses compétences techniques exercées en 2009.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009*	Montants versés au cours de l'exercice 2010**
ALLAN GREEN		
Jetons de présence	25 371,21 €	31 605 €
Autres rémunérations		
DOMINIQUE HEDON		
Jetons de présence	12 995, 01 €	
Autres rémunérations		
JEAN-PAUL JAINSKY		
Jetons de présence	14 851,44 €	17 640 €
Autres rémunérations		
MICHEL MALHOITRE		
Jetons de présence	21 658, 35 €	22 050 €
Autres rémunérations		
ALAIN MARCHETEAU		
Jetons de présence	15 470, 25 €	18 375 €
Autres rémunérations		
XAVIER MORENO		
Jetons de présence	23 514,78 €	33 075 €
Autres rémunérations		
EMMANUEL MOUNIER		
Jetons de présence	-	16 905 €
Autres rémunérations	-	
JEAN-JACQUES POUTREL		
Jetons de présence	15 470,25 €	23 520 €
Autres rémunérations		
THIBAUT POUTREL		
Jetons de présence	22 895,97 €	22 050 €
Autres rémunérations		
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT		
Jetons de présence	12 376, 20 €	19 110 €
Autres rémunérations		
ELIE VANNIER		
Jetons de présence	42 079,08 €	47 775 €
Autres rémunérations		
CONSELLIOR		
Jetons de présence		22 785 €
Autres rémunérations		
VINCE TALLENT		
Jetons de présence	24 133, 59 €	
Autres rémunérations		
GUILLAUME CERUTTI		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
WILLIAM NAHUM, CENSEUR		
Jetons de présence	19 183, 11 €	19 110 €
TOTAL	249 999, 24 €	294.000 €

* Enveloppe globale de 300 000 € pour l'exercice 2009 fixée par l'assemblée générale du 15 mai 2009

** Enveloppe globale de 300 000 € pour l'exercice 2010 fixée par l'assemblée générale du 11 mai 2010

Les jetons attribués à compter de l'exercice 2009 l'ont été selon une clef de répartition favorisant les administrateurs indépendants, la Présidence des Comités et tenant compte de la présence tant aux Comités qu'aux Conseils.

Pensions, retraites et autres avantages versés aux mandataires sociaux

Néant

Engagements d'indemnités de départ

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
PHILIPPE LAZARE Directeur Général depuis le 17 juillet 2007, puis Président-Directeur Général depuis le 20 janvier 2010	Non	Non	Oui*	Non
JACQUES STERN Président du 27 juin 2007 au 20 janvier 2010	Non	Non	Oui**	Non

* Philippe Lazare a été renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010 (5^{ème} résolution) puis reconduit en tant que Président-Directeur Général par décision du Conseil d'administration de même date.

Le dispositif existant en cas de révocation de Philippe LAZARE, qui avait été pris par décisions du Conseil d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier et 14 mars 2008, a été reconduit par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010 à l'exception cependant de la partie de ce dispositif applicable durant les 12 mois suivant sa nomination initiale, qui était devenue sans objet.

Conformément à l'article L.225-42-1 du Code de commerce, ce dispositif a fait l'objet d'une résolution (9^{ème} résolution) approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 11 mai 2010.

Ainsi dans le cas de révocation de Philippe LAZARE pour tout motif autre qu'une faute lourde, le dispositif suivant s'appliquera :

- Philippe LAZARE percevra un an de rémunération calculée sur sa rémunération brute annuelle payable au titre de son mandat de Directeur Général d'Ingenico ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Ce dispositif étant soumis aux conditions de performance suivantes :

- Progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

** Il est rappelé que le dispositif mis en place en cas de révocation pour tout motif autre qu'une faute lourde de Jacques STERN, avait été fixé lors des Conseils d'administration du 17 juillet et 12 décembre 2007.

- En cas de révocation dans les douze mois suivant sa nomination, deux ans de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'administration d'Ingenico soit deux fois 200 000 € ;
- Un an de cette même rémunération au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination ;
- Maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Lors de sa séance du 23 janvier 2008, le Conseil d'administration a décidé, conformément à la Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007, de subordonner les indemnités et rémunérations différées dues à Jacques STERN aux conditions de performance suivantes :

- Appréciation de la régularité et de l'efficacité de sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités ; suivi des procédures de contrôle interne...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands actionnaires...) ;
- Maintien ou augmentation des parts de marché de la Société pendant l'exercice du mandat.

Le Conseil d'administration du 20 janvier 2010 a réuni les fonctions de Président et de Directeur Général, mettant ainsi fin aux fonctions de Président de Jacques STERN.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 janvier 2010 :

« S'agissant de l'indemnité qui sera versée à Jacques STERN à raison de la cessation de ses fonctions de Président, il est rappelé que, conformément à l'article L. 225-42-1, 5^{ème} alinéa du Code de commerce, le Conseil d'administration doit vérifier que les conditions de performance prévues lors de sa réunion du 23 janvier 2008 et approuvées par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008 sont bien respectées.

Il est rappelé qu'en cas de révocation de sa fonction de Président, pour tout motif autre qu'une faute lourde, au-delà des douze premiers mois suivant sa nomination, le dispositif prévu par décisions du Conseil du 17 juillet et du 12 décembre 2007, et également approuvé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008, est le suivant :

- indemnité égale à un an de rémunération calculée sur le total de la rémunération brute annuelle payable à Jacques STERN au titre de son mandat en tant que Président du Conseil d'administration d'Ingenico, soit 200 000 € ; et
- maintien du droit aux actions gratuites qui lui ont été attribuées et pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive ; en l'espèce, la période d'acquisition relative à 20 000 actions qui ont été attribuées gratuitement à Jacques STERN lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2008 et du 24 juin 2009 n'a pas encore expiré.

Ce dispositif est subordonné aux conditions de performance suivantes, telles que fixées par le Conseil d'administration du 23 janvier 2008 :

- appréciation de la régularité et de l'efficacité dans sa mission de Président de la Société tant au sein de la Société elle-même (tenue et déroulement des Conseils et Comités, suivi des procédures de contrôle interne...) qu'à l'extérieur de la Société (représentation de la Société auprès des administrations, des grands clients, des grands consommateurs) ; et
- maintien ou augmentation des parts de marchés de la Société pendant l'exercice du mandat.

Il est également rappelé qu'aux termes des articles L. 225-42-1, 5^{ème} alinéa et R.225-34-1, 2^{ème} alinéa du Code de commerce, le versement de toute indemnité liée à la cessation des fonctions est interdit avant que le Conseil d'administration n'ait constaté le respect des conditions de performance et que la décision du Conseil constatant le respect de ces conditions de performance devra être publiée sur le site Internet de la Société dans un délai maximal de 5 jours suivant la réunion du Conseil et devra pouvoir y être consultée au moins jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Tout versement qui serait effectué en méconnaissance de ces mesures serait nul de plein droit.

Le Conseil procède alors à l'examen des conditions en question :

S'agissant de l'appréciation de la régularité et de l'efficacité de la mission de Jacques STERN en qualité de Président de la Société au sein de la Société elle-même, le Conseil constate les éléments suivants :

- le Conseil constate le fonctionnement régulier des organes de la société depuis 2007, qu'il s'agisse des Conseils, des Comités et de l'Assemblée générale. Le Conseil souligne notamment la fréquence de ces réunions ; ainsi le Conseil s'est réuni 10 fois en 2007 et 2008 et 9 fois en 2009. Les quatre Comités se sont également réunis régulièrement comme ceci est indiqué dans le rapport qui a été préparé annuellement par Jacques STERN conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce. L'Assemblée Générale a, elle-même, été convoquée à deux reprises en 2008, dans le cadre de l'approbation des comptes et de l'opération Sagem.
- le Conseil constate, pendant la durée de l'exercice de son mandat, la mise en place d'une procédure visant à évaluer le bon fonctionnement du Conseil ;
- le Conseil constate que la Société a, dans un Communiqué en date du 17 décembre 2008, indiqué que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel elle se réfère ;
- le Conseil constate que la composition du Conseil a été améliorée en termes d'indépendance des membres puisque deux membres qualifiés comme tels ont été nommés en mars 2008 ;
- le Conseil constate que le contrôle interne a été renforcé notamment par l'adoption du référentiel COSO.

S'agissant de l'appréciation de la régularité et de l'efficacité de la mission de Jacques STERN en qualité de Président de la Société à l'extérieur de la Société, le Conseil constate les éléments suivants :

- sous l'impulsion de Jacques STERN, Ingenico est désormais membre de l'AFEP et de l'IFA ;
- Jacques STERN a organisé un colloque intitulé « La sécurité de bout en bout dans un monde ouvert et mobile » qui s'est tenu le 4 juin 2009.

S'agissant du maintien ou de l'augmentation des parts de marchés de la Société, le Conseil constate que pendant l'exercice du mandat de Jacques STERN en tant que Président, Ingenico est devenu leader mondial des solutions de paiement notamment par le rachat des activités « terminaux de paiement » de la société Sagem Sécurité en mars 2008. Par ailleurs, Ingenico a également mis en œuvre le plan stratégique défini fin 2008 qui s'est traduit, entre autres, par une prise de participation dans la société Roam Data, active dans le domaine du paiement mobile et surtout par l'acquisition du Groupe easycash fin 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, Jacques STERN ne prenant pas part au vote :

- décide que Jacques STERN cessera de bénéficier de sa rémunération de Président du Conseil d'administration à compter de ce jour ; ainsi compte tenu de la date de cessation de son mandat, Jacques STERN percevra, au titre de 2010, une rémunération pour la période du 1^{er} janvier au 20 janvier 2010 ;
- constate la réalisation par Jacques STERN des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 janvier 2008 ;
- décide, en conséquence, le versement au profit de Jacques STERN d'une indemnité de cessation des fonctions de 200 000 € et le maintien de son droit aux 20 000 actions qui lui ont été attribuées gratuitement par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 25 juin 2008 et 24 juin 2009. »

Cette décision a été mise en ligne sur le site de la société le 22 janvier 2010.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant

Participation, actions de performance et stock-options des mandataires sociaux

Actions attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'attribution définitive
Philippe LAZARE	11 mai 2010	46 774	856 900	11 mai 2012	11 mai 2014	*
TOTAL	-	46 774	856 900	-	-	

Les actions attribuées à Philippe LAZARE au cours de l'exercice 2010 l'ont été, sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 14 mars 2008, dans le cadre d'un programme de co-investissement combinant un investissement de la part de certains salariés et mandataires sociaux du Groupe Ingenico avec une attribution gratuite de sept (7) actions de la Société pour chaque action investie sous réserve de la réalisation de conditions d'attribution définitive à savoir :

- une condition de présence et
- des conditions de performance associant des niveaux d'atteinte d'EBITDA et de performance du cours de l'action de la Société.

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions d'attribution définitive
Jacques STERN	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions devenues disponibles	Condition d'acquisition
Philippe LAZARE	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.225-197-1, II, al. 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit, pour les actions attribuées gratuitement au Directeur Général, soit décider que ces actions ne pourront être cédées par l'intéressé avant la cessation de ses fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'il sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Pour chacune des attributions d'actions gratuites décidées au profit de Philippe LAZARE (réunions du Conseil du 17 juillet 2007, du 23 janvier 2008, du 11 mars 2009, du 24 juin 2009 et, s'agissant des actions qui lui ont été attribuées dans le cadre du plan de co-investissement, réunions du 30 mars et du 11 mai 2010), le Conseil avait décidé, conformément aux termes de l'article L.225-197-1, II, al. 4 du Code de commerce,

que l'intégralité des actions ainsi attribuées à Philippe LAZARE devait rester au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Compte tenu des pratiques de marché et des recommandations de place et compte tenu également de l'évolution du contexte, le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a modifié ces contraintes de conservation comme suit : Philippe LAZARE devra, à tout moment, conserver et détenir au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions, 15% du nombre global de l'ensemble des actions définitivement acquises à l'issue de leur période de conservation étant entendu que les actions qui seraient, le cas échéant, cédées devront l'être dans le respect de la réglementation boursière applicable et des procédures en place au sein de la Société.

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions devenues disponibles	Condition d'acquisition
Jacques STERN	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.225-197-1, II, al. 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit, pour les actions attribuées gratuitement au Président, soit décider que ces actions ne pourront être cédées par l'intéressé avant la cessation de ses fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'il sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Pour chacun des attributions d'actions gratuites d'actions décidées au profit de Jacques Stern, le Conseil d'administration avait décidé que l'intégralité des actions ainsi attribuées devaient rester au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions en tant que Président.

Stock-options des mandataires sociaux

AGE du 4 MAI 2000	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Plan E
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Directeur Général agissant sur délégation	15 avril 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	858 000	145 000	151 500	110 000	30 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :					
GÉRARD COMPAIN	100 000	0	0	50 000	0
JEAN-MARIE DESCARPENTRIES	0	120 000	0	0	0
YVES SABOURET	0	0	0	50 000	0
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2006	25 juillet 2006	20 avril 2007	10 juin 2007	8 juillet 2007
Date d'expiration	15 avril 2011	25 juillet 2011	20 avril 2012	10 juin 2012	8 juillet 2012
Prix de souscription	5,37 €	8,42 €	10,36 €	10,99 €	13,93 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	679 252	145 024	92 349	100 456	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2010	165 508	0	57 234	10 000	30 000
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2010	16 121	0	2 271	0	0

AGE du 18 octobre 2004	Plan F	Plan G	Plan H
Date du Conseil d'administration ou de la décision du Directeur Général agissant sur délégation	14 décembre 2004	-	19 octobre 2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	209 500	-	425 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :			
AMEDEO D'ANGELO	0	-	150 000
DAVID ZNATY	0	-	100 000
Point de départ d'exercice des options	14 décembre 2007	-	19 octobre 2008
Date d'expiration	14 décembre 2012	-	19 octobre 2013
Prix de souscription	11,07 €	-	11,01 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010	77 273	-	326 264
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques au 31 décembre 2009	111 063	-	75 074
Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2010	23 305	-	33 167

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode de retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe LAZARE	-	-	-	-	-	-
Jacques STERN	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe LAZARE	-	-	-	-
Jacques STERN	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Participation des mandataires sociaux au 31 décembre 2010

(sur la base d'un capital de 51 511 971 € et 70 254 746 droits de vote théoriques)

	Nombre d'actions	% Actions	Nombre DDV	% DDV
Philippe Lazare	229 475	0,450%	231 050	0,330%
Jacques Stern	28 620	0,050%	30 744	0,040%
Allan Green	40 190	0,080%	80 380	0,110%
Jean-Paul Jainsky	1 079	0,002%	2 140	0,003%
Michel Malhouitre	670 779*	1,300%	1 341 558	1,910%
Alain Marcheteau	1 096	0,002%	2 157	0,003%
Xavier Moreno	2 102	0,004%	2 102	0,002%
Emmanuel Mounier	1 010	0,001%	1 010	0,001%
Jean-Jacques Poutrel	294 697	0,570%	553 837	0,790%
Thibault Poutrel	831 519	1,610%	1 663 038	2,370%
Elie Vannier	2 155	0,004%	3 216	0,004%
Thierry Seizilles de Mazancourt	1 060	0,002%	2 120	0,003%
Consellior SAS	10 619	0,020%	21 238	0,030%
NOMBRE TOTAL	2 114 401	4,100%	3 934 590	5,600%

* dont 38 627 titres en indivision avec son épouse

Limitation d'intervention sur titres

Le Conseil d'administration a établi en 2005 un règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le Conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du Conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du Conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration dans le cadre de leurs fonctions sont soumises aux dispositions de l'article L.465-1 du Code Monétaire et Financier et des articles 621-1 à 622-2 du Règlement Général de l'AMF relatives aux informations privilégiées, obligations d'abstention et délits et manquements d'initiés.

En particulier, si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une influence sensible sur le cours de bourse du titre de la société, ou d'une filiale ou d'une participation, les membres du Conseil doivent s'abstenir d'utiliser cette information en acquérant ou en cédant ou en

tendant d'acquérir ou de céder pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, soit directement soit indirectement, les instruments financiers auxquels se rapporte cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

Ils doivent également s'abstenir de :

- communiquer cette information à une autre personne en dehors du cadre normal de leur travail, de leur profession ou de leurs fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elle leur a été communiquée ;
- recommander à une autre personne d'acquérir ou de céder, ou de faire acquérir ou céder par une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, les instruments financiers auxquels se rapportent cette information ou les instruments financiers auxquels ces instruments sont liés.

En pratique, un calendrier comportant des fenêtres négatives d'intervention sur titres et notamment adossé aux dates de communication financière est remis aux administrateurs à la fin de chaque exercice social, pour l'exercice à venir.

Opérations réalisées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé

Déclarant	N° et date de la Décision / Information AMF	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire	Montant de l'opération
ELIE VANNIER	N°210D2075 du 30 avril 2010	Actions	Acquisition	27 avril 2010	28 avril 2010	Euronext Paris	19,365 €	19 365 €
ELIE VANNIER	N° 210D2947 du 21 juin 2010	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	14 juin 2010	17 juin 2010	Euronext Paris	16,85 €	454,95 €
JACQUES STERN	N°210D2949 du 21 juin 2010	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	15 juin 2010	17 juin 2010	Euronext Paris	16,85 €	4 566, 35 €
JEAN-JACQUES POUTREL	N°210D3033 du 23 juin 2010	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	15 juin 2010	21 juin 2010	Euronext Paris	16,85 €	74 814 €
PERSONNE PHYSIQUE LIÉE À JEAN-JACQUES POUTREL	N°210D3034 du 23 juin 2010	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	15 juin 2010	21 juin 2010	Euronext Paris	16,85 €	11 357 €
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT	N°210D3050 du 25 juin 2010	Actions	Autres types d'opération (paiement du dividende en actions)	15 juin 2010	23 juin 2010	Euronext Paris	16,85 €	303, 30 €

Autres informations**Situation de conflit d'intérêt**

A la date du dépôt du présent Document de Référence, Jacques STERN est en conflit d'intérêt compte tenu du contrat conclu avec la société Cryptolog International, société fournisseur d'Ingenico, dont lui-même et son épouse détiennent indirectement 20,9 % du capital. Thibault POUTREL est également en conflit d'intérêt, détenant indirectement 1,59% de cette même société.

Ce contrat est dûment indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Contrats de service

Aucun membre du Conseil d'administration de la Société n'a conclu, au cours de l'exercice écoulé, de contrat de service avec la Société ou les sociétés du Groupe prévoyant l'octroi d'avantage à leur échéance.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

II) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Disposition en matière de révocation de Monsieur Jacques STERN

Nature et objet

Selon autorisation de vos Conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008, 14 mars 2008 et 20 janvier 2010 :
Indemnité de départ suite à révocation au 20 janvier 2010

Modalités

Suite à révocation au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination, la société a attribué à Jacques STERN un an de rémunération soit 200 000 euros avec maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

2) Engagements au bénéfice de Monsieur Philippe LAZARE, Président Directeur Général

Nature et objet

Selon autorisation de vos Conseils d'administration du 17 juillet 2007, 12 décembre 2007, 23 janvier 2008 et 14 mars 2008 :
Indemnité de départ en cas de révocation et conditions de performance

Modalités

En cas de révocation, pour tout autre motif qu'une faute lourde,

- dans les 12 mois suivant sa nomination : la société lui attribuera deux ans de rémunération, calculée sur la rémunération brute annuelle au titre de son mandat en tant que Directeur Général ;
- au-delà des 12 premiers mois suivants sa nomination : la société lui attribuera un an de rémunération ;
- le maintien du droit aux actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition ne serait pas encore devenue définitive.

Conditions de performance :

- progression de l'EBIT en ligne avec la progression du chiffre d'affaires pendant la période d'exercice du mandat ;
- maintien ou augmentation des parts de marché de la société pendant l'exercice du mandat.

L'intégralité du dispositif concernant Philippe LAZARE a été renouvelé à l'identique, à l'exception du dispositif applicable durant les 12 mois suivant sa nomination initiale en 2007, devenant sans objet, par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010 et approuvé par l'assemblée générale du 11 mai 2010.

3) Contrat CRYPTOLOG

Nature et objet

Selon autorisation de votre Conseil d'administration du 20 septembre 2006
Convention avec la société CRYPTOLOG qui propose de fournir sa solution de PKI Cryptolog Identity en mode hébergé.

Modalités

A ce titre, un montant de 20 451,60 euros hors taxes a été pris en charge au cours de l'exercice.

Paris et Paris La Défense, le 28 février 2011
Les Commissaires aux Comptes
SA C.G.E.C. KPMG Audit IS
Sophie BRULEBOIS Jean-Pierre VALENSI
Associée Associé

INFORMATIONS SUR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaire :

KPMG Audit IS S.A.S.
(512 802 653 RCS Nanterre)
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle - 92 939 Paris - La Défense Cedex

Représentée par M. Jean-Pierre VALENSI

KPMG Audit IS S.A.S. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Date de première nomination : 11 mai 2010

Suppléant :

KPMG Audit ID S.A.S.
(512 802 653 RCS Nanterre)
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle - 92 939 Paris - La Défense Cedex

KPMG Audit ID S.A.S. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Date de première nomination : 11 mai 2010

KPMG Audit IS S.A.S. et KPMG Audit ID S.A.S. ont été nommés lors de l'assemblée du 11 mai 2010 (7^e résolution), pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

Titulaire :

Conseil Gestion Expertise Comptable
(722 016 706 RCS Paris)
111-113, rue de Reuilly - 75012 Paris

Représentée par Melle Sophie BRULEBOIS

C.G.E.C. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Date de première nomination : 9 juin 1989

Date du dernier renouvellement : 11 mai 2010

Suppléant :

M. Daniel BOULAY
111-113, rue de Reuilly - 75012 Paris

M. Daniel BOULAY est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Date de première nomination : 9 juin 1989

Date du dernier renouvellement : 11 mai 2010

Les mandats de CGEC et de M. Daniel BOULAY ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 11 mai 2010 pour 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous présente son rapport au titre de l'exercice 2010 sur la composition du Conseil d'administration et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne Ingenico et le terme « Groupe » désigne la Société ainsi que les entités juridiques (« filiales ») pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, ce qui s'accompagne, généralement, de la détention de la moitié au moins des droits de vote.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 25 février 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur, règles de déontologie et code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a souhaité regrouper, préciser et compléter les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, ainsi qu'apporter un complément d'information sur les règles déontologiques qui concernent l'ensemble de ses membres.

A cet effet, le Conseil d'administration a établi en 2005 un document comportant un règlement intérieur et des règles de déontologie. Ce document permet, entre autres, d'intégrer les règles de gouvernement d'entreprise auxquelles le Conseil adhère et, notamment, celles relatives au fonctionnement et missions du Conseil et des comités ou, encore, à la déontologie des membres du Conseil, par exemple en matière de transactions sur titres de la Société.

Par ailleurs, le 17 décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et il les appliquera.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, tel que rendu public par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 et mis à jour en avril 2010, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

La Société a publié un communiqué en ce sens le 19 décembre 2008.

Ce code est consultable sur le site www.code-afep-medef.com.

La Société s'écarter néanmoins des recommandations contenues dans ce code sur trois points qui sont décrits et justifiés aux paragraphes « Administrateurs indépendants », « Représentation hommes/femmes au Conseil d'administration » et « Durée des fonctions » ci-après

1.2 Composition du Conseil d'administration

1.2.1 Membres du Conseil d'administration

La Société est dirigée par un Conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 12 des statuts, de trois à treize membres.

Les propositions de nomination de membres du Conseil d'administration sont préalablement examinées par le comité rémunérations et nominations et par le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique.

Au 31 décembre 2010, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Nom	Age	Fonction	Première nomination / Dernier renouvellement	Expiration du mandat à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année
PHILIPPE LAZARE	54 ans	Président-Directeur Général et Administrateur	15 mars 2006 / 11 mai 2010	2015
ALLAN GREEN	49 ans	Administrateur	18 octobre 2004 / 11 mai 2010	2015
JEAN-PAUL JAINSKY	60 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
MICHEL MALHOUITRE	62 ans	Administrateur	15 février 1980 / 10 mai 2007	2012
ALAIN MARCHETEAU	66 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
XAVIER MORENO	62 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
EMMANUEL MOUNIER	37 ans	Administrateur	11 mars 2009	2013
JEAN-JACQUES POUTREL	76 ans	Administrateur	19 avril 2005	2010
THIBAUT POUTREL	33 ans	Administrateur	6 février 2002 / 5 mai 2006	2011
THIERRY SEIZILLES DE MAZANCOURT	52 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
JACQUES STERN	61 ans	Administrateur	19 avril 2005	2010
ELIE VANNIER	61 ans	Administrateur	14 mars 2008	2013
CONSELLIOR SAS	-	Administrateur	31 octobre 2006	2010

* Les fonctions de Directeur Général de Philippe LAZARE prennent fin à l'échéance de son mandat d'administrateur

Les fonctions de Président et de Directeur Général, dissociées depuis 2004, ont été réunies par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2010. Depuis cette date, Philippe Lazare est Président-Directeur Général de la Société. Cette évolution vise à permettre à la Société de simplifier son processus décisionnel et de renforcer son efficacité opérationnelle. Suite à la réunion de ces fonctions, Jacques STERN est demeuré administrateur.

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

Tous les administrateurs sont de nationalité française.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs durant l'exercice figure dans le rapport de gestion, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

1.2.2 Administrateurs indépendants

Le code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées prévoit que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionariat de contrôle et de la moitié dans les autres.

Aux termes de son règlement intérieur, le Conseil d'administration s'efforce de compter en son sein au moins trois membres indépendants, selon les critères d'indépendance prévus dans le code de référence.

Il est rappelé que ces critères sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe ;
 - ou pour lequel la société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de

la société. Au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit potentiel d'intérêt potentiel.

A ce jour cependant, et suite aux conclusions du Conseil après avis du Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique du 22 février 2011, le Conseil comprend uniquement deux membres considérés comme indépendants, selon ces critères, à savoir M. Elie VANNIER et M. Xavier MORENO.

La Société n'est donc pas conforme sur ce point aux dispositions de son Code de référence et à son Règlement Intérieur.

Cette non-conformité s'explique essentiellement par des raisons liées aux opérations ayant affecté le capital et à la structure capitalistique actuelle de la Société.

En effet, en 2008, l'entrée d'un nouvel actionnaire au capital, Sagem Sécurité désormais dénommé Morpho, a modifié l'environnement actionnarial de la Société. Des postes au Conseil d'administration ont ainsi été réservés à ce nouvel actionnaire.

Par ailleurs, les mandats soumis à renouvellement au cours de l'assemblée générale du 11 mai 2010, concernaient le mandat du Président-Directeur Général et l'un des actionnaires majoritaires actuels.

Par voie de conséquence, la Société n'est pas en mesure de respecter les recommandations de même nature, relatives à la composition du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Cela étant :

- Le Comité Rémunérations et Nominations est présidé par Xavier MORENO, un des administrateurs indépendants et Elie VANNIER, le second administrateur indépendant, est également membre de ce Comité;
- La présidence du Comité d'Audit est assumée par Elie VANNIER, administrateur indépendant, qui dispose, par ailleurs, de compétences particulières en matière financière ou comptable, telles que requises par l'Ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, ayant notamment exercé le poste de Directeur Général Finance au sein de la société GrandVision ;
- Le Comité Stratégique et le Comité Gouvernement d'Entreprise et Ethique comportent en leur sein un administrateur indépendant, ce qui reflète le rôle important attendu de leur part.

1.2.3 Représentation hommes/femmes au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration ne comporte aucune femme en son sein.

Toutefois, en vue de se conformer à ses obligations légales et recommandations du Code de Référence, il sera proposé à la prochaine Assemblée de nommer une candidate. Ainsi la société respectera les recommandations du Code AFEP / MEDEF applicables dans l'immédiat sur ce point.

1.2.4 Censeurs

Le Conseil d'administration peut accueillir en son sein un ou plusieurs censeurs qu'il désigne sur proposition de son Président, ayant pour mission, de par leur expérience et compétences particulières, d'éclairer le Conseil d'administration sur les choix et orientations à donner. Le ou les censeurs ne peuvent participer aux délibérations du Conseil d'administration qu'avec voix consultative.

A cet égard, le Conseil examine la qualité des nominations proposées au regard de la compétence et des expertises nécessaires aux travaux du Conseil d'administration.

Il existe, à ce jour, un censeur en fonction, M. William NAHUM, nommé par le Conseil d'administration du 15 mars 2006 pour une durée de six ans, conforme à celle prévue au règlement intérieur.

1.3 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.4 Durée de fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Le code AFEP / MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 recommande que la durée du mandat des administrateurs n'excède pas quatre ans, essentiellement, afin que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection.

Pour des raisons liées à son actionnariat et à la composition actuelle de son Conseil d'administration, la Société ne juge pas opportun de proposer une modification des statuts sur ce point. En tout état de cause, la Société estime que la durée actuelle des fonctions n'est pas une entrave au fonctionnement

régulier des organes d'administration et au renouvellement échelonné du mandat des membres.

L'ancienneté moyenne des membres actuels du Conseil, en tenant compte de la date de leur première nomination, est de 6,6 ans.

1.5 Limite d'âge

Le nombre d'administrateurs (personnes physiques ou représentants de personnes morales) âgés de plus de 75 ans, ne peut pas dépasser, à la date de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, le tiers arrondi au chiffre immédiatement supérieur des administrateurs en fonctions. Lorsque cette proportion est dépassée, le plus âgé des administrateurs, exception faite du Président, est réputé démissionnaire d'office.

L'âge moyen des membres actuel du Conseil d'administration est de 56 ans.

1.6 Actions des administrateurs

Outre les dix (10) actions mentionnées à l'article 12 des statuts, chaque administrateur s'engage, conformément au règlement intérieur, à détenir dès sa nomination, mille (1 000) actions.

Selon ce même règlement intérieur, chaque censeur prend l'engagement de détenir, dès sa nomination, cinq cents (500) actions.

Ces actions sont nominatives et doivent être entièrement libérées.

Cette disposition ne s'applique pas aux actionnaires salariés qui seraient nommés administrateurs en application de l'article L.225-23 du Code de commerce.

Au 31 décembre 2010, les administrateurs détenaient, directement, les participations suivantes sur la base d'un capital de 51 511 971 euros divisé en 51 511 971 actions représentant 70 254 746 droits de vote théoriques.

	Nombre d'actions	% Actions	Nombre DDV	% DDV
Philippe Lazare	229 475	0,45%	231 050	0,33%
Jacques Stern	28 620	0,05%	30 744	0,04%
Allan Green	40 190	0,08%	80 380	0,11%
Jean-Paul Jainsky	1 079	0,002%	2 140	0,003%
Michel Malhouitre	670 779*	1,30%	1 341 558	1,91%
Alain Marcheteau	1 096	0,002%	2 157	0,003%
Xavier Moreno	2 102	0,004%	2 102	0,002%
Emmanuel Mounier	1 010	0,001%	1 010	0,001%
Jean-Jacques Poutrel	294 697	0,57%	553 837	0,79%
Thibault Poutrel	831 519	1,61%	1 663 038	2,37%
Elie Vannier	2 155	0,004%	3 216	0,004%
Thierry Seizilles de Mazancourt	1 060	0,002%	2 120	0,003%
Consellior SAS	10 619	0,02%	21 238	0,03%
NOMBRE TOTAL	2 114 401	4,10%	3 934 590	5,60%

* dont 38 627 titres en indivision avec son épouse

1.7 Fonctionnement du Conseil d'administration

1.7.1 Présidence des séances

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être, obligatoirement, une personne physique à peine de nullité de sa nomination.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions du Président du Conseil d'administration prennent fin de plein droit lors de la première assemblée générale ordinaire tenue dans l'année où il atteint 75 ans.

1.7.2 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins, une fois par trimestre.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois.

1.7.3 Convocations

Les convocations sont faites par tous moyens par le Président, ou en son nom, par toute personne qu'il désigne, ou bien encore par la moitié des membres du Conseil d'administration.

A chaque convocation est joint l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, les convocations à assister au Conseil et les documents en support ont été adressés dans un délai moyen de 8 jours précédant la date du Conseil.

Le taux de présence des membres du Conseil d'administration, incluant les membres participant par moyens de télécommunications, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été de 93 %.

Au début de chaque année civile, un calendrier des réunions du Conseil d'administration est arrêté par celui-ci pour l'année en cours, sur proposition de son Président, avec indication des thèmes à traiter.

Sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration :

- les membres du Conseil d'administration ;
- le censeur ;
 - deux membres du comité d'entreprise délégués par ce comité et appartenant, l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers. Ces membres assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative ;
 - les Commissaires aux comptes, uniquement pour les réunions qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires (en particulier les arrêtés de comptes semestriels) ou pour tout autre objet qui nécessiterait leur présence.

Des membres du comité exécutif, notamment le directeur financier, sont régulièrement invités à participer aux réunions en fonction des points de l'ordre du jour.

1.7.4 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil d'administration. Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et qu'ils disposent, notamment, de toutes les informations nécessaires à cette mission.

Le Président transmet aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes les projets de conventions réglementées qui relèvent des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Il informe, également, les Commissaires aux comptes de l'autorisation par le Conseil d'administration de

toute convention réglementée devant être approuvée par l'assemblée générale ordinaire.

Une fois par trimestre au moins, le Directeur Général présente un rapport au Conseil d'administration qui comprend, notamment, un état de l'activité des principales sociétés du Groupe, le chiffre d'affaires, l'évolution du résultat et les variations par rapport aux prévisions.

Le Directeur Général présente régulièrement au Conseil les événements et opérations significatifs relatifs à la stratégie de la Société.

En outre, il communique à chaque Conseil d'administration et, au minimum, les éléments d'activité suivants :

- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et les principales filiales du Groupe ainsi que l'état des liquidités ;
- la masse salariale brute (hors charges sociales) ;
- le stock brut avec marge ;
- le chiffre d'affaires.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe qui lui est présenté par le directeur financier.

Egalement, le Conseil d'administration est tenu informé par le Directeur Général de toute décision visant à la réorganisation interne, les opérations de croissance et les cessions envisagées.

Par ailleurs, les principes comptables retenus, qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers, sont formellement validés par le Directeur Général, revus par le comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et, si nécessaire, portés à la connaissance du Conseil d'administration via le comité d'audit.

Pour les arrêtés correspondant à des comptes publiés, les principales options comptables ainsi que les choix effectués sont expliqués et justifiés par le Directeur Général et la direction financière au comité d'audit en présence des Commissaires aux comptes et portés à la connaissance du Conseil d'administration via le comité d'audit.

1.7.5 Information du Conseil d'administration

L'information préalable et permanente des administrateurs est une condition primordiale du bon exercice de leur mission.

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les

documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont informés, dans la mesure du possible au plus tard huit jours avant la date de la réunion du Conseil d'administration, des questions sur lesquelles est appelé à débattre le Conseil d'administration et reçoivent dans les mêmes délais les éléments nécessaires à l'examen et à la compréhension de ces questions, de manière à être à même d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions. Cette obligation d'information diligente, pertinente et exhaustive, incombe au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général.

Préalablement à la tenue de la réunion, un dossier comprenant les documents afférents aux principaux sujets est remis à chaque administrateur.

De même, les administrateurs doivent s'assurer qu'ils disposent de l'information nécessaire à l'exercice de leur fonction et, le cas échéant, ont le devoir de demander des informations complémentaires.

1.7.6 Représentation des membres du Conseil d'administration

Tout administrateur peut donner, par écrit (par exemple, lettre, télécopie ou télégramme), mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Cette faculté a été utilisée neuf fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

1.7.7 Moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les statuts de la Société stipulent que, sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce, le règlement intérieur du Conseil d'administration pourra prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence, ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

En 2006, le règlement intérieur du Conseil a été adapté sur ce point et au cours de l'exercice 2010, sept séances du Conseil ont donné lieu à l'utilisation de tels moyens.

1.7.8 Prises de décision

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, avec, selon les termes du règlement intérieur, les exceptions suivantes :

(a) les décisions qui doivent être prises à une majorité qualifiée en application de délégations de pouvoirs consentie par l'assemblée générale des actionnaires, et

(b) les décisions qui concernent les matières suivantes (qu'il s'agisse de décisions d'autorisation préalable données au Directeur Général et/ou, le cas échéant au(x) Directeur(s) Général(aux) Délégué(s), ou de toute autre décision du Conseil d'administration relative à ces matières) :

1. toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe Ingenico, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
2. toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;
3. toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 10% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ; et
4. toute augmentation de capital, ou série d'augmentations de capital, susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 20% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ce, même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.

c) les décisions qui concernent les matières suivantes :

1. reconduction, nomination ou révocation du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur Général d'Ingenico ;
2. modification du règlement intérieur du Conseil d'administration qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée ;
3. proposition par le Conseil d'administration d'Ingenico d'un projet de résolution d'assemblée générale qui pourrait avoir pour effet de modifier les règles de majorité qualifiée au sein du Conseil d'administration d'Ingenico et/ou la liste des décisions devant être adoptées à la majorité qualifiée au sein du Conseil d'administration d'Ingenico.

Les décisions visées aux points b) et c) doivent être prises à une majorité qualifiée devant inclure un nombre entier de voix immédiatement supérieur aux deux tiers du nombre total de voix des membres présents ou représentés (chaque administrateur disposant d'une voix).

En cas de rejet d'une proposition de reconduction ou de nomination du Président du Conseil d'administration et/ou du Directeur Général, un nouveau candidat devra être présenté au Conseil dans les cinq jours ouvrés suivant la date de rejet de la proposition. Dans ce cas, la décision sera, par exception à ce qui précède, prise à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

1.7.9 Délibérations

Pour que les délibérations soient valables, le Conseil d'administration doit réunir au moins la moitié des administrateurs en fonction.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, signés par le Président et un administrateur au moins.

Les extraits ou copies de ces procès-verbaux seront valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président.

1.8 Missions du Conseil d'administration et des comités

1.8.1 Les missions du Conseil d'administration

Dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil d'administration exerce notamment les missions suivantes :

- déterminer les orientations stratégiques de la Société et veiller à leur mise en œuvre ;
- gérer toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- examiner les opérations de financement, d'aval, de caution données aux différentes entités du Groupe ;
- étudier toute opération interne ou externe susceptible d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan ;
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être consentis par le Directeur Général qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du Conseil d'administration. En pratique, le Conseil d'administration fixe annuellement un montant global, et par engagement, en deçà duquel son autorisation n'est pas nécessaire.

Le Conseil d'administration autorise également, selon la procédure de l'article L.225-38 du Code de commerce, les conventions passées entre la Société et l'un de ses dirigeants, administrateurs ou actionnaires disposant de plus de 10 % des droits de vote de la Société, ainsi que tout engagement pris au bénéfice du Président ou du Directeur Général, correspondant à des rémunérations ou avantages dus du fait en raison de la cessation de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Il prend également les décisions dans les domaines précités au paragraphe 1.7.8.

1.8.3 Les comités

Le Conseil d'administration a constitué en son sein des comités destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont composés essentiellement d'administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents, nommés par le Conseil d'administration.

Toutefois, les comités peuvent également comprendre un ou plusieurs censeurs ou un ou plusieurs membres extérieurs choisis en raison de leurs compétences particulières. Ces membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent se faire représenter.

Le Président du Conseil d'administration assiste à toutes les réunions des comités.

Chaque comité rend compte, par la voix de son Président, de ses missions à la prochaine séance du Conseil d'administration.

Un procès-verbal de chaque réunion d'un comité est établi par le secrétaire du Conseil d'administration, transmis aux membres du comité pour approbation à l'occasion de la réunion suivante et communiqué au Président du Conseil d'administration. Il est tenu au siège de la société un registre des délibérations de chaque comité.

Dans son domaine de compétence tel que décrit ci-dessous, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration. Le comité a également la possibilité d'interroger les collaborateurs du Groupe, dans le strict cadre de l'exécution de sa mission, en vue de procéder aux contrôles et vérifications auxquels il est tenu.

- **Le comité stratégique**

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de huit membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Allan GREEN, Président, Jean-Paul JAINSKY, Michel MALHOUITRE, Xavier MORENO, Emmanuel MOUNIER, Jean-Jacques POUTREL, Thibault POUTREL et Jacques STERN

Le comité stratégique a, notamment, pour attributions :

- d'examiner les projets de nouveaux investissements, en France ou à l'étranger, ou de développement des implantations existantes ainsi que tout projet de cession d'actifs ou de participations, afin de permettre au Conseil d'administration de donner les autorisations nécessaires ;
- d'effectuer périodiquement un suivi des investissements réalisés et de procéder à toute étude ou toute mission appropriée ;
- d'examiner les propositions de prises de participation éventuelles dans le capital de la Société, formulées par des investisseurs financiers ou par des Groupes industriels, notamment dans le cadre de rapprochement d'activités.

A cet effet, le comité stratégique dispose, en relation avec le Président ou le Directeur Général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

Il peut, également, faire appel, sur autorisation du Conseil d'administration, à tout Conseil ou expert extérieur.

Le comité rend compte périodiquement au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité stratégique s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et a, entre autres, examiné les projets d'acquisitions des sociétés Korvac à Singapour, FDI en Espagne, Payzone en France, le renforcement de la participation au sein de la société Fixed & Mobile Pte à Singapour ainsi que le financement de ces opérations. Le Comité a également été très impliqué dans le cadre de l'offre portant sur le capital de la société au courant du 2^{ème} semestre 2010.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 a été de 87 %.

- **Le comité audit et financement**

La Société n'a pas expressément indiqué adhérer au rapport Poupert-Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. En pratique cependant, la Société respecte les recommandations du rapport.

Aux termes du Règlement Intérieur de la société, le Comité audit et financement doit être composé de trois membres au minimum et de sept membres au maximum. Il doit être présidé par un administrateur indépendant et tant le Président que les membres sont désignés par le Conseil d'administration parmi les membres expérimentés en matière financière et comptable.

En pratique, au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de cinq membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Elie VANNIER, Président, Guillaume CERUTTI, Alain MARCHETEAU, William NAHUM et Thibault POUTREL.

Le Président, Elie VANNIER, est membre indépendant du Conseil. Son expérience et son expertise notamment en matière financière sont décrites dans le rapport de gestion et sont également rappelées au paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

Les autres membres du Comité disposent également de compétences en matière financière et comptable, notamment au regard de leur expérience professionnelle, tel que rappelé dans le rapport de gestion.

Le Comité Audit et Financement, a pour mission d'apporter son assistance au Conseil dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la société telle que prévue par la loi et les statuts de la Société, et le cas échéant un devoir d'alerte en cas d'irrégularité ou d'anomalie identifiées dans les états financiers ou les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société.

Il est chargé d'assurer le suivi et d'apporter son avis au Conseil d'administration sur les sujets suivants :

- le contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes ;
- les conditions d'arrêté et le contenu des résultats annuels et semestriels ;
- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- les opérations financières (endettement, fonds propres, quasi fonds propres...) significatives proposées par la Société ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité dispose de la collaboration et de la participation de l'ensemble des directions fonctionnelles de la société et de ses filiales. Il peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission et suivant autorisation du Conseil d'administration, à tout Conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.

Par ailleurs, certains sujets comme le traitement comptable ou les aspects financiers d'opérations significatives doivent être examinés en liaison avec différents Comités et dans ce contexte, le Comité Audit et Financement peut requérir la collaboration du Président des Comités concernés selon des modalités que ces Présidents fixeront entre eux, en accord avec le Président du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice écoulé, outre les comptes sociaux et consolidés 2009 et les comptes du 1^{er} semestre 2010, les sujets suivants ont notamment été examinés par le Comité : le budget 2010, la procédure de renouvellement des commissaires aux comptes, le bilan 2009 de l'audit interne et le programme 2010, la stratégie de financement et les couvertures de change et un certain nombre de sujets de nature fiscale.

Le Comité Audit et Financement se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité d'audit s'est réuni 9 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 a été de 91%.

• Le comité rémunérations et nominations

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de six membres, dont un Président, nommés par le Conseil d'administration : Xavier MORENO, Président, Allan GREEN, Jean-Jacques POUTREL, Michel MALHOUITRE, Thierry SEIZILLES de MAZANCOURT et Elie VANNIER.

Le comité des rémunérations et nominations présente des recommandations au Conseil d'administration en matière de rémunération des mandataires sociaux, en matière de plans d'attribution d'actions gratuites et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice tant des salariés que des dirigeants du Groupe et, plus généralement, en matière d'actionnariat salarié.

Il est également chargé de formuler des recommandations en matière de candidatures aux organes de direction et de contrôle et au Conseil d'administration en qualité d'administrateur ou de censeur.

Le comité rend compte périodiquement au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le comité des rémunérations et nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et a également été consulté une fois par voie électronique.

Il a, notamment, été saisi des sujets suivants :

- la réunion des fonctions de Directeur Général et de Président ;
- la rémunération variable du Président-Directeur Général au titre de 2009 et la fixation des conditions de sa rémunération variable pour 2010 et dans ce contexte, le renouvellement de l'indemnité de départ prise à son profit dans le cadre du renouvellement de son mandat ;
- la répartition de jetons de présence au titre de 2009 et le montant de cette enveloppe pour 2010 ;
- le plan d'actionnariat salarié ;
- le plan de co-investissement ;
- un plan d'attribution d'actions gratuites.

Le taux de présence des membres du comité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 a été de 100%.

• Le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de trois membres, dont un Président, nommé par le Conseil d'administration : William NAHUM, Président, Alain MARCHETEAU et Emmanuel MOUNIER.

Par ailleurs, Elie VANNIER a été nommé membre de ce Comité par décision du Conseil d'administration du 18 janvier 2011.

Ce comité statue sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise et à l'éthique au sein du Groupe.

Le comité rend compte périodiquement au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Aux termes du règlement intérieur, le comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

En pratique, le comité de gouvernement d'entreprise et d'éthique s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le taux de présence des membres du comité au cours de cet exercice a été de 67%.

Il a, notamment, procédé à l'évaluation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009 sur la base d'un questionnaire dont les résultats ont été présentés par le Comité au Conseil du 17 mars 2010. Le Conseil a pris acte de certaines suggestions d'amélioration, notamment s'agissant du nombre d'administrateurs indépendants.

Il a, par ailleurs, examiné le guide de l'AMF du 3 novembre 2010 portant sur la prévention des manquements d'initiés et ce, en le mettant en relation avec les dispositifs existants au sein de la société et a étudié sur la recommandation de l'AFEP / MEDEF d'avril 2010 en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des Conseils d'administration.

L'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2010 a eu lieu au cours de la séance du Comité du 22 février 2011, dont il a été rendu compte au Conseil du 25 février 2011.

• Le comité des opérations

Au 31 décembre 2010, ce Comité était composé de trois membres, dont un Président, nommé par le Conseil d'administration : Jean-Paul JAINSKY, Président, Allan GREEN et Thibault POUTREL.

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi de la réalisation et de l'évolution des opérations significatives en cours.

En pratique, le comité des opérations s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et a notamment examiné l'état des synergies et de l'intégration au sein du Groupe.

1.9 Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Outre l'examen des travaux spécifiques préparés par les comités tels que décrits ci-dessus, les activités du Conseil d'administration durant les réunions de l'exercice clos au 31 décembre 2010 ont porté, notamment, sur :

- l'arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2009 et l'affectation du résultat ;
- la préparation de l'assemblée générale mixte annuelle : le Conseil d'administration a arrêté le texte des résolutions devant être soumises à l'assemblée générale mixte annuelle du 11 mai 2010 ainsi que le rapport de gestion et le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société ;
- la réunion des fonctions de Président et du Directeur Général et le renouvellement des fonctions du Président-Directeur Général ;
- les conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce : le détail de ces conventions est présenté dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- les dispositifs d'association des salariés au capital dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié, d'un plan d'attribution d'actions gratuites et d'un plan de co-investissement ;
- l'augmentation du capital social dans le cadre du paiement du dividende en actions, d'une opération réservée aux salariés, d'une opération d'attribution d'actions gratuites par incorporation de réserves ainsi que la réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues ;
- l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Ingenico France (anciennement Sagem Monétel) et l'acquisition des sociétés Payzone, Korvac et FDI ;
- l'offre portant sur le capital de la société intervenue au cours du 2^{ème} semestre 2010.

Enfin, il approuvé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, faisant ainsi usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 mai 2010.

II. LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général sont précisées à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil et rappelées ci-après.

L'assentiment du Conseil d'administration est requis préalablement à la désignation, par le Directeur Général, de toute personne appelée à exercer les fonctions de représentant permanent de la société, ou des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, au Conseil d'administration ou de surveillance d'une société qui n'est pas elle-même directement ou indirectement contrôlée par la société. Le Conseil d'administration statuera sur propositions et avis formulés, le cas échéant, par le Comité des Rémunérations et Nominations.

Par ailleurs, le Conseil doit préalablement autoriser les opérations suivantes :

- (i) fixation du budget consolidé annuel ;
- (ii) fixation du plan d'affaires consolidé ;
- (iii) tout investissement, désinvestissement, prise de participation, acquisition, apport, cession d'actifs, opération de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif d'un montant supérieur à 25 millions d'euros ;
- (iv) toute souscription d'emprunt dès lors que le montant de l'opération en cause excède 35 millions d'euros et toute émission d'emprunts obligataires ou non obligataires d'un montant supérieur à 35 millions d'euros ;
- (v) toute opération susceptible d'affecter de façon substantielle la stratégie et le périmètre d'activité du Groupe Ingenico, dont l'enjeu financier est supérieur à 50 millions d'euros ;
- (vi) toute opération dont l'enjeu financier est supérieur à 100 millions d'euros ;
- (vii) toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 10% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs et ne comportant pas de droit préférentiel au profit des actionnaires existants ; et
- (viii) toute augmentation de capital ou série d'augmentations de capital susceptible d'affecter le capital et/ou les droits de vote d'Ingenico dans une proportion supérieure à 20% du nombre total des titres de capital ou des droits de vote d'Ingenico en moins de douze mois consécutifs, et ce même avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires existants.

III. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts et sont décrites dans la partie Informations Juridiques et Financières du Document de Référence portant sur l'exercice 2010.

IV. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX / INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIÈRE D'OFFRE PUBLIQUE

4.1 Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages des mandataires sociaux

4.1.1 Rémunérations des membres du Conseil d'administration

Les jetons attribués depuis l'exercice 2009, le sont selon une clef de répartition favorisant les administrateurs indépendants, la Présidence des Comités et tenant compte de la présence tant aux Comités qu'aux Conseils.

4.1.2 Rémunération du mandataire social dirigeant

- La rémunération fixe de Philippe LAZARE a été déterminée par le Conseil d'administration en tenant compte des rémunérations pratiquées au sein de sociétés ayant une activité identique ou similaire à celle d'Ingenico.
- La rémunération variable de Philippe LAZARE pour 2010 a été fixée par décision du Conseil d'administration du 17 mars 2010. Les critères de détermination de cette rémunération fixés par le Conseil d'administration du 11 mai 2010 comprennent une partie liée aux résultats à hauteur de 70% (soit 350 K€ - pouvant atteindre 150% de ce montant, soit

525 K€ en fonction de l'atteinte des résultats -) et une partie liée aux critères qualitatifs à hauteur de 30% (150 K€). Sur la base de ces éléments, le Conseil d'administration du 25 février 2011 a décidé que Philippe Lazare recevrait une somme de 575 520 € en tant que rémunération variable au titre de 2010.

- Philippe LAZARE bénéficie par ailleurs des avantages en nature suivants : une voiture en rapport avec la fonction ; une assurance perte de mandat.
- Philippe LAZARE s'est également vu attribuer 46 774 actions gratuites par décision du Conseil d'administration du 11 mai 2010 sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 14 mars 2008, et ce, dans le cadre d'un programme de co-investissement combinant un investissement de la part de certains salariés et mandataires sociaux du Groupe Ingenico avec une attribution gratuite de sept (7) actions de la Société pour chaque action investie. Les conditions d'attribution définitive sont les suivantes :
 - une condition de présence et
 - des conditions de performance associant des niveaux d'atteinte d'EBITDA et de performance du cours de l'action de la Société.

Philippe LAZARE ne bénéficie pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

- Philippe LAZARE dispose également d'une indemnité de départ dont les modalités sont décrites dans la partie Gouvernement d'Entreprise du Document de Référence

Conformément à la réglementation applicable, l'ensemble des rémunérations dues/versées aux mandataires sociaux sont décrites dans la partie Gouvernement d'Entreprise du Document de Référence et le rapport de gestion.

4.2 Informations susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

Les informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique sont, le cas échéant, et conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, décrites dans le rapport de gestion.

V. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La Société se fonde sur le référentiel de contrôle interne international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis) et structure la description de son dispositif de contrôle interne dans le cadre du présent rapport selon les principes généraux édictés par ce référentiel.

5.1 Définition et objectifs du contrôle interne

La Société adopte la définition du contrôle interne proposée par le COSO :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne mis en place au sein de la Société, aussi bien conçu et aussi bien appliqué soit-il, ne peut offrir aux actionnaires, aux dirigeants et au Conseil d'administration qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs précités. La probabilité d'atteindre ceux-ci est soumise aux limites inhérentes à tout système de

contrôle interne, qu'il s'agisse du jugement exercé lors des prises de décisions qui peut être défaillant, de la nécessité d'étudier le rapport coût/bénéfices avant la mise en place de contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

5.2. Périmètre couvert par le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe.

5.3. Description des procédures de contrôle interne

La société structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle ;
- l'évaluation des risques ;
- les activités de contrôle ;
- l'information et la communication ;
- le pilotage.

Environnement de contrôle : l'environnement de contrôle constitue le fondement de tous les autres éléments du contrôle interne. Il couvre les thèmes liés à l'intégrité, l'éthique et la compétence

du personnel, le style de management des dirigeants, la politique de délégation des responsabilités, d'organisation et la formation du personnel et enfin, les règles de gouvernance mises en place à l'initiative du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société comprend un Comité audit et financement dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le présent rapport. Il joue un rôle essentiel dans le pilotage du contrôle interne puisqu'il a notamment pour missions :

- d'examiner et d'évaluer toute question relative à l'établissement, au contrôle et à la publication des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés des comptes ;
- de revoir le programme annuel d'audit interne et suivre les recommandations formulées par les Commissaires aux comptes et l'audit interne ;
- de se tenir informé de l'évolution des travaux dans le domaine de la gestion des risques.

La Charte d'éthique mise en place au sein du Groupe reprend et formalise les règles de comportement essentielles attendues dans le Groupe de la part de tous les collaborateurs et constitue un outil important pour maintenir la qualité de l'environnement de contrôle au sein du Groupe.

La démarche d'auto-évaluation de la qualité de l'environnement de contrôle dans les filiales du Groupe initiée en 2009 s'est poursuivie en 2010. Le plan d'audit interne 2011 prend en compte les résultats de l'exercice. Ce processus de mise à jour de l'auto-évaluation est mis en œuvre sur une base annuelle.

Evaluation des risques : *toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs et qui doivent être maîtrisés, c'est-à-dire identifiés et évalués. Les principaux risques auxquels doit faire face la Société sont décrits dans la partie Activités du Document de Référence 2010.*

La méthode de maîtrise des risques utilisée par Ingenico est fondée, d'une part, sur l'évaluation des risques à l'aide d'une cartographie et, d'autre part, sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter le risque. La méthode d'analyse et de prévention des risques est placée sous la responsabilité de la direction de l'audit interne.

Le Groupe Ingenico met sa cartographie des risques à jour périodiquement. En 2009 elle a mis en évidence une dizaine de risques de nature stratégique, commerciale, opérationnelle, humaine et financière, chaque risque ayant fait l'objet d'une évaluation de sa probabilité d'occurrence, de son impact potentiel et de l'efficacité des moyens de contrôle existants. Des plans d'actions permettant de réduire l'exposition d'Ingenico aux risques identifiés comme étant les plus

importants ont été définis pour une mise en place échelonnée sur les années 2010 et 2011. Ces plans d'actions sont conduits par les responsables « propriétaires » de chacun des risques précisément chargés des plans de contrôle et de réduction des risques.

Afin d'assurer la surveillance des risques et du processus de gestion des risques, le Conseil d'administration est informé, par l'intermédiaire du comité gouvernement d'entreprise et éthique et du comité audit et financement des principales actions entreprises pour la surveillance des risques telles que la création de postes de contrôleurs internes en filiale, la mise en place d'une charte d'éthique et de délégations d'autorité, ou encore la réalisation d'un manuel de contrôle interne.

Activités de contrôle : *les activités de contrôle peuvent se définir comme l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la Direction Générale.*

Sous l'impulsion de la direction générale de la Société, un corps de règles et de procédures a été mis progressivement en place pour chacune des directions générales, opérationnelles ou fonctionnelles. De plus, le Groupe exerce un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque unité opérationnelle et de l'application des politiques du Groupe.

Afin d'accroître l'homogénéité des règles et procédures, un manuel de contrôle interne a été réalisé pour l'ensemble du Groupe. Il comprend, pour chaque chapitre, une liste détaillée des objectifs de contrôle à atteindre et des contrôles clé à mettre en place. Ce manuel a également été mis en cohérence avec la cartographie des risques du Groupe.

Information et communication : *une information sur le contrôle interne pertinente doit être identifiée, recueillie et chiffrée sous une forme et dans des délais qui permettent à chaque responsable concerné de prendre connaissance des carences identifiées et de suivre les actions correctrices nécessaires.*

La stratégie du Groupe Ingenico consiste à avoir une très forte présence locale dans le monde et notamment dans cinq régions principales. Il est en effet très important d'être proche de nos clients et partenaires afin de leur proposer les meilleures solutions parfaitement adaptées à leurs spécificités régionales. C'est là une des grandes forces commerciales du Groupe. Les circuits d'information et les modalités d'organisation ont été conçus afin que toute carence de contrôle interne, et également toute bonne pratique mise en place par une entité géographique ou fonctionnelle soient remontées et partagées auprès de l'ensemble des responsables concernés.

L'organisation des Régions reflète celle de la Direction du Groupe, permettant ainsi une accélération des prises de décision, une plus grande efficacité et une fluidité accrue dans les échanges entre la direction du Groupe et les Régions.

L'information et la communication autour du contrôle interne sont étroitement liées à l'organisation du Groupe :

- contrôle budgétaire via la réalisation mensuelle d'un rapport sur l'analyse de la performance (reporting). Chaque région réalise un reporting qui est consolidé en central, l'objectif étant de pouvoir comprendre l'origine des ventes et la marge générée, d'analyser le résultat opérationnel dégagé et d'identifier les variations par rapport au budget ;
- chaque mois, une revue entre les responsables de régions / pays et le comité de direction est tenue afin d'analyser, ensemble, la performance et les problèmes opérationnels à traiter.

En outre, les fonctions centrales doivent s'assurer, pour leurs domaines respectifs, du respect de la stratégie opérationnelle du Groupe. Ainsi, la direction des opérations s'assure notamment que la production est effectuée selon les normes définies en central et par les sous-traitants approuvés par cette même direction. De son côté, le marketing détermine et valide les politiques produits et marketing déclinées dans les régions.

Pilotage : les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soient évaluées, dans le temps, les performances. Pour cela, il convient de mettre en place un système de suivi permanent et de procéder à des évaluations périodiques.

Afin de procéder à des évaluations périodiques, un département audit interne, rattaché au Président - Directeur Général, est en place. Il effectue des missions auprès de l'ensemble des services centraux du Groupe et des filiales et assure le suivi des sujets liés au contrôle interne et à la gestion des risques.

Un plan d'audit interne est défini annuellement, en fonction des résultats des audits internes effectués les années précédentes et de la cartographie des risques mentionnée précédemment et des résultats de la campagne d'auto-évaluation. Ces audits peuvent concerner des filiales, des processus ou porter sur des sujets ponctuels à la demande du Comité de Direction ou du Président-Directeur Général.

En 2010, l'audit interne a réalisé le programme d'audit approuvé par le Comité audit et financement. Il a fait mettre en œuvre les plans d'actions nécessaires pour corriger les insuffisances observées. Les différents travaux effectués en 2010 n'ont pas révélé de défaillances ou d'insuffisances significatives du contrôle interne.

5.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

5.4.1 Organisation comptable et financière

Au plan humain et organisationnel et, afin de garantir la totale transparence entre les services opérationnels et la direction financière et le meilleur niveau d'information possible sur les opérations, le Groupe a opté pour l'organisation suivante :

- rapport hiérarchique des contrôleurs financiers et/ou directeurs financiers des filiales au directeur financier du Groupe et non au directeur de la filiale ou de la région ;
- réunions plusieurs fois par an entre les membres du comité de direction et les directeurs de régions ;
- mise en place d'un système de gestion comptable commun aux principales entités du Groupe ;
- mise en place d'un plan de compte identique ;
- rédaction d'un « Controllers' Book » compilant toutes les instructions nécessaires au reporting et à l'établissement des liasses de consolidation.

De ce fait, la fonction comptable et financière a accès à toutes les informations nécessaires à l'élaboration des comptes pour le périmètre couvert par l'ensemble des opérations.

5.4.2 Systèmes d'information comptables et financiers

Comme indiqué précédemment, Ingenico a eu pour objectifs, dans les années précédentes, d'uniformiser les systèmes d'information (SAP, Magnitude).

Le format du reporting de gestion, principal outil d'analyse de performance opérationnelle des entités, a permis de rendre comparable l'analyse des performances des entités du Groupe sur les différentes lignes de produits et de services ainsi que sur les coûts d'exploitation. Pour information, les données de gestion mensuelle sont produites sur la base d'arrêtés de comptes mensuels.

5.4.3 Communication de l'information financière et comptable

Les informations de nature financière et comptable ne sont diffusées qu'après revue et accord du directeur financier.

La Société tient un calendrier de ses obligations en matière de communication comptable et financière au marché.

5.4.4 Organisation du contrôle interne au plan financier

Les principaux outils permettant de contrôler en continu la fiabilité des informations financières sont les suivants :

- diffusion régulière à tous les contrôleurs d'instructions pour la construction des budgets, du reporting et des liasses de consolidation ;
- plan de compte comptable commun à toutes les entités ;
- analyse détaillée mensuelle de la performance de toutes les entités sur la base du reporting : ce processus permet de valider la correcte traduction financière de l'activité de l'entreprise et la prise en compte des éventuels risques d'exploitation (retard dans les encaissements des clients, avoirs à émettre, litiges, stocks excédentaires...) et permet en même temps de revoir la justification des principaux actifs ;
- réalisation d'un arrêté trimestriel statutaire des entités sociales suivi d'une consolidation et d'un rapprochement avec le reporting pour identification des éventuels écarts ; cet arrêté inclut une revue de la dépréciation des stocks au plan mondial avec le département des opérations ;
- analyse régulière de la trésorerie de toutes les sociétés du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie (sous la responsabilité du directeur financier), de tous les financements du Groupe ;
- centralisation, auprès de la trésorerie, de toutes les opérations de couverture pour toutes les sociétés ;

- centralisation des ouvertures / fermetures des comptes bancaires et de la mise en place de tous les pouvoirs bancaires ;

- mise en place finalisée d'une trésorerie centralisée (système de cash pooling).

5.5 Les évolutions

Le Groupe Ingenico attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration décrits dans ce rapport en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 2010, le Groupe Ingenico se fixe pour objectif de mettre en avant les principales réalisations suivantes :

- procédure en place pour suivre chaque année l'occurrence et le niveau de maîtrise des risques dans le Groupe ;
- amélioration permanente du fonctionnement de l'audit interne Groupe et du protocole de communication relatif au contrôle interne ;
- poursuite de l'adaptation de la démarche d'accompagnement et de responsabilisation des entités opérationnelles en matière de contrôle interne, notamment pour les entités récemment entrées dans le Groupe ;
- nouveau raccourcissement des délais de publication des résultats.

Philippe LAZARE
Président Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ INGENICO S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ingenico S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225 37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise. Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 février 2011

KPMG Audit IS

Jean-Pierre VALENSI

Associé

Paris, le 28 février 2011

C.G.E.C. S.A.

Sophie BRULEBOIS

Associée

INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs et embauches

Effectif total au 31.12.2010

L'effectif total d'Ingenico SA était de 624 personnes au 31 décembre 2010 (contre 428 personnes en 2009, soit +46% due à l'intégration des effectifs d'Ingenico France SAS). Ingenico SA a effectué un total de 72 embauches (contre 90 en 2009, soit -20%), dont 49 à durée indéterminée, 4 à durée déterminée et 4 en contrats d'alternance. A ceci, s'ajoutent 15 stagiaires reçus dans le cadre de leur stage d'études.

Année 2010	Hommes	Femmes	Ensemble
CADRES Niveau 3	187	46	233
CADRES Niveau 2	228	47	275
CADRES Niveau 1	7	6	13
ASSIMILÉS CADRES	29	27	56
EMPLOYÉS / MAITRISES	18	29	47
TOUTES CATÉGORIES	469	155	624

Pour information, l'effectif total du Groupe (périmètre de consolidation) était au 31 décembre 2010 de 3 069 salariés (contre 2 830 fin 2009).

Difficultés de recrutement

Ingenico SA ne rencontre pas de difficultés particulières en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel, à l'exception des spécialistes SAP pour la DSI Groupe.

Licenciement

En 2010, aucun cas de licenciement à caractère économique n'a été déclaré. Sur un effectif total de 624, il y a eu 15 licenciements pour un motif personnel.

Recours aux heures supplémentaires

Ingenico SA a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2010 a été de 2 448,25 heures (contre 861,68 heures en 2009) pour un montant brut de 26 834,72 € (contre 18 608,33 € en 2009), effectuées par 67 personnes et représentant l'équivalent de 11% de l'effectif.

Recours à l'intérim

L'intérim chez Ingenico SA représente en moyenne 1,03% de l'effectif (contre 0,60% en 2009), pour un nombre moyen mensuel de 6,42 travailleurs temporaires (2,6 en 2009) et une durée moyenne des contrats de 5,48 mois (contre 2,3 mois en 2009).

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Il n'y a eu aucun plan de réduction des effectifs en 2010, chez Ingenico SA.

Organisation du travail

Ingenico SA applique la Convention Collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils de sociétés de conseil ainsi que des accords d'entreprises dont plusieurs signés au cours de l'année 2010.

Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans quasiment toutes les catégories. Sur un effectif de 32 collaborateurs à temps partiel (contre 13 en 2009), la grande majorité travaille à 4/5^{ème}, principalement dans le cadre d'absences le mercredi, 4 personnes sont en congé parental.

Aucun salarié ne travaille à temps partiel imposé.

Absentéisme par motif

Motifs d'absentéisme	Nb jours calendaires d'absences	Nb jours (calendaires) normalement travaillés	% d'abs
Maladie	2 285	173 252	1,32%
Accidents du travail et de trajet	10	173 252	0,01%
Maternité - Paternité et adoption	1 075	173 252	0,62%
Evénements familiaux	296	173 252	0,17%
Autres absences	338	173 252	0,20%
TOTAL	4 004	173 252	2,31%

Pourcentage d'absentéisme :

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence subie} \times 100}{\text{Nombre de jours (calendaires) normalement travaillés}}$$

Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la deuxième année.

En euros	2009			2010		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
CADRES Niveau 3	4288	5 872	5 555	5 087	6 328	6 083
CADRES Niveau 2	4232	4 407	4 373	4 119	4 320	4 286
CADRES Niveau 1	2871	3 278	3 203	2 822	2 877	2 851
ASSIMILÉS CADRES	2506	2 523	2 518	2 169	2 522	2 352
EMPLOYÉS / MAITRISES	2288	2 359	2 312	2 162	1 831	2 036

Charges patronales

Le montant annuel des charges patronales en 2010 s'élève à 18 709 milliers euros (en 2009, ce montant était de 14 522 milliers euros).

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord entre la société Ingenico SA et le Comité d'Entreprise dès juin 2006 et renouvelé en 2009. Le calcul de l'intéressement est défini de façon très précise dans l'accord d'intéressement. Il s'agit d'un pourcentage du résultat opérationnel courant ajusté du Groupe.

L'intéressement est disponible immédiatement, mais il peut être bloqué 5 ans dans le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et bénéficier en contrepartie d'une exonération fiscale.

Évolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées

	Année	Montant
	2010	1 677 €*
Montant versé par salarié	2009	1 400 €
	2008	4 000 €

* A noter qu'une prime exceptionnelle d'intéressement de 1700 € brut par salarié a été versée en 2010. Cette prime était de 600 € brut par salarié en 2009.

Participation

La participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice.

Participation (Accord du 15 juillet 1992 + avenants) :

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une réserve de participation positive.

L'accord a pour objectif de fixer la nature et les modalités de gestion des droits que les membres du personnel de la société Ingenico SA auront au titre de la réserve spéciale de participation qui sera constituée à leur profit en application des articles 7 à 21 de l'ordonnance ainsi que des articles 6 à 31 du décret N° 87-544 du 17 juillet 1987.

Évolution de la participation

	Année	Montant
Montant global de la réserve de participation	2010	0 €
	2009	0 €
	2008	0 €

Aucune participation n'a été distribuée au cours des trois derniers exercices (2008 à 2010) du fait des autres paramètres de la formule de calcul.

Plan épargne entreprise et fonds Ingenico SA**Accord du 10 avril 2008**

Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) est régi par les dispositions du Titre IV du Livre IV du Code de Travail. Il a pour objectif de permettre au personnel de l'Entreprise de se constituer, avec l'aide de celle-ci, un portefeuille de valeurs mobilières et de bénéficier des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective.

Plus d'info : se référer à l'avenant de l'accord PEE de juin 2010

Plan épargne entreprise et actionnariat salarié : opération ISOP 2010

Au cours de l'année 2010, et à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, Ingenico a souhaité associer ses salariés aux succès du Groupe en leur permettant de détenir une part du capital social tout en bénéficiant d'une décote de 20% à la souscription, la prise en charge des frais de souscription et de tenue de compte par l'entreprise et d'un abondement maximum de 2 000 € en contrepartie d'une affectation des sommes au PEE.

Egalité professionnelle**Engagements en faveur de l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

L'application effective des droits issus des principes énoncés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail,

dépend de la vigilance de tous. Les procédures d'alerte et de conseil décrites à l'article 3 du Titre I du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Ingenico, permettent à tous d'assurer le respect des droits décrits au présent article.

Ces droits sont au nombre de 6 :

- Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence ;
- Prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral ;
- Prohibition du travail des enfants ;
- Prohibition du travail forcé ;
- Santé et sécurité ;
- Liberté syndicale et de négociation collective.

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau du Comité d'Etablissement.

Plus d'info : se référer au Code Éthique et de Conduite des Affaires d'Ingenico SA

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs**Relations professionnelles**

La qualité du « climat social » au sein d'Ingenico SA est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

La fusion au 30 septembre 2010 de la société Ingenico France absorbée par Ingenico SA a permis de lancer un vaste chantier d'harmonisation des statuts collectifs. Cette négociation, devant aboutir au plus tard fin 2011, a été engagée avec les Délégués Syndicaux et les deux CE.

Composition du Comité d'Entreprise par collège

A la fin de l'année 2010, les Comités d'Entreprise des deux sociétés coexistent dans l'attente d'un accord instituant un Comité Central d'Entreprise. Ils se composent comme suit :

2010	Titulaires		Suppléants	
	Non Cadre	Cadre	Non Cadre	Cadre
Paris	1	4	1	0
Valence	1	4	1	4
TOTAL	2	8	2	4

Bilan des accords collectifs

Dates et signatures et objet des accords conclus dans l'entreprise pendant l'année considérée (2010)

- 12 février 2010, accord relatif aux Astreintes.
- 2 juin 2010, avenant au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fonds actionnariat salarié.
- 25 juin 2010, accord de substitution à la prime d'ancienneté.

Accords collectifs et Avenants signés avant 2010 (pour mémoire)

- 30 décembre 2009, accord d'entreprise relatif à l'emploi et au travail des Seniors.
- 30 décembre 2009, avenant au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) pour l'adjonction d'un Fonds solidaire.
- 30 juin 2009, avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA signé avec le Comité d'Entreprise.
- 4 mars 2009, accord d'entreprise sur les salaires.
- 30 juin 2008, avenant à l'accord d'intéressement Ingenico SA signé avec le Comité d'Entreprise.
- 10 avril 2008, accord sur le Plan Epargne d'Entreprise.
- 28 novembre 2007, accord de méthode sur le rapprochement Ingenico SA avec Sagem Monetel.
- 15 février 2007, accord sur l'harmonisation et l'adaptation des conditions d'emploi au sein de la société Ingenico SA.
- 30 juin 2006, accord d'intéressement Ingenico SA avec le Comité d'Entreprise.
- 15 juin 2000, accord relatif à la réduction du temps de travail.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2010

Formation continue	% afféré à la formation continue	Montant en € de la masse salariale de l'année N-1
2010	3,13%*	31 462 045 €
2009	2,58%	27 078 872 €

* Dont 0,10% réservé à la formation des populations dites « Seniors », conformément à l'accord d'entreprise

- Nombre de personnes formées : 477 soit 76,44 % de l'effectif au 31.12.2010 (contre 288 en 2009).
- Nombre de formations internes dispensées : 193 (contre 176 en 2009).
- Nombre d'heures de formation : 11 254 heures entièrement consacrées aux stages (contre 6 817 heures en 2009).
- Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) : 21 personnes (contre 5 personnes en 2009).

Le site Intranet Ressources Humaines d'Ingenico SA met à disposition des collaborateurs des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leur droit en matière de DIF.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de personnes handicapées au 31.12.2010 était de 5 personnes (contre 1 personne au 31.12.2009).

Des actions de sensibilisation des équipes de management ont été entreprises au cours de l'année 2010, afin d'encourager l'accueil et l'insertion de travailleurs handicapés.

Une plaquette d'information destinée à l'ensemble des collaborateurs a également été distribuée au cours de l'année 2010.

Rappel : la qualité de travailleur handicapé est reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), Ex-COTOREP.

Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise

Il s'agit des dépenses de transport, de restauration et de logement définies comme suit :

- Transport : prime de transport région parisienne (Carte de Transport).
- Logement : participation légale des employeurs à l'effort de construction (PEEC).
- Restauration : contribution aux dépenses de fonctionnement des cantines et restaurants.

En euros	Montant des dépenses		
	2008	2009	2010
Transport	127 042	161 239	184 570
Logement	89 767	108 894	181 301
Restauration	273 801	315 202	311 109
TOTAL	490 610	585 335	676 980

Le versement au Comité d'Entreprise d'Ingenico SA s'élève à un montant de 446 025 Euros en 2010 (ce montant était de 379 104 Euros en 2009, soit +17,7%).

Importance de la sous-traitance

Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

	2010	
	Montant en euros	%
Travailleurs temporaires	158 270	3%
Prestataires extérieurs	5 734 400	97%
TOTAL	5 892 670	100%

Ingenico SA respecte et promeut la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ingenico SA a mis en place une Charte Ethique applicable à l'ensemble des sociétés du Groupe. Ce Code est l'affirmation ferme de règles identifiées comme fondamentales pour la sécurité du Groupe, pour le bien-être de ses Collaborateurs, pour le renforcement de ses liens avec les tiers et, par conséquent, pour sa performance économique et son développement durable.

Son application effective dans la conduite quotidienne des affaires est donc une des priorités du Groupe.

Ingenico SA se réfère à la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, qui couvre la liberté d'association, la suppression de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et la suppression des discriminations à l'emploi. L'éradication du travail des enfants et du travail forcé fait l'objet d'une attention particulière.

Le Groupe ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, l'emploi des enfants. Cette prohibition concerne les travaux de nature à porter atteinte au droit des enfants d'accéder à l'école et à l'éducation, à leur développement ou à leur santé physique et psychique et de nature à les priver de leur droit à l'enfance et au respect.

Il est donc fondamental de respecter les règles suivantes :

- Respect absolu de la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays où le Groupe est présent. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 16 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.
- L'emploi d'enfants âgés de 16 à 18 ans, n'est possible que dans la stricte mesure où cet emploi ne leur interdit pas l'accès à la scolarité.

- Le management de chaque entité du Groupe doit s'assurer que les sous-traitants et fournisseurs de leur entité respectent ces règles. La Direction Juridique du Groupe leur fournit les outils appropriés à cet égard.

Plus d'info : se référer au Code Ethique et de Conduite des Affaires d'Ingenico SA

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements d'Ingenico SA sont situés en région parisienne (Neuilly-sur-Seine et Suresnes), à Mérignac et, depuis la fusion au 30 septembre 2010 de sa filiale Ingenico France, en région Rhône-Alpes à Guilhaud-Granges près de Valence.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, Ingenico SA a procédé à 224 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée (contre 192 en 2009) et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

Ingenico SA a versé au titre de l'année 2010, 1 765 437 euros au titre de la Contribution Economique Territoriale (ce montant était de 1 400 653 euros au titre de la taxe professionnelle en 2009).

Pour rappel : la loi de finances pour 2010 a réformé la taxe professionnelle

Relation avec les établissements d'enseignement et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 2 ans, Ingenico SA développe un partenariat étroit avec l'ENSICAEN, la seule école d'ingénieur en France à proposer un Master spécialisé en monétique.

L'INSA Lyon fournit également chaque année au moins 3 stagiaires à Ingenico SA.

Ingenico SA dispose par ailleurs de liens privilégiés avec l'ESISAR, école d'ingénieur à Valence. Un des membres du Comité exécutif Ingenico SA est au Conseil d'administration de cette école. Des projets de fin d'études sont systématiquement confiés à la société. Ingenico SA accueille régulièrement des stagiaires et un certain nombre d'ingénieurs sont également issus de cette école.

Ingenico SA a versé en 2010, 234 896 euros au titre de la taxe d'apprentissage (ce montant était de 199 781 euros en 2009).

Manière dont la société promeut la protection de l'environnement

Ingenico SA et ses Collaborateurs considèrent la protection de l'environnement comme une composante essentielle de toutes les activités commerciales du Groupe.

Bien que le Groupe n'ait pas de site de production, le respect de l'environnement et la limitation des émissions de gaz à effet de serre doivent être une préoccupation de tous.

Les Collaborateurs du Groupe sont donc encouragés à :

- Lorsqu'un choix existe, privilégier les fournisseurs et sous-traitants les plus respectueux de l'environnement
- Eviter les consommations d'énergie inutiles par des gestes quotidiens simples et de bon sens : éteindre les lumières en sortant d'une pièce, éteindre les ordinateurs à la fin d'une journée de travail, éviter les consommations d'eau courante inutiles, etc.

- Eviter les consommations de papier inutiles en imprimant les documents informatiques uniquement lorsque le traitement professionnel de l'information qu'ils contiennent l'exige.

Le Groupe est déterminé à protéger l'environnement. Pour se conformer à cet engagement, le Groupe a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables. Les Collaborateurs doivent signaler tous les incidents impliquant des déversements ou des émissions de substances toxiques dans l'environnement.

Les violations des lois environnementales, même involontaires, peuvent donner lieu à de fortes pénalités et à des poursuites ou engager la responsabilité du Groupe, des collaborateurs impliqués ou les deux.

Ce comportement a permis à Ingenico SA d'être certifié ISO 14001 en 2010.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Entreprise responsable, Ingenico s'efforce de préserver l'environnement en déployant un Système de Management certifié ISO 14001 et en mettant en œuvre sa politique environnementale à travers un programme d'amélioration pour diminuer les impacts liés à ses activités et pour prévenir la pollution.

Un Système de Management Environnemental certifié

Dans le contexte actuel, la protection de l'environnement est une préoccupation croissante. Maîtriser l'impact environnemental des activités d'une entreprise nécessite une démarche structurée pour pouvoir s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi Ingenico a fait le choix d'étendre son Système de Management de la Qualité à un Système de Management Intégré, comprenant la dimension environnementale.

En novembre 2010, suite à l'audit de certification réalisé par un organisme indépendant et accrédité, le Groupe Ingenico a obtenu la certification ISO 14001. Standard international en matière de gestion de l'environnement, la norme ISO 14001 donne un cadre de référence afin de fixer l'ensemble des moyens et des procédures qui permettent à l'entreprise de mieux maîtriser l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement. Elle impose un certain nombre de pratiques environnementales comme la mise en conformité avec la réglementation applicable, la détermination et l'évaluation des impacts environnementaux significatifs, l'établissement d'objectifs et d'un programme permettant de les atteindre ou la mise en œuvre de l'amélioration continue à travers certains dispositifs de mesure et de surveillance.

Ingenico a donc renforcé une démarche entreprise depuis plusieurs années en mettant en place un système offrant une structure solide pour permettre l'implémentation de ses axes de progrès et l'amélioration de ses performances environnementales. La certification ISO 14001 obtenue cette année est la reconnaissance des efforts accomplis et la confirmation de l'engagement formel d'Ingenico dans une approche pérenne.

Des réalisations conformes à une politique

A travers la démarche ISO 14001, Ingenico s'est doté d'une politique environnementale en cohérence avec sa position de leader mondial et de sa démarche d'entreprise responsable. Cette politique s'appuie sur quatre principes directeurs.

Exemplarité dans le respect des prescriptions environnementales applicables

Le Groupe Ingenico assure le suivi, l'analyse et l'implémentation des exigences légales en vigueur relatives à l'environnement. En Europe, la réglementation en la matière est la plus conséquente et se renforce de manière continue. Pour Ingenico, il s'agit essentiellement d'assurer la conformité de ses produits aux textes règlementaires et d'agir de manière proactive sur plusieurs aspects.

- La directive **RoHS** (Restriction of the use of certain Hazardous Substances) vise à réduire l'utilisation de certaines substances dangereuses pour la santé et l'environnement entrant dans la composition des produits électriques et électroniques mis sur le marché de l'Union Européenne. Il s'agit notamment du plomb, du mercure ou de retardateurs de flamme (PBB, PBDE). En 2010, la totalité des produits livrés par Ingenico, y compris hors Union Européenne, était conforme à cette directive.
- Le règlement **REACH** (Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of CHemicals), applicable dans l'Union Européenne, impose d'identifier et de remplacer progressivement les substances chimiques les plus préoccupantes par des alternatives appropriées et plus sûres. Exempté de procédure d'enregistrement des substances chimiques, Ingenico suit néanmoins attentivement les listes des substances les plus préoccupantes (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et met en place les outils nécessaires à leur inventaire et leur surveillance auprès des fournisseurs de composants.
- La directive **Piles et Accumulateurs** régit la collecte et le recyclage de ce type de déchets, y compris ceux qui peuvent être incorporés dans les produits électriques et électroniques.
- La directive **WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment), applicable dans l'Union Européenne, oblige les producteurs d'équipements électriques et électroniques à organiser

et financer la collecte, le traitement et l'élimination de leurs produits lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Outre la mise en place de filières spécifiques, Ingenico propose un accompagnement à ses distributeurs afin de tendre progressivement vers un recyclage systématique.

- La directive **Emballages** prévoit d'harmoniser les initiatives européennes, de réduire à la source le poids et le volume d'emballage nécessaire et de minimiser leur nocivité en diminuant leur teneur en métaux lourds.
- La directive européenne **ErP** (Energie related Products) établit un cadre en matière d'éco-conception des produits liés à l'énergie. Ingenico suit de très près l'ensemble des différentes mesures d'exécution et bien que n'étant pas concerné à ce jour par l'une d'entre elles, le Groupe s'efforce de respecter leurs principes dans ses nouvelles gammes de produits.

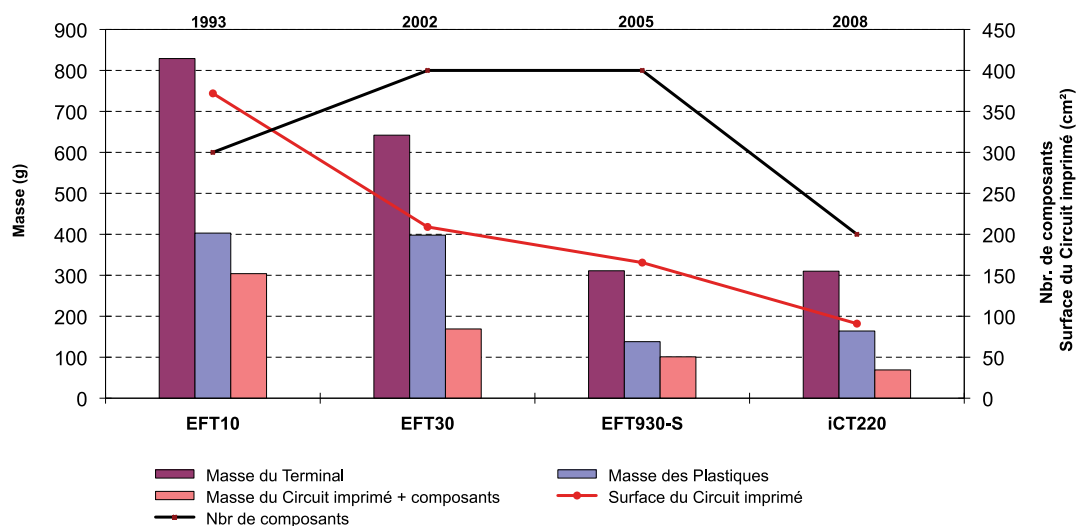
Prise en compte de la dimension environnementale dès la conception des produits

La conception est une étape clé au cours de laquelle les leviers d'action sont les plus importants pour maîtriser les impacts environnementaux des produits.

Ingenico s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et favorise l'« éco-conception » des terminaux par l'élimination des substances dangereuses, l'optimisation de la consommation d'énergie, la réduction du nombre de composants (jusqu'à deux fois moins dans les nouvelles générations de terminaux), l'allongement de leur durée d'utilisation et la facilitation de leur recyclage en fin de vie.

A travers les évolutions technologiques de ses plates-formes hardware, Ingenico poursuit ses efforts en matière d'intégration fonctionnelle et améliore ainsi les performances environnementales associées.

Analyse de la conception des Terminaux Fixes

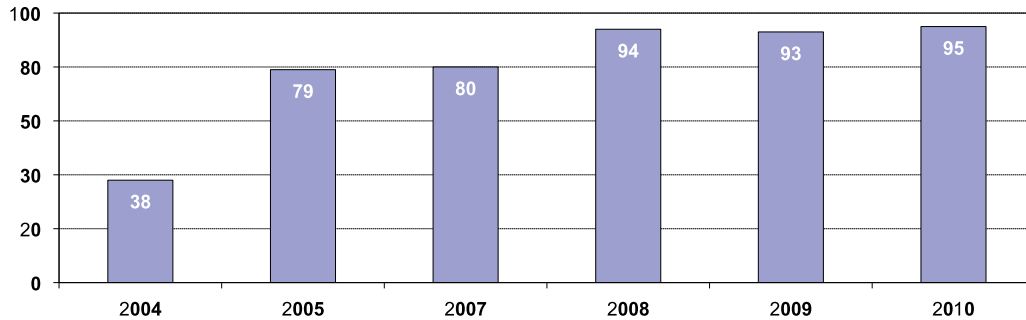


Mise en œuvre d'une politique d'achat responsable intégrant des critères environnementaux

Ingenico ne fabriquant pas ses propres produits (modèle « Fabless »), l'externalisation de la production dans plusieurs EMS (Electronic Manufacturing Services) réclame des exigences accrues envers les différents fournisseurs et sous-traitants, en particulier sur le plan environnemental.

En 2010, 95% des terminaux Ingenico ont ainsi été assemblés dans des EMS eux-mêmes certifiés ISO 14001, et l'objectif est d'atteindre 100% sous 2 ans.

**Pourcentage de la production effectuée dans des usines certifiées ISO 14001
de 2005 à 2010**



Ingenico sera donc plus exigeant dans son cahier des charges fournisseurs afin d'assurer le respect de sa politique environnementale à tous les niveaux. Les aspects environnementaux font déjà partie intégrante du dossier de spécifications dans le cas de développements externalisés.

Amélioration de la prise de conscience environnementale des collaborateurs

Le Groupe Ingenico encourage les salariés à adopter des éco-attitudes dans leurs activités quotidiennes. Ainsi, plusieurs initiatives ont été mises en place pour diminuer la consommation du papier (comme la systématisation des impressions recto/verso), limiter les déplacements par un recours accru à la vidéo-conférence ou encore promouvoir le tri sélectif des déchets.

Des perspectives liées au déploiement d'un programme

Dans la droite ligne des efforts déjà entrepris, Ingenico veille à la consolidation du système mis en place et au déploiement des axes de sa politique à travers un programme environnemental qui est largement communiqué.

Dans ce programme, l'amélioration des impacts liés aux produits est privilégiée. Outre le travail réalisé en amont sur la conception des terminaux, Ingenico fait en sorte que des programmes de recyclage des produits en fin de vie soient mis en place et proposés à ses clients dans tous les pays européens, mais aussi en dehors de l'Europe.

Ingenico est également à la recherche de solutions pour réduire les émissions de CO₂ résultant de l'approvisionnement et de la logistique des produits finis entre les assembleurs et les régions.

Une attention particulière est portée à l'information et la sensibilisation des fournisseurs industriels à la démarche environnementale. Leur prise en compte des exigences d'Ingenico en la matière, ainsi que leur performance environnementale réelle fera l'objet d'une évaluation régulière.

CAPITAL

Capital social au 31 décembre 2010

Le capital au 31 décembre 2010 s'établissait à 51 511 971 € correspondant à un nombre identique d'actions représentant 70 254 746 droits de vote théoriques (incluant les actions privées du droit de vote) et 69 379 303 droits de vote exerçables.

Évolution du capital social au cours des 5 dernières années

Date	Opération	Nombre d'actions émises/ annulées	Nominal	Nombre d'actions	Capital
9 février 2006	Constatation par le Conseil d'administration du 9 février 2006 de l'augmentation du capital en numéraire à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	+ 28 000	1€	29 952 312	29 952 312
31 mai 2006	Constatation par le Conseil d'administration du 22 juin 2006 de l'augmentation de capital à la suite de la levée d'options de souscription d'actions	+ 172 000	1 €	30 124 312	30 124 312
31 octobre 2006	Fusion-Absorption de la société MoneyLine SA	+ 1 882 764	1€	32 007 076	32 007 076
31 décembre 2006	Constatation par le Président le 18 janvier 2007, sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liées aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2006	+ 101 500	1 €	32 108 576	32 108 576
27 juin 2007	Augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 30 mai 2007	+ 266 950	1€	32 375 526	32 375 526
27 juin 2007	Paiement du dividende 2006 en actions	+ 113 418	1 €	32 488 944	32 488 944
13 juillet 2007	Augmentation de capital en rémunération des titres de la société Planet Ödeme Sistem Cözümleri A.S.	+ 271 064	1 €	32 760 008	32 760 008
14 décembre 2007	Création d'actions gratuites pour lesquelles la période d'acquisition est venue à expiration le 14 décembre 2007	+ 100 000	1€	32 860 008	32 860 008
31 décembre 2007	Constatation par le Président le 11 janvier 2008 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2007	+ 70 062	1€	32 930 070	32 930 070
21 février 2008	Constatation par le Directeur Général d'une augmentation de capital pour servir des demandes de conversion de la part de porteurs d'Océane	+ 4 063 216	1€	36 993 286	36 993 286
14 mars 2008	Augmentation de capital en rémunération des titres des sociétés Sagem Monétel, Sagem Denmark et Sagem do Brasil	+ 10 663 046	1 €	47 656 332	47 656 332
31 décembre 2008	Constatation par le Directeur Général le 6 janvier 2009 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	+ 135 342	1 €	47 791 674	47 791 674
24 juin 2009	Paiement du dividende 2008 en actions	+ 597 274	1 €	48 388 948	48 388 948
31 décembre 2009	Constatation par le Directeur Général le 7 janvier 2010 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	+ 248 187	1 €	48 637 135	48 637 135
20 janvier 2010	Annulation d'actions auto-détenues	- 250 000	1 €	48 387 135	48 387 135
15 juin 2010	Constatation par le Président-Directeur Général de la création d'actions dans le cadre du paiement en dividende en actions au titre de l'exercice 2009	+ 290 272	1 €	48 677 407	48 677 407
21 juillet 2010	Constatation par le Président-Directeur Général de création d'actions dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés ⁽¹⁾ et consécutive à des levées d'options ⁽²⁾	+ 172 417 ⁽¹⁾ + 51 581 ⁽²⁾	1 €	48 901 405	48 901 405
30 juillet 2010	Augmentation de capital sur délégation de l'assemblée générale du 11 mai 2010 et décision du Conseil d'administration du même jour par la création d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour vingt actions anciennes	+ 2 445 070	1 €	51 346 475	51 346 475
31 décembre 2010	Constatation par le Directeur Général le 6 janvier 2011 sur délégation du Conseil, de l'augmentation de capital liée aux options de souscription d'actions exercées du 16 juillet au 31 décembre 2010	+ 165 496	1 €	51 511 971	51 511 971

Autorisations d'augmenter, de réduire le capital et de racheter des actions

Capital autorisé non émis

L'état des autorisations en vigueur telles qu'adoptées par l'assemblée générale du 11 mai 2010 est le suivant :

Nature de l'autorisation	Montant maximum de l'autorisation (en valeur nominale)	Plafond cumulé de l'ensemble des augmentations de capital (en valeur nominale)	DPS	Durée	Utilisation des délégations faite au cours de l'exercice
22^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	10 000 000 €	-	oui	26 mois	Le capital a été augmenté de 2 445 070 € le 30 juillet 2010 par la création de 2 445 070 actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires
25^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Emission de BSA à attribuer gratuitement aux actionnaires en période d'offre publique	15 000 000 €	-	oui	18 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
12^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (avec DPS)	30 000 000 € + 15% de l'émission initiale		oui	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
13^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par offre au public dont apports en nature (17 ^{ème} résolution)	15 000 000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
14^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Augmentation de capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société (sans DPS) par placement privé dont apports en nature (17 ^{ème} résolution)	15.000.000 € + 15% de l'émission initiale 10% du capital social		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
18^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange		30 000 000 €	non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010
19^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Augmentation de capital réservée aux salariés	Dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 2% du capital		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010*
20^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Attributions gratuites d'actions à émettre et existantes	Ne peut donner droit à un nombre d'actions supérieur à 5% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010**
21^{ème} RÉOLUTION - AG 11/05/2010 Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions	Le nombre total d'actions ne peut représenter plus de 2% du capital au jour de la décision du Conseil		non	26 mois	Cette délégation n'a pas été utilisée en 2010

* L'augmentation de capital réservée aux salariés constatée le 21 juillet 2010 a été réalisée sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 15 mai 2009

** Les 590 933 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2010, l'ont été sur la base des autorisations données par l'assemblée générale du 14 mars 2008

Capital potentiel

Le capital potentiel est composé exclusivement d'options de souscription et d'actions attribuées gratuitement. Il n'existe aucun autre instrument dilutif.

Plans d'options de souscription d'actions réservées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
Date de l'assemblée générale des actionnaires	18 mars 2003	25 juillet 2003	20 avril 2004	10 juin 2004	8 juillet 2004	14 décembre 2004	Envisagée mais non utilisée	20 septembre 2005
Prix de souscription	95% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date d'attribution							
	5,37 €	8,42 €	10,36 €	10,99 €	13,93 €	11,07 €		11,01 €
Nombre d'options de souscription restantes au 31 décembre 2010	16 121	0	2 271	0	0	23 305	-	33 167
Dilution maximale	0,03%		0,00%			0,05%		0,06%

Soit un pourcentage de dilution maximale du capital au 31 décembre 2010 de 0,15 %.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2010 :

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées								
	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H	Prix moyen pondéré des Tranches
OPTIONS CONSENTIES , durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPTIONS DÉTENUES sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrite est le plus élevé	108 378	58 605	-	2 512	-	-	22 520	24 736	9,793 €

Attribution d'actions gratuites

Attributions gratuites d'actions en 2010

Au cours de l'exercice 2010, la Société a procédé, au profit de salariés et mandataires sociaux du Groupe, à l'attribution de 590 933 actions gratuites faisant ainsi usage des autorisations données par l'assemblée générale du 14 mars 2008.

Pourcentage de dilution résultant des actions gratuites existantes au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, il restait 912 786 actions gratuites encore existantes, pour lesquelles la période d'acquisition n'était pas encore venue à échéance, représentant un pourcentage de dilution du capital de 1,74 %.

Ces actions peuvent être, au choix du Conseil et jusqu'à l'attribution définitive, des actions existantes ou à émettre.

Autorisations financières de rachat d'actions

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice 2010 (article L.225-211 du Code de commerce)

L'assemblée générale du 11 mai 2010 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, pour lequel un descriptif du programme a été inclus dans le Document de Référence déposé à l'AMF le 8 avril 2010.

Ce programme s'est substitué à celui autorisé par la 7^{ème} résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2009.

La mise en œuvre de ce programme a été décidée par le Conseil d'administration du 11 mai 2010.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010 :

- 1 610 047 actions ont été achetées dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 19,671 €.
- 1 753 481 actions ont été vendues dans le cadre du contrat de liquidité au cours moyen de 19,208 €.
- 550 000 actions ont été achetées, hors contrat de liquidité, dans le cadre de mandats, au cours moyen de 17,778 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 17 541,32 €.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2010

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 51 744 actions au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, le portefeuille des actions achetées pour d'autres motifs par la Société, sur la base de l'autorisation de l'assemblée générale du 15 mai 2009 et de précédentes autorisations, s'établissait, au 31 décembre 2010, à 823 699 actions au cours moyen de 16,151 €.

Ainsi, au 31 décembre 2010, la Société détenait un total de 875 443 actions propres soit :

- 51 744 dans le cadre du contrat de liquidité ;
 - 823 699 ayant été acquises pour d'autres motifs.
- soit 1,70 % du capital (sur un total de 51 511 971 actions d'une valeur nominale de 1 €).

Les valeurs de ce portefeuille étaient, à cette date, les suivantes :

- valeur comptable : 14 645 219,16 €
- valeur de marché : 23 720 128,09 €

Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités

Au cours de l'exercice 2010, 715 054 actions auto-détenues ont été utilisées afin d'être attribuées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

Aucune réallocation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Utilisation des actions propres et réallocations à d'autres finalités

Au cours de l'exercice 2010, 715 054 actions auto-détenues ont été utilisées afin d'être attribuées aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

Aucune réallocation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Descriptif du programme de rachat (établi selon l'Article 241-2 Règlement Général AMF)

Une nouvelle autorisation d'achat d'actions propres sera soumise à l'assemblée générale du 28 avril 2011 dans les termes suivants :

Cinquième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à opérer, par tous moyens, en bourse ou autrement, en une ou plusieurs fois, sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de conserver et de remettre des actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et conformément aux pratiques de marché reconnues) ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil

d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite d'actions notamment aux salariés et aux mandataires sociaux dirigeants dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou groupe, et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société, par le biais d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- d'annuler tout ou partie des actions rachetées dans le cadre d'une réduction de capital, dans le cadre et sous réserve de l'adoption de la dixième résolution de la présente Assemblée Générale ;
- et plus, généralement, d'opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que, dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'Assemblée Générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date d'achat, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social. A titre indicatif, il est précisé que, sur la base du capital social au 31 décembre 2010 (composé de 51 511 971 actions), et compte tenu des 875 443 actions auto-détenues par la Société à cette date, le nombre maximal des actions qui pourraient être achetées par la Société s'élèverait à 4 275 754 actions.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, notamment en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir notamment par achat de blocs de titres, ou par l'intermédiaire d'un système multilatéral de négociation ou d'un internalisateur systématique. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres ou en période d'offre publique initiée par la Société, dans le respect de la réglementation boursière.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 50 €. Le montant maximal que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 50 € s'élèverait à 213 787 700 €, sur le fondement du capital social au 31 décembre 2010, compte tenu des actions auto-détenues par la Société à cette date.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le descriptif du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, notamment affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme.

Cette autorisation est conférée pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale et prive d'effet et se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 31 janvier 2011

83 879 des 907 578 actions détenues au 31 janvier 2011 le sont dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF.

823 699 des 907 578 actions détenues au 31 janvier 2011 ont pour objectif d'être attribuées notamment aux salariés et mandataires sociaux dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées, par attribution d'options d'achat d'actions ou par attribution d'actions gratuites, dans le cadre de leur rémunération ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou en cas de levée d'options d'achat, ou encore dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Autorisation financière de réduire le capital

L'assemblée générale du 11 mai 2010, dans sa 23^{ème} résolution, a autorisé la société à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2010.

Une nouvelle autorisation sera soumise à l'assemblée générale du 28 avril 2011 dans les termes suivants :

Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée dans les conditions législatives et réglementaires :

- à annuler à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de

rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce conformément à la cinquième résolution soumise à la présente Assemblée ou dans le cadre des autorisations de programme de rachat antérieures, dans la limite de 10 % du capital, par période de vingt-quatre mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

- à réduire le capital à due concurrence, en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- et, généralement, faire le nécessaire pour la mise en œuvre la présente autorisation, modifier, en conséquence, les statuts et accomplir toutes formalités requises.

La présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

ACTIONNARIAT

Actionnariat au 31/12/2010

Pour les besoins du présent Document de Référence et conformément à la recommandation de l'AMF publiée le 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement

exercés en assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions auto-détenues.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote ¹
Morpho ²	11 630 206	22,58%	22 826 405	32,90%
FMR LLC	2 849 800	5,53%	3 385 4813	4,88%
Jupiter	2 276 801	4,42%	3 492 5943	5,03%
Concert Consellior ⁴	1 909 132	3,71%	3 768 401	5,43%
Thibault Poutrel ⁴	831 519	1,61%	1 663 038	2,40%
Michel Malhouitre ^{4 5}	702 2795	1,36%	1 404 558	2,02%
Nadège Poutrel ^{4 6}	523 931	1,02%	1 036 146	1,49%
Maxime Poutrel ^{4 6}	452 694	0,88%	896 331	1,29%
Tessa Poutrel ^{4 6}	448 403	0,88%	891 995	1,29%
Jean-Jacques Poutrel ^{4 6}	294 697	0,57%	553 837	0,80%
Actionnaires (de référence)	21 919 462	42,55%	39 918 786	57,54%
Membres du Conseil (hors actionnaires de référence) ⁷	266 597	0,52%	274 539	0,39%
Actionnariat salarié	121 665	0,24%	121 665	0,18%
Auto-détention	875 443	1,70%	0	0,00%
Dont contrat de liquidité	51 744	0,10%	0	0,00%
Autres Actionnaires (porteur et nominatif)	28 328 804	54,99%	29 064 313	41,89%
TOTAL	51 511 971	100%	69 379 303	100%

¹ Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Ces droits de vote double ressortent du registre de comptes titres tenus par Caceis Corporate Trust.

² Morpho (anciennement dénommée Sagem Sécurité) est contrôlée par le groupe Safran.

³ Selon une estimation des droits de vote faite par la Société sur la base des informations issues du registre des actionnaires nominatifs géré par Caceis Corporate Trust.

⁴ Positions au nominatif telles qu'elles ressortent du registre des actionnaires géré par l'établissement teneur de comptes titres, Caceis Corporate Trust.

⁵ Soit 632 152 titres détenus par M. Michel Malhouitre, 31 500 titres en nue propriété et 38 627 en indivision avec son épouse.

⁶ M. Jean-Jacques Poutrel a constitué une nue-propriété indivise avec Mme Tessa Poutrel (210 000 titres), M. Maxime Poutrel (210 000 titres) et Melle Nadège Poutrel (210 000 titres) ; M. Jean-Jacques Poutrel est usufruitier de ces 630 000 titres. Les membres de la famille Poutrel ont déclaré suivre une politique de vote indépendante depuis fin 2003.

⁷ L'ensemble des membres du Conseil détient un nombre total de 2 114 401 actions correspondant à 3 934 590 droits de vote soit 4,10% du capital et, sur la base de 69 379 303 droits de vote exerçables, 5,67% des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2% du capital ou des droits de vote.

La société n'est pas contrôlée au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Il n'existe, en conséquence, aucun accord qui pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

A la connaissance de la société, aucune autre variation significative n'est intervenue depuis le 31 décembre 2010.

Évolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Pour les besoins du présent Document de Référence et conformément à la recommandation de l'AMF publiée le 10 décembre 2009, les droits de vote sont ceux effectivement exerçables en assemblée générale et ne prennent donc pas en compte les actions privées de droits de vote telles les actions auto-détenues.

Des droits de vote double sont attachés aux actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Conformément à l'article

L.225-124, alinéa 1 du Code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit, tout comme en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

	31 décembre 2010				31 décembre 2009				31 décembre 2008			
	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Morpho	11 630 206	22,58%	22 826 405	32,90%	10 882 631	22,37%	10 882 631	19,83%	10 663 046	22,31%	10 663 046	20,00%
FMR LLC	2 849 800	5,53%	3 385 481	4,88%	2 440 332	5,02%	2 440 332	4,45%	1 417 766	2,97%	1 417 766	2,66%
Jupiter	2 276 801	4,42%	3 492 5942	5,03%	3 910 386	8,04%	6 634 853	12,09%	3 481 968	7,28%	6 206 435	11,64%
Concert Consellior	1 909 132	3,71%	3768 401	5,43%	2 477 996	5,09%	3 340 506	6,09%	2 408 400	5,04%	3265712	6,13%
Thibault Poutrel	831 519	1,61%	1 663 038	2,40%	791 923	1,63%	1 583 846	2,88%	791 923	1,66%	1 579 339	2,96%
Michel Malhouitre	702 279	1,36%	1 404 558	2,02%	668 838	1,38%	1 337 676	2,44%	668 838	1,40%	1 337 676	2,51%
Nadège Poutrel	523 931	1,02%	1 036 146	1,49%	493 752	1,01%	981 576	1,79%	487 824	1,02%	972 000	1,82%
Maxime Poutrel	452 694	0,88%	896 331	1,29%	427 096	0,88%	849 608	1,55%	422 512	0,88%	841 541	1,58%
Tessa Poutrel	448 403	0,88%	891 995	1,29%	427 051	0,88%	849 520	1,55%	422 469	0,88%	844 937	1,58%
Jean-Jacques Poutrel	294 697	0,57%	553 837	0,80%	266 026	0,55%	512 827	0,93%	247 801	0,52%	489 784	0,92%
Insight Investment	-	-	-	-	-	-	-	-	1 961 779	4,10%	1 961 779	3,68%
Wyser Pratte Management Co.	-	-	-	-	-	-	-	-	1 661 710	3,48%	1 661 710	3,12%
Dexia	-	-	-	-	-	-	-	-	968 314	2,03%	968 314	1,82%
KBL Richelieu Gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	957 558	2,00%	957 558	1,80%
BlackRock (Merrill Lynch)	-	-	-	-	-	-	-	-	598 746	1,25%	598 746	1,12%
CNCE	-	-	-	-	-	-	-	-	504 657	1,06%	504 657	0,95%
Actionnaires de référence	21 919 462	42,55%	39 918 786	57,54%	22 786 031	46,85%	29 413 375	53,59 %	27 665 311	57,89%	34 271 000	64,29%
Autres actionnaires (porteur et nominatif)	28 328 804	54,99%	29 064 313	41,89%	24 489 146	50,35%	25 471 061	46, 41%	18 502 073	38,71%	19 037 536	35,71%
Actions auto-détenues	875 443	1,70%	0	0,00%	1 361 958	2,80%	0	0,00%	1 624 290	3,40%	0	0,00%
TOTAL	51 511 971	100,00%	69 379 303	100,00%	48 637 135	100,00%	54 884 436	100,00%	47 791 674	100,00%	53 308 536	100,00%

Politique de distribution de dividendes

Il n'existe pas de politique particulière de distribution de dividendes selon des critères prédéterminés. Le paiement des dividendes est défini par le Conseil d'administration de la Société qui prend notamment en compte les résultats, sa situation financière et sa politique d'investissement.

Le Conseil d'administration du Groupe Ingenico a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunira le 28 avril 2011 la distribution d'un dividende pour l'année 2010 de 0,35 euro par action, payable en numéraire ou par action.

Exercice pour lequel dividende est versé	Dividende net par action (en €)	Date de mise en paiement du dividende
2006	0,10	2007
2007	0,25	2008
2008	0,25	18/06/2009
2009	0,30	15/06/2010
2010	0,35	Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2011

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

Franchissements de seuil intervenus au cours de l'exercice 2010

Franchissements de seuils légaux

Le texte intégral des déclarations de franchissements de seuils dont les références figurent ci-après est disponible sur le site de l'AMF.

Nom de l'actionnaire	Numéro de la décision AMF	Date de la décision AMF	Date du franchissement de seuil	Seuil franchi	Sens du franchissement
FMR LLC	n°210C0067	15 janvier 2010	11 janvier 2010	5% du capital	baisse
Jupiter Asset Management Limited	n°210C0144	8 février 2010	29 janvier 2010	10% des droits de vote	baisse
Jupiter Asset* Management Limited	n° 210C0160 Complément à la décision n° 210C0144 du 8 février 2010	12 février 2010	-	-	-
Sagem Sécurité	n° 210C0253	17 mars 2010	14 mars 2010	20% et 25% des droits de vote	hausse
Jupiter Asset Management Limited	n° 210C0375	30 avril 2010	23 avril 2010	5% du capital	baisse
Jupiter Asset Management Limited	n° 210C0398	11 mai 2010	5 mai 2010	5% des droits de vote	baisse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010)	14 juin 2010	17 décembre 2008	5% du capital	hausse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010)	14 juin 2010	30 septembre 2009	5% des droits de vote	hausse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010)	14 juin 2010	15 mars 2010	5% des droits de vote	baisse
FMR LLC	210C0522 (Annule et remplace D&I 209C0913 du 24 juin 2009, 209C0940 du 30 juin 2009, 209C1231 du 2 octobre 2009, 209C1311 du 23 octobre 2009, 209C1319 du 26 octobre 2009, 209C1468 du 4 décembre 2009, 209C1561 du 31 décembre 2009 et 210C0067 du 15 janvier 2010)	14 juin 2010	9 juin 2010	5 % du capital	hausse

* Déclaration relative à la détention de 33 042 « Contracts for Differences »¹ portant sur 33 042 actions INGENICO, réglés exclusivement en espèces.

Franchissements de seuils statutaires

Nom de l'actionnaire	Date du franchissement	Sens du seuil	Seuil franchi	Nombre d'actions après franchissement	% capital après franchissement	% ddv après franchissement
Fidelity	22 janvier 2010	baisse	4%	2 224 211	4,60%	3,87%
Jupiter	5 février 2010	baisse	4%	2 869 567	5,93%	9,70%
Fidelity	18 février 2010	hausse	4%	2 301 670	4,76%	4,01%
Sagem Sécurité*	15 mars 2010	hausse	20% / 30%	10 882 631	22,49%	31,64%

* subséquentement devenue Morpho

Pactes d'actionnaires

Décision et information AMF n° 206C2177

Par courrier du 30 novembre 2006, reçu le jour même, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire d'un accord conclu, le 23 novembre 2006, entre d'une part, les sociétés Candel & Partners SAS¹, FBT SCA (anciennement Financière de Tayninh SCA)², Consellior SAS³ et M. Allan Green et d'autre part, la société Raiffeisen Centrobank AG⁴ (ci-après dénommée « RCB ») concernant la société INGENICO, réitérant et remplaçant l'accord signé le 4 octobre 2004, constitutif d'une action de concert, entre ses signataires (cf. D&I 204C1192 du 7 octobre 2004 et 204C1198 du 11 octobre 2004).

Les parties à l'accord, conclu le 23 novembre 2006, ont indiqué continuer d'agir de concert vis-à-vis de la société INGENICO.

Au 23 novembre 2006, les parties détiennent de concert 2 313 347 actions INGENICO représentant 3 105 726 droits de vote, soit 7,23 % du capital et 8,30 % des droits de vote de cette société⁵, répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allan Green	70 000	0,22	70 000	0,19
Consellior SAS	10 000	0,03	10 000	0,03
Candel & Partners SAS	464 004	1,45	811 383	2,17
FBT SCA	543 616	1,70	988 616	2,64
RCB	1 225 727	3,83	1 225 727	3,28
TOTAL DE CONCERT	2 313 347	7,23	3 105 726	8,30

En préambule de l'accord conclu le 23 novembre 2006 figure un engagement réciproque des parties à continuer à s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération sur le marché ou hors marché (hormis toute opération portant dans son ensemble sur moins de 10 000 titres) et à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

Droit de premier refus réciproque⁶

Au cas où l'un des membres du concert envisagerait de céder de tout ou partie de ses titres, le cédant sera tenu de notifier son intention par écrit, soit à RCB si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit à la société Consellior SAS si le cédant est RCB⁷.

RCB, si le cédant est la société Consellior SAS ou toute société contrôlée par M. Allan Green, soit la société Consellior SAS si le cédant est RCB, disposera d'un délai de 5 jours de bourse suivant la réception de la proposition de cession régulièrement effectuée pour notifier son acceptation des termes de cette proposition. A défaut d'avoir envoyé son acceptation avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire du droit de premier refus réciproque, sera réputé y avoir renoncé irrévocablement. L'exercice de ce droit pourra être rejeté par le cédant s'il porte au total, sur un nombre de titres inférieur au nombre de titres concernés par la cession initiale.

¹ Société, contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

² Société en commandite par actions détenue à 100% par Candel & Partners, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

³ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Allan Green, sise 4, avenue Hoche, 75008 Paris.

⁴ Société du groupe bancaire Raiffeisen, sise Tegetthoffstrasse 1, A-1010 Vienne, Autriche.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 32 007 076 actions représentant 37 408 654 droits de vote.

⁶ Est libre et par voie de conséquence, n'est pas soumise au droit de premier refus prévu (i) toute cession au sein du groupe Consellior et (ii) toute cession entre le cédant et toute société ou autre entité juridique contrôlée par le cédant, qui contrôle ce cédant ou qui est contrôlée par une société ou toute autre entité juridique qui contrôle ce cédant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du code de commerce, sous réserve que le cessionnaire adhère préalablement aux présentes en qualité de membre du concert.

⁷ La cession ou la renonciation à des droits de souscription ou de d'attribution de titres de même que la modification du contrôle d'une personne morale membre du concert sont assimilées à une cession.

La notification aux autres actionnaires concertistes de la cession envisagée vaudra offre irrévocable de vente par le cédant au profit de ces derniers des titres concernés. Le prix des titres concernés dû au cédant par le bénéficiaire sera égal au prix indiqué dans la proposition de cession qui sera égal en cas d'un cessionnaire identifié soit au prix proposé par celui-ci si la cession est envisagée à titre onéreux sous la forme d'une vente pure et simple soit au prix proposé de bonne foi par le cédant si la cession est envisagée à titre onéreux sous une forme autre qu'une vente pure et simple ou si elle est envisagée à titre gratuit.

Le cédant pourra, si le bénéficiaire n'a pas exercé son droit de premier refus au dernier jour du délai de 5 jours pour un nombre de titres au moins égal au nombre de titres concernés, céder à compter de cette date, les titres concernés à condition que cette cession intervienne dans les 10 jours de bourse suivant le délai précité et qu'elle soit réalisée à un prix identique à celui mentionné dans la proposition de cession initiale.

A défaut d'en justifier auprès du bénéficiaire, cette cession ne pourra être effectuée et le cédant redeviendra lié par l'accord pour les titres concernés en cas de tout projet ultérieur de cession.

Ces dispositions seront applicables, dans le respect de la réglementation boursière, même en période d'offre publique étant entendu que le bénéficiaire disposera d'un délai expirant 5 jours de bourse avant la date de clôture de l'offre publique pour notifier au cédant sa notification d'acceptation. Sous réserve de l'application de la réglementation boursière, la cession des titres concernés se fera au plus tard 2 jours de bourse avant la clôture de l'offre publique. Le prix par titre sera déterminé comme suit :

- en cas d'offre publique d'achat ou d'offre alternative, il s'agira du dernier prix de l'offre publique figurant dans l'avis de recevabilité de l'offre ;
- en cas d'offre publique d'échange ou mixte, il correspondra à la moyenne des cours d'ouverture des titres pendant les dix premiers jours de bourse à compter de l'ouverture de l'offre publique.

En cas de surenchère ou d'offre concurrente, le prix sera égal à celui de l'offre publique la mieux-disante.

Cessation anticipée du concert

Il a été convenu entre les parties que le concert ne pourra en aucun cas détenir plus de 30% du capital et/ou des droits de vote de la société INGENICO.

Dans l'hypothèse où par suite de l'acquisition de quelque manière que ce soit de titres par l'un des actionnaires concertistes le montant cumulé des détentions des parties devait devenir supérieur à 30 % du capital et/ou des droits de vote de la société, le concert cesserait de plein droit sans qu'il soit besoin d'une quelconque formalité.

Durée du concert

Le concert continuera à lier les parties qui s'interdisent, chacune en ce qui la concerne, tout accord similaire avec un tiers, tant que les participations cumulées des membres du concert représentent au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société INGENICO, dans la limite d'une durée maximum de 24 mois à compter du 23 novembre 2006, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de douze mois, sauf dénonciation par l'une des parties adressée aux autres parties au moins trois mois avant l'échéance.

Il est toutefois entendu qu'en cas de désaccord dûment constaté entre les parties sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties pourra se retirer du concert moyennant un préavis écrit de 20 jours adressé aux autres parties, étant toutefois précisé que les dispositions relatives au droit de premier refus demeureront applicables jusqu'à l'expiration de la période en cours.

MARCHÉ DES TITRES INGENICO

Marché des actions Ingenico

L'action Ingenico est cotée en France, sur Euronext Paris compartiment A et fait partie de l'indice SBF120 établi par Euronext.

À fin décembre 2010, le cours de clôture de l'action Ingenico s'établissait à 27,095 euros et la capitalisation boursière d'Ingenico atteignait 1,4 milliard d'euros.

Cours de bourse de l'action Ingenico et volumes de transactions (code ISIN FR FR0000125346)

Mois	Plus haut	Plus bas	Volumes échangés (en millions de titres)	Clôture	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours moyen
JUIN-09	15,07	13,17	3,12	13,60	43,51	13,97
JUIL-09	14,74	11,95	4,01	14,69	53,37	13,29
AOÛT-09	17,30	14,49	2,23	17,10	34,94	15,69
SEPT-09	19,24	16,35	2,93	19,00	52,37	17,88
OCT-09	19,00	16,15	2,99	16,82	53,63	17,95
NOV-09	18,00	16,36	1,62	17,46	28,34	17,52
DÉC-09	17,94	17,95	1,48	16,96	25,27	17,04
JANV-10	17,69	16,71	2,43	17,13	41,54	17,10
FÉVR-10	18,45	16,64	2,05	17,50	36,19	17,64
MARS-10	18,80	17,05	3,34	18,52	60,54	18,11
AVR-10	20,49	18,44	3,96	18,80	76,74	19,36
MAI-10	19,10	15,76	2,52	16,72	44,16	17,54
JUIN-10	18,08	15,95	2,65	17,61	45,80	17,28
JUIL-10	19,70	17,15	1,82	19,40	33,85	18,62
AOÛT-10	19,85	18,52	1,39	19,24	26,58	19,15
SEPT-10	21,58	19,21	2,12	21,43	43,45	20,53
OCT-10	22,50	20,61	1,87	21,68	40,39	21,57
NOV-10	24,58	21,30	3,81	22,90	89,18	23,39
DÉC-10	28,15	22,90	5,80	27,10	151,30	26,09

INFORMATIONS JURIDIQUES

Généralités

Dénomination : Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie, INGENICO.

Nom commercial : INGENICO.

Siège social : 192, Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de constitution : 10 juin 1980, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf les cas de dissolution ou de prorogation prévus dans les statuts

Exercice social : 1^{er} janvier - 31 décembre

Numéro d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre : 317 218 758.

Code APE : 6202A

Numéro Siret : 317 218 758 00082.

Forme juridique et législation applicable : société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, soumise aux dispositions de la partie législative du Code de commerce (Livre II) et de la partie réglementaire de ce même Code (Livre II).

Organigramme

INGENICO, société de droit français, consolide l'ensemble des sociétés figurant en note 5 des comptes consolidés. Elle possède directement ou indirectement 100% du capital et des droits de vote de ses principales filiales opérationnelles.

L'organigramme figurant en page suivante représente la structure du Groupe au 31 décembre 2010.

Le pourcentage de capital détenu dans chacune de ces entités est identique au pourcentage de droits de vote.

Statuts

Il n'existe pas, dans les statuts, de conditions plus strictes que celles posées par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et en tous pays :

- La recherche, l'étude, la mise au point et la réalisation de tous matériels, systèmes ou dispositifs faisant appel à des techniques nouvelles ;
- La conception et/ou la commercialisation de tous matériels et logiciels relatifs au paiement et au transfert électronique de fonds, de systèmes de gestion du stationnement en milieu urbain et de téléphonie publique ou privée ;
- Le développement et/ou la commercialisation, y compris en location de dispositifs d'émission et de réception de signaux radioélectriques de toute fréquence et de toute nature ;
- L'exploitation, par tous les moyens et sous toutes les formes, de réseaux de télécommunications terrestres, maritimes ou spatiaux, à partir de stations fixes ou mobiles, pour son propre compte ou celui des tiers ;
- La conception de logiciels pour ses propres besoins ou pour les besoins des tiers ;
- Le conseil et l'organisation ;
- Le support technique et l'entretien de tous les dispositifs et de toutes les installations réalisés ou commercialisés dans le cadre de son objet social ;
- La représentation de toutes sociétés, françaises ou étrangères, dont les fabrications se rattachent directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, y compris les opérations d'importation ou d'exportation ;

Pour réaliser cet objet, la société pourra créer, acquérir, échanger, vendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement tous établissements industriels ou commerciaux, usines, chantiers, objets mobiliers ou immobiliers, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés ou marques, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences de fabrication ou d'exploitation, et généralement faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet social ou lui être utiles. Elle pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui des tiers, seule ou en association, participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser en France

ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre des intérêts ou participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Répartition des bénéfices

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (article 22 des statuts) - Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social et il reprend son cours lorsque pour une raison quelconque, la réserve légale descend au-dessous de cette fraction et en particulier en cas d'augmentation du capital de la Société.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé :

- les sommes que l'Assemblée décide d'appliquer à l'amortissement de l'actif social ou d'affecter aux réserves ou au report à nouveau ;
- la somme correspondant à un premier dividende à payer aux actions et représentant un intérêt de 5 pour cent du capital dont lesdites actions sont libérées, sans report d'un exercice sur l'autre en cas d'insuffisance de bénéfices pour assurer ce paiement ;
- le solde éventuel, à répartir entre les actionnaires à titre de superdividende.

L'Assemblée peut également décider de distribuer des sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. L'Assemblée devra alors indiquer le poste de réserve sur lequel ces prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont inscrites, après approbation des comptes par l'Assemblée générale, à un compte spécial figurant au passif du bilan (montant négatif), pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Règles de convocation et conditions d'admission aux assemblées générales

Aux termes de l'article 19 des statuts, les assemblées générales extraordinaires, ordinaires ou spéciales sont convoquées par le Conseil d'administration. Elles peuvent également être

convoquées par le Commissaire aux Comptes, par un mandataire désigné en justice à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce. Elles peuvent enfin être convoquées par le liquidateur en cas de dissolution.

Les assemblées générales se tiennent au lieu indiqué sur la convocation qui peut être le siège social de la société ou tout autre lieu, le cas échéant, situé dans un rayon de cinquante kilomètres du siège social.

La convocation des assemblées générales sera faite par voie d'avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours francs au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, cette convocation devra être effectuée, individuellement, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire à sa dernière adresse connue.

Si l'assemblée générale n'a pu délibérer, faute d'atteindre le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée six jours francs au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première, l'avis ou les lettres de convocation de cette seconde assemblée reproduisant la date et l'ordre du jour de la première.

L'établissement de l'ordre du jour et la rédaction des résolutions à soumettre à l'assemblée générale seront effectués par l'auteur de la convocation. Le Conseil d'administration doit ajouter à cet ordre du jour les projets de résolution dont il aura été saisi soit par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins cinq pour cent des actions de la Société, soit par une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées par l'article L.225-120 du code de commerce, soit par le comité d'entreprise. Les auteurs de la demande transmettent, à l'appui de leur demande, tout document requis par les textes légaux et réglementaires applicables.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée soit dans les comptes nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Dans ce cas, le mandant doit établir une procuration signée, indiquant le nom, le prénom et l'adresse du mandataire. Le mandataire ne peut se substituer une autre personne. La procuration n'est valable que pour

une seule assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil le décide au moment de la convocation ou de l'avis de réunion de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

A chaque assemblée générale, il devra être tenu une feuille de présence indiquant :

- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions dont il est titulaire ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms, domicile de chaque actionnaire représenté et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.

La feuille de présence doit être émarginée par les actionnaires présents et par les mandataires. Elle sera certifiée exacte par le bureau de l'assemblée. Les pouvoirs seront annexés à la feuille de présence qui sera conservée au siège social et communiquée à tout requérant.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents ou les incapables. Dans toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau. Ces procès-verbaux sont inscrits ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées ordinaires : tous les actionnaires peuvent participer aux délibérations et prendre part aux votes sur les résolutions pourvu que les actions détenues soient entièrement libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit être composée, en première convocation, d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Si cette

condition n'est pas remplie, l'assemblée générale réunie sur seconde convocation peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées, mais exclusivement sur les objets figurant à l'ordre du jour de la précédente réunion.

Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sont prises à la majorité plus une, des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées Générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans les mêmes limites.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées extraordinaires : les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif dans lesquelles chaque actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et dans la même limite. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

L'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement dès qu'elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée dans les formes légales en indiquant l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée. Cette assemblée réunie sur deuxième convocation délibérera valablement si elle est composée d'actionnaires

représentant le cinquième du capital social au moins. A défaut de quorum, cette seconde assemblée peut être prorogée dans les mêmes conditions de convocation et de réunion, à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

Nonobstant ce qui précède et par dérogation légale, l'assemblée générale extraordinaire qui doit décider d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, pourra statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

Règles de quorum et de majorité lors des assemblées spéciales : les assemblées générales spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Droits de vote double

Aux termes de l'article 19 des statuts :

« Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins deux ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société. »

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Ce dispositif a été, pour la première fois, inséré dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1986 qui a instauré le vote double pour les actions entièrement libérés justifiant d'une inscription nominative depuis 5 ans au moins au nom du même actionnaire. Puis l'Assemblée du 8 juin 1988 a modifié les statuts en réduisant la durée d'inscription nominative de 5 ans à 4 ans, durée encore réduite à la durée actuelle de 2 ans par décision de l'Assemblée du 18 septembre 1998.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-124, alinéa 1 du Code de Commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre ce droit, tout comme en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Franchissements de seuils

L'article 8 des statuts prévoit le dispositif suivant :

Outre les franchissements de seuils légaux qui doivent être déclarés à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions prévues à l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 2 % du capital ou des droits de vote de la Société ou tout multiple de ce pourcentage informe la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires dans les conditions prévues par la loi si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble 5% au moins du capital, en font la demande lors de cette Assemblée. Toute personne est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence sur le cours d'une offre publique

La structure du capital de la société, les clauses des conventions de l'article L.233-11, les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des dispositions applicables en matière de franchissement de seuil sont décrites dans la partie Informations Juridiques et Financières, partie Capital du présent Document de Référence.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote (en dehors de la sanction d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire) ou aux transferts d'actions.

Il n'existe pas de détenteurs comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de système d'actionnariat du personnel prévoyant un mécanisme de contrôle.

Les pouvoirs du Conseil d'administration et les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil sont décrits dans la partie Gouvernement d'Entreprise du présent Document.

L'assemblée générale extraordinaire peut prendre toutes décisions et apporter toutes modifications aux statuts dans leurs dispositions.

Les accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants sont décrits dans la partie Informations Juridiques et Financières, partie Gouvernement d'Entreprise du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'existe pas d'accord prévoyant au bénéfice des salariés des indemnités s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Documents accessibles au public

Les statuts et les états financiers sociaux et consolidés de la Société pour les 3 derniers exercices peuvent être consultés au siège social de la Société (sur rendez-vous) et sur le site [ingenico.com / Finance](http://ingenico.com/Finance)

Document d'information annuel

(Informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 janvier 2011)

Etabli conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport financier semestriel

29 juillet 2010 : Résultats S1 2010

Ce document est consultable sur le site de la société : [www.ingenico.com / Finance](http://www.ingenico.com/Finance).

Information financière trimestrielle

22 avril 2010 : Chiffre d'affaires du T1 2010
27 octobre 2010 : Chiffre d'affaires du T3 2010

Ces documents sont consultables sur le site de la société : www.ingenico.com

Achats d'actions propres

Descriptif du programme de rachat de titres inclus dans le Document de Référence en page 191.

Déclarations hebdomadaires des transactions sur actions propres :

- déclaration des opérations réalisées du 18 au 22 janvier 2010
- déclaration des opérations réalisées du 25 janvier au 29 janvier 2010
- déclaration des opérations réalisées du 1^{er} au 5 février 2010
- déclaration des opérations réalisées du 8 au 12 février 2010
- déclaration des opérations réalisées du 15 au 19 février 2010
- déclaration des opérations réalisées du 22 au 26 mars 2010
- déclaration des opérations réalisées du 17 au 21 mai 2010
- déclaration des opérations réalisées du 24 au 28 mai 2010
- déclaration des opérations réalisées du 31 mai au 4 juin 2010

Bilans semestriels du contrat de liquidité :

- Bilan du contrat de liquidité au 30 juin 2010
- Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2010

Ces documents sont consultables sur le site de la société : www.ingenico.com / Finance / Informations Réglementées

Document d'information annuel

Le Document d'information annuel au titre de 2009 figure en page 208 du Document de Référence 2009.

Communiqués

- 18 janvier 2011 : Ingenico : quatrième trimestre particulièrement dynamique
- 6 janvier 2011 : Ingenico renforce son Conseil de Direction
- 21 décembre 2010 : Aucune discussion en cours avec Ingenico portant sur son capital
- 19 décembre 2010 : Le Conseil d'Ingenico prend acte à ce jour de l'absence d'offre ferme portant sur son capital
- 17 décembre 2010 : Offre sur le capital d'Ingenico
- 26 octobre 2010 : Chiffre d'Affaires T3 2010
- 16 septembre 2010 : Investissement stratégique d'Ingenico dans Korvac, fournisseur de services de paiement en Asie
- 29 juillet 2010 : Résultats S1 2010
- 30 juin 2010 : Large succès des plans d'actionnariat salariés d'Ingenico
- 21 juin 2010 : Ingenico : attribution d'1 action gratuite pour 20 détenues
- 9 juin 2010 : Transformation d'Ingenico pour une croissance rentable
- 11 mai 2010 : Assemblée Générale Mixte d'Ingenico : toutes les résolutions approuvées

- 5 mai 2010 : Ingenico acquiert Payzone France, un opérateur leader du prépayé
- 22 avril 2010 : Chiffre d'Affaires T1 2010
- 22 mars 2010 : La RATP choisit Ingenico pour la gestion de ses paiements par carte
- 17 mars 2010 : Résultats annuels 2009
- 28 janvier 2010 : Guillaume Cerutti rejoint le Conseil d'administration d'Ingenico
- 20 janvier 2010 : Chiffre d'Affaires 2009
- 20 janvier 2010 : Evolution du mode de gouvernance de la société

L'ensemble des communiqués est consultable sur le site de la société : www.ingenico.com / Finance

Communiqués relatifs à la mise à disposition de documents

- Communiqué du 6 août 2010 relatif à la mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2010
- Communiqué du 9 avril 2010 relatif à la mise à disposition du document de référence 2009
- Communiqué du 2 avril 2010 précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation de documents préparatoires à l'assemblée générale

Ces communiqués ont été déposés auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société www.ingenico.com

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

Ces informations ont été déposées mensuellement auprès de l'AMF et sont consultables sur le site de la société : www.ingenico.com

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 figurent dans le Document de Référence 2009 en page 164.

Publications au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont consultables sur le site : www.legifrance.gouv.fr

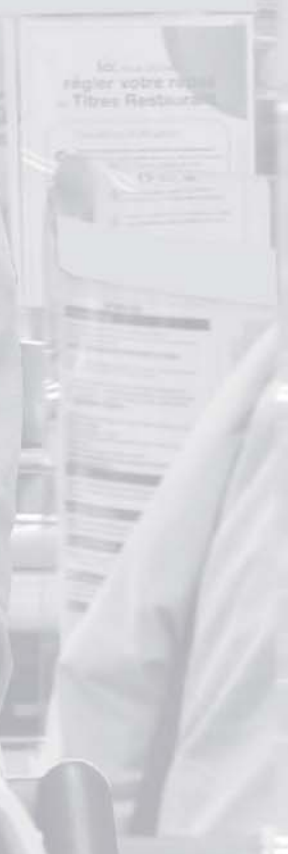
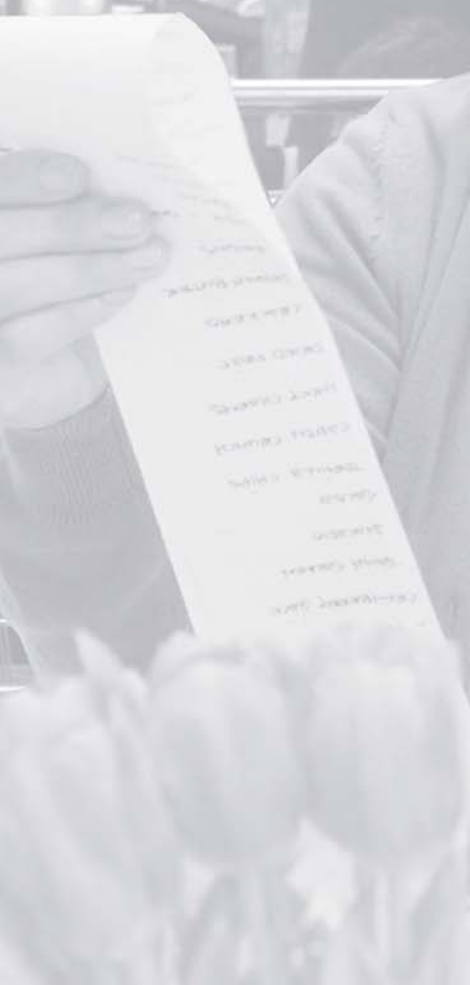
Date de la publication	Objet de la publication
2 avril 2010	Avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale du 11 mai 2010
21 mai 2010	Comptes annuels 2009
9 juillet 2010	Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions
28 juillet 2010	Emission et cotation d'actions

Dépôts au greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Les actes déposés sont consultables sur le site www.infogreffe.fr et auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Date et numéro de dépôt	Objet du dépôt
Dépôt n° 3478 du 2 février 2010	Augmentation et réduction de capital et statuts à jour / Changement de Président et de représentant permanent d'un administrateur personne morale
Dépôt n° 15294 du 2 juin 2010	Changement de commissaire aux comptes
Dépôt n° 15295 du 2 juin 2010	Modifications statutaires
Dépôt n° 18175 du 25 juin 2010	Augmentation de capital et statuts à jour
Dépôt n°24242 du 12 août 2010	Augmentation de capital et statuts à jour
Dépôt n° 2133 du 20 janvier 2011	Augmentation du capital et statuts à jour

Autres informations



RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 en normes IFRS ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 122 qui contient l'observation suivante : »

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur :

- la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés qui présente la situation au 31 décembre 2010 des litiges fiscaux en cours concernant la filiale brésilienne d'Ingenico S.A.
- la note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés qui présente l'incidence de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 3 révisée au 1^{er} janvier 2010, notamment sur l'acquisition de la participation complémentaire d'Ingenico S.A. dans la société Fixed & Mobile Pte Ltd. »

Philippe LAZARE
Président Directeur Général

Responsables de l'information financière

Pierre-Antoine Vacheron, Directeur Financier (+33 1 46 25 56 16)

Catherine Blanchet, Directeur des relations investisseurs (+33 1 46 25 82 20, finance@ingenico.com)

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table de concordance préparée sur la base de l'annexe I du règlement européen (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 (l'« Annexe I du Règlement ») indique les pages de la présente actualisation et celles du document de référence 2009 sur lesquelles figurent les informations correspondant à chacune des rubriques de cette Annexe I du Règlement.

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I		Document de référence
N°	Rubrique	Page du document de référence 2010
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	202
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	202
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	152
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés durant la période couverte	Non applicable
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	14
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Non applicable
4.	FACTEURS DE RISQUES	21
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	13
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	192
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	192
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	192
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	192
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	62
5.2.	Investissements	62
5.2.1	Investissements réalisés	62
5.2.2	Investissements en cours	Non applicable
5.2.3	Investissements futurs	20
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	6
6.1.1	Nature des opérations et principales activités	7-11
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	7-11
6.2.	Principaux marchés	6-7
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	Non applicable
6.4.	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	22-23
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6, 11-12
7.	ORGANIGRAMME	192
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par l'émetteur	6, 12, 192
7.2.	Liste des filiales importantes de l'émetteur	60
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	85
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	176

N°	Rubrique	Page du document de référence 2010
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	14-17
9.2.	Résultat d'exploitation	15-16
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	21-29
9.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires	14
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique	21
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	93
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	53
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	53
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	53
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	54
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	7-8
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	Non applicable
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	Non applicable
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	17-18
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	19
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	17-18
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Non applicable
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	126
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	149
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	139
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	119
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	126
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée	149
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	138-139, 160-161
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	153
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	170
17.2.	Participation et stock options	171, 182
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	171

Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe I

Document de référence

N°	Rubrique	Page du document de référence 2010
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée	186
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	196
18.3.	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	186
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	184
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	119
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	32
20.1.	Informations financières historiques	32
20.2.	Informations financières pro forma	120
20.3.	Etats financiers	32
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	122-123
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	122-123
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	19
20.4.3	Informations non tirées des états financiers vérifiés	Non applicable
20.5.	Date des dernières informations financières	199
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	Non applicable
20.6.2.	Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice	Non applicable
20.7	Politique de distribution des dividendes	188
20.7.1.	Montant du dividende par action	16-17, 188
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	29
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Non applicable
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	186
21.1.1.	Montant du capital souscrit	186
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	Non applicable
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	183
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Non applicable
21.1.5.	Droit d'acquisition et/ou obligation attaché(e) au capital souscrit	Non applicable
21.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	62, 75
21.1.7	Historique du capital social	187
21.2.	Acte constitutif et statuts	194
21.2.1	Objet social	194
21.2.2	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	136
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	197
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	194
21.2.5	Assemblées générales	194
21.2.6	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	197
21.2.7	Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	197
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital	Non applicable
22.	CONTRATS IMPORTANTS	Non applicable
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	Non applicable
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	197
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	60

ingenico[®]

beyond
payment

192, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 33 (0)1 46 25 82 00
Fax : 33 (0)1 47 72 56 95
www.ingenico.com